



Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 594 à 681) :	

jeudi 5 mai 2022	
COMPIÈGNE	1
vendredi 6 mai 2022	
VICHY	4
samedi 7 mai 2022	
AUTEUIL	7
JALLAIS	10
LIGNIÈRES	11
dimanche 8 mai 2022	
BORDEAUX-LE BOUSCAT	12
JALLAIS	13
MÂCON-CLUNY	14
VITRÉ	15
mercredi 11 mai 2022	
DIEPPE	16

samedi 14 mai 2022	
AUTEUIL	19
LYON-PARILLY	22
NÎMES	23
dimanche 15 mai 2022	
DAX	24
MÉRAL	26
MORLAIX	26
NANCY-BRABOIS	27
PONTIVY	28
lundi 16 mai 2022	
COMPIÈGNE	29
mercredi 18 mai 2022	
LE LION D'ANGERS	32
STRASBOURG	33

Index des chevaux cités dans ce numéro	37
--	----

Les chiffres, 000/0, placés devant le nom des chevaux indiquent le numéro de compte-tendu de la dernière course à laquelle ils ont participé et leur classement à l'arrivée jusqu'au cinquième inclus. Cheval portant : ⊗ des oeillères, φ des oeillères Australiennes, Δ un bonnet, p un attache-langue. (PSF) = Piste en Sable Fibré.

FRANCE GALOP

Département Technique
46 place Abel Gance
92655 Boulogne CEDEX

ISSN 1241-266X

France Galop – Imprimeur

Dépôt légal : juin 2022

Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions	IV
-----------------------------	----

Liste des oppositions

(Mis à jour le 6 août 2021)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
SCUDERIA BLACK STAR	Gianluca BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	STE ENT. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Christophe BURGUET	STE ENT Keven BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST Ent Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST Ent Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	Ste Ent. François ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	Ste Ent. J. BERTAN de BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	Ste Courses NANCY-BRABOIS	Non paiement location de boxes et utilisation installations
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments – Non paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP SAINT CLOUD – 29 AVRIL 2022 – PRIX DECHANTELOUP-LES-VIGNES

Rappel de la décision des Commissaires de courses

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les circonstances de la chute, à 100 mètres du poteau d'arrivée de la pouliche ETERNAL MEMORIES et du jockey Alexandre GAVILAN. Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Tony PICCONE et Alexandre GAVILAN, les Commissaires ont distancé la pouliche I AM INEVITABLE (IRE) de la 3ème place considérant que la chute était due à son mouvement vers la lice intérieure.

Le classement est, en conséquence, devenu le suivant : 1er : (TEXAS HOLD'EM) (IRE), 2ème : (HAYAMI), 3ème : (OLYMPE DE GOUGE), 4ème : (MAGIC DARIYA), 5ème : (VOULEZ VOUS).

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le comportement fautif du jockey Tony PICCONE par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours pour, en faisant légèrement pencher vers la corde la pouliche I AM INEVITABLE sous l'effet de deux coups de cravache, avoir été à l'origine de la chute de la pouliche ETERNAL MEMORIES et du jockey Alexandre GAVILAN.

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un courrier d'appel du jockey Tony PICCONE contre la décision des Commissaires de courses ;

Après avoir dûment appelé M. David MAUGHAN, Jessica DUPONT-FAHN et Tony PICCONE, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey de la pouliche I AM INEVITABLE (IRE) et Mathieu DAGUZAN-GARROS, la Société d'Entraînement Didier GUILLEMIN et Alexandre GAVILAN, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey de la pouliche ETERNAL MEMORIES à se présenter à la réunion du mardi 10 mai 2022 et constaté la non-présentation des intéressés, à l'exception du jockey Tony PICCONE ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle et pris connaissance des explications écrites des jockeys Tony PICCONE et Alexandre GAVILAN, de M. David MAUGHAN et de la Société d'Entraînement Didier GUILLEMIN et des déclarations du jockey Tony PICCONE, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de ses déclarations orales, possibilité non utilisée ;

Attendu que cet appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Gérard HOVELACQUE ;

Sur le fond ;

Vu le courrier électronique du jockey Tony PICCONE en date du 30 avril 2022 également envoyé par courrier recommandé mentionnant notamment que :

- le changement de ligne de son cheval n'est pas à l'origine de la chute de M. GAVILAN ;
- son cheval penche légèrement sur sa gauche, mais que cependant la chute a lieu quelques foulées après ;

Vu le courrier électronique de M. David MAUGHAN en date du 3 mai 2022, accompagné de sa pièce jointe, consistant en des explications en langue anglaise et la réponse adressée le même jour sollicitant de sa part la traduction de ses explications conformément aux dispositions du Code des Courses au Galop ;

Vu le courrier électronique de M. David MAUGHAN en date du 6 mai 2022, accompagné de sa pièce jointe, mentionnant notamment :

- qu'étant basé en Irlande, il regrette de ne pas pouvoir assister en personne à l'appel pour apporter pleinement son soutien à Tony PICCONE ;
- que l'incident qui a provoqué la chute d'ETERNAL MEMORIES montée par Alexandre GAVILAN a été terrible, mais pas causée par Tony PICCONE, qu'il est heureux que le cheval et le jockey

- soient sortis indemnes de l'incident ;
- que toute analyse raisonnable de la course, visionnée sur vidéo, ne peut aboutir qu'à une seule conclusion : l'incident n'a pas été causé par Tony PICCONE, mais était uniquement la faute de deux autres jockeys dans la course ;
 - que le verdict des « *Commissaires sportifs du 29 avril 2022* » devrait être annulé, faisant « *respectueusement les observations suivantes* » :
 - à moins de 100 mètres des écuries, MAGIC DARIYA vire à droite et coupe I AM INEVITABLE ;
 - UN PLUS UNE suit également à droite, et dans le même temps VOULEZ VOUS vire à gauche forçant I AM INEVITABLE légèrement à gauche, que ceci est pertinent, car Tony PICCONE doit redresser et équilibrer I AM INEVITABLE, « *qu'en se souvenant qu'il s'agit d'une course pour chevaux inexpérimentés de 2 ans* » ;
 - à ce stade, les positions de départ de ETERNAL MEMORIES et d'OLYMPE DE GOUGE « *(ayant été tirés dans la stalle la plus large)* » sont tous les deux sur le rail le plus éloigné et c'est important dans toute l'analyse pour suivre leur position pendant la course et la distance à droite « *qu'ils parcourent sur l'hippodrome, au moins 15 m à 20 m* » ;
 - avant l'incident, I AM INEVITABLE maintient la ligne droite, ETERNAL MEMORIES et OLYMPE DE GOUGE s'éloignant encore plus de la droite pour combler l'écart sur I AM INEVITABLE ;
 - « *à (00:38 secondes sur la vidéo de la course en direct)* », OLYMPE DE GOUGE vire à droite forçant ETERNAL MEMORIES à droite, dont le jockey « *heurte* » sa monture (cravache main gauche), forçant ETERNAL MEMORIES encore plus à droite et plus proche de I AM INEVITABLE ; que réalisant qu'ETERNAL MEMORIES s'est déplacé trop loin vers la droite, le jockey déplace sa cravache vers sa main droite dans un effort pour corriger ETERNAL MEMORIES et se heurte malheureusement à l'arrière de I AM INEVITABLE ;
 - il ressort clairement de la vidéo que I AM INEVITABLE se maintient le plus près possible d'une ligne droite en notant le mouvement d'ETERNAL MEMORIES et d'OLYMPE DE GOUGE juste avant la malheureuse collision ;
 - avec respect, il dirait que les actions qui ont précipité la chute étaient uniquement dues aux autres jockeys, en particulier les actions d'Eddy HARDOUIN, et non aux actions de Tony PICCONE « *à bord de I AM INEVITABLE* » ;
 - que l'ironie est bien sûr que les Commissaires ont distancé I AM INEVITABLE qui a terminé troisième de la course, promouvant ainsi OLYMPE DE GOUGE et Eddy HARDOUIN à la troisième position (et le Prix associé) et qui étaient coupables d'avoir causé le malheureux incident ;
 - qu'il suggérerait respectueusement qu'à la lumière de toutes les preuves disponibles en appel, l'interdiction de 15 jours soit annulée ;

Vu le courrier électronique du jockey Alexandre GAVILAN en date du 4 mai 2022, accompagné de sa pièce jointe, mentionnant notamment :

- qu'en effet, le cheval de Tony PICCONE se déporte très légèrement sur sa gauche, mais que cependant il ne chute pas à son changement de ligne, car l'incident se passe bien après ;
- qu'il pense que s'il avait été plus vigilant, il n'aurait pas galopé dans les postérieurs du cheval de Tony PICCONE qui à son sens n'est en aucun cas responsable de sa chute ;
- qu'il faut souligner que ce sont des poulains de 2 ans et que sa pouliche se déporte toute la course sur sa droite finissant par galoper dans les postérieurs du cheval de Tony PICCONE ;
- qu'il se permet ce courrier, car à chaud il n'a pas pu s'exprimer correctement et que c'est en visionnant la course le soir qu'il a réalisé qu'il était en tort ;
- qu'il ne comprend donc pas pourquoi Tony PICCONE a été jugé responsable de sa chute et qu'il lui a été infligé 15 jours de « *mises à pied* » ;
- qu'il est seul responsable de la chute ;

Vu le courrier électronique du représentant de la Société d'Entraînement Didier GUILLEMIN en date du 5 mai 2022 mentionnant notamment :

- qu'il ne tient pas rigueur au cheval de Mlle Jessica DUPONT-FAHN ni au jockey Tony PICCONE ;
- que sa pouliche était en train de reculer et que le jockey Tony PICCONE avait arrêté de solliciter son cheval au moyen de la cravache quand celui-ci a penché sur sa pouliche, malgré ses efforts pour conserver sa ligne ;
- qu'il fait une suggestion concernant les enquêtes en indiquant qu'il serait plus judicieux de ne pas

convoquer les jockeys après la course et leur demander leur avis sur un incident, car il est évident que le jockey concerné fautif va toujours minimiser ses erreurs et que le jockey du cheval gêné va intensifier la faute ;

- que, de plus, un jockey de plus grande notoriété aura toujours un avantage sur un apprenti ou un jockey de province moins connu sur les décisions des Commissaires ;
- que lors d'une réclamation ou d'une enquête d'office les Commissaires devraient entendre le jockey fautif, afin qu'il puisse se justifier et qu'il soit alors pris la décision de « *mise à pied* » ou d'amende faisant remarquer que lors d'un match de football l'arbitre donne un carton rouge ou une amende et ne demande pas au joueur de s'expliquer ;

Attendu que le jockey Tony PICCONE a déclaré en séance :

- qu'il a essayé de garder sa partenaire le plus droit possible, qu'il s'est un peu isolé, que lorsqu'il a donné deux « *claques* », sa partenaire a versé, certes, mais que le jockey Alexandre GAVILAN n'a pas chuté sur ce mouvement, que ce dernier ne reprend pas, ni ne lui galope dessus ;
- que c'est lorsque le mouvement est fait que l'incident a lieu ;
- qu'il a changé son « *bâton* » de main, puis a arrêté de « *taper* », qu'il a pris la pouliche aux bras et que c'est une fois qu'il a arrêté, que son concurrent lui galope dessus ;
- qu'il n'a absolument rien senti à sa gauche, aucun appel, qu'il aurait dit « *stop* » sinon, que ce n'est qu'après son mouvement que le jockey Alexandre GAVILAN le touche ;
- que dans la salle des Commissaires, il était seul au début, puis que ledit jockey est arrivé et a dit ne pas avoir eu de chance ;
- qu'une fois sorti, le jockey Alexandre GAVILAN lui a dit « *Je crois que je t'ai monté dessus, j'ai continué à pousser* », ce à quoi il a répondu « *Pourquoi tu ne l'as pas dit* » ;
- que le Secrétaire des Commissaires présent a entendu et dit que c'était trop tard ;
- que le jockey Alexandre GAVILAN lui a dit « *Je crois que je suis en partie fautif* », mais que s'agissant d'un collègue, il ne lui a pas dit de retourner voir les Commissaires, mais que c'est la raison pour laquelle il a fait appel ;

Qu'à la question de M. Nicolas LANDON de savoir si le jockey Alexandre GAVILAN ne s'est jamais manifesté, le jockey Tony PICCONE a indiqué :

- que non, qu'à aucun moment il n'a entendu un appel, qu'il travaille avec des animaux et est attentif aux sons, que s'il en avait entendu un il aurait réagi ;
- que dans un parcours, « *on sent les chevaux* », mais qu'il n'a rien senti, rien entendu, qu'il ne sait même pas comment ledit jockey a fait pour le toucher ;
- qu'il s'est arrêté au poteau et que le jockey Eddy HARDOUIN lui a même dit « *Je crois que c'est moi* », qu'ils ne savaient pas ;

Attendu que l'intéressé a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question en ce sens du Président de séance ;

Vu les dispositions de l'article 166 du Code des Courses au Galop et les éléments du dossier ;

Attendu que l'examen des différentes vues du film de contrôle, notamment les vues de face et de dos, mettent en évidence que la partenaire du jockey Tony PICCONE avait eu tendance à pencher légèrement sur sa gauche dans la ligne droite ;

Qu'à environ 150 mètres du poteau d'arrivée, la pouliche I AM INEVITABLE (IRE) progressait en milieu de peloton avec à son extérieur la pouliche EXTERNAL MEMORIES ;

Attendu qu'alors que les deux pouliches continuaient de progresser, le jockey Tony PICCONE avait sollicité sa partenaire au moyen d'un premier coup de cravache sur la droite, afin de dépasser sa concurrente, la pouliche penchant sur sa gauche en réaction ;

Que ledit jockey avait cependant de nouveau sollicité sa partenaire au moyen d'un second coup de cravache sur sa droite et que cette dernière s'était de nouveau légèrement déportée vers la pouliche EXTERNAL MEMORIES, laquelle avait chuté en galopant dans les postérieurs de sa concurrente ;

Attendu que bien qu'il apparait que tout le peloton « *flottait un peu* » en raison de l'inexpérience des poulains et pouliches en cause, le jockey Tony PICCONE avait, par son comportement, légèrement manqué de précaution dans son attitude, juste après avoir déjà sollicité sa partenaire à l'aide de la cravache ;

Qu'en effet, le jockey Tony PICCONE aurait dû prendre davantage de précaution entre son premier et son second coup de cravache, puis après son second coup de cravache qui avait fait réagir ladite pouliche et qu'il aurait dû privilégier le fait de la maintenir droite plutôt que de penser à ses sollicitations, étant observé qu'aucun comportement fautif d'un autre concurrent n'apparaît en l'espèce suffisamment avéré ou visible sur le film ;

Attendu qu'il y a ainsi lieu de maintenir la décision des Commissaires de courses conformément à la jurisprudence applicable en la matière, au regard du comportement dudit jockey dont la part de responsabilité est avérée et caractérisée dans la chute de la pouliche ETERNAL MEMORIES et du jockey Alexandre GAVILAN ;

PAR CES MOTIFS

Décident de :

- déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Tony PICCONE ;
- de maintenir la décision des Commissaires de courses.

Boulogne, le 10 mai 2022

R. FOURNIER SARLOVEZE – N. LANDON – G. HOVELACQUE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

LYON PARILLY – 14 AVRIL 2022 – PRIX DE SATHONAY-CAMP

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un appel interjeté par l'entraîneur Christophe MARTINON contre la décision des Commissaires de courses en fonction à LYON-PARILLY le 14 avril 2022 d'avoir validé l'arrivée, mettant en cause la pesée d'après course du jockey Eddy HARDOUIN, classé 1er ;

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 15 avril 2022 par lequel ledit entraîneur a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé Christophe MARTINON, entraîneur du 4ème à l'arrivée, à savoir KONGASTET, et M. Nicholas WILLIS, Nicholas LITTMODEN et Eddy HARDOUIN, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey du gagnant, à savoir SUDDEN DEATH, à se présenter à la réunion fixée au mercredi 4 mai 2022, puis au 11 mai 2022 suite à une demande de report du représentant de l'entraîneur Christophe MARTINON et au 10 mai 2022, pour l'examen contradictoire de ce dossier, et constaté la non-présentation des intéressés, à l'exception des représentants des entraîneurs Christophe MARTINON et Nicholas LITTMODEN, ainsi que de l'agent du jockey Eddy HARDOUIN ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment le procès-verbal du Prix de SATHONAY-CAMP, complété de la feuille de pesée, le rapport du juge de la pesée, ces éléments étant consultables au siège de France Galop, des explications transmises par les entraîneurs Christophe MARTINON, Yoann BONNEFOY et M. Nicholas WILLIS, Nicholas LITTMODEN et le jockey Eddy HARDOUIN et les explications orales des représentants des entraîneurs Christophe MARTINON et Nicholas LITTMODEN et de l'agent du jockey Eddy HARDOUIN, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations orales, possibilité utilisée par les représentants desdits entraîneurs ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Gérard HOVELACQUE ;

Attendu que l'appel de l'entraîneur Christophe MARTINON est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier susvisés ;

Vu les éléments remis en séance ;

Vu le rapport du juge de la pesée transmis le 14 avril 2022 et adressé aux parties, mentionnant notamment que :

- « le présent rapport a pour objet de notifier les faits survenus au cours de la réunion du 14 avril 2022 sur l'hippodrome de LYON-PARILLY lors de la pesée du jockey Eddy HARDOUIN, après la course (Prix de SATHONAY-CAMP – 4ème épreuve de cette réunion). A l'issue de la course, le jockey, M. Eddy HARDOUIN, s'est présenté à la pesée avec un poids insuffisant (-900g). Constatant qu'il n'avait pas son pad, M. HARDOUIN, est retourné rapidement le récupérer, convaincu de l'avoir oublié en dessellant. De retour à la pesée, je lui ai demandé de patienter sur le côté, le temps de terminer la pesée des jockeys à l'arrivée, lui signifiant que je devais en informer les Commissaires. Pendant ce temps, mon collègue juge à l'arrivée qui s'était rendu dans le bureau des Commissaires, a alerté le Secrétaire des Commissaires de la réunion qui est venu immédiatement à la pesée. Je lui ai fait part de la situation et lui ai demandé si je reprenais M. HARDOUIN à la pesée avec son pad, ce à quoi ledit Secrétaire a répondu par l'affirmative. M. HARDOUIN a été pesé à 56,5 kg. Les poids ont ensuite été édités et remis au juge à l'arrivée avant validation de l'arrivée définitive par les Commissaires » ;

Vu la lettre de MM. Christophe MARTINON et Yoann BONNEFOY remise en main propre aux Commissaires de courses en fonction le 14 avril 2022 mentionnant notamment :

- qu'ils portent réclamation sur la validité de la quatrième course ce jour ayant constaté que M. HARDOUIN Eddy s'est présenté à la pesée avec un poids inférieur de 1 kg 300 que son poids initial ;
- que le juge à l'arrivée a constaté cela et averti MM. les Commissaires et que M. HARDOUIN, après être parti chercher un pad au rond de présentation non accompagné, s'est à nouveau présenté à la pesée ;

Vu les conditions particulières du Prix de SATHONAY-CAMP couru le 14 avril 2022, sur l'hippodrome de LYON-PARILLY ;

Vu le courrier d'appel en date du 15 avril 2022 de l'entraîneur Christophe MARTINON transmis par courrier électronique et confirmé par l'envoi d'un courrier recommandé le même jour, accompagné de sa pièce jointe, mentionnant notamment :

- qu'il tient faire appel du résultat du Prix de SATHONAY-CAMP couru le 14 avril 2022 sur l'hippodrome de LYON-PARILLY ;
- que le jockey Eddy HARDOUIN (SUDDEN DEATH), arrivé premier, s'est présenté à la pesée après la course avec un poids inférieur de 1,3 kilos au poids prévu ;
- que voyant cela il a été cherché un « pad » auprès de la personne qui tenait le cheval SUDDEN DEATH dans « l'enclosure » accueillant les chevaux après l'arrivée, qu'il est alors revenu se peser une deuxième fois et que c'est seulement à ce moment que la personne chargée de la pesée a validé le poids et par-delà le résultat de la dite course ;
- que manifestement l'article 179 n'a pas été respecté ;

Vu les courriers de procédure échangés avec l'agent du jockey Eddy HARDOUIN en date du 27 avril 2022 ;

Vu le courrier de procédure de l'Association des Entraîneurs Propriétaires, représentant l'entraîneur Christophe MARTINON, en date du 28 avril 2022, accompagné de sa pièce jointe ;

Vu le courrier de procédure de l'agent du jockey Eddy HARDOUIN en date du 30 avril 2022 et la réponse apportée le 2 mai 2022 ;

Vu le courrier de procédure de l'entraîneur Christophe MARTINON en date du 2 mai 2022 et le courrier adressé le 3 mai 2022 ;

Vu le courrier de procédure de l'entraîneur Nicholas LITTMODEN en date du 5 mai 2022 et le courrier adressé le 6 mai 2022 ;

Vu le courrier de l'entraîneur Nicholas LITTMODEN en date du 6 mai 2022, accompagné de sa pièce jointe, mentionnant notamment :

- qu'il donne ses explications « dans la limite de ses connaissances et dans le respect de la plus stricte vérité » ;
- qu'étant seul aux courses il s'est occupé personnellement de son cheval toute la journée, ajoutant que « M. HARDOUIN » est venu apporter la selle de SUDDEN DEATH et qu'ils ont sellé son cheval ensemble ;
- avoir d'abord mis un tapis filet anti-glisse sur le dos du cheval, puis que M. HARDOUIN a posé un

tapis amortissant en silicone noir, puis le tapis de selle numéroté noir, puis le tapis de plomb et enfin la selle, que le cheval ainsi sellé a participé à la course et a gagné ;

- qu'après la course M. HARDOUIN a dessellé le cheval ;
- qu'il a conservé son tapis filet anti-glisse et que le jockey a récupéré le reste, ajoutant avoir fait la photo et que M. HARDOUIN est parti en direction de la salle des balances avec le même matériel que celui avec lequel il était venu seller, qu'il peut donc assurer que son cheval a porté pendant la course tous les éléments avec lequel il a été sellé, et qu'ensuite il n'a pas revu M. HARDOUIN ;
- que M. HARDOUIN lui a confirmé par la suite qu'au moment de la pesée il s'était aperçu tout de suite qu'il lui manquait le tapis amortissant en silicone noir et qu'il avait la certitude de s'être pesé avec avant la course et d'avoir sellé le cheval avec, qu'il avait d'ailleurs retrouvé très rapidement le tapis qui était tombé entre l'entrée de la salle des balances et la pesée ;
- qu'il n'imagine pas comment M. HARDOUIN aurait pu trouver un pad amortissant, d'un poids permettant de faire correspondre les feuilles de poids d'avant et d'après course, sur le chemin entre l'entrée de la salle des balances et la pesée, s'il ne l'avait pas lui-même perdu quelques secondes auparavant ;
- qu'il a également vérifié la photo prise dans l'enclos des vainqueurs après la course et que le pad manquant est clairement visible sous la selle d'Eddy HARDOUIN ;
- qu'il espère que ses explications permettront aux Commissaires d'avoir une vision réelle de la situation ;

Vu le courrier de procédure de M. Nicholas WILLIS en date du 6 mai 2022 mentionnant notamment qu'il n'était pas présent le jour de la course et ne peut apporter aucune preuve, qu'il comprend que son entraîneur qui était là le jour de la course sera représenté à l'appel et vu le courrier en réponse adressé le même jour ;

Vu le courrier du jockey Eddy HARDOUIN transmis par son agent et reçu en date du 6 mai 2022 mentionnant notamment :

- qu'il vient de prendre connaissance du courrier de M. MARTINON dans lequel il mentionne, d'une part, qu'il est revenu « *trop léger de - 1,3 kg à la pesée d'après course* » et, d'autre part, qu'il serait « *allé chercher un pad dans l'enclosure accueillant les chevaux après l'arrivée* », deux points totalement faux et diffamatoires à son égard, d'autant qu'il tient à préciser que M. MARTINON n'était pas présent, ni dans l'enceinte des balances d'ailleurs à ce moment-là, s'il se rappelle bien ;
- qu'il s'est pesé avant ladite course avec son pad en gel noir, son tapis de plomb, sa selle, ses sangles, ses étriers, au poids de 56,9 kg (le poids officiel étant de 56,5 kg avec donc plus ou moins 400 grammes de tare comme lors de chaque pesée de course) et que le poids résultant des conditions de la course étant donc bien de 56,5kg ;
- qu'après avoir gagné la course, il est descendu de cheval, a dessellé avec tout le matériel mentionné à l'avant course, a répondu à l'interview rapide d'après course avec le journaliste et pour ne pas perdre de temps et se peser au plus vite, il s'est dépêché d'aller jusqu'à la salle de pesée, dont la porte était fermée, comme souvent ;
- qu'il a donc ouvert la porte avec son épaule et son bras droit comme il avait son matériel, son casque, et son « *bâton* » dans les mains, que devant lui finissaient de se peser les jockeys du retour de cette course et les autres jockeys qui se pesaient pour la course suivante ;
- qu'au moment de monter sur la balance la peseuse lui a indiqué qu'il manquait du poids, sans aucune précision du nombre de grammes prétendument manquant, qu'il a donc regardé de suite son matériel et a immédiatement vu que son pad n'y était pas, alors qu'il s'était pesé avec à l'aller ;
- que « *sous l'accord* » et le contrôle du juge de la pesée, il est descendu de la balance et a regardé autour de lui, que pensant l'avoir perdu en route pour la pesée il a rebroussé chemin, mais n'a pas eu besoin d'aller bien loin pour le retrouver : il était tombé à l'entrée des balances, sûrement d'ailleurs lorsqu'il était rentré énergiquement dans l'enceinte des balances en ouvrant le porte, que quelques mètres seulement séparent la porte d'entrée des balances et de la balance en elle-même, la balance étant située au fond du petit couloir à droite après le mur, qu'il a donc pu y retourner rapidement, « *en quelques secondes* » et a attendu son tour pour se peser derrière les jockeys qui précédaient à la pesée ;
- qu'il est donc monté sur la balance et que le Secrétaire des Commissaires est arrivé, et qu'en accord avec la juge à la pesée, ils ont constaté qu'il avait bien son pad (le même qu'à l'aller) et

- qu'il était bien au poids, qu'ils ont dès lors validé la pesée à 56,5 kg comme ce devait l'être ;
- qu'il jure sur l'honneur que tout s'est passé comme il vient de le dire et aimerait rajouter quelques points pour prouver au maximum sa bonne foi, n'ayant pas pour réputation d'être un fraudeur, un tricheur, et surtout un incompetent :
 - qu'il a confié ce jour-là, à la juge à la pesée, ainsi qu'aux Commissaires des courses exactement la même version : il s'est rendu compte tout de suite, en un coup d'oeil, et pas après une longue période de réflexion, que son pad n'était plus dans son matériel au moment de « *checker* » le poids d'après course, alors qu'il s'était pesé avec avant la course et qu'il était persuadé de l'avoir en main avec l'ensemble de son matériel au moment de desseller ;
 - que la juge à la pesée le mentionne d'ailleurs dans son rapport, « constatant qu'il n'avait pas son pad », elle a donc bien vu qu'il l'avait à la pesée d'avant course ;
 - qu'il précise avoir parlé de son pad, mais qu'il n'a pas dit qu'il pensait l'avoir oublié en dessellant, car il savait qu'en dessellant il avait en main tout son matériel ;
 - qu'un autre élément important sur lequel il aimerait insister et qui corrobore ses paroles : la juge à la pesée valide clairement deux aspects dans son rapport lorsqu'elle dit qu'il s'est « retourné rapidement le récupérer » :
 - 1/ en indiquant « *Le récupérer* » elle était intimement convaincue de l'avoir vu avec le pad à la pesée d'avant course comme il l'assure, et qu'elle était donc certainement intimement convaincue qu'aucune infraction n'était en train de se commettre, ce pourquoi elle l'a autorisé à prendre son pad tombé quelques mètres plus loin ;
 - qu'il a pu remarquer qu'il s'est produit exactement la même situation sur l'hippodrome de PARISLONGCHAMP (4/05/2022) dans le Prix du JEU DE PAUME, la deuxième épreuve du Quinté (7 allocations), avec le jockey L. GALLO, que le juge à la pesée a autorisé le jockey ayant oublié son pad à retourner le chercher (de surcroît son pad se trouvait dans le rond de présentation retour des chevaux, pas le sien), puis à se peser de façon définitive à son retour du rond, que la pesée retour a été dès lors validée à juste titre et entérinée par l'ensemble des intervenants de France Galop présents ;
 - que le juge à la pesée du jour et du GTHP par la suite, qu'il a questionnés, lui ont confirmé que c'est le protocole, que les chevaux ne peuvent pas quitter le rond de présentation tant que tous les jockeys qui se doivent d'être pesés ne le sont pas encore, que le jockey est autorisé par le juge à la pesée à aller chercher son pad (à « *LONGCHAMP* », sous contrôle de vidéosurveillance à l'appui et du personnel présent), puis à revenir et à se peser avec le même matériel que lors de la pesée précédent la course ;
 - que ce protocole a bien été appliqué par la juge à la pesée de LYON, ainsi que par les Commissaires et le Secrétaire des Commissaires, qui ont tous vérifié qu'il s'était bien pesé avec le même matériel qu'avant la course, et qu'ils ont donc fort logiquement validé l'arrivée ;
 - 2/ que « *rapidement* » est le terme qui lui vient naturellement, car ladite juge a bien vu qu'il a pu retrouver son pad en quelques secondes (à l'entrée des balances) et non en plusieurs minutes comme le sous-entend M. MARTINON sans aucune preuve, que d'ailleurs s'il avait dû s'absenter pour courir vers les écuries le chercher, un grand nombre de personnes l'auraient vu, ce qui n'est pas le cas, et que la caméra couvrant tout le rond de présentation sur l'hippodrome de LYON peut prouver qu'il n'est pas retourné au rond après la course lorsque les chevaux tournaient encore ;
 - que toute déclaration d'un tiers l'accusant de s'être rendu vers les écuries ou vers l'endroit du retour des chevaux à nouveau après la course serait donc mensongère et diffamatoire à son égard, que s'il y avait eu un écrit ou une surveillance vidéo plus étendue, tout aurait été clair et il n'aurait pas eu besoin de défendre sa bonne foi actuellement ;
 - que dans son courrier M. MARTINON parle de - 1,3 kg, alors qu'il n'était pas présent, que ce n'était pas la réalité et que la juge à la pesée ne parlait pas du même poids, si celui-ci encore était le bon, que tout ceci est très approximatif de leur part, et sans aucun élément probant, de la part de l'appelant ;

- que la personne qui emmenait son cheval ce jour-là (ce peut être l'entraîneur, mais ce dernier n'est jamais présent il ne peut pas l'affirmer, simplement, le monsieur en main parlait anglais), il saura confirmer qu'à aucun moment il n'est revenu à sa rencontre après l'avoir quitté ;
- que l'infraction au Code des Courses dont parle M. MARTINON dans son courrier et plus précisément en son article 179, aurait été de ne pas se peser avant et après la course avec le même matériel ;
- qu'il est indiscutable et indiscuté qu'il s'est pesé avec le même matériel avant, et après, que s'il y avait eu un problème, l'arrivée n'aurait pas été validée, ni par la juge à l'arrivée, ni par le Secrétaire des Commissaires, ni par les Commissaires des courses eux-mêmes : trois autorités intègres, lui semble-t-il, à qui France Galop dans son ensemble fait confiance pour veiller à la bonne régularité des courses ;
- que remettre leur intégrité et compétence en question, ainsi que les siennes, serait malhonnête de la part d'un intervenant(s) potentiel(s) qui doit(vent) exister, car M. MARTINON n'étant pas présent dans l'enceinte des balances, qu'il a dû croire sur parole à ce qu'un tiers malveillant aurait pu lui dire, que rien n'a été ambiguë dans cette histoire, qu'il n'y a eu aucune tricherie ni manipulation aucune de la part de quiconque, que le protocole a été appliqué, ce qui a donc naturellement conduit les Commissaires à valider la course en application de l'article 179 et du Code ;
- qu'il monte en courses publiques depuis plus de quinze ans et n'a jamais fait parler de lui en mal, ni été impliqué dans des histoires douteuses ou relevant d'un laxisme de sa part et qu'il espère que sa bonne foi « paiera » ;
- qu'il s'agit de faits précis et potentiellement graves si un cheval gagnant devait être distancé dans le flou le plus total, alors qu'il a toujours fait preuve de la plus grande probité ;

Vu le mémoire transmis par le représentant de l'entraîneur Christophe MARTINON, accompagné de ses pièces jointes, en date du 9 mai 2022, mentionnant notamment :

- un rappel des faits ;
- qu'à l'issue de cette course et comme stipulé par l'article 178 du Code des Courses, les chevaux et les jockeys classés dans les sept premiers se sont rendus à l'emplacement prévu à cet effet ;
- que le jockey du cheval gagnant SUDDEN DEATH, Eddy HARDOUIN est bien descendu à l'emplacement prévu à cet effet, qu'il est bien allé se faire peser directement en évitant tout contact, mais qu'au moment de la pesée, la personne chargée de vérifier la pesée dudit jockey a constaté que le poids affiché était de 0,9 kilo inférieur au poids qu'aurait dû porter le cheval et que cette pesée n'a pas été éditée ;
- que voyant cela le jockey Eddy HARDOUIN a indiqué qu'il avait dû oublier son pad et est reparti le chercher sans être accompagné par un Commissaire (Rapport juge à la pesée), qu'il est dès lors impossible de certifier qu'il n'a pas été au vestiaire chercher un pad, afin de rectifier son poids ;
- que de retour avec ledit pad, le jockey Eddy HARDOUIN s'est vu signifier par le juge à la pesée d'attendre que les autres jockeys soient pesés, car il devait en informer les Commissaires ;
- que le Secrétaire des Commissaires (salarié de France Galop) a alors autorisé le juge à la pesée à effectuer une nouvelle pesée dudit jockey et que la nouvelle pesée affichant alors un poids de 56,5 kilos a été validée par le juge à la pesée et que l'arrivée a été validée par le juge à l'arrivée ;
- qu'ayant constaté ces faits, les entraîneurs des chevaux TAEKWONDO et KONGASTET ont demandé que soit joint au procès-verbal du Prix de SATHONAY-CAMP une réclamation concernant les opérations de pesée après la course et plus particulièrement sur le fait que le jockey Eddy HARDOUIN s'est présenté à la pesée après la course avec un poids inférieur à celui résultant des conditions de courses et des éventuelles surcharges ou décharges le concernant ;
- qu'il n'y a aucune contestation concernant le fait qu'à la pesée suivant l'arrivée dudit Prix le jockey Eddy HARDOUIN s'est présenté à un poids inférieur de 0,9 kilo à celui résultant des conditions de la course susvisée ;
- que le jockey Eddy HARDOUIN, s'étant rendu compte qu'il ne faisait pas le poids, a de son propre chef quitté l'espace réservé à la pesée pour aller chercher un pad, qu'il a quitté l'espace réservé à la pesée sans y avoir été autorisé ni par le juge à la pesée ni par les Commissaires de courses, sans être accompagné d'un Commissaire de course et qu'il est de ce fait impossible de savoir

où il s'est rendu et avec qui il a eu des contacts, ce qui est interdit par l'article 178 du Code des Courses qui prévoit en son § II que les jockeys concernés ne doivent pas mettre pied à terre avant d'avoir atteint l'emplacement désigné, qu'après avoir mis pied à terre à cet emplacement, les jockeys doivent desseller eux-mêmes leurs chevaux, puis aller directement se faire peser en évitant tout contact, ajoutant que la sanction prévue est, sauf cas de force majeure ou sauf impossibilité manifeste de modification du poids, que le cheval dont le jockey :

- descend de cheval avant l'emplacement désigné et revient ainsi se faire peser sans que son retour ait pu être contrôlé,
- bien que descendu de cheval à l'emplacement désigné, ne se présente pas à la pesée ou ne s'y présente pas conformément aux dispositions du paragraphe précédent, sera distancé ;
- qu'après la première pesée où il manquait 0,9 kilo et après être allé chercher un pad, le jockey Eddy HARDOUIN a demandé à ce qu'une nouvelle pesée soit effectuée, que le juge à la pesée lui a demandé d'attendre, car il devait alerter les Commissaires sur cet état de fait ;
- que l'article 179 dudit Code stipule en son § V que le cheval dont le jockey se présente à la pesée après la course à un poids inférieur à celui résultant à la fois des conditions de la course et de l'application des surcharges ou remises de poids le concernant est distancé par les Commissaires de courses et qu'il n'est aucunement inscrit qu'il peut aller chercher un élément lui permettant d'effectuer une deuxième pesée ;
- qu'il apparaît clairement que les articles 178 et 179 dudit Code n'ont pas été respectés par ledit jockey et qu'en conséquence le cheval SUDDEN DEATH aurait dû être distancé ;
- qu'il est demandé aux Commissaires de France Galop de constater que le jockey Eddy HARDOUIN s'est présenté à la pesée après le Prix de SATHONAY-CAMP avec un poids inférieur de 0,9 kilo à celui résultant à la fois des conditions de la course et de l'application des surcharges ou remises de poids le concernant, de constater que s'étant rendu compte qu'il ne faisait pas le poids, a quitté de son propre chef et sans être accompagné d'un Commissaire, l'espace réservé à la pesée pour aller chercher un pad, de constater que les articles 178 et 179 dudit Code n'ont pas été respectés, de distancer le cheval SUDDEN DEATH de la première place et modifier ainsi l'ordre d'arrivée dudit Prix ;

Vu les courriers de procédure en date des 6 et 9 mai 2022 ;

Attendu que l'agent du jockey Eddy HARDOUIN a remis un courrier en séance, qu'il a lu, ledit courrier mentionnant notamment :

- que les circonstances de la pesée sont totalement sous le contrôle et donc la responsabilité de la juge à la pesée et des Commissaires en général ;
- que sur le fond le jockey Eddy HARDOUIN précise qu'il n'a pas quitté la pièce et donc par définition qu'il n'a quitté la surveillance de personnes ;
- que, si finalement la juge à la pesée avait senti ou vu quelque chose de malsain, elle serait intervenue, c'est le protocole habituel, que cela peut arriver de laisser tomber un pad en rentrant dans les balances ;
- que malgré ce qu'affirme le représentant de l'entraîneur Christophe MARTINON, ladite juge ne dit pas dans son rapport qu'il a quitté l'enceinte de la pesée, mais simplement « *qu'il est retourné le récupérer* » sans pour autant affirmer que c'était hors de l'enceinte des balances, que personne ne peut le contester ;
- qu'on essaie donc d'ergoter sur les quelques termes utilisés par ladite juge dans son courrier pour tirer une interprétation favorable à leur histoire ;
- qu'étant resté dans l'enceinte des balances, ledit jockey n'a donc pas été suivi ou accompagné comme il aurait pu l'être s'il en était sorti ;
- qu'il y a une réclamation portant sur le fait que ledit jockey soit allé dans le rond de présentation récupérer un pad, que c'est le sujet qui fonde en lui-même le courrier d'appel de l'appelant, que pourtant entre la saisine et le mémoire ce n'est plus le même terrain ;
- que la réclamation à la base portait sur le fait que ledit jockey soit retourné tout seul dans le rond de présentation, alors qu'il n'a même pas quitté les balances ;
- que l'appelant parle de rond de présentation, puis d'enceintes des balances et avance donc à vue dans sa démarche, qu'on comprend dès lors dans leur mémoire que ce n'est plus la même réclamation ni le même appel, que la première réclamation n'était pas fondée et qu'ils changent donc la demande ;

- qu'au vu des divers courriers, la réclamation était infondée et « déviée » par l'appelant : « déviée », car l'appelant se rend tellement compte qu'il s'est trompé sur ses allégations, qu'entre la réclamation en elle-même et les explications du présent dossier il ne s'agit plus des mêmes faits, que l'appelant modifie les éléments de sa demande et que cette réclamation, cet appel, doit donc être rejeté ;
- que deux choses ne changent pas : que ledit jockey n'a pas quitté l'enceinte des balances et qu'il s'est pesé avec le même matériel qu'avant la course ;
- que finalement ledit jockey subi des allégations qui sont à la limite de la dénonciation calomnieuse, alors que la charge de la preuve est à celui qui fait la réclamation ;

Attendu que le représentant de l'entraîneur Nicholas LITTMODEN a remis une photographie en séance et déclaré notamment :

- qu'il convient de rappeler que l'on garde les chevaux dans l'enclosure des balances jusqu'à la fin de la pesée et jusqu'au rouge à l'arrivée de façon à vérifier si un élément est perdu en cas de litige éventuel ;
- que sur la photo du jockey vainqueur, juste après l'arrivée, on voit ledit jockey avec tous les éléments, à savoir la serviette, le tapis de plomb, le pad en silicone et la selle, ce qui prouve qu'il porte tout son matériel et que c'est le pad perdu qui est sur la photo et pas un autre ;
- qu'il convient également de prendre en considération d'autres éléments du contexte, à savoir l'interview que ledit jockey a réalisée et le fait qu'il était ainsi pressé en allant se peser et le fait qu'il a dû ouvrir une porte fermée ;
- que, si un Commissaire ou un collègue avait vu le pad tomber, il le lui aurait dit et l'aurait ramassé ;
- que l'appelant entend juste profiter de cet effet d'aubaine pour distancer le cheval gagnant, mais que le jockey Eddy HARDOUIN a bien perdu son pad et que c'est bien celui qu'il a récupéré ;
- qu'il regrette l'opportunisme de cet appel et le manque de témoignage du Secrétaire des Commissaires sur place, représentant de France Galop et présent pour juger de ce contexte ;

Attendu que le représentant de l'entraîneur Christophe MARTINON a déclaré en séance :

- qu'il a été très difficile d'établir ladite réclamation, que MM. MARTINON et BONNEFOY l'ont appelé et qu'ils ont eu du mal à faire tamponner la réclamation par les personnes présentes sur place, que cela s'est fait dans la précipitation ;
- que le poids constaté est inférieur à celui résultant des conditions de courses et des éventuelles surcharges ou décharges le concernant, que personne ne le conteste, que ledit jockey le reconnaît lui-même ;
- que le terme de dénonciation calomnieuse est un peu fort, qu'il n'insistera pas, ce n'est pas son habitude, que l'on a le droit de ne pas être d'accord, mais que cela ne signifie pas forcément qu'il y a calomnie ;
- que ledit jockey a quitté l'enceinte de la pesée, que c'est l'endroit où le jockey se pèse, que la juge de la pesée est face à la bascule, que donc si le jockey part il n'est plus dans le champ de vision de la juge ;
- que la juge ne l'a pas vu ramasser le pad et que l'on ne sait donc pas où il l'a mis ni dans quelles conditions, que ledit jockey dit ne pas avoir quitté cet espace, mais qu'il le quitte sans y être autorisé comme l'indique la juge de la pesée ;
- qu'elle n'a pas eu le temps de lui signifier quoi que ce soit, alors qu'on aurait pu avoir a minima un Commissaire pour l'accompagner ;
- que ledit jockey reconnaît qu'il ne fait pas le poids, qu'il reconnaît qu'il est allé chercher le pad ;
- que la juge de l'arrivée le constate et lui dit qu'il faut alerter les Commissaires, faisant remarquer qu'il est étonnant que cela n'ait pas été fait avant ;
- que ledit jockey indique avoir perdu le pad en poussant la porte, mais qu'il est étonnant qu'il soit le seul à l'avoir ainsi perdu ;
- que lorsque ledit jockey indique « *si vous avez l'occasion de retrouver la personne qui emmenait mon cheval ce jour-là (ce peut être l'entraîneur, mais il n'est jamais présent je ne peux pas l'affirmer, simplement, le monsieur en main parlait anglais), il saura vous confirmer qu'à aucun moment je suis revenu à sa rencontre après l'avoir quitté* », et que dans son attestation M. LITTMODEN indique qu'ils « *ont sellé son cheval ensemble* », si après la course ledit jockey ne se rappelle pas avec qui il a sellé le cheval et qui est l'entraîneur, c'est qu'il y a un problème ;
- que les articles 178 et 179 dudit Code sont très clairs et que dans pareil cas il y a distancement,

qu'il n'y a pas de discussion, qu'il y a une erreur probablement du Secrétaire des Commissaires, que cela peut arriver, mais que manifestement le Code n'a pas été respecté et que le cheval doit être distancé ;

- qu'il n'est nulle part écrit que l'on peut aller chercher le pad, contrairement à une époque où il était possible d'aller chercher la bride, que désormais tout est instantané, car il y a eu des problèmes et que l'on connaît des cas célèbres, surtout lorsque le jockey n'est pas accompagné ;
- qu'il n'a rien contre personne là-dedans, qu'il n'y a pas de diffamation, souhaitant juste une application du Code et de tout le Code ;

Attendu que l'agent dudit jockey a indiqué :

- concernant le terme de « précipitation » de la réclamation, que le courrier d'appel est daté du lendemain de la course, et envoyé par lettre recommandée et qu'ils avaient donc eu toute la nuit pour y réfléchir ;
- que la veille du courrier d'appel, l'appelant parle du rond de présentation ;
- qu'un lad peut aussi donner les ordres, qu'ils sont habilités, que c'était la première fois que ledit jockey voyait l'entraîneur, qu'il ne pouvait pas forcément savoir de qui il s'agissait, ajoutant que même lorsqu'il a lui-même interrogé ledit jockey, ce dernier a répondu qu'il était anglais sans savoir qu'il agissait de l'entraîneur ;
- que, concernant la position de la juge à la pesée, les jockeys sont forcément devant elle, qu'elle dit elle-même qu'il est allé chercher son pad et qu'il n'y a pas de confusion ;
- que comme l'indique le représentant de l'entraîneur Nicholas LITTMODEN, avec qui ils ne se sont pas concertés, si un des collègues dudit jockey avait vu tomber le pad, il l'aurait dit, mais qu'il est rentré en dernier, car il y avait l'interview et qu'il s'est dépêché ;
- que le représentant de l'entraîneur Christophe MARTINON parle des articles 178 et 179, mais que cet article « dit » aussi que les jockeys doivent se faire peser munis des éléments ayant été pesés à la pesée précédant la course, que l'on parle du Code, mais qu'il se demande s'il est interdit de faire tomber un pad dans l'enceinte des balances, qu'il n'en est pas sûr, ajoutant que ledit jockey a été très honnête, que si on lui avait dit de « *rester là, il serait resté* », qu'il n'y a pas eu d'histoire ce jour-là, qu'à PARISLONGCHAMP il y a une sorte de protocole, en faisant remarquer qu'il y en aurait à Paris et pas ailleurs ;
- que la réclamation et l'appel initial doivent être rejetés car l'une a été signifiée le jour des courses puis l'appel le lendemain par courrier et qu'on ne parle plus de la même histoire ;

Attendu que le représentant de l'entraîneur Christophe MARTINON a déclaré que l'appel n'est pas tout ce qui fait la discussion comme indiqué dans le Code, que l'article 179 n'a pas été respecté et que concernant la photo, il se demande par qui elle a été prise et comment et que rien ne prouve que ledit jockey s'est pesé avec le même matériel avant la course ;

Attendu que les intéressées ont déclaré qu'ils n'avaient rien à ajouter, suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les dispositions des articles 150, 151, 178, 179 et 207 dudit Code ;

Attendu que le poulain SUDDEN DEATH a été monté par le jockey Eddy HARDOUIN, étant observé que ledit poulain devait porter le poids théorique de 56,5 kg ;

Que le jockey Eddy HARDOUIN s'était présenté à la pesée avant la course à un poids de 56,9 kg, poids conforme à la fois aux conditions particulières de la course et aux dispositions du Code des Courses au Galop applicables en la matière aux jockeys et aux chevaux ;

Attendu que le poulain SUDDEN DEATH s'est classé 1er du Prix de SATHONAY-CAMP ;

Attendu qu'il résulte de l'examen du procès-verbal dudit Prix, complété de la feuille de pesée que ledit jockey s'est présenté à la pesée après la course à un poids effectif de 56,5 kg et que les Commissaires de courses et le juge de l'arrivée ont validé l'arrivée ;

Attendu que le rapport du juge de la pesée mentionne :

- qu'à l'issue de la course, le jockey, M. Eddy HARDOUIN, s'est présenté à la pesée avec un poids insuffisant (-900g) ;
- que constatant qu'il n'avait pas son pad, M. HARDOUIN, est retourné rapidement le récupérer, convaincu de l'avoir oublié en dessellant ;

- que, de retour à la pesée, il lui a demandé de patienter, le temps de terminer la pesée des jockeys à l'arrivée, lui signifiant qu'il devait en informer les Commissaires ;
- que pendant ce temps, le juge à l'arrivée, qui s'était rendu dans le bureau des Commissaires, a alerté le Secrétaire des Commissaires lequel est venu immédiatement à la pesée et a indiqué que ledit jockey pouvait être repris à la pesée avec son pad ;
- que ledit jockey a été pesé à 56,5 kg, que les poids ont été édités et remis au juge à l'arrivée avant validation de l'arrivée définitive par les Commissaires ;

Qu'il convient de prendre en compte les explications particulièrement détaillées dudit jockey quant à la perte de son pad et l'endroit où il l'a récupéré avec l'accord du juge de la pesée ;

Que lors de la seconde pesée d'après course, ledit jockey s'était ainsi pesé à un poids de 56,5 kilos, ce qui constitue un poids conforme à celui résultant à la fois des conditions particulières de la course et des dispositions du Code des Courses au Galop applicables ;

Qu'en effet, ledit jockey a été autorisé, par les instances en charge de veiller à la régularité des courses, à revenir se peser, les juges de la pesée et de l'arrivée, les Commissaires de courses et leur Secrétaire ayant tous été informés de la situation en cause avant que l'intéressé ne soit autorisé à se peser de nouveau et avant qu'il ne soit décidé de valider l'arrivée ;

Qu'il convient également de rappeler que les dispositions de l'article 217 dudit Code prévoient en son § II que les Commissaires de courses peuvent prendre les dispositions et les décisions leur paraissant les plus appropriées pour régler un problème d'organisation ou une situation particulière non prévue par le présent Code et que lesdits Commissaires étaient en droit de valider l'arrivée et la pesée comme ils l'ont fait, au vu notamment :

- des dispositions de l'article 179 dudit Code ;
- des éléments à leur disposition sur place, notamment au moment de la deuxième pesée autorisée par le juge de la pesée ;
- des éléments fournis en appel dont la photographie du jockey Eddy HARDOUIN avec son pad ;

Qui permettent de confirmer la décision des Commissaires de courses de maintenir le classement, considérant que le jockey avait bien porté le poids qu'il devait porter ;

Attendu, en conséquence, qu'au regard des éléments du dossier et en l'absence d'élément probant apporté par l'appelant permettant d'établir que le jockey Eddy HARODUIN avait monté sans son pad en silicone et à un poids inférieur aux conditions particulières et générales de la course, les Commissaires de France Galop ne peuvent que constater l'absence d'erreur manifeste des Commissaires de courses en fonction le 14 avril 2022 à l'occasion dudit Prix et qu'il y a donc lieu, en l'espèce, de confirmer leur décision en ce qu'ils ont validé l'arrivée de la course ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par l'entraîneur Christophe MARTINON ;
- de maintenir la décision des Commissaires de courses en ce qu'ils ont validé l'arrivée de la course.

Boulogne, le 18 mai 2022
R. FOURNIER SARLOVEZE – N. LANDON – G. HOVELACQUE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP AUTEUIL – 7 MAI 2022 – PRIX DU VIVARAIS

Rappel de la décision des Commissaires de courses

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute des hongres SAMPARK (Christopher RIOU) et HACHASSON (Thomas BEURAIN) dans le dernier tournant.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Thomas BEURAIN (HACHASSON) tombé, Davide SATALIA (SAINT TURGEON) arrivé 1er, Ludovic PHILIPPERON (DIABLE D'AUTEUIL) arrivé 3ème et

Geoffrey RE (BOY OCEAN) arrivé 4ème, le jockey Christopher RIOU (SAMPARK) ayant été pris en charge par le service médical n'a pas pu être entendu, les Commissaires ont distancé le hongre SAINT TURGEON de la 1ère place considérant qu'en se déportant vers la corde, le hongre avait contraint le jockey du hongre BOY OCEAN à se déporter vers l'extérieur provoquant ainsi la chute du hongre HACHASSON et par contre coup celle du hongre SAMPARK.

Le classement est, en conséquence, devenu le suivant : 1er : HAPPYDAY ; 2ème : DIABLE D'AUTEUIL ; 3ème : BOY OCEAN ; 4ème : HOTEL DIEU ; 5ème : HOCKNEY VALLIS.

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le comportement fautif du jockey Davide SATALIA par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours.

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un courrier d'appel de l'entraîneur-jockey Davide SATALIA contre la décision des Commissaires de courses d'avoir distancé le hongre SAINT TURGEON et de l'avoir sanctionné lui-même par une interdiction de monter d'une durée de 15 jours ;

Après avoir dûment appelé MM. Arcadio VANGELISTI et Davide SATALIA, respectivement propriétaire, entraîneur-jockey du hongre SAINT TURGEON, M. William Daniel MACDONALD, la Société d'Entraînement Erwan GRALL et Geoffrey RE, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey du hongre BOY OCEAN, M. Fabrice FOUCHER et Christopher RIOU, respectivement propriétaire-entraîneur et jockey du hongre SAMPARK, M. Philippe de QUATREBARBES, Fabrice FOUCHER et Thomas BEURAIN respectivement propriétaire, entraîneur et jockey du hongre HACHASSON, à se présenter à la réunion du mercredi 18 mai 2022 et constaté la non-présentation des intéressés, à l'exception de l'entraîneur et jockey Davide SATALIA et de l'entraîneur Erwan GRALL ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle et pris connaissance des explications écrites de M. Philippe de QUATREBARBES, de l'entraîneur Fabrice FOUCHER, de l'entraîneur-jockey Davide SATALIA, des jockeys Geoffrey RE et Ludovic PHILIPERRON, de l'agent de ce dernier et de celui du jockey Christopher RIOU, des déclarations du jockey Davide SATALIA et de l'entraîneur Erwan GRALL, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de ses déclarations orales, possibilité utilisée par l'entraîneur Erwan GRALL, M. Davide SATALIA ayant déposé ses observations orales sous forme écrites à l'issue de la séance ;

Attendu que cet appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Sur le fond ;

Vu les explications remises en séance ;

Vu le courrier électronique du jockey Davide SATALIA en date du 9 mai 2022 également envoyé par courrier recommandé, mentionnant notamment :

- qu'il a injustement été considéré responsable de la double chute ;
- que son mouvement vers la corde consécutif au décalage du leader vers la droite, bien qu'il ait légèrement perturbé la progression de Geoffrey RE (BOY OCEAN) ne l'a jamais contraint à se décaler vers la droite ;
- qu'à la vitesse où il l'a dépassé, il ne peut arguer qu'il craignait de galoper dans les postérieurs de son cheval et que son mouvement relève d'un choix tactique ainsi qu'il l'a dit lui-même, se déportant pour éviter de galoper dans « les trous » à la corde comme il l'a dit aux Commissaires de courses ;
- que c'est ce mouvement volontaire de sa part qui a induit la double chute plusieurs foulées après son changement de ligne qui ne l'obligeait en rien à se déporter vers la droite ;
- que l'enquête a duré très longtemps en raison d'un problème technique, les Commissaires de courses ne disposant pas de toutes les vues et ont été obligés de juger à partir d'images qu'ils leur montraient sur un téléphone portable ;

Vu les courriers de procédure en date des 9 et 11 mai 2022 du propriétaire de SAINT TURGEON ;

Vu le courrier d'envoi des vues à l'entraîneur-jockey Davide SATALIA en date du 11 mai 2022 ;

Vu les deux courriers électroniques de M. Philippe de QUATREBARBES en date du 11 et 16 mai 2022 mentionnant notamment :

- remercier de la gentillesse et de l'aide apportée par l'assistante du Service juridique-courses pour appréhender la procédure ;
- que ses explications en son absence lors de la séance se limiteront à rappeler que son cheval HACHASSON a été privé dans cette bousculade venant de sa gauche de la possibilité de défendre ses chances à l'arrivée de cette course, et s'en sort avec un traumatisme violent et une fracture du chanfrein ;
- que faute de disposer de tous les éléments d'analyse dont ont disposé les Commissaires, il ne se permettra pas de mettre en doute leur jugement ;
- qu'il lui apparaît seulement que, au moment de l'incident, Davide SATALIA galopait librement à la corde et n'avait pas de raison de s'en écarter ;
- qu'il pense que le tassement qui s'est produit contre son cheval n'a pu être évité par les jockeys qui l'entouraient du fait de l'écart soudain du cheval gagnant qui galopait librement à la corde, très légèrement en avant d'eux ;
- que, à la suite de cette chute, survenue en plein effort, son cheval va être immobilisé plus de 3 mois avant de pouvoir reprendre l'entraînement, ayant subi une fracture du chanfrein et du maxillaire supérieur ;

Vu le courrier électronique du représentant de la Société d'Entraînement Fabrice FOUCHER en date du 13 mai 2022 mentionnant notamment :

- que Davide SATALIA effectue un important changement de ligne dans le dernier tournant ;
- qu'encore à l'extérieur à l'entrée de ce dernier, il prend l'initiative de rejoindre la corde à mi-tournant en passant entre deux chevaux et provoquant un tassement en se rabattant brutalement devant le partenaire de Geoffrey RE ;
- que celui-ci ressort alors brusquement du sillage de SAINT TURGEON vers la droite provoquant la chute d'HACHASSON qui s'engageait à ce moment-là entre BOY OCEAN et DIABLE D'AUTEUIL ;
- que, ne disposant pas de toutes les vues, il ne peut définir si le changement de ligne de Geoffrey RE pouvait être anticipé ou évité et qu'en conséquence il fait confiance aux Commissaires, afin que la meilleure décision soit prise à l'encontre du ou des responsables, afin que les jockeys comprennent qu'on ne peut se comporter dangereusement et de manière irresponsable dans un peloton et que ce genre d'incident ne se reproduise pas ;
- qu'à son avis, il est clair que le changement de ligne de Davide SATALIA qui n'était pas contraint de le faire est une faute intentionnelle et qu'en application du Code il est logique qu'il soit sanctionné ;
- les conséquences pour l'entourage d'HACHASSON, pour l'entourage de son autre partant tombé aussi en raison de ce mouvement et pour la santé d'HACHASSON, ainsi que son avenir en courses ;

Vu le courrier électronique du jockey Geoffrey RE en date du 16 mai 2022 mentionnant notamment :

- qu'au moment de sauter la dernière haie de la ligne de face, il est à la corde derrière le cheval HAPPY DAY monté par James REVELEY qui lui est un rang à son extérieur, que SAINT TURGEON et Davide SATALIA sont eux en troisième épaisseur passant avec beaucoup de ressources DIABLE D'AUTEUIL et Ludovic PHILIPERRON ;
- qu'au moment du milieu du dernier tournant, il a toujours la même place, que James REVELEY a lui aussi toujours la même place ayant un peu plus de longueur sur lui que les mètres précédents et qu'à ce moment-là Davide SATALIA va venir slalomer entre James REVELEY et lui-même, alors qu'il avait les ressources nécessaires pour continuer de passer à l'extérieur de HAPPY DAY ;
- qu'il se retrouve donc devant lui en effectuant une vague, que dans une fraction de seconde il n'a pas le choix de décaler son cheval pour éviter la chute, car à ce moment-là son cheval touche les postérieurs du cheval SAINT TURGEON ;

Vu le courrier électronique de l'agent du jockey Ludovic PHILIPERRON reçu le 16 mai 2022 mentionnant notamment :

- que n'étant pas présent sur l'hippodrome, mais ayant vu la course devant sa télévision, il en conclut qu'à l'abord du tournant, SAINT TURGEON est en 4ème épaisseur, avec à son intérieur BOY OCEAN et deux places libres à la corde (capture d'écran numéro 1) ;

- que cent mètres plus tard, il se rabat à la corde devant BOY OCEAN (capture d'écran numéro 2 où l'on voit que l'arrière de SAINT TURGEON vient percuter l'épaule de BOY OCEAN), ce qui oblige Geoffrey RE, jockey de BOY OCEAN, à sortir du dos de SAINT TURGEON pour ne pas se faire écraser (capture d'écran numéro 3) ;
- que la chute du cheval HACHASSON est due au mouvement de Davide SATALIA, qui contraint Geoffrey RE sur BOY OCEAN à sortir de son dos pour ne pas subir une chute semblable à celle qu'a subi HACHASSON ;
- qu'il y a assez de place sur l'hippodrome d'AUTEUIL pour que tout le monde ne se marche pas dessus, que les courses d'obstacles sont déjà assez dangereuses comme ça et que c'est quand même un comble d'avoir une chute sur le plat lors d'une course d'obstacles ;
- que sans se mettre à la place de Davide SATALIA, un mouvement aussi dangereux n'était pas nécessaire pour sécuriser sa place lorsque l'on voit la facilité de sa victoire ;
- qu'un tel comportement n'est pas acceptable dans un parcours et que les mesures prises ce samedi sur l'hippodrome d'AUTEUIL (distancement du cheval gagnant) ont été appropriées au vu de la violence de la chute, afin que de tels accidents ne se reproduisent pas ;

Vu le courrier électronique de l'agent du jockey Christopher RIOU reçu le 16 mai 2022 mentionnant notamment que :

- le mouvement exécuté par Davide SATALIA entraîne des conséquences pour HACHASSON et son jockey Thomas BEURAIN, mais aussi sur le peloton de derrière qui perd du terrain sur les premiers et encore plus sur SAMPARK, qui est contraint de marcher sur le cheval tombé et qui éjecte son jockey Christopher RIOU ;
- les conséquences ont été moindres pour ce duo, étant donné que cheval et jockey sont rentrés sains et saufs ;
- que « Christopher » n'a pu se remettre en selle dans la course suivante, faute de temps (voir le médecin, rentrer aux vestiaires, faire son poids pour la course suivante...), ce qui a fait qu'il a perdu une monte pour un nouveau client, et sûrement une place, étant donné que le cheval qu'il devait monter dans la course suivante s'est classé à la deuxième place ;
- le mouvement de Davide SATALIA aurait pu avoir des conséquences plus graves pour le jockey Christopher RIOU qui se mettait en selle à quatre reprises après le Prix du VIVARAIS, ajoutant qu'il aurait pu perdre un gagnant ;

Vu le courrier électronique du jockey Ludovic PHILIPERRON reçu le 17 mai 2022 mentionnant notamment :

- que suite au manque d'image chez les Commissaires, il va essayer d'expliquer son point de vue à cheval ;
- qu'aux abords du dernier tournant, il a pu constater avoir le dos de SAINT TURGEON, qu'à mi-tournant final, Davide SATALIA a décidé de se rabattre vers la corde malgré les appels insistants de Geoffrey RE lui indiquant sa présence, ce qui a engendré un mouvement du jockey Geoffrey RE pour éviter un éventuel accident ;
- que s'en est suivie une chute du jockey Thomas BEURAIN qui n'a pu éviter le mouvement orchestré initialement par SAINT TURGEON (Davide SATALIA) ;
- qu'un tel changement de ligne ne peut pas avoir lieu dans un tournant final et que le respect entre jockeys doit être primordial, car leur sécurité, ainsi que celle des chevaux, en dépend ;

Attendu que le jockey Davide SATALIA a remis des explications en séance et déclaré notamment :

- que suite à un problème technique, les Commissaires de courses n'avaient qu'une seule vue à disposition, présentée sur un téléphone portable ;
- que cette seule vue ne permettait pas un examen optimal de la situation ;
- que son mouvement n'a pas perturbé la progression de BOY OCEAN et en tout cas ne le contraignait pas à aller vers l'extérieur ;
- que la position de Geoffrey RE montre bien qu'il ne subit pas son changement de ligne et que, en outre, il progressait bien plus vite que lui ;
- que Geoffrey RE a reconnu devant les Commissaires de courses et témoins s'être déporté pour éviter de galoper dans les trous ;
- qu'il n'est pas responsable de la double chute qui se produit de nombreuses foulées après son changement de trajectoire à une vitesse de progression plus importante que celle de BOY OCEAN ;

- qu'il se déporte vers la gauche et que Geoffrey RE décide de venir vers la droite et que c'est 5 foulées après que la chute intervient ;
- que pendant 5 foulées, Geoffrey RE va vers la droite ;
- que Thomas BEURAIN se retrouve pris en « sandwich », mais que Geoffrey RE a bougé sans que ce soit une nécessité ;

Attendu que l'entraîneur Erwan GRALL a déclaré en séance :

- qu'il n'incrimine pas Davide SATALIA de manière abusivement inutile, car monter à cheval en course à cette vitesse n'est pas simple ;
- que, selon lui, tout se passe très vite et que son cheval a une grande action ;
- que Geoffrey RE est à l'intérieur de la piste toute la course et qu'il conserve sa ligne ;
- que c'est au moment où Davide SATALIA se déporte vers la lice intérieure que Geoffrey RE va devoir se déporter vers l'extérieur ;
- qu'il ne le fait pas par sa seule volonté, mais car il risque de galoper dans les postérieurs de SAINT TURGEON comme le démontre bien les arrêts sur image ;
- que Geoffrey RE se trouve serré en dedans de SAINT TURGEON et doit éviter de lui galoper dedans, qu'il se décale donc, étant mal positionné, comme le démontre, en outre, les mouvements de tête de son partenaire ;
- qu'il répète ne pas incriminer Davide SATALIA plus que de raison, car tout va vite et que tout cela n'est pas simple, notamment à cheval, mais que si Geoffrey RE ressort vers sa droite, c'est parce que Davide SATALIA se décale devant lui, ce qui aura pour conséquence, par répercussion, de provoquer le tassement, puis les chutes ;
- qu'il n'est pas d'accord avec la position de Davide SATLIA estimant que son cheval est à 2 longueurs de lui, qu'il se retrouve serré à son intérieur et que les mouvements derrière sont liés au décalage initial de Davide SATALIA vers la corde ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question en ce sens du Président de séance ;

Vu les dispositions de l'article 166 du Code des Courses au Galop et les éléments du dossier ;

Attendu que l'examen des différentes vues du film de contrôle, notamment la vue de face du tournant permet de caractériser que le jockey Davide SATALIA avait abordé la courbe en étant initialement à l'extérieur de son confrère Geoffrey RE avec des ressources évidentes ;

Qu'il avait ensuite décidé, en plein tournant, de se rapprocher de la lice intérieure et qu'il avait effectué ce mouvement non dicté par des raisons impératives de sécurité ou en raison d'un mouvement incontrôlable de son partenaire, sans bénéficier d'une marge de sécurité suffisante sur son confrère Geoffrey RE ;

Que le film de contrôle, s'il permet donc de mettre en évidence de manière suffisamment clair et visible :

- que le jockey Davide SATALIA avait changé de ligne dans un tournant sans bénéficier d'un espace suffisant pour le faire sans créer une gêne à son intérieur et derrière lui et sans y être contraint par un impératif de sécurité,

ne permet cependant pas de mettre en évidence :

- un comportement qualifiable de fautif de manière avérée du jockey Geoffrey RE, lequel s'était retrouvé à l'extérieur du hongre SAINT TURGEON pour des raisons de sécurité après le mouvement de son confrère vers la lice et après avoir manqué d'espace pour négocier le tournant sans risquer de galoper dans les postérieurs de son concurrent ;

Que, par répercussion, la gêne du jockey Geoffrey RE, caractérisée notamment par le mouvement de tête de son partenaire et par sa nécessité de le reprendre et se décaler quand le jockey Davide SATALIA avait changé de ligne devant lui, avait engendré un tassement et la chute de deux de ses concurrents derrière lui ;

Que le jockey Davide SATALIA aurait dû prendre davantage de précaution avant de décider d'aller se coller à la lice intérieure dans un tournant, son mouvement et son choix de trajectoire étant les principaux responsables du tassement intervenu et les principaux responsables de la chute ainsi causée par répercussion au sein de ce peloton qui était très groupé ;

Attendu qu'il y a ainsi lieu de maintenir la décision des Commissaires de courses en ce qu'ils ont sanctionné

le jockey Davide SATALIA par une interdiction de monter d'une durée de 15 jours au regard de la situation décrite, ce quantum étant celui fixé par le Code des Courses au Galop en la matière, de même que le distancement de son partenaire ;

PAR CES MOTIFS

Décident de :

- déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Davide SATALIA ;
- de maintenir la décision des Commissaires de courses.

Boulogne, le 18 mai 2022

P. SABAROTS – N. LANDON – A. de LENCQUESAING

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

COMPIÈGNE

jeudi 5 mai 2022

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Patrick SOURD – Nicole BRAEM – Julien COISNE

0880 125

594 ³²⁴⁷ PRIX DU MORBIHAN 3 800 m

(Haies - À réclamer - Jockeys < à 50 victoires)

23 000 € (11 040, 5520, 3220, 2185, 1035) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 5 ans, 65 k.; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu une allocation de 10.000 en courses de haies portera 2 k.

Pour Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné cinquante courses.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses ne sont pas applicables dans ce prix.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° H4 : Haies, Dist. 3 800 m env.

449	Rasango , h, b, 11 ans, par Astarabad USA et Ravna [Nikos (GB)], 67 k, ϕ p, (9 000), J. Finch (<i>N. Howie</i>), M ^{me} S. Leech	1
	Finistere Madrik , h, b, 7 ans, par Sageburg (IRE) et Skandia (Robin Des Champs), 69 k, Δ p, (13 000), E.J. Leclerc (<i>Q. Gaignard</i>), A. Chaille-Chaille	2
438	Enjoy Your Life , h, n.p, 5 ans, par Bathyrhon GER et Madoudal (Cadoudal), 72 k, p, (23 000), Suc. M. Bryant (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	3
265 ¹	Myboy , h, b, 9 ans, par American Post GB et Mamitador (GB) (Anabaa USA), 72 k, ϕ p, (15 000), Ecurie R.E. (<i>G. Meunier</i>), P.J. Fertillet	4
404	Gaelik First , f, b.f, 7 ans, par Blue Bresil et Gaelika (IRE) (Pistolet Bleu IRE), 66 k (64 k), (11 000), DH. Dubois (<i>M^{me} E. Fontaine</i>), D. Windrif	5
503	Life'S A Breeze IRE , h, 6 ans, 68 k, ϕ p, (11 000), ME. Uzan (<i>F. Girard</i>), G. Collet	6
503 ⁴	Intrinseque , h, 10 ans, 68 k, \otimes p, (11 000), Ecurie Jaune et Vert (<i>C. Riou</i>), P.J. Fertillet	7
503 ⁵	As De Carpat , h, 6 ans, 67 k, \otimes p, (9 000), Butel & Beaunez (s) (<i>L. Vandamme</i>), Butel & Beaunez (s)	8
498	Wald'Or , h, 5 ans, 67 k, p, (13 000), S. Jeddari (<i>M. Ben Amor</i>), S. Jeddari	arr
503 ¹	Aven Joa , h, 6 ans, 70 k, p, (15 000), Rouge et Gris Racing (<i>Bougon Bougeard</i>), Gab. Leenders (s)	tbé

10 partants; 27 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 572 €
11 040€ – 5520€ – 3220€ – 2185€ – 1035€

Primes aux propriétaires:

99€ *Rasango*.
49€ *Finistere Madrik*.
289€ *Enjoy Your Life*.
196€ *Myboy*.
93€ *Gaelik First*.

Primes aux éleveurs:

1 744 € Earl Haras Du Camp Benard.
872 € Ecurie Les Boulaies, M^{me} Isabelle Mousseigne.
508 € Hugues Rousseau.
345 € Haras D'Haspel.
163 € M^{me} Karine Perreau, Jehan Bertran De Balandia.

Le jeune jockey Aymeric LELIEVRE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre MY BOY par le jeune jockey Gabin MEUNIER au poids de 72 kg.

Les Commissaires, après avoir entendu le juge du départ et le jeune jockey Lucas VANDAMME en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

Le hongre RASANGO et la jument GAELIK FIRST ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

595 ³²⁴⁹ PRIX RADIO PARIS 3 450 m

(Steeple-Chase - Femelles - Autres Que Pur Sang)
(Classe 2)

52 000 € (23 920, 11 960, 6 760, 4 680, 2 340, 1 560, 780) – dotation France Galop

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas en steeple-chase, les 4 ans reçu une allocation de 23.000, les 5 ans reçu 16.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 64 k.; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 5.000.

Prime propriétaire : 10 %

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° S3 : Steeple-Chase, Dist. 3 450 m env.

359 ²	Itours Brun , f, gr, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Valgardena (Dom Alco), 68 k, p, M ^{me} M. Juhen-Cypres (<i>J. Reveley</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	1
365 ¹	Harmonie D'Ainay , f, al, 5 ans, par Masterstroke USA et Perle Du Bocage (Agent Bleu), 70 k, Δ p, EARL Elevage d'Ainay (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s)	2
20 ¹	Ip Up , f, al, 4 ans, par Secret Singer et Upisland [Laveron (GB)], 64 k, Δ p, A. Peake (<i>K. Nabot</i>), D. Cottin (s)	3
365 ⁷	Halleluia , f, b, 5 ans, par Martaline GB et Under (Le Malemortois), 68 k (65 k), D. Hartmann (<i>G. Meunier</i>), R. Schmidlin	4
	Harissa Douce , f, b, 5 ans, par Balko et Aigre Douce [Protector (GER)], 68 k, Δ p, B. Fleury (<i>G. Re</i>), E. Grall (s)	5
549	Hoplaboutm , f, b, 5 ans, par Buck'S Boum et Ombre Jaune [Brier Creek (USA)], 68 k, p, S. Dehez (s) (<i>D. Ubeda</i>), S. Dehez (s)	6
451	Image De Marque , f, n.p, 4 ans, par Great Pretender IRE et Rien De Plus (Video Rock), 64 k, p, Haras de Saint-Voir (<i>de A. Chitray</i>), AS. Pacault (s)	7
309	Icy Stone , f, 4 ans, 64 k (61 k), p, M.L. Bloodstock Ltd (<i>E. Bonnet</i>), M ^{me} D. Mele	8
465 ²	Idylle Fleurie , f, 4 ans, 70 k, ϕ p, Passion Racing Club (<i>S. Paillard</i>), P.J. Fertillet	arr
365 ²	Hultip , f, 5 ans, 69 k (65 k), p, S. Dehez (s) (<i>N. Ferreira</i>), S. Dehez (s)	tbé

10 partants; 23 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 618 €

3 long ½, 4 long ½, 1 long, 1 long ¼, courte tête, 2 long ½, loin.

23 920€ – 11 960€ – 6 760€ – 4 680€ – 2 340€ – 1 560€ – 780€

Primes aux propriétaires :

2 152 € *Itours Brun*.
1 076 € *Harmonie D'Ainay*.
608 € *Ip Up*.
421 € *Halleluia*.
210 € *Harissa Douce*.
140 € *Hoplaboutm*.
70 € *Image De Marque*.

Primes aux éleveurs :

4 171 € M^{me} Michele Juhen-Cypres, Laurent Juhen, Bertrand Juhen, Thibaut Juhen.
2 085 € Stéphane Milaveau.
1 178 € M^{me} Marinette Avril.
816 € François-Marie Cottin.
408 € M^{me} Laure Fleury, Baptiste Fleury, M^{me} Catherine Fleury.
272 € M^{me} Marie Pallot, Jean-Charles Pallot.
136 € Haras De Saint-Voir.

Temps total : 4'22''60'''

Le jeune jockey Dylan SALMON étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche ICY STONE (AQ) par le jeune jockey Enzo BONNET au poids de 61 kg.

La pouliche ITOURS BRUN (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

596 ³²⁴⁵ **PRIX DE SOSPEL** **3 200 m**
(Haies - Mâles et Hongres)
(Classe 2)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas reçu en courses de haies une allocation de 12.400. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 200 m env.

- 487** ² **Para**, h, b, 3 ans, par Prince Gibraltar et Painted Girl [Monsun (GER)], 65 k, p, Ecurie Zingaro (*de F. Giles*), D. Cottin (s) **1**
- 363** ¹ **Stop The Count**, h, b, 3 ans, par French Fifteen et Gwenmina [Soldier Of Fortune (IRE)], 67 k, p, Haras du Logis Saint-Germain (*T. Chevillard*), F. Nicolle **2**
- 512** ¹ **Saint Louis Blues**, h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Let'S Do It [Early March (GB)], 67 k, p, G. Samama (*K. Nabet*), J. Boisnard (s) **3**
- 399** ⁵ **Le Roi David**, h, b, 3 ans, par Bathyrhon GER et Felingarie [Linngari (IRE)], 65 k (62 k), p, D. Dahan (*N. Howie*), M. Seror (s) **4**
- 406** ⁵ **Castellet**, h, b, 3 ans, par Recorder GB et Last Cast [Marju (IRE)], 66 k, p, Le Haras de La Gousserie (*D. Ubeda*), M. Seror (s) **5**
- 437** ² **Bonheur Du Sud**, h, 3 ans, 67 k (63 k), p, Mat. Daguzan-Garros (*N. Ferreira*), S. Dehez (s) **6**
- 499** ² **Tomorrowland**, h, 3 ans, 66 k, p, Passion Racing Club (*G. Re*), Butel & Beaunez (s) **7**
- 212** ⁴ **Vision Du Rheu**, h, 3 ans, 66 k, p, J. Detre (*A. Zuliani*), J. Delaunay **8**
- Bajan GER**, h, 3 ans, 65 k (61 k), p, D. Bonne (*Q. Gaignard*), A. Chaille-Chaille **9**
- 437** **Geof**, h, 3 ans, 65 k (64 k), p, G. Damour (*M. Farcinade*), M. Rolland (s) **arr**

10 partants ; 24 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 921 €

Certif. vétérinaire : *Hill Of Bamboo*

3 long, 2 long, tête, 6 long, 8 long, 5 long, 4 long, 6 long.

23 040 € – 11 520 € – 6 720 € – 4 560 € – 2 160 €

Primes aux propriétaires :

2 073 € *Para*.
1 036 € *Stop The Count*.
604 € *Saint Louis Blues*.
410 € *Le Roi David*.
194 € *Castellet*.

Primes aux éleveurs :

4 018 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
2 008 € Haras Du Logis Saint Germain.
1 171 € Gerard Samama.
795 € Alain Cucheval, David Dahan.
376 € Mathieu Daguzan-Garros.

Temps total : 4'3''31'''

Le hongre PARA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

597 ³²⁴⁸ **PRIX ALAIN CHELET** **3 850 m**
(Steeple-Chase - Handicap)

55 000 € (24 750, 12 100, 7 150, 4 950, 2 750, 1 925, 1 375) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.

Prime propriétaire : 10 %**Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %**

(Attention conditions modifiées par rapport à 2021)

Parcours n° S11 : Steeple-Chase, Dist. 3 850 m env.

Référence : +8.

- 439** ³ **Ispano Star**, h, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Taguy Star (Visionary), 62 k (63 k), p, A. Peake (*K. Nabet*), D. Cottin (s) **1**
- 439** ¹ **Quali Dancer**, h, b, 4 ans, par Prince Gibraltar et Qualita GER (Königstiger GER), 68^{1/2} k, p, M^{me} N. Malatier (*J. da Silva*), D. Cottin (s) **2**
- 495** ³ **Ivientdela Baie**, h, b, 4 ans, par Crillon et Montaraza [Anabaa Blue (GB)], 66 k, p, C. Trecco (*G. Meunier*), D. Windrif **3**
- 439** ⁶ **Cokytho**, h, b, f, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Domidale (Cadoudal), 65 k, p, Ecurie Etoile N.V. (*S. Paillard*), M^{me} D. Mele **4**
- 264** ⁴ **Saint Sire**, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Sierra Nevada [Ultimately Lucky (IRE)], 67 k, p, Suc. C. Guedj (*T. Beaurain*), X. Thomas-Demeaulte (s) **5**
- 439** ⁴ **Jogo De La Serre**, h, b, 4 ans, par Jeu St Eloï et Alix De Kerser (Al Namix), 64^{1/2} k, p, L. Mapas (*C. Lefebvre*), Gab. Leenders (s) **6**
- 465** ¹ **Sirlight**, h, 4 ans, 67 k, p, M^{me} D. Mele (*R. Julliot*), M^{me} D. Mele **tbé**
- 308** ⁵ **Gateau Chocolat**, h, 4 ans, 64 k, p, M.L. Bloodstock Ltd (*E. Bonnet*), M^{me} D. Mele **tbé**
- 359** ⁴ **It'S Easy**, f, 4 ans, 72 k, p, Ecurie Zingaro (*de F. Giles*), D. Cottin (s) **t.lj**

9 partants ; 32 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 501 €

1 long 3/4, 5 long, 1 long 1/2, 6 long, 1/2 long.

24 750 € – 12 100 € – 7 150 € – 4 950 € – 2 750 € – 1 925 €

Primes aux propriétaires :

2 227 € *Ispano Star*.
1 089 € *Quali Dancer*.
643 € *Ivientdela Baie*.
445 € *Cokytho*.
247 € *Saint Sire*.
173 € *Jogo De La Serre*.

Primes aux éleveurs :

4 316 € Thomas Vigneron, Mathieu Lochin, Loïc Lochin.
2 110 € Jean-Pierre-Joseph Dubois, M^{me} Nicole Malatier.
1 246 € Andre-Jean Belloir, Pa-Ouvry.
863 € Jacky Thomas.
479 € Suc. Claude Guedj.
335 € Adelino Goncalves Rosa, M^{me} Sandrine Boyer.

Temps total : 5'1''56'''

Le jeune jockey Dylan SALMON étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre GATEAU CHOCOLAT par le jeune jockey Enzo BONNET au poids de 64 kg.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Romain JULLIOT (SIRLIGHT), tombé et au jeune jockey Enzo BONNET (GATEAU CHOCOLAT), tombé sur un incident survenu après le saut de la haie noire.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, il ressort que le hongre GATEAU CHOCOLAT avait gagné du terrain en sautant et s'était retrouvé à l'intérieur du hongre SIRLIGHT qui s'était déporté vers l'extérieur à la réception de l'obstacle et qui avait repris sa place.

L'incident n'ayant toutefois eu aucune conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Le hongre SPANO STAR (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

598 ³²⁴⁶ **PRIX HYERES III** **3 600 m**
(Haies)
(Classe 3)

46 000 € (21 160, 10 580, 5 980, 4 140, 2 070, 1 380, 690) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Prime propriétaire : 10 %**Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %**

Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 600 m env.

- 440** ³ **Pearl Tree**, h, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Prairie Pearl [Le Havre (IRE)], 70 k, p, N. Landon (*O. Jouin*), Ch. Dubourg (s) **1**
- 263** ⁴ **Invictice**, h, b, 4 ans, par Authorized IRE et Vixice [Tremolino (USA)], 69 k, p, V. Deliberos (*A. Zuliani*), F. Nicolle **2**

	Kaleb IRE , h, b, 4 ans, par Sir Percy GB et Kalane IRE (Kalanisi IRE), 67 k, P. Murphy (<i>J. Reveley</i>), M ^{me} A. Murphy	3	
	Dinomix , h, al, 4 ans, par Doctor Dino et Star Lovina (Slickly), 68 k, p, JP. Fichaux (<i>R. Julliot</i>), E. & G. Leenders (s)	4	
505	6 Rock And Roll , h, b, 4 ans, par Oasis Dream GB et Motivation [Muhtathir (GB)], 67 k, Δ p, J. Anxo (<i>D. Ubeda</i>), M. Seror (s)	5	
505	3 Speed Lucky , h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Luckystar Du Frene [Perrault (GB)], 68 k, φ p, Ecurie Zingaro (<i>K. Nabet</i>), D. Cottin (s)	6	
	My Way CZE , h, gr, 4 ans, par Ruten USA et Morgenrote GER (Sholokhov IRE), 67 k (66 k), SM. Staub (<i>B. Bourez</i>), C. Fey (s)	7	
	Desiro POL , h, 4 ans, 68 k, p, Ecurie Jumelle (<i>B. Le Clerc</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	8	
	Red Circle , h, 4 ans, 67 k, p, Ecurie Zingaro (<i>de A. Chitray</i>), D. Cottin (s)	9	
361	Chinon , h, 4 ans, 67 k, p, F. Duvivier (<i>J. da Silva</i>), Y. Fouin (s)	10	
	Kitchako , h, 4 ans, 67 k, p, M ^{me} C. Babin Guillochon (<i>T. Beaurnain</i>), J. Jouin	arr	
	Ideal De Choisel , h, 4 ans, 67 k, Δ p, Ecurie Victoria Dreams (<i>de F. Giles</i>), JPh. Dubois	tbé	
440	7 Miss Gino , f, 4 ans, 65 k, Ecurie des Alerions (<i>B. Meme</i>), C. & Y. Lerner (s)	t.j	
	13 partants; 49 eng.; 13 part def. – Total des entrées: 1 734 € ¾ long, 5 long, 7 long, 4 long, 1 long, 2 long, 1 long, 1 long, 1 long ½. 21 160€ – 10 580€ – 5 980€ – 4 140€ – 2 070€ – 1 380€ – 690€		
	Primes aux propriétaires: 1 904 € <i>Pearl Tree</i> . 952 € <i>Invictice</i> . 372 € <i>Dinomix</i> . 186 € <i>Rock And Roll</i> . 124 € <i>Speed Lucky</i> .		
	Primes aux éleveurs: 3 690 € Scea Du Haras De Victot. 1 845 € Franck Deliberos, M ^{me} Marie Deliberos, Victor Deliberos. 956 € Paul Murphy, prime non attribuée. 721 € Haras Du Mondant, Patrice Goulard. 360 € Noir Et Or Elevage S.A. . 240 € Eric Aubree, Clint Goffin. 110 € Gospodarstwo Rolne J. Zalewska, prime non attribuée.		
	Temps total: 4'26''55''		
	A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune jockey, Angélo ZULIANI en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2 ^e infraction- 2 coups).		
	Les Commissaires, après avoir entendu le jockey, Kévin NABET en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de 600 grammes au poids résultant des conditions de la course.		
	Le hongre PEARL TREE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
599	3251 PRIX ROMATI	4 100 m	
	(Steeple-Chase - Groupe III)		
	135 000 € (60 750, 29 700, 17 550, 12 150, 6 750, 4 725, 3 375) – dotation France Galop		
	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids: 5 ans, 65 k.; 6 ans et au-dessus, 67 k. Surcharges accumulées et limitées à 4 k. pour les 5 ans. Les chevaux ayant gagné, en steeple-chase, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, une Listed Race (Handicap excepté) porteront 1 k.; un Groupe III ou Groupe II, 2 k.; plusieurs Groupes, 3 k.; en outre, les chevaux gagnant d'un Groupe I, porteront 3 k.		
	Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.		
	Prime propriétaire: 10 %		
	Parcours n° S7: Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.		
402	3 Gran Diose , h, b.f, 6 ans, par Planteur (IRE) et Noanoa [Walk In The Park (IRE)], 68 k, F. Hinderze (<i>J. Reveley</i>), L. Carberry (s)	1	
411	5 Kolina Has , f, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Kotkibed [Astarabad (USA)], 63 k, p, SCEA Hamel Stud (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	2	
402	1 La Danza , f, b.f, 5 ans, par Masked Marvel GB et La Sorelle (Voix Du Nord), 66 k, p, M ^{me} M. de Sousa (<i>R. Julliot</i>), M ^{me} D. Mele	3	
	Garasil , h, b.f, 9 ans, par Blue Bresil et Niagara L'Amandour (Saint Des Saints), 69 k, p, M ^{me} C. Coiffier (<i>G. Masure</i>), F. Nicolle	4	
402	4 Geelong Sport , f, b, 6 ans, par No Risk At All et Australia Sport [Ultimately Lucky (IRE)], 65 k, ⊗, P. Matzinger (<i>A. Renard</i>), B. Lefevre (s)	5	
438	7 Follow Me Soldier , h, al, 9 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Ringshaan [Darshaan (GB)], 67 k, ⊗ p, M. Raulic (<i>G. Staffa</i>), L. Viel (s)	6	
402	2 Hacienda , f, 5 ans, 63 k (64 k), p, Ecurie Thierry Cypres & Fils (<i>de F. Giles</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	t.j	
	7 partants; 21 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 1 750 € 1 long, 7 long ½, encolure, 2 long, 3 long. 60 750€ – 29 700€ – 17 550€ – 12 150€ – 6 750€ – 4 725€		
	Primes aux propriétaires: 5 467 € <i>Gran Diose</i> . 2 673 € <i>Kolina Has</i> . 1 579 € <i>La Danza</i> . 1 093 € <i>Garasil</i> . 607 € <i>Geelong Sport</i> . 425 € <i>Follow Me Soldier</i> .		
	Primes aux éleveurs: 9 601 € Luc Monnet, Frederic Hinderze. 4 694 € Scea Hamel Stud. 2 773 € Guy Cherel. 1 920 € M ^{me} Catherine Coiffier. 1 066 € Scea Haras De L'Etoile, Philippe Matzinger. 746 € Pierre-Christian Galote, Philip Blake, Roger O'Dwyer.		
	Temps total: 5'18''47''		
	Le hongre GRAN DIOSE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
600	10084 PRIX LE RHEUSOIS	3 600 m	
	(Haies - Handicap de catégorie divisé - Jockeys < à 50 victoires)		
	Deuxième épreuve		
	30 000 € (13 500, 6 600, 3 900, 2 700, 1 500, 1 050, 750) – dotation France Galop		
	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.		
	Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.		
	Pour Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys nés à partir du 1^{er} janvier 1997 n'ayant, ni gagné cinquante courses, ni gagné le Prix Roger Duchêne à Auteuil.		
	Les décharges prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.		
	Prime propriétaire: 10 %		
	Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 600 m env.		
	Références: 0 ans, +19; 1 ans et +, +21.		
	Wind Gold , h, b, 8 ans, par Hurricane Cat USA et Keeping Gold [Goldneyev (USA)], 71 k, Δ p, M ^{me} M. de Sousa (<i>M^{me} C. Ravelli</i>), D. Cottin (s)	1	
455	6 Roi D'Oudalle , h, b, 8 ans, par Linda'S Lad (GB) et Gnoof USA (Kingmambo USA), 67 ^{1/2} k, φ Δ p, JP. Leseigneur (<i>C. Riou</i>), J. Marion (s)	2	
447	2 Cima Well , h, gr, 7 ans, par Cima De Triomphe IRE et Isarwelle GER (Sternkoenig IRE), 70 k, p, Ch. Plisson (s) (<i>D. Carre</i>), Ch. Plisson (s)	3	
455	5 Jewel De Cerisy , h, b, 6 ans, par Planteur (IRE) et Polyquest IRE [Poliglote (GB)], 72 k, Δ p, P. Bonnifait (<i>N. Ferreira</i>), L. Pontoir (s)	4	
491	7 On Your Marks GB , h, b, 5 ans, par Showcasing GB et White House GB (Pursuit Of Love GB), 69 k, φ, Feel Good Horse Racing (<i>G. Meunier</i>), D. Windrif	5	
455	Harold Du Berlais , h, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Royale Athenia [Garde Royale (IRE)], 71 k, p, M ^{me} M. Bruere (<i>E. Bonnet</i>), M ^{me} M. Bruere	6	
461	2 Beaumont En Auge , h, gr, 7 ans, par Air Chief Marshal IRE et Carmelixa (IRE) (Linamix), 72 k, ⊗, D. Louis (<i>M. Pelletan</i>), JL. Pelletan	7	
491	Triple Alliance , h, 5 ans, 68 k, Rob. Collet (s) (<i>A. Davodi</i>), Rob. Collet (s)	8	
481	2 Agar Fan IRE , f, 5 ans, 70 k, p, JP. Domalain (<i>E. Meunier</i>), JP. Domalain	9	
441	Monfalcon , h, 5 ans, 72 k, H. de Waele (<i>F. Girard</i>), P. Lenogue	10	
515	Mon Turf , h, 6 ans, 72 k, p, SASU Scuderia Christian Troger (<i>G. Favier-Picon</i>), D. Satalia	arr	
455	Pinaclouddown IRE , h, 6 ans, 69 ^{1/2} k, φ p, G. Hanouna (<i>A. Chesneau</i>), L. Postic	arr	
486	4 Vesroli , h, 9 ans, 69 ^{1/2} k, p, M. Pelletant (<i>D. Lecomte</i>), M. Pelletant	arr	
311	5 Kardinal , h, 5 ans, 68 ^{1/2} k, M ^{me} S. Retif (<i>M. Cypria</i>), M ^{me} S. Retif	arr	
404	The Reckoning , h, 8 ans, 67 k, ⊗ p, Ger. Lecomte (<i>M. Bonsergent</i>), Ger. Lecomte	arr	
	15 partants; 17 eng.; 17 part def. – Total des entrées: 480 € Certif. vétérinaire: <i>Forza</i>		

Sans motif : *Santana Du Berlais*

4 long, 1 long ¼, 1 long ½, 4 long, 5 long, 2 long ½, 2 long, ¾ long, 1 long.

13500€ – 6600€ – 3900€ – 2700€ – 1500€ – 1050€ – 750€

Primes aux propriétaires :

1215€ *Wind Gold*.
594€ *Roi D'Oudalle*.
351€ *Cima Well*.
243€ *Jewel De Cerisy*.
94€ *Harold Du Berlais*.
67€ *Beaumont En Auge*.

Primes aux éleveurs :

2133€ *Guy ChereL*, M^{me} *Isabelle Pacault*, M^{me} *Geraldine Mahot*.
1043€ *Jean-Pierre Leseigneur*.
616€ *Gildas Vaillant*.
426€ *Yann Varin*, *Olivier Varin*, *Sebastien Varin*.
217€ *Genesis Green Stud*, *Whitsbury Farm & Stud Ltd*, prime non attribuée.
165€ *Jean-Marc Lucas*.
118€ *Ronchalon Racing (UK) Ltd*.

Temps total : 4'24"70"

Le jeune jockey *Dylan SALMON* étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre *WIND GOLD* par le jeune jockey *Coline RAVELLI* au poids de 71 kg.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune jockey *Enzo BONNET* en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune jockey *Nathanael FERREIRA* en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 7 coups).

Le hongre *WIN GOLD* a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

601 3250 **PRIX FILS DE REINE** **3 800 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

56000€ (25200, 12320, 7280, 5040, 2800, 1960, 1400) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 20.000.

Seront qualifiés dans ce handicap, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 58 k.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° S5 : Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Références : 0 ans, +12 ; 1 ans et +, +14.

- 452 1 **Defi D'Oudairies**, h, b, 9 ans, par *Vision D'Etat* et *Iroise D'Oudairies (Passing Sale)*, 70^{1/2} k, ♂, Ecurie Racing Partners SAS (*T. Legay*), M. Mescam (s)
- 452 2 **Harpon D'Oudairies**, h, b, 5 ans, par *Walddark GER* et *Alkia D'Oudairies (Svedov)*, 69^{1/2} k, ♂, Suc. M. Bryant (*J. Reveley*), M^{me} D. Mele
- 438 3 **Beryl Baie**, h, b, 11 ans, par *Crillon* et *Shah Gun Blue (Pistolet Bleu (IRE))*, 70^{1/2} k, ♂, S. Huteau (*A. Gautron*), P.J. Fertillet
- 368 2 **Rock D'Opale**, h, al, 7 ans, par *Kap Rock* et *Opale Jolie (Epalo (GER))*, 72 k, ♂, M^{me} A. Gourdon (*B. Le Clerc*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)
- 442 5 **Grandioso**, h, b, 6 ans, par *Samum GER* et *Quaresca (Maresca Sorrento)*, 70 k, ♂, H.J. Haltiner (*C. Lefebvre*), M^{me} D. Mele
- 385 2 **Garibal**, h, b, 6 ans, par *Masked Marvel GB* et *Loumie (Loup Solitaire (USA))*, 72 k, ♂, J.P. Guillet (*T. Chevillard*), N. Paysan
- 442 3 **Danse Avec Jersey**, h, b, 9 ans, par *Spanish Moon USA* et *Myrtille Jersey (Murmure)*, 70 k, ♂, Ecurie Jean-Michel Carrie (*G. Re*), P. & C. Peltier (s)
- 444 2 **Rim Fire (GB)**, h, 5 ans, 67^{1/2} k, ♂, M^{me} V. Devaux (*G. Meunier*), S. Dehez (s)
- 467 1 **Rovanthus**, h, 6 ans, 68 k, ♂, SCEA Ecurie Bader (*M. Farcinade*), M^{me} S. Delaroche
- 404 1 **Duo D'Enfer**, h, 9 ans, 66 k, ♂, M^{me} I. Pacault (*M. Camus*), M^{me} I. Pacault
- **Cesar Du Lemo**, h, 7 ans, 68^{1/2} k, ♂, M^{me} S. Prunault (*H. da Costa Torres*), A. Le Clerc (s)
- 442 **Spirou De Lune**, h, 7 ans, 69 k, ♂, M. Rolland (s) (*L. Philippéron*), M. Rolland (s)
- 475 4 **Gyalco**, h, 6 ans, 65 k (66 k), ♂, Y. Longepe (*T. Beaurain*), J. Jouin
- 442 6 **Lord Dragon**, h, 6 ans, 69^{1/2} k, ♂, Scuderia Aichner SRL (*S. Nailov-Ferhanov*), J. Vana Jr

14 partants ; 43 eng. ; 15 part def. – Total des entrées : 1 730 €

Certif. vétérinaire : *Hercule Collonges*

¾ long, ½ long, courte encolure, ½ long, 1 long, 1 long ¼, 7 long, 3 long ½, 1 long.

25200€ – 12320€ – 7280€ – 5040€ – 2800€ – 1960€ – 1400€

Primes aux propriétaires :

2268€ *Defi D'Oudairies*.
1108€ *Harpon D'Oudairies*.
655€ *Beryl Baie*.
453€ *Rock D'Opale*.
252€ *Grandioso*.
176€ *Garibal*.
126€ *Danse Avec Jersey*.

Primes aux éleveurs :

3982€ *Comte Michel De Gigou*.
1947€ *Comte Michel De Gigou*, *Ctsse Michel De Gigou*.
1150€ *Andre-Jean Belloir*.
796€ *M^{me} Pascale Herbin*.
442€ *Hans-Jorg Haltiner*, M^{me} *Frederique Detouillon*.
309€ *M^{me} Josette Lasseur*.
221€ *Jean-Michel Carrie*, M^{me} *Sophie-Charlotte Carrie*, *Claude Ventrou*.

Temps total : 4'54"4"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune-jockey, *Gabin MEUNIER* en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction- 3 coups).

Le hongre *DEFI D'OUDAIRIES (AQ)* a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

VICHY

vendredi 6 mai 2022

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : *Pascal PIGNOT – Cécile BENOIST D'AZY – Michel DUBOUIS*

602 3430 **PRIX RENE COUETIL** **4 300 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 3)

18000€ (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 et 6 ans, les 6 ans n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chases, reçu une allocation de 8.000. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° C1 : Cross-Country, Dist. 4 300 m env.

- 228 1 **Hozora**, f, n.p, 5 ans, par *Masterstroke USA* et *Alidee (Special Kaldoun (IRE))*, 67 k, ♂, Ecurie Team Spirit (*B. Le Clerc*), D. Cottin (s)
- 480 1 **Hard Roc De Kerker**, h, b, 5 ans, par *Fuisse* et *Roquette De Kerker (Yokohama (USA))*, 73 k, ♂, Ecurie du Haras d'Erable (*J. Lebrun*), P. Quinton (s)
- 474 1 **Little Winner**, f, b, 5 ans, par *Alex The Winner USA* et *Little Royale (Poliglote (GB))*, 66 k (65 k), ♂, E. Lecoiffier (*A. Moriceau*), E. Lecoiffier
- 480 5 **Gasconne**, f, b, 6 ans, par *Peer Gynt JPN* et *Bastide (Ballingarry (IRE))*, 68 k, ♂, Ecurie Magnien (*S. Paillard*), E. & G. Leenders (s)
- **Reve De Fee**, f, gr, 5 ans, par *Turgeon USA* et *Malaga (Muhtathir (GB))*, 66 k (63^{1/2} k), ♂, M^{me} M. Gilet (*P. Denis*), M^{me} M. Gilet
- 537 4 **Babaorum**, h, 5 ans, 67 k (64 k), ♂, XL. Le Stang (*S. Thepaut*), XL. Le Stang
- 426 1 **Gazelle Mail**, f, 6 ans, 69 k (65^{1/2} k), ♂, Y. Dugue (*Q. Defontaine*), XL. Le Stang
- 537 1 **I'M Walkin'**, h, 5 ans, 69 k, ♂, M. Nicolau (*K. Dubourg*), M. Nicolau
- 480 2 **Golden Dawn**, f, 5 ans, 66 k, ♂, L. Glemin (*R. Julliot*), E. & G. Leenders (s)

9 partants ; 27 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 383 €

Certif. vétérinaire : *Hip Hop Conti*

1 long ½, 3 long, 8 long ½, 7 long ½, 2 long, 5 long.

8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€ – 810€

Primes aux propriétaires :

777€ *Hozora*.
388€ *Hard Roc De Kerker*.
226€ *Little Winner*.
153€ *Gasconne*.
72€ *Reve De Fee*.

Primes aux éleveurs :

1365 € Jean-Nicolas Tige, Thierry Cypres.
682 € M^{me} Kerstin Drevet.
398 € Hubert Langot.
270 € Jean-Francois Magnien.
127 € Gilles Defontaine, Frederic Duvivier.

Temps total : 5'49"0"

La jument LITTLE WINNER a été prélevée.

603 ³⁴³¹ **GRAND CROSS DE VICHY #5 TNC HARAS DU LION - 5 000 m**
PRIX MARC BOUDOT
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 1)

44 000 € (21 120, 10 560, 6 160, 4 180, 1 980) – dotation France Galop

5 TROPHEE NATIONAL DU CROSS HARAS DU LION

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus. Poids : 65 k.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 15.000 l'année dernière.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° C2 : Cross-Country, Dist. 5 000 m env.

- Black'N Roses**, h, b.f, 8 ans, par Bach IRE et Kadisten (Cadoudal), 66 k, p, H. Despont (*B. Gelhay*), H. Despont **1**
- 230** ³ **Nuits Premier Cru**, h, n.p, 10 ans, par Buck'S Boum et Fee Magic [Phantom Breeze (IRE)], 68 k, p, P. Coveliers (*J. Reveley*), E. Clayeux (s) **2**
- 370** ³ **Cooper Des Ongrais**, h, b.f, 10 ans, par Crillon et Jolie Note (Petit Andre), 67 k, p, CH Herpin (s) (*C. Lefebvre*), CH Herpin (s) **3**
- 292** ² **Go'N Win**, f, b, 8 ans, par No Risk At All et Esteraza [Kingsalsa (USA)], 68 k, M. Nicolau (*K. Dubourg*), M. Nicolau **4**
- Baba Stone**, h, b, 13 ans, par Robin Des Pres et Pierre Rousse (Oblat), 66 k, p, E. Sayet (*de F. Giles*), E. Sayet **5**
- 514** ³ **Cityclair**, h, 8 ans, 67 k, p, Suc. P. van der Linden (*Q. Defontaine*), XL. Le Stang **6**
- 514** **Brunch Royal**, h, 9 ans, 68 k, p, Scuderia Aichner SRL (*J. Bartos*), J. Vana Jr **tbé**
- Flavius**, h, 7 ans, 66 k, p, V. Langenais (*J. Lebrun*), P. Quinton (s) **tbé**
- 434** ² **Bucefal**, h, 11 ans, 66 k, p, G. Lacombe (*AD. Fouchet*), de A. Boisbrunet (s) **t.j**
- 477** ² **Forza Conti**, f, 7 ans, 64 k, p, R. Dubois (*E. Metivier*), Ch. Dubourg (s) **t.j**

10 partants ; 23 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 501 €

2 long ½, 1 long ¾, 3 long, 1 long, 1 long.

21 120€ – 10 560€ – 6 160€ – 4 180€ – 1 980€

Primes aux propriétaires :

1900 € *Black'N Roses*.
950 € *Nuits Premier Cru*.
554 € *Cooper Des Ongrais*.
376 € *Go'N Win*.
178 € *Baba Stone*.

Primes aux éleveurs :

3337 € Earl Detouillon Raphael Frederique.
1668 € Jean Marie Prost.
973 € Norbert Trincot.
660 € Ambroise Dupont.
312 € Emmanuel Sayet.

Temps total : 6'34"10"

Le hongre NUIT PREMIER CRU a été prélevé.

604 ³⁴²⁴ **PRIX D'HURIEL 3 300 m**
(Haies - À réclamer)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 10.000 avec taux de réclamations supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées 1 k. par 2.000 pour les taux de réclamations supérieurs à 10.000. Les poulains et pouliches ayant reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 300 m env.

- 487** ⁴ **Wingsuiter**, m, b, 3 ans, par Walzertakt GER et Kathy La Belle (Nickname), 70 k, p, (16 000), Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- 445** **Sulamanzor**, h, b.f, 3 ans, par Almanzor et Suertez USA (Shamardal USA), 72 k (69 k), p, (20 000), J.P.J. Dubois (*G. Meunier*), D. Cottin (s) **2**

Magic Cliff, h, b.f, 3 ans, par Whitecliffsofdovery USA et Madiraine [Le Havre (IRE)], 68 k (65 k), (12 000), S. Foucher (*T. Vabois*), S. Foucher **3**

Jane Calamity, f, b.f, 3 ans, par Free Port Lux (GB) et Redwin (Bedawin), 66 k (62^{1/2} k), p, (12 000), M^{me} S. Chevrin (*S. Bouche*), M. Pitart **4**

499 ⁴ **Match Play**, h, al, 3 ans, par Dream Ahead USA et Mashka (IRE) (Exceed And Excel AUS), 69 k (65 k), p, (14 000), de J. Cheffontaines (*P. Denis*), P. & C. Peltier (s) **5**

499 **Trust In Clem**, h, 3 ans, 67 k (64 k), p, (10 000), G. Damour (*A. Seigneul*), M. Rolland (s) **6**

500 ⁵ **Ruda D'Ange**, f, 3 ans, 66 k (63 k), p, (12 000), C. Taranne (*L. Remondet*), CE. Cayeux **7**

500 **Come First**, f, 3 ans, 65 k (65^{1/2} k), p, (10 000), D. Ben Ghouzi (*D. Ubeda*), M. Seror (s) **8**

8 partants ; 17 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 128 €

1 long ¾, tête, 8 long ½, 4 long, 8 long ½, 4 long ½, 1 long ½.

6 720€ – 3 360€ – 1 960€ – 1 330€ – 630€

Primes aux propriétaires :

604 € *Wingsuiter*.
302 € *Sulamanzor*.
176 € *Magic Cliff*.
119 € *Jane Calamity*.
56 € *Match Play*.

Primes aux éleveurs :

1 061 € Jean-Charles Haimet, Herve Le Gall.
530 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
309 € Ecurie La Grugerie, Nicolas Jegu, Etienne Pineau.
210 € Earl Des Ecuries De Chevannes.
99 € Jean De Cheffontaines.

Temps total : 3'43"50"

Le poulain WINGSUITER a été prélevé.

Le poulain WINGSUITER et le hongre MAGIC CLIFF ont été prélevés.

605 ³⁴²⁵ **PRIX DU SYNDICAT D'ELEVAGE DE LA NIEVRE 3 500 m**
(Haies - Femelles)
(Classe 3)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) – dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- 415** ⁴ **Love Today**, f, gr, 3 ans, par Martaline GB et Katouchka [Westerner (GB)], 66 k (63 k), p, Herald Bloodstock Ltd (*T. Vabois*), L. Baudron (s) **1**
- Fraggle Rock**, f, b, 3 ans, par Kap Rock et The Cutting Edge [Poliglote (GB)], 66 k, p, J. Buez (*A. Renard*), J. Delaunay **2**
- Alien**, f, b, 3 ans, par Helmet AUS et Almilea GER (Galileo IRE), 66 k, J.P.J. Dubois (*B. Gelhay*), S. Culin **3**
- Anoutroi**, f, b.f, 3 ans, par American Devil et Coudree [King'S Best (USA)], 66 k, p, M^{me} MF. Suberville (*O. Jouin*), P. Journiac **4**
- Jour De Fete**, f, b, 3 ans, par Cokoriko et Chasse Gardee [King'S Best (USA)], 66 k, p, Haras de Saint-Voir (*de A. Chitray*), de N. Lageneste **5**
- Ladysunshine**, f, 3 ans, 66 k, p, M. Rice (*G. Re*), P. & C. Peltier (s) **6**
- Journee Continue**, f, 3 ans, 66 k (62 k), p, Haras de Saint-Voir (*L. Remondet*), E. Clayeux (s) **7**
- 487** ¹ **Josubie**, f, 3 ans, 69 k, p, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (*B. Le Clerc*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **t.j**
- Samousa Nolimit**, f, 3 ans, 66 k, p, R. Gourmaux (*A. Merienne*), J. Jouin **t.j**

9 partants ; 27 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 374 €

2 long ½, 1 long ¾, 5 long ½, 3 long, courte tête, 3 long.

8 640€ – 4 320€ – 2 520€ – 1 710€ – 810€

Primes aux propriétaires :

777 € *Love Today*.
388 € *Fraggle Rock*.
226 € *Alien*.
153 € *Anoutroi*.
72 € *Jour De Fete*.

Primes aux éleveurs :

1 365 € Herald Bloodstock Ltd.
682 € Jeremy Buez.
398 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
270 € M^{me} Marie-France Suberville, Andre Martin, Pascal Journiac.
127 € Haras De Saint-Voir.

Temps total : 4'22"0"

La pouliche LOVE TODAY a été prélevée.

606 ³⁴²⁷ **PRIX LUC CACQUEVEL** **3 500 m**
(Haies - À réclamer)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids** : 68 k. Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- 478** ⁴ **Ming Zhu Enki**, f, b, 4 ans, par Buck'S Boum et Cozumel Island [Martaline (GB)], 68 k, ♂♂, (10 000), Haras Enki (A. Renard), D. Sourdeau de Beauregard (s) **1**
- 505** ⁷ **Monochrome**, f, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Florence Farr IRE (Yeats IRE), 66 k, ♀, (8 000), Ecurie Palos de Moguer (D. Mescam), M. Mescam (s) **2**
- 439** **Numerus Borget**, h, b, 4 ans, par Nicaron GER et Feuille De Route [Sevres Rose (IRE)], 72 k (69 k), ♂♂, (12 000), Gemini Stud (G. Meunier), D. Cottin (s) **3**
- 478** ³ **Inzeo Du Gouet**, h, b, 4 ans, par Rail Link GB et Dolly Du Gouet [Network (GER)], 72 k (69 k), ♂, (12 000), G. Delourme (M. Bonsergent), B. Lefevre (s) **4**
- 554** **Gold For Nizzy**, f, b.f, 4 ans, par American Devil et Gold For Tina [Lando (GER)], 66 k, ♂♂, (8 000), M. Seror (s) (D. Ubeda), M. Seror (s) **5**
- 203** ⁴ **Poly Shine**, f, 4 ans, 70 k, ♂♂, (12 000), PH. Henry (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s) **6**
- 492** **Shenta**, f, 4 ans, 66 k (63 k), ♀, (8 000), M^{me} S. Berenger (T. Vaboïs), P&F. Adda & Renault (s) **7**
- 478** ² **Imperial De Thaix**, h, 4 ans, 68 k (65 k), ♂♂, (8 000), AA. Ameline (G. Siaffa), L. Viel (s) **8**
- 473** **Victoria Bourbon**, f, 4 ans, 70 k (66 k), ♀, (12 000), Haras de Sivola (L. Huteau), E. Clayeux (s) **arr**

9 partants ; 29 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 287 €
3 long ½, ½ long, ¾ long, ½ long, 2 long ½, 3 long ½, 3 long.
6 720€ – 3 360€ – 1 960€ – 1 330€ – 630€

Primes aux propriétaires :

604 € *Ming Zhu Enki*.
302 € *Monochrome*.
176 € *Numerus Borget*.
119 € *Inzeo Du Gouet*.
56 € *Gold For Nizzy*.

Primes aux éleveurs :

1 061 € Haras Enki.
530 € Haras De Tonnencourt.
309 € M^{me} Olivia Goupil.
210 € Thierry Lemoine.
99 € Ecurie Haras De Quetieville, M^{me} Isabelle Sels, M^{me} Pascale Sels.

 Temps total : 4'7"90"¹¹

Accidenté, le jockey Adrien MERIENNE a été remplacé, avec l'autorisation des Commissaires, par le jockey Anthony RENARD sur la pouliche MING ZHU ENKI.

La pouliche MING ZHU ENKI a été prélevée.

La pouliche MONOCHROME a été prélevée.

607 ³⁴²⁶ **PRIX DE DREUILLE** **3 500 m**
(Haies - Femelles - Autres Que Pur Sang)
(Classe 3)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) – dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race de Pur sang, n'ayant, en courses de haies, ni reçu 8.000 (victoires et places), ni reçu une allocation en steeple-chase. **Poids** : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- 427** ² **Ile O Vent**, f, b, 4 ans, par Karakter IRE et Moskoville (Kadalko), 68 k, ♀, C^o de G. Saint-Seine (G. Masure), E. Clayeux (s) **1**
- 440** ⁵ **Ingrandes**, f, b, 4 ans, par Voiladenuo et Silver For Apple'S (Cadoudal), 66 k, ♂♂, SARL Groupe KR (de A. Chitray), J. Delaunay **2**
- 251** ² **Illustree**, f, b.f, 4 ans, par Coastal Path GB et Programmee [Kahyasi (IRE)], 67 k (64 k), ♀, G. Thomesse (A. Seigneul), de A. Boisbrunet (s) **3**
- Ideale Du Livet**, f, b, 4 ans, par Nidor et Janithie [Epalò (GER)], 66 k, ♀, Elevage Du Livet (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s) **4**
- Illustre Allen**, f, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Une Epoque (Dom Alco), 66 k, M^{me} L. Gomez Miguel (de F. Giles), H. Merienne **5**
- Iroise Vallis**, f, 4 ans, 66 k, ♀, M^{me} AN. Dutertre (D. Mescam), M. Mescam (s) **6**

- 222** **Ila Del Sol**, f, 4 ans, 66 k, ♂♂, R. Lavillenie (A. Renard), D. Sourdeau de Beauregard (s) **7**
- Impudent**, f, 4 ans, 66 k (67 k), ♀, H. Chamarty (J. Reveley), E. Clayeux (s) **8**
- 20** **Islandshast**, f, 4 ans, 66 k, ♀, Suc. M. Bryant (B. Le Clerc), D. Cottin (s) **arr**
- 451** ⁶ **Iliva Des Obeaux**, f, 4 ans, 67 k, M^{me} N. Devilder (O. Jouin), N. Devilder **tbé**
- 485** **Islandka**, f, 4 ans, 66 k (63 k), ♀, Ecurie Performer's & AS (G. Meunier), AS. Pacault (s) **tbé**

11 partants ; 31 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 367 €
3 long ½, 1 long ¼, 1 long, 5 long ½, 1 long, 1 long, 7 long ½.
8 640€ – 4 320€ – 2 520€ – 1 710€ – 810€

Primes aux propriétaires :

777 € *Ile O Vent*.
388 € *Ingrandes*.
226 € *Illustree*.
153 € *Ideale Du Livet*.
72 € *Illustre Allen*.

Primes aux éleveurs :

1 365 € Jacques Cypres.
682 € David Lumet, Thierry Cypres, Pierre Coveliers.
398 € Charles-Antoine Pignot, Haras De Saint-Voir.
270 € Adrien Lacombe, Thomas Guineheux, Baptiste Guineheux.
127 € Bruno Vagne.

 Temps total : 4'13"50"¹¹

Accidenté, le jockey Adrien MERIENNE a été remplacé, avec l'autorisation des Commissaires, par le jockey Anthony RENARD sur la pouliche ILA DEL SOL.

La pouliche ILLUSTREE a été prélevée.

608 ³⁴²⁸ **PRIX DE BOURBON-BUSSET** **3 700 m**
(Haies - Handicap de catégorie)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en course de haies, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 32.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 700 m env.

Référence : +17.

- Bougie Has**, f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Bournie [Kahyasi (IRE)], 71 k (68 k), ♀, SCEA Hamel Stud (C. Riou), J. Delaunay **1**
- 416** ⁵ **Hermitage**, h, b.f, 5 ans, par Manduro GER et Skarina [Dark Moondancer (GB)], 71^{1/2} k, ♂♂, Ecurie Mme Lynne MacLennan (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s) **2**
- 416** **Heroine Smart**, f, gr, 5 ans, par Elusive City USA et Algrey Saintmartin (Saint Des Saints), 70 k (67 k), D. Dugast (V. Chatellier), M^{me} C. Lequien **3**
- 266** **Haddexa Des Obeaux**, f, b.f, 5 ans, par Saddex (GB) et Halisa Des Obeaux [Malinas (GER)], 70 k, M^{me} N. Devilder (O. Jouin), N. Devilder **4**
- 467** ² **Hellena**, f, b.f, 5 ans, par Choeur Du Nord et Jolila [Layman (USA)], 71^{1/2} k (68^{1/2} k), S. Salmon (T. Vaboïs), S. Foucher **5**
- Rabbouni**, h, 5 ans, 68 k (65^{1/2} k), ♂, G. Dumont (Q. Defontaine), G. Dumont **6**
- 413** ³ **Helicine**, f, 5 ans, 72 k, ♂♂, M^{me} M. Juhen-Cypres (J. Reveley), D. Sourdeau de Beauregard (s) **7**
- 404** **Edgar Best IRE**, m, 5 ans, 69 k (68 k), Esageruma Nein SAS (V. Morin), F. Carnevali **8**
- Harmonie Du Chenet**, f, 5 ans, 67 k, ♂♂, Suc. M. Bryant (L. Phillipperon), M. Rolland (s) **9**
- 427** **Lamalink**, f, 5 ans, 70 k (66 k), ♀, JM. Deverchere (S. Bouche), M. Pitart **10**

10 partants ; 26 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 255 €

2 long, 2 long, 5 long ½, 1 long ¾, 1 long ½, 3 long ½, courte encolure, nez, 8 long ½.

8 640€ – 4 320€ – 2 520€ – 1 710€ – 810€

Primes aux propriétaires :

777 € *Bougie Has*.
388 € *Hermitage*.
226 € *Heroine Smart*.
153 € *Haddexa Des Obeaux*.
72 € *Hellena*.

Primes aux éleveurs :

1365 € Scea Hamel Stud.
682 € M^{me} Karine Perreau.
398 € Ecurie Smart Scea.
270 € M^{me} Nicolas Devilder.
127 € Daniel Lassaussaye, Earl Lassaussaye.

Temps total : 4'29"45"

Le hongre HERMITAGE a été prélevé.

609 ³⁴²⁹ **PRIX GALOP ALLIER** **3 700 m**
(Haies)
(Classe 3)

18 000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 700 m env.

- 510** ⁵ **Petit Palais GB**, h, al, 7 ans, par Champs Elysees GB et Galicieux (GB) (Galileo IRE), 68 k, ϕ p, RH. Hobson (G. Masure), RH. Hobson **1**
- 238** ⁴ **Passion Return IRE**, h, al, 6 ans, par Casamento IRE et Fillthegobletagain IRE (Byron GB), 71 k, Scuderia Aichner SRL (J. Bartos), J. Vana Jr **2**
- Less Nous Rever**, h, b, 6 ans, par Shakespearean IRE et Less Crazy [Le Fou (IRE)], 68 k, ϕ , G. Le Baron (D. Gallon), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **3**
- 427** ⁵ **Hurricane De Palmas**, f, b.f, 5 ans, par Diamond Green et Wivenhoe UAE (Timber Country USA), 64 k (61 k), ϕ p, F. Covinhes (G. Champier), M^{me} M. Scandella-Lacaille **4**
- 404** **Georgia Parcs**, f, b, 6 ans, par My Risk et Tistairly [Fairly Ransom (USA)], 68 k (67 k), Δ , A. Gallo (V. Morin), T. Viel **5**
- 508** ¹ **Ballinsco**, h, 8 ans, 68 k (64 k), Δ p, A. Chaille-Chaille (L. Salmon), A. Chaille-Chaille **6**
- Brionnais**, h, 10 ans, 68 k (67 k), ϕ , M^{me} C. Babin Guillochon (L. Zuliani), J. Jouin **7**
- Reve Fou**, h, 5 ans, 66 k (63^{1/2} k), ϕ , D. Le Page (P. Denis), E. Lecoiffier **8**
- Fast And Famous**, h, 8 ans, 68 k (65 k), Δ p, XL. Le Stang (S. Thepaut), XL. Le Stang **arr**

9 partants; 52 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 880 €

Consition spéciale: *Garde Contre*

Sans motif: *Kenadara*

1 long, 5 long $\frac{1}{2}$, courte encolure, $\frac{1}{2}$ long, 1 long, 4 long $\frac{1}{2}$, 2 long.

8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€ – 810€

Primes aux propriétaires:

226 € *Less Nous Rever*.
153 € *Hurricane De Palmas*.
72 € *Georgia Parcs*.

Primes aux éleveurs:

1252 € Pantile Stud, prime non attribuée.
626 € Kilnamoragh Stud, prime non attribuée.
398 € Haras Du Hoguenet, Gilles Le Baron.
270 € Firmin Covinhes, Jean Louis Viala.
127 € M^{me} Gabriel Nouard, Daniel Mazieres.

Temps total : 4'23"77"

Le hongre PETIT PALAIS a été prélevé.

A l'occasion du Prix Galop Allier, alors que les concurrents étaient sous les ordres, le jockey Wilfried LAJON (GARDE CONTRE) a pris le galop et est venu percuter l'élastique provoquant sa chute alors que le juge n'avait pas levé son drapeau à l'horizontal.

Le médecin ayant déclaré que le jockey n'était pas apte à remonter, la jument GARDE CONTRE a été déclarée non partante.

Pour ce motif, les Commissaires ont infligé une mise à pied de 1 jour à Wilfried LAJON.

La notification n'a pas été signée par l'intéressé.

Ce dernier ayant quitté l'hippodrome avant d'être revenu chez les Commissaires comme il s'y était engagé.

Alors que le starter renvoyait les chevaux tourner, le jockey Josef BARTOS (PASSION RETURN) est venu à son tour percuter les élastiques, provoquant sa chute.

Il nous a expliqué ne pas avoir compris les ordres du starter ne parlant pas le français.

Les Commissaires lui ont infligé une mise à pied de 1 jour.

AUTEUIL

0006 127

samedi 7 mai 2022

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Gérald HOVELACQUE – Christine du BREIL – Cécile BENOIST D'AZY – Matthieu LASTERNAS

610 ⁸⁹ **PRIX VANILLE** **3 500 m**
(Haies - Femelles)
(Classe 2)

47 000 € (21 620, 10 810, 6 110, 4 230, 2 115, 1 410, 705)

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, couru trois fois. **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 6.000.

Prime propriétaire : 10 %

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

- Iyoko**, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Alostok (Nickname), 67 k, Δ p, P. Journiac (O. Jouin), P. Journiac **1**
- 509** ³ **Hepzibah**, f, b, 4 ans, par Masterstroke USA et Hasna [American Post (GB)], 66 k, ϕ , Ecurie des Dragons (de F. Giles), M. Pitart **2**
- 375** ⁵ **Itialene**, f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Bejca [Puit D'Or (IRE)], 66 k, Δ p, C^o AA. Maggari (N. Gauffenic), E. & G. Leenders (s) **3**
- 440** **Gonamira GER**, f, b, 4 ans, par Maxios (GB) et Gonara GER (Big Shuffle USA), 66 k, Δ p, M^{me} S. Hosselet (D. Ubeda), M^{me} A. Rosa **4**
- 451** ⁷ **Interro Surprise**, f, n.p, 4 ans, par Karaktar IRE et Maitresse De Maison (Video Rock), 66 k, ϕ , Haras de Saint-Voir (A. Zuliani), F. Nicolle **5**
- Gardons La**, f, b, 4 ans, par Kapgarde et Dance For Me [Loup Solitaire (USA)], 66 k, M. Rice (G. Re), P. & C. Peltier (s) **6**
- 516** **Ginota**, f, b.f, 4 ans, par It'S Gino GER et Free Sky [Ungaro (GER)], 66 k, ϕ , Ecurie des Alerions (D. Mescam), H. Merienne **7**
- 453** ⁶ **Ibiza Du Chenet**, f, 4 ans, 66 k, ϕ , Suc. M. Bryant (L. Philippéron), M. Rolland (s) **8**
- 369** ⁵ **La Sonnambula**, f, 4 ans, 66 k, ϕ p, M^{me} E. Collerais (L. Solignac), M^{me} M. Solignac **9**
- La Petillante**, f, 4 ans, 66 k (66^{1/2} k), ϕ , A. Edwards (J. Reveley), E. Clayeux (s) **arr**
- 369** ¹ **Saga Du Berlais**, f, 4 ans, 67 k (63 k), Δ p, Suc. M. Bryant (T. Andrieux), Y. Fouin (s) **tbé**
- 509** ⁶ **Al Inea**, f, 4 ans, 66 k, ϕ , R. Stanley (G. Masure), E. Clayeux (s) **tbé**

12 partants; 28 eng.; 13 part def. – Total des entrées: 827 €

Certif. vétérinaire: *Rosalina Has*

tête, 3 long, 4 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 6 long, 7 long, 1 long, 7 long.

21 620€ – 10 810€ – 6 110€ – 4 230€ – 2 115€ – 1 410€ – 705€

Primes aux propriétaires:

1 945 € *Iyoko*.
972 € *Hepzibah*.
549 € *Itialene*.
190 € *Interro Surprise*.
126 € *Gardons La*.
63 € *Ginota*.

Primes aux éleveurs:

3 770 € M^{me} Alexandrine Berger, Cesare Gallorini Berger.
1 885 € Suc. Georges Sandor.
1 065 € M^{me} Etienne Leenders, M^{me} Florence Couteaudier, Etienne Leenders.
676 € Gestut Auenquelle, prime non attribuée.
368 € Haras De Saint-Voir.
245 € Pascal Noue, Xavier Lippens.
122 € Jean-Paul Deshayes, M^{me} Marie-Odile Deshayes.

Temps total : 4'21"0"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey James REVELEY sur les raisons l'ayant amené à arrêter la pouliche LA PETILLANTE après le saut de la haie du Pavillon.

Le jockey a déclaré qu'il avait été victime d'un problème de harnachement.

Les pouliches IYOKO et ITIALENE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

611 ⁹² **PRIX LA VEINE** **3 500 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

50 000 € (23 000, 11 500, 6 500, 4 500, 2 250, 1 500, 750)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois, ni reçu une allocation de 9.000. **Poids: 67 k.** Surcharges

accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Prime propriétaire : 10 %

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

(Attention conditions modifiées par rapport à 2021)

Parcours n° 25 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- 378 ⁵ **Purprod Boiz**, h, al, 4 ans, par Triple Threat et Sigune Pierji (Sleeping Car), 67 k, Δ♂, L. Baudron (s) (*J. Charron*), L. Baudron (s) 1
- 101 ¹ **Tactique D'Etat**, f, b.f, 4 ans, par Vision D'Etat et Terebella [Muhtathir (GB)], 65 k, ♀, Elevage Figerro (*A. Zuliani*), F. Nicolle 2
- 395 ¹ **Call Me Dino**, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Calling All Angels (Ange Gabriel), 67 k, ♂♂, M^{me} H. Devin (*C. Lefebvre*), Gab. Leenders (s) 3
- 386 ² **Lorddelouest**, h, gr, 4 ans, par Lord Du Sud et Huzyreine (Saint Des Saints), 69 k (66 k), B. Lefevre (s) (*M. Bonsergent*), B. Lefevre (s) 4
- 386 ⁴ **Jeloi Des Epeires**, h, n, 4 ans, par Jeu St Eloi et Maline Des Epeires [Ballingarry (IRE)], 69 k, Δ♂, T. Morenvillez (*A. Renard*), J. Delaunay 5
- 401 ³ **Out Of Risk**, f, b, 4 ans, par No Risk At All et Best Exit [King'S Best (USA)], 67 k, ♂♂, T. Storme (*K. Nabet*), D. Cottin (s) 6
- 451 **Iako**, h, gr, 4 ans, par Montmartre et Belle Du Luy (Saint Des Saints), 67 k, ♀, AS. Pacault (s) (*G. Re*), AS. Pacault (s) 7
- 409 ⁴ **Baby Foot**, h, 4 ans, 68 k, J. Hayoz (*L. Philippon*), Rob. Collet (s) arr
- 505 **Montechaboy**, h, 4 ans, 67 k, Δ♂, M. Denisot (*de F. Giles*), D. Cottin (s) arr

9 partants ; 36 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 1315 €

Sans jockey : *Kamus*

½ long, 8 long, 7 long, 8 long, 1 long, ½ long.

23 000€ – 11 500€ – 6 500€ – 4 500€ – 2 250€ – 1 500€ – 750€

Primes aux propriétaires :

2070 € *Purprod Boiz*.
1035 € *Tactique D'Etat*.
585 € *Call Me Dino*.
405 € *Lorddelouest*.
202 € *Jeloi Des Epeires*.
135 € *Out Of Risk*.
67 € *Iako*.

Primes aux éleveurs :

4011 € Ecurie Cap Orne.
2005 € M^{me} Geraldine Cillo, Hubert Favre.
1133 € M^{me} Henri Devin.
784 € Joel Beuret, Bernard Hunault.
392 € M^{me} Thierry Morenvillez, M^{me} Dominique Mainard.
261 € Haras De Montaigu.
130 € Earl Haras Du Luy.

Temps total : 4'24"39"

Le hongre KAMUS a été déclaré non partant, le jeune-jockey Tanguy ANDRIEUX se ressentant de sa chute dans le Prix VANILLE, n'ayant pas pu être remplacé.

Le jockey Gaetan MASURE s'étant accidenté dans le Prix VANILLE, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre IAKO par le jockey Geoffrey RE.

Les hongres PURPROD BOIZ et LORDDELOUEST ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

612 ⁹¹ PRIX DU VIVARAIS 3 600 m
(Haies)
(Classe 2)

49 000 € (23 520, 11 760, 6 860, 4 655, 2 205)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en courses de haies, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, couru trois fois.
Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

- Happyday**, h, gr, 5 ans, par Coastal Path GB et Terenice (Dorn Alco), 70 k, ♀, F. de Sousa (*J. Reveley*), M^{me} D. Mele 1
- 513 ¹ **Diable D'Auteuil**, h, gr, 6 ans, par Crillon et Passion Du Berlais [Poliglote (GB)], 70 k, ♀, T. Poché (*L. Philippon*), T. Poché 2
- Boy Ocean**, h, n.p, 5 ans, par Diamond Boy et Line Salsa [Kingsalsa (USA)], 66 k, ♀, WD. MacDonald (*G. Re*), E. Grall (s) 3
- 379 **Hotel Dieu**, h, b, 5 ans, par Rail Link GB et Paula [Network (GER)], 66 k (63 k), Couetil Elevage (*D. Geffray*), A. Couetil (s) 4

Hockney Vallis, h, b.f, 5 ans, par Saint Des Saints et Toccata Vallis [Ballingarry (IRE)], 67 k, M^{me} AN. Dutertre (*J. Charron*), L. Viel (s) 5

Jimble Moon, h, 6 ans, 68 k, ♀, M^{me} M. Bietola Lasset (*de F. Giles*), M. Pitart 6

Here I Am, h, 5 ans, 68 k, ♀, C^{te} de E. Saint Pierre (*C. Lefebvre*), Gab. Leenders (s) arr

484 ² **Law Of Attraction**, m, 5 ans, 66 k, ♀, Ecurie des Charmes (*D. Ubeda*), M^{me} A. Rosa arr

430 ³ **Saint Turgeon**, h, 6 ans, 69 k (66 k), A. Vangelisti (*D. Satalia*), D. Satalia dist

374 **Sampark**, h, 11 ans, 71 k (68 k), ♂, F. Foucher (*C. Riou*), F. Foucher tbé

498 ⁵ **Hachasson**, h, 5 ans, 68 k, de P. Quatrebarbes (*T. Beaurain*), F. Foucher tbé

11 partants ; 42 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 1592 €

Sans motif : *Voila Pourquoi*

8 long, 1 long, 1 long, 1 long, 3 long ½.

23 520€ – 11 760€ – 6 860€ – 4 655€ – 2 205€

Primes aux propriétaires :

2116 € *Happyday*.
1058 € *Diable D'Auteuil*.
617 € *Boy Ocean*.
418 € *Hotel Dieu*.
198 € *Hockney Vallis*.

Primes aux éleveurs :

3717 € Gabriel Vagne, M^{me} Gabriel Vagne.
1 858 € Andre-Jean Belloir.
1 084 € Jean-Charles Haimet, Ecurie Oceane.
735 € Vtsse D' Armaille.
348 € Andre-Noel Dutertre.

Temps total : 4'14"78"

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute des hongres SAMPARK (Christopher RIOU) et HACHASSON (Thomas BEURAIN) dans le dernier tournant.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Thomas BEURAIN (HACHASSON) tombé, Davide SATALIA (SAINT TURGEON) arrivé 1^{er}, Ludovic PHILIPPERON (DIABLE D'AUTEUIL) arrivé 3^e et Geoffrey RE (BOY OCEAN) arrivé 4^e, le jockey Christopher RIOU (SAMPARK) ayant été pris en charge par le service médical n'a pas pu être entendu, les Commissaires ont distancé le hongre SAINT TURGEON de la 1^{re} place considérant qu'en se déportant vers la corde, le hongre avait contraint le jockey du hongre BOY OCEAN à se déporter vers l'extérieur provoquant ainsi la chute du hongre HACHASSON et par contre coup celle du hongre SAMPARK.

Le classement est, en conséquence, devenu le suivant :

- 1er : HAPPYDAY
2ème : DIABLE D'AUTEIL
3ème : BOY OCEAN
4ème : HOTEL DIEU
5ème : HOCKNEY DIEU

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le comportement fautif du jockey Davide SATALIA par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours.

Les hongres SAINT TURGEON et HAPPYDAY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

613 ⁹⁰ PRIX FAUCHE LE PRE 3 500 m
(Haies - À réclamer)

24 000 € (11 040, 5 520, 3 120, 2 160, 1 080, 720, 360)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000.
Poids : 68 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, cette année, reçu une allocation de 10.000, en courses de haies, portera 2 k.

Prime propriétaire : 10 %

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

554 ⁷ **Monphi IRE**, h, b.f, 4 ans, par Shantou USA et Run Fly Run IRE (Kalanisi IRE), 70 k (68 k), ♂♂, (13 000), P. Sourzac (*F. Bayle*), A. Chaille-Chaille 1

535 ² **I Love You Sivola**, h, b, 4 ans, par Le Fou (IRE) et Suave De Sivola [Assessor (IRE)], 74 k (71 k), ♀, (21 000), P. Belley (*D. Lecomte*), L. Viel (s) 2

496 **American Park**, h, b, 4 ans, par Waldpark GER et Tres American Girl [American Post (GB)], 71 k (68 k), ♂♂, (15 000), P. Goutmann (*F. Girard*), M. Rolland (s) 3

554 ⁴ **Tacares**, h, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Summer Lemons USA (Lemon Drop Kid USA), 71 k (67 k), ♂♂, (15 000), SASU Scuderia Christian Troger (*G. Favre-Picon*), D. Satalia 4

- 492 Ma Vision Berval**, f, al, 4 ans, par Vision D'Etat et Ma Marie [Champs Elysees (GB)], 69 k (65 k), ϕ p, (15 000), F. Leclercq (*L. Vandamme*), Butel & Beaunez (s) **5**
- 495 Zirochka**, f, b.f, 4 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Zarkatala IRE (Desert Style IRE), 70 k (68 k), Δ p, (17 000), Tenuta Dei Principi (*M^{me} N. Desoutter*), E. Grall (s) **6**
- 502 Mademoiselle Flag**, f, b, 4 ans, par Diamond Boy et Cup And Flag (Kapgarde), 66 k, Δ p, (9 000), AS. & D. Allard (s) (*N. Gauffenic*), R. Schmidlin **7**
- 495 Diamond Little Boy**, h, 4 ans, 72 k (69 k), \otimes , (17 000), Rob. Collet (s) (*M. Bonsergent*), Rob. Collet (s) **arr**
- 340³ Cambrioleur**, h, 4 ans, 71 k (70 k), ϕ p, (15 000), M^{me} S. Le Gall (*A. Ruiz Gonzalez*), D. Satalia **arr**
- 9 partants; 27 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 400 €
4 long ½, 1 long, 3 long, courte tête, ¾ long, 5 long ½.
11 040€ – 5520€ – 3 120€ – 2 160€ – 1 080€ – 720€ – 360€

Primes aux propriétaires:

- 496€ *I Love You Sivola*.
280€ *American Park*.
194€ *Tacares*.
97€ *Ma Vision Berval*.
64€ *Zirochka*.
32€ *Mademoiselle Flag*.

Primes aux éleveurs:

- 1766€ Kcs Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
962€ Gilles Trapenard, Claude Chambery.
544€ Chevotel De La Hauquerie.
376€ Haras Du Grand Courgeon.
188€ Francis Leclercq.
125€ Ecurie Biraben.
62€ Haras De Montgermont.

Temps total: 4'24"87"

Le jockey Christopher RIOU étant tombé dans le Prix du VIVARAIS, et étant pris en charge par le service médical, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre I LOVE YOU SIVOLA par le jockey Dylan LECOMTE.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jeune jockey Lucas VANDAMME, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 2^e infraction).

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Florent BAYLE, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 1^{re} infraction).

Les hongres MONPHI (IRE) et I LOVE YOU SIVOLA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

614⁹⁴ PRIX ANDREA **4 400 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 1)

60 000 € (28 800, 14 400, 8 400, 5 700, 2 700)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 9.000 cette année et par 20.000 l'année dernière.

Prime propriétaire: 10 %

Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

- 379¹ Heloy Delabarriere**, h, b.f, 5 ans, par Choeur Du Nord et Aletsch (Nickname), 69 k, ϕ p, E.J. Leclerc (*F. Bayle*), A. Chaille-Chaille **1**
- 408⁵ Pacha Senam**, h, b, 6 ans, par Masked Marvel GB et Saga De Senam (Saint Des Saints), 72 k, Δ p, J. Detre (*A. Zulliani*), F. Nicolle **2**
- 368³ Exupery**, h, n.p, 7 ans, par Desir D'Un Soir et Sirene Du Rheu (Ascetic Silver), 69 k, p, G. Lacombe (*de A. Chitray*), de A. Boisbrunet (s) **3**
- Suroit**, h, b, 8 ans, par Linda'S Lad (GB) et Suzuka (Cadoudal), 68 k, Δ p, Ecurie Etoile N.V. (*A. Renard*), D. Cottin (s) **4**
- 268 Neli Has**, f, gr, 5 ans, par Kapgarde et Jolie De Ballon [Turgeon (USA)], 67 k, p, SCEA Hamel Stud (*T. Lemagnen*), A. Chaille-Chaille **5**
- 164⁵ Gondor De Kerker**, h, 6 ans, 68 k, Δ p, Ecurie du Haras d'Erable (*de F. Giles*), P. Quinton (s) **6**
- 456⁴ Gold Allen**, h, 6 ans, 68 k, p, M^{me} P. Papot (*T. Chevillard*), P. Quinton (s) **arr**
- 411 Youtwo Glass**, h, 5 ans, 70 k, G. Mele (*J. Reveley*), M^{me} D. Mele **tbé**

8 partants; 23 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 786 €

¾ long, 1 long, 2 long ½, 3 long, loin.

28 800€ – 14 400€ – 8 400€ – 5 700€ – 2 700€

Primes aux propriétaires:

- 2 592€ *Heloy Delabarriere*.
1 296€ *Pacha Senam*.
756€ *Exupery*.
513€ *Suroit*.
243€ *Neli Has*.

Primes aux éleveurs:

- 4 551€ Serge Duchene.
2 275€ Pierre Senamaud, Jacques Detre.
1 327€ Georges Lacombe, M^{me} Pascale Papon, M^{me} Sabine Van Egroo.
900€ Guy ChereL.
426€ Scea Hamel Stud.

Temps total: 5'41"67"

Le jockey Jean Stéphane LEBRUN étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre GOLD ALLEN par le jockey Théo CHEVILLARD.

Les hongres HELOY DELABARRIERE et SUROIT ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

615⁸⁸ PRIX DE LA VANOISE **3 000 m**
(Haies - À réclamer - Mâles et Hongres)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ayant reçu une allocation de 10.000 en courses de haies portera 2 k.

Prime propriétaire: 10 %

Parcours n° 2: Haies, Dist. 3 000 m env.

- 363 Coko Boy**, h, b, 3 ans, par Cokoriko et Santa Girl (Saint Des Saints), 71 k (68 k), p, (20 000), Ecurie Team Spirit (*C. Riou*), J. Delaunay **1**
- 499³ Casey**, h, b, 3 ans, par Whipper USA et My Vanessa [Medaaly (GB)], 69 k (65 k), (16 000), J.L. Pelletan (*M. Pelletan*), J.L. Pelletan **2**
- 499¹ Jeu Tentant**, h, b, 3 ans, par Elm Park GB et Avec Classe (Johann Quatz), 70 k (66 k), p, (18 000), Butel & Beaunez (s) (*L. Vandamme*), Butel & Beaunez (s) **3**
- 487³ Hilton Chop**, h, b, 3 ans, par Panis USA et Pippa Chope (Captain Chop), 71 k (68 k), ϕ p, (20 000), J.M. Bonnin (*T. Vodrazka*), J.M. Bonnin **4**
- 499 Harquency**, h, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Hocquigny (Rajsaman), 71 k (67 k), Δ p, (20 000), H. de Waele (*F. Girard*), P. Lenogue **5**
- 511 Kamelito**, h, 3 ans, 70 k (67 k), ϕ p, (18 000), Le Haras de La Gousserie (*N. Howie*), M. Seror (s) **6**
- 499⁵ Baby George**, h, 3 ans, 71 k (68 k), p, (20 000), J.Y. Allain (*D. Lecomte*), J. Jouin **7**

7 partants; 15 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 211 €

1 long ¼, 1 long, 4 long ½, 5 long, 1 long, 2 long.

11 040€ – 5 520€ – 3 220€ – 2 185€ – 1 035€

Primes aux propriétaires:

- 993€ *Coko Boy*.
496€ *Casey*.
289€ *Jeu Tentant*.
196€ *Hilton Chop*.
93€ *Harquency*.

Primes aux éleveurs:

- 1 925€ Pierre Senamaud, Jacques Detre, Bruno Senamaud.
962€ Jean-Luc Pelletan, M^{me} Sabrina Pelletan.
561€ Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, M^{me} Delphine Legrand.
380€ Alain Chopard, Albert Rivetti, Aldo Volo, Jean-Luc Rivetti.
180€ Franklin Finance S.A. .

Temps total: 3'46"40"

Le hongre COKO BOY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

616⁸⁷ PRIX BURGRAVE II **3 000 m**
(Haies - À réclamer - Femelles)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour pouliches de 3 ans, mises à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, toute pouliche ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k.

Prime propriétaire: 10 %

Parcours n° 2: Haies, Dist. 3 000 m env.

- 500³ Parovna**, f, n.p, 3 ans, par Walzertakt GER et Pavlovna [Singspiel (IRE)], 70 k (66 k), (18 000), M^{me} F. Perree (*M. Pelletan*), J.L. Pelletan **1**

500	⁴	Tigress Dargent , f, b, f, 3 ans, par Kendargent et Tarsia (GER) (Tiger Hill IRE), 71 k (68 k), Δ p, (20 000), D. Douglas (C. Riou), M. Pitart	2
500	²	Vip , f, b, 3 ans, par Soul City IRE et Armelle D'Haguenet (Sleeping Car), 69 k (65 k), (16 000), A. Incurvaja (F. Girard), P. Lenogue	3
511	⁴	Carmelia , f, gr, 3 ans, par Montmartre et Uriela Jin (Turtle Bowl (IRE)), 70 k (67 k), Δ p, (18 000), M ^{me} N. Aiken (N. Howie), M. Seror (s)	4
507		Ronde Bleue , f, b, 3 ans, par Buck'S Boum et Katkodile (Martaline (GB)), 70 k (67 k), (18 000), M ^{me} P. Papot (G. Meunier), D. Bressou	5
398	¹	Fee Sacree Nolimit , f, 3 ans, 73 k (69 k), p, (20 000), JM. Callier (S. Bouche), M. Pitart	6
6 partants; 11 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 522 €			
Sans motif: <i>Triptajika</i>			
$\frac{3}{4}$ long, 5 long, 3 long, $\frac{1}{2}$ long, 1 long.			
11 040€ – 5520€ – 3220€ – 2185€ – 1035€			
Primes aux propriétaires:			
993 € <i>Parovna</i> .			
496 € <i>Tigress Dargent</i> .			
289 € <i>Vip</i> .			
196 € <i>Carmelia</i> .			
93 € <i>Ronde Bleue</i> .			
Primes aux éleveurs:			
1925 € M ^{me} Francoise Perree.			
962 € Mathieu Daguzan-Garros, Guy Pariente Holding.			
561 € Christophe Plisson, M ^{me} Nathalie Viot.			
380 € Haras Du Saubouas.			
180 € Ecurie Madame Patrick Papot.			
Temps total: 3'52"69"			
La pouliche TRIPTAJIKA, déclarée partante, ne partant pas sans que son entraîneur n'ait fourni des explications, les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur Yannick FOUIN par une amende de 1 000 euros.			
A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jeune-jockey Mathieu PELLETAN, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups, 1 ^{re} infraction).			
A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jeune-jockey Florian GIRARD, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne épaule (2 coups, 1 ^{re} infraction).			
La pouliche PAROVNA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
617	⁹³	PRIX DE PENTHIEVRE (Steeple-Chase) (Classe 2)	3 500 m
52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)			
Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas reçu en steeple-chases 30.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 5.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.			
Prime propriétaire: 10 %			
Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.			
491	²	Hirson , h, al, 5 ans, par Red Dubawi (IRE) et Eau Et Sable [Lando (GER)], 68 k (66 k), Δ p, Haras des Sablonnets (F. Bayle), A. Chaille-Chaille	1
268		Huerta , f, b, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Toundra [Loup Solitaire (USA)], 67 k, p, Ecurie Magnien (T. Chevallard), F. Nicolle	2
450	³	Hurrick Des Obeaux , h, gr, 5 ans, par Saddex (GB) et Quick Des Obeaux (April Night), 71 k, Δ , M ^{me} N. Devilder (O. Jouin), N. Devilder	3
501	¹	Hyghliner Great , h, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Txamantxoia [Sinndar (IRE)], 70 k, Δ p, P. Noue (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s)	4
410	⁴	Musikaa , f, b, 5 ans, par Muhtathir GB et Darae (Robin Des Champs), 65 k, p, M ^{me} C. Coiffier (A. Zuliani), F. Nicolle	5
400	⁴	Haresca Du Tabert , f, 5 ans, 68 k, Δ p, Mustang SARL (de A. Chitray), J. Delaunay	6
450	¹	Valenteene , f, 5 ans, 69 k, p, S. Taieb (B. Lestrade), S. Dehez (s)	7
416	²	Yelahiah , f, 5 ans, 66 k (63 $\frac{1}{2}$ k), Δ p, A. Martinez (C. Riou), J. Delaunay	8
510	³	Risk D'Aimer , f, 5 ans, 67 k, Δ p, CR. Hirst (de F. Giles), Gab. Leenders (s)	9
218	¹	Santo Domingo , h, 5 ans, 72 k (68 k), p, JM. Callier (G. Meunier), S. Dehez (s)	10
10 partants; 24 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées: 1201 €			
Eng. Sup.: <i>Hurrick Des Obeaux</i>			
3 long $\frac{1}{2}$, tête, 3 long, 3 long, courte tête, 1 long $\frac{3}{4}$, 5 long, 4 long, 1 long $\frac{3}{4}$.			

24960€ – 12480€ – 7280€ – 4940€ – 2340€

Primes aux propriétaires:

2246 € *Hirson*.1123 € *Huerta*.655 € *Hurrick Des Obeaux*.444 € *Hyghliner Great*.210 € *Musikaa*.

Primes aux éleveurs:

3944 € Haras Des Sablonnets, Ecurie D'Ossau.

1972 € Jean-Francois Magnien, Charles Magnien.

1150 € M^{me} Nicolas Devilder, Benjamin Devilder.780 € M^{me} Sylvie Cassard.369 € M^{me} Karine Belluteau, Francis Picoulet.

Temps total: 4'24"38"

Le jockey Thomas BEAURAIN s'étant accidenté dans le Prix du VIVARAIS, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument HARESCA DU TABERT par le jockey Alain de CHITRAY.

Le jockey James REVELEY s'étant accidenté dans le Prix ANDREA, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument RISK D'AIMER par le jockey Félix de GILES.

Le hongre HIRSON et la jument MUSIKAA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

JALLAIS

samedi 7 mai 2022

0216 127

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses: Laurent THIBAUT – Michel FOURNIER – Jean-Jacques PINEAU – Catherine TERRIEN DELAPLACE

618 ³⁵⁹⁹ **PRIX DES MAUGES** 3 600 m
(Steeple-Chase - Femelles)
(Classe 5)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas en steeple-chase reçu 6.000 (victoires et places). Poids: 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000.

Prime propriétaire: 10 %

Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

482		Wiskalina , f, gr, 4 ans, par No Risk At All et Wiccalina [Martaline (GB)], 66 k (63 k), p, Ecurie McMillan (K. Ouvrier), E. & G. Leenders (s)	1
428		Idole Du Gite , f, b, 4 ans, par Kandidate GB et Nuri De St Sulpice (Saint Cyrien), 66 k, p, J. Planque (s) (A. Desvaux), J. Planque (s)	2
		Iris Du Gouet , f, n, p, 4 ans, par Jeu St Eloi et Querida De Ferbet (Ragmar), 66 k (63 k), p, T. Lemoine (G. Siaffa), L. Viel (s)	3
		Ibiza Des Mottes , f, b, 4 ans, par Blue Bresil et Sun Des Mottes [Adnaan (IRE)], 66 k (64 k), Δ p, EARL Ecurie des Mottes (P. Denis), CH Herpin (s)	4
468		Saint Symphonie , f, b, 4 ans, par No Risk At All et Saintejoie [Poliglote (GB)], 68 k (64 k), EARL Haras de L'Hotellerie (A. Pageot), J. Boissard (s)	5
		Ire Light , f, 4 ans, 72 k (68 k), Δ p, V. Le Roy (F. Besson), Gab. Leenders (s)	tbé
413	⁵	Imoona De Belair , f, 4 ans, 70 k (69 k), ϕ p, J. Leylaverigne (V. Morin), G. Lassaussaye	tbé
468	⁵	Mercy Cherry , f, 4 ans, 66 k (64 k), \otimes p, P. Hartzler (A. Gautron), P.J. Fertillet	tbé

8 partants; 26 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 242 €

1 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{3}{4}$, 3 long $\frac{1}{2}$, 1 long.

5760€ – 2880€ – 1680€ – 1140€ – 540€

Primes aux propriétaires:

518 € *Wiskalina*.259 € *Idole Du Gite*.151 € *Iris Du Gouet*.102 € *Ibiza Des Mottes*.48 € *Saint Symphonie*.

Primes aux éleveurs:

910 € Douglas Mcmillan, Etienne Leenders.

455 € Daniel Gerault.

265 € Thierry Lemoine.

180 € Earl Ecurie Des Mottes.

85 € Amedee Choupeault, M^{me} Chantal Choupeault, M^{me} Marie-Elisabeth Rineau.

Temps total: 4'26"95"

La pouliche WISKALINA a été prélevé à l'issue de la course.

619 ³⁶⁰⁰ **PRIX J.B.BIDET** **3 600 m**
 (Steeple-Chase)
 (Classe 5)

12 000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

 Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant jamais gagné en steeple-chase.
Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Prime propriétaire: 10 %

Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

- 421** ² **Histoire Vraie**, f, b.f, 5 ans, par Al Namix et Nassesuse [Assessor (IRE)], 71 k (68 k), ♂, J. Marion (s) (*E. Capdet*), J. Marion (s) **1**
- 479** ⁵ **Hermes Sacre**, h, b, 5 ans, par Saddler Maker (IRE) et Fatima Iii (Bayolidaan), 70 k (67 k), ♂, C. Masle (*K. Ouvrier*), E. & G. Leenders (s) **2**
- 286** ³ **Hipomee**, f, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Baltic Speed [Ballingarry (IRE)], 66 k (65 k), ♂, D. Lassaussaye (*V. Morin*), G. Lassaussaye **3**
- 474** **Hocham Kergador**, f, b, 5 ans, par Honolulu IRE et Unam Kergador (Kaktoz D'Armor), 66 k, ♂, M. Coroller (*A. Desvaux*), D. Berra **4**
- 422** **Lion De Lisboa**, h, b.f, 5 ans, par Indian Daffodil (IRE) et Gamine De Lisboa [Turgeon (USA)], 72 k, ♂, M^{me} P. Chemin (*S. Paillard*), CH Herpin (s) **5**
- Hayrtone**, h, 5 ans, 67 k (64 k), ♂, A. Ramet (s) **6**
- 539** ¹ **Hoola Hoop**, f, 5 ans, 72 k (69 k), ♂, C^{esse} de B. Tarragon (*Bougon Bougeard*), Gab. Leenders (s) **tbé**

7 partants; 33 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 355 €

7 long ½, 1 long, 1 long, 3 long ½, 3 long.

5760€ – 2880€ – 1680€ – 1140€ – 540€

Primes aux propriétaires:

 518 € *Histoire Vraie*.
 259 € *Hermes Sacre*.
 151 € *Hipomee*.
 102 € *Hocham Kergador*.
 48 € *Lion De Lisboa*.

Primes aux éleveurs:

 910 € Haras De Mirande.
 455 € Christophe Masle.
 265 € Daniel Lassaussaye, Earl Lassaussaye.
 180 € Michel Coroller.
 85 € Roland Lepeau, M^{me} Juliette Luard.

Temps total: 4'20"61"

Réclamation du 6 contre le 3

 Suite à la réclamation de M. Alban DESVAUX (HOCHAM KERGAADOR) arrivé 4^e à l'encontre du No 3 HISTOIRE VRAIE montée par Etienne CAPDET, Agissant d'office, les commissaires ont ouvert une enquête sur un incident survenu dans le tournant après les tribunes à un tour de l'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Alban DESVAUX, Etienne CAPDET ainsi que Mr Kévin OUVRIER et Valentin MORIN, les Commissaires ont maintenu l'arrivée de la course considérant que le cheval HISTOIRE VRAIE, victime d'un tassement, avait été obligé de passer à l'intérieur de deux piquets pour éviter une chute sans gagner de terrain sur ses adversaires.

Le hongre HERMES SACRE a subi un prélèvement à l'issue de la course.

620 ³⁶⁰¹ **PRIX DES SIMONIERES** **4 500 m**
 (Steeple-Chase - À réclamer)

10 000 € (4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop

 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k.; pour 11.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k..

Prime propriétaire: 10 %

Steeple-Chase, Dist. 4 500 m env.

- Kidman D'Ycy**, h, b, 9 ans, par Domedriver (IRE) et Korigane D'Ycy [Poplar Bluff (GB)], 73 k (70 k), ♂, (11 000), M^{me} A. Vallee (*E. Manceau*), D. Cadot (s) **1**
- 419** ⁵ **Gigolo Des Mottes**, h, b, 6 ans, par Barastraight (GB) et Omance (Video Rock), 69 k (66 k), ♂, (7 000), S. Denis (*M. Cypria*), J. Jouin **2**
- 542** ² **Dixit Du Granit**, h, b, 9 ans, par Great Pretender IRE et Reine Du Granit (Video Rock), 69 k (66 k), ♂, (7 000), PO. Robert (*E. Capdet*), J. Marion (s) **3**
- 471** ² **Osaxa**, f, b, 7 ans, par Cokoriko et Elle S'Envole [Morespeed (GB)], 69 k (68 k), ♂, (9 000), MALI Droueche (*V. Morin*), Butel & Beaunez (s) **4**
- 540** ⁵ **Cuzco De Pinguily**, h, al, 10 ans, par Turgeon USA et Rainbow Muhtatir [Muhtathir (GB)], 69 k, ♂, (7 000), J. Planque (s) (*A. Desvaux*), J. Planque (s) **5**

- 477** **Sindarbueno**, h, 9 ans, 73 k (70 k), (11 000), JL. Bertin (*T. Dupouy-Bataille*), JL. Bertin **6**
- Bille Polaire**, f, 11 ans, 67 k (64 k), ♂, (7 000), K. Herzog (*H. da Costa Torres*), K. Herzog **7**
- 432** ⁵ **Miss Del'Rais**, f, 9 ans, 69 k (66 k), ♂, (9 000), L. Diulein (*J. Foucher*), L. Diulein **arr**
- 475** **Laro De Liaf**, h, 6 ans, 69 k (66 k), ♂, (7 000), A. Ramet (s) (*B. Messina*), A. Ramet (s) **arr**

9 partants; 23 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. – Total des entrées: 268 €

¾ long, ¾ long, 1 long, 1 long ¾, 1 long ½, tête.

4800€ – 2400€ – 1400€ – 950€ – 450€

Primes aux propriétaires:

 432 € *Kidman D'Ycy*.
 216 € *Gigolo Des Mottes*.
 126 € *Dixit Du Granit*.
 85 € *Osaxa*.
 40 € *Cuzco De Pinguily*.

Primes aux éleveurs:

 758 € M^{me} Anne Vallee, Damien Cadot.
 379 € Earl Ecurie Des Mottes, Guenaël Renier.
 221 € Pierre-Olivier Robert.
 150 € Philippe Desmard, M^{me} Alexia Desmard.
 71 € M^{me} Marie-Line Robert.

Temps total: 5'20"51"

Le Hongre KIDMAN D'YCY a subi un prélèvement à l'issue de la course.

LIGNIÈRES

samedi 7 mai 2022

0711 127

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses: Jacqueline GATEAU – Alain LADEK – Daniel MOUCHEBOEUF

621 ³⁶⁰² **PRIX PARIS TURF** **4 500 m**
 (Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

16 000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas cette année, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course d'une dotation totale de 30.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.
Prime propriétaire: 10 %

Steeple-Chase, Dist. 4 500 m env.

Références: 0 ans, +15; 1 ans et +, +17.

- 469** ⁴ **Fleur De Brueyre**, f, al, 8 ans, par Denham Red et Loutte De Brueyre [Even Top (IRE)], 66^{1/2} k (65^{1/2} k), ♂, M^{me} J. Potier (*L. Zuliani*), S. Zuliani (s) **1**
- 397** ⁶ **Crack Math**, h, al, 10 ans, par Vendangeur (IRE) et Pegase Des Roses (Bulington), 72 k (69 k), ♂, M^{me} P. Bouteyre-Boyer (*A. Seigneul*), de A. Boisbrunet (s) **2**
- 547** ² **Gaillard Mag**, h, b, 6 ans, par Montmartre et Cluny (Fuisse), 71 k (67 k), ♂, C^{se} AA. Maggiar (*L. Huteau*), E. Clayeux (s) **3**
- 483** **Gospel D'Alene**, h, b, 6 ans, par Rail Link GB et Ocarina D'Alene (Sleeping Car), 69 k (65 k), ♂, J. Vignon (*M^{me} M. Besnard*), E. & G. Leenders (s) **4**
- 479** ³ **Ho La Voila**, f, b, 5 ans, par Coastal Path GB et A Dormir Debout [Alberto Giacometti (IRE)], 68 k, ♂, F. Gautier (*A. Gasnier*), Gab. Leenders (s) **5**
- 508** ⁵ **Oklandy**, h, 7 ans, 65 k (62 k), ♂, D. Mahe (*M^{me} L. Lebourrier*), D. Mahe **6**
- 541** **Anabako Du Bearn**, h, 6 ans, 70 k (67 k), ♂, M. Lagahe (*A. Breton-Souffir*), E. Grall (s) **7**
- 232** ⁴ **Godomar**, h, 6 ans, 66 k, ♂, Haras de Saint-Voir (*B. Gelhay*), de N. Lageneste **8**

8 partants; 42 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 652 €

 Sans motif: *Droit De Veto*

tête, 1 long, ½ long, 8 long ½, 3 long, nez, loin.

7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€ – 720€

Primes aux propriétaires:

 691 € *Fleur De Brueyre*.
 345 € *Crack Math*.
 201 € *Gaillard Mag*.
 136 € *Gospel D'Alene*.
 64 € *Ho La Voila*.

Primes aux éleveurs :

1213 € Stéphane Dufresne, M^{lle} Nadege Catillon.
 606 € M^{me} Pascale Bouteyre-Boyer.
 353 € Comte Antoine-Audoin Maggiar, M^{lle} Antonia Maggiar, Aristide Maggiar, Anatole Maggiar.
 240 € Louis Couteaudier.
 113 € Aymar De Seroux, Haras De Saint-Voir.

Temps total : 5'30"10"

Le hongre CRACK MATH no101 a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le jockey, Wilfried LAJON étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument, HO LA VOILA par le jockey Angelo GASNIER.

622 ³⁶⁰³ **PRIX DES AMOURETTES (PRIX LE BLINOIS)** **4 800 m**
 (Steeple-Chase-Cross-Country)
 (Classe 4)

13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans : 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Prime propriétaire : 10 %

Cross-Country, Dist. 4 800 m env.

	Esprit De Quartier , h, b.f, 8 ans, par Network GER et Pertinente (Robin Des Champs), 70 k, Δ♂, V ^{me} de M. Soultrait (<i>T. Dumouch</i>), de A. Boisbrunet (s)	1
467 ⁷	Gasby Des Planches , h, n.p, 6 ans, par Maresca Sorrento et Rosee Des Planches (Le Balafre), 71 k, φ♂, CH Herpin (s) (<i>R. Julliot</i>), CH Herpin (s)	2
508 ³	Gentle Mag , h, b, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Katerinette (Video Rock), 70 k (66 k), ♀, C ^{oe} AA. Maggiar (<i>L. Huteau</i>), E. Clayeux (s)	3
420	Ecrinrose , h, al, 8 ans, par Full Of Gold et Rose Beryl [Lost World (IRE)], 70 k, ♂♂, JP. Gasnier (<i>A. Gasnier</i>), JP. Gasnier	4
480 ⁴	Hyalin De Kerza , h, b, 5 ans, par Alianthus GER et Urane De Kerza [Persian Ruler (GB)], 72 k, ♂♂, EARL de Kerza (<i>L. Zuliani</i>), Gab. Leenders (s)	5
	Formule Un , f, 7 ans, 68 k, ♀, Haras de Saint-Voir (<i>B. Gelhay</i>), de N. Lageneste	6
442	Fransleen , h, 7 ans, 73 k (69 k), φ♂, L. Glemin (<i>M^{me} M. Besnard</i>), E. & G. Leenders (s)	tbé
288 ²	Gamine Apple'S , f, 6 ans, 71 k (67 k), φ♂, P. Coveliers (<i>L. Remondet</i>), E. Clayeux (s)	tbé

8 partants ; 27 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 273 €

4 long, nez, courte tête, 1 long, 1 long.

6240€ – 3120€ – 1820€ – 1235€ – 585€

Primes aux propriétaires :

561 € *Esprit De Quartier*.
 280 € *Gasby Des Planches*.
 163 € *Gentle Mag*.
 111 € *Ecrinrose*.
 52 € *Hyalin De Kerza*.

Primes aux éleveurs :

986 € Vcte Eric De Soultrait.
 493 € Earl Pestour, M^{me} Anne-Laure Boisson, M^{lle} Delphine Pestour.
 287 € Comte Antoine-Audoin Maggiar, M^{lle} Antonia Maggiar, Aristide Maggiar, Anatole Maggiar.
 195 € Jean Michel, Patrick Perrier, Dominique Le Breton.
 92 € Earl De Kerza.

Le hongre GENTLE MAG no206 a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Le jockey, Wilfried LAJON étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre HYALIN DE KERZA par le jockey Lucas ZULIANI.

Le jockey, Adrien FOUCHET étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ESPRIT DE QUARTIER par le jockey Théo DU MOUCHE.

Tombé jockey :

Le 201 M. BESNARD montant Fransleen

Le 203 L. REMONDET montant Gamine Appel's

BORDEAUX-LE BOUSCAT

0581 128

dimanche 8 mai 2022

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Pierre BARBE – Jean-Pierre RAMOS – Jean-Louis de WATRIGANT – Xavier de CASTELBAJAC

623 ³³⁸⁹ **PRIX GEMIX - PRIX DU GOLF BORDELAIS** **3 700 m**
 (Haies)
 (Classe 2)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) – dotation France Galop

Des Primes de 3 240, 1 800, 960, seront offertes par le Fonds Européen de l'Élevage respectivement attribuées aux trois premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders' Cup et inscrits au F.E.E.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 12.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Prime propriétaire : 10 %

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 700 m env.

	Issam , h, b, 4 ans, par Nicaron GER et Venus De Re [Network (GER)], 69 k, ♀, M ^{me} M. Carrie (<i>T. Lemagnen</i>), A. Chaille-Chaille	1
545 ¹	Spes Milidino , f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Milita Has [Enrique (GB)], 71 k, ♀, C. Bryan (<i>D. Gallon</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
247 ¹	Zertakt , h, b, 4 ans, par Walzertakt GER et Qualivie (Clety), 72 k, ♀, F. Rodot (<i>B. Le Clerc</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	3
457 ¹	Impec , h, n.p, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Reine De Mai [Fragrant Mix (IRE)], 71 k (68 k), M ^{me} F. Lefevre (<i>M. Bonsergent</i>), B. Lefevre (s)	4
	Sedhiou , h, gr, 4 ans, par Martaline GB et La Politique [Poliglote (GB)], 67 k (65 k), Haras du Bosquet (<i>M^{me} N. Desoutter</i>), D. Guillemin (s)	5
551	Hunion Delablaire , h, b, 4 ans, par Feel Like Dancing GB et Huzalsa [Kingsalsa (USA)], 72 k (69 k), B. Lefevre (s) (<i>B. Messina</i>), B. Lefevre (s)	6
69	Hayao , h, b, 4 ans, par Anodin (IRE) et Van Catskill (IRE) [Rip Van Winkle (IRE)], 69 k (68 k), Δ♂, M ^{me} M. Danos (<i>M. Mingant</i>), C. Bonin (s)	7
395 ⁵	Nice Ballade (GB) , h, 4 ans, 68 k (65 k), ♀, M ^{me} M. Campbell Andenaes (<i>L. Franze</i>), de B. Montzey (s)	8
352 ⁶	Omega GER , h, 4 ans, 69 k (68 k), ♂, E. Sauren (<i>B. Bourez</i>), C. Fey (s)	9
361	Illico Presto , h, 4 ans, 67 k, ♀, P. Detre (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	arr

10 partants ; 34 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 767 €

Sans motif : *Iron Des Mottes*

5 long, 8 long, 1 long ¼, encolure, 6 long, 3 long, 8 long, 2 long.

11960€ – 5980€ – 3380€ – 2340€ – 1170€ – 780€ – 390€

Primes aux propriétaires :

1076 € *Issam*.
 538 € *Spes Milidino*.
 304 € *Zertakt*.
 210 € *Impec*.
 105 € *Sedhiou*.
 70 € *Hunion Delablaire*.
 35 € *Hayao*.

Primes aux éleveurs :

2085 € Yvon Madiot, Herve Tison, M^{lle} Pauline Tison.
 1042 € Jamonieres Elevage Du Cellier.
 589 € Pierre De Maleissye Melun.
 408 € Jean Brest.
 204 € Haras Du Bosquet, Bruno Thierry.
 136 € Fabrice Hunault, Mickael Perdielle.
 68 € Herve-Luc Spezza, Ecurie Maxime Moczulski.

Primes F.E.E. :

3240 € *Issam*.
 1800 € *Spes Milidino*.
 960 € *Zertakt*.

Le hongre IRON DES MOTTES ayant chuté après le saut de la haie d'essai, son jockey Charlotte PRICHARD n'ayant pas été autorisé par le médecin à remonter.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Angelo ZULIANI sur les raisons pour lesquelles il a arrêté le hongre ILICO PRESTO.

L'intéressé a déclaré qu'il n'avait pas à chaud d'explications.

Il a indiqué que ledit hongre avait fortement régressé dans la ligne d'en face.

Il a précisé que lors de sa dernière course, il avait été également arrêté.
Les Commissaires ont enregistré ces explications.
Le hongre ZERTAKT a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

624 ³³⁹⁰ **PRIX DU CHATEAU PEYCHAUD (PRIX UCELLO II)** **3 900 m**
(Haies - Handicap)

22 000 € (9900, 4840, 2860, 1980, 1 100, 770, 550) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course de haies, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 11.000.

La référence applicable dans ce Handicap sera pour les 5 ans, +12; les 6 ans et au-dessus, +14.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 900 m env.

Références : 0 ans, +12 ; 1 ans et +, +14.

- 354** ¹ **Le Huron**, h, gr, 6 ans, par Montmartre et My Destination (Sleeping Car), 72^{1/2} k (69^{1/2} k), ♂, D. Sourdeau de Beauregard (N. Howie), D. Sourdeau de Beauregard (s) **1**
- 523** ⁵ **Fuego De Somoza**, h, b, 7 ans, par Speedmaster GER et Goldwin De Somoza (Discover D'Auteuil), 66 k (62 k), ♂, M^{me} E. Lambert (T. Bourguigneau), A. Chaille-Chaille **2**
- Garalui De Balme**, h, b, 6 ans, par Blue Bresil et Jonquille De Balme (Mansonnien), 68^{1/2} k (66^{1/2} k), ♂, J.L. Henry (M^{me} C. Prichard), F. Nicolle **3**
- 392** ¹ **Beautiful Secret**, h, n.p., 7 ans, par Agent Secret IRE et Brouhaha [American Post (GB)], 71^{1/2} k (67^{1/2} k), ♂, Y. Maupoil (L. Colson), de A. Boisbrunet (s) **4**
- 450** ² **Saint Pair**, h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et That'S Nellie [Martaline (GB)], 72 k, ♂, M^{me} S. Tessier (D. Gallon), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **5**
- 356** ² **Loup Nonantais**, h, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Loupaline [Loup Solitaire (USA)], 72 k, ♂, J. Andt (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **6**
- 350** ³ **Celtior**, h, gr, 10 ans, par Racinger et Gazelle De Nuit (April Night), 71^{1/2} k (68^{1/2} k), ♂, D. Boullais (G. Siaffa), L. Viel (s) **7**
- 277** **Elixir Pearl**, h, 8 ans, 72 k (71 k), ♂, M^{me} H. Cadot (M. Mingant), L. Cadot **8**
- 557** ² **Singel Malt (IRE)**, h, 5 ans, 68 k, M^{me} S. Courtes (T. Lemagnen), M^{me} I. Gallorini **t.j**

9 partants ; 34 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 759 €

Eng. Sup. : *Saint Pair*

6 long, 4 long, 3/4 long, nez, 6 long, 2 long, 2 long.

9900€ – 4840€ – 2860€ – 1980€ – 1100€ – 770€ – 550€

Primes aux propriétaires :

891 € *Le Huron*.
435 € *Fuego De Somoza*.
257 € *Garalui De Balme*.
178 € *Beautiful Secret*.
99 € *Saint Pair*.
69 € *Loup Nonantais*.
49 € *Celtior*.

Primes aux éleveurs :

1564 € Suc. Gaetan Gilles.
764 € M^{me} Laurence Curti, M^{me} Elodie Lambert.
451 € Jean-Luc Henry.
312 € Yves Maupoil, Suc. Maurice Rohaut-Leger.
173 € Michel-Andre Tessier, M^{me} Suzanne Tessier.
121 € Earl Haras De Nonant Le Pin, Jeannot Andt.
86 € Thierry Page, Daniel Boullais, Armel Androuin.

Temps total : 4'26"53"

Le jockey James REVELEY étant accidenté les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SINGEL MALT, par le jockey Tristan LEMAGNEN.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune jockey Louis COLSON et le jockey Charlotte PRICHARD en leurs explications, ont sanctionné le jockey Charlotte PRICHARD par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir eu un comportement fautif en laissant pencher son cheval sous l'effet de la cravache gênant ainsi son concurrent, sans toutefois que cela n'ait de conséquences sur l'ordre d'arrivée de la course.

Le hongre LE HURON a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

625 ³³⁹¹ **PRIX JOHNSTON** **4 200 m**
(Steeple-Chase - Handicap)

22 000 € (9900, 4840, 2860, 1980, 1 100, 770, 550) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 35.000.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° S3 : Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

Références : 0 ans, +11 ; 1 ans et +, +13.

- 441** ⁴ **Calinight**, h, gr, 8 ans, par Califet et Gazelle De Nuit (April Night), 72 k (68 k), ♂, G. Lenzi (T. Legay), M. Mescam (s) **1**
- 501** ² **Beautiful Maulde**, f, b.f, 6 ans, par Balko et Victoire De Maulde [Sabrehill (USA)], 72 k (71 k), ♂, A. Bardini (K. Deniel), F. Nicolle **2**
- 414** ¹ **Beni Gods**, h, b, 6 ans, par Spirit One et Briere [Kahyasi (IRE)], 64 k (63 k), ♂, M^{me} H. Cadot (M. Mingant), L. Cadot **3**
- 513** **High King**, h, b, 6 ans, par Turgeon USA et King'S Crystal GB (King'S Theatre IRE), 70 k, ♂, M^{me} H. Devin (A. Zuliani), F. Nicolle **4**
- 461** **Poplar Square**, h, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Polimka [Poliglote (GB)], 62 k, ♂, J.F. Cuenca (R. Fourcade), J.F. Cuenca **5**
- Expresso Collonges**, h, gr, 8 ans, par Anzillero GER et Quadrette Collonges [Fragrant Mix (IRE)], 70 k, ♂, M^{me} P. Papot (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **6**
- Crystal D'Un Jour**, h, gr, 11 ans, par Great Journey JPN et Crystal Royal (Royal Charter), 62 k (63 k), ♂, A. Seguy (M. Crampe), A. Seguy **7**
- 423** ⁵ **Gumpchop**, h, 5 ans, 62 k (64 k), ♂, JM. Bonnin (T. Vodrazka), JM. Bonnin **8**

8 partants ; 44 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 869 €

Eng. Sup. : *Gumpchop*

courte tête, 5 long, 2 long, 1 long, 3 long, 9 long, 2 long.

9900€ – 4840€ – 2860€ – 1980€ – 1100€ – 770€ – 550€

Primes aux propriétaires :

891 € *Calinight*.
435 € *Beautiful Maulde*.
257 € *Beni Gods*.
178 € *High King*.
99 € *Poplar Square*.
69 € *Expresso Collonges*.
49 € *Crystal D'Un Jour*.

Primes aux éleveurs :

1564 € Daniel Boullais, Thierry Page, Armel Androuin.
764 € Scea De Maulde.
451 € Olivier Triboire, S.C.E.A. Ecurie Des Jap.
312 € M^{me} Henri Devin.
173 € M^{me} Henri Devin.
121 € Gaec Delorme Freres.
86 € Ecurie Jules Ouaki, M^{me} Laurence Poulain De La Fontaine.

Temps total : 5'11"10"

Le hongre CALINIGHT a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

JALLAIS

0216 128

dimanche 8 mai 2022

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Jacques PINEAU – Bertrand DIXNEUF – André MARTIN – Catherine TERRIEN DELAPLACE

628 ³⁶⁰⁸ **PRIX DU PINEAU** **3 700 m**
(Haies)
(Classe 5)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, reçu 10.000 en courses de haies (victoires et places), depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Prime propriétaire : 10 %

Haies, Dist. 3 700 m env.

- 464** **Diam'S De Bersy**, f, b, 9 ans, par Ballingarry IRE et Ondine De Bersy [Epervier Bleu (GB)], 66 k (64 k), ♂, Ch. Dubourg (s) (M^{me} E. Dubourg), Ch. Dubourg (s) **1**
- 41** ⁵ **December**, h, al, 8 ans, par Noroit GER et Bayonnelle (Saint Cyrien), 72 k (71 k), ♂, Ecurie Sagittaire SAS (V. Morin), A. Lefeuvre (s) **2**
- Notre Virenne**, f, b, 8 ans, par Ballingarry IRE et Legende Virenne [Legend Of France (USA)], 66 k (63 k), ♂, P. Journiac (D. Lecomte), P. Journiac **3**

539	Gelville , f, b.f, 6 ans, par No Risk At All et Rousquille [Lavirco (GER)], 68 k, ♂ p, C. Hautbois (A. Desvaux), J. Planque (s)	4
	Gibraltar Du Lys , f, b, 6 ans, par Masked Marvel GB et Une Sainte Du Lys (Saint Des Saints), 66 k (65 k), ♂ p, M ^{me} C. Babin Guillochon (L. Zuliani), J. Jouin	5
	Goldeneye Vision , f, 6 ans, 66 k (63 ^{1/2} k), ♀, X. Le Fort (T. Dupouy-Bataille), M. Siron (s)	6
484	4 Hallydini , h, 5 ans, 70 k (67 k), ♀, S. Seignoux (J. Foucher), M ^{me} V. Seignoux	tbé
7 partants; 30 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 268 €		
2 long 1/2, 2 long, 5 long 1/2, 1 long, 3 long.		
5760€ – 2880€ – 1680€ – 1140€ – 540€		
Primes aux propriétaires:		
518€ <i>Diam'S De Bersy</i> .		
259€ <i>December</i> .		
151€ <i>Notre Virenne</i> .		
102€ <i>Gelville</i> .		
48€ <i>Gibraltar Du Lys</i> .		
Primes aux éleveurs:		
910€ Bernard Caron, Benjamin Caron.		
455€ Ecurie Sagittaire Sas.		
265€ Claude Coue, M ^{me} Colette Coue.		
180€ Dominique Gouin.		
85€ M ^{me} Carinne Babin Guillochon.		
Temps total: 4'21"44"		
Le hongre DECEMBER a été prélevé à l'issue de la course.		

629	3606 PRIX JEAN DE SAYMOND (Haies - À réclamer)	3 700 m
10000 € (4800, 2400, 1400, 950, 450) – dotation France Galop		
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 6.000 ou 8.000. Poids: 68 k. Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 8.000, porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 4.000 porteront 2 k..		
Prime propriétaire: 10 %		
Haies, Dist. 3 700 m env.		
	Aston D'Enocq , h, n.p, 4 ans, par Martinborough JPN et Mermaids Quay IRE (Key Of Luck USA), 70 k (67 k), ♂ p, (8 000), J. Marion (s) (K. Ouvrier), J. Marion (s)	1
478	Apple Tea , h, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et La Berciere [Risk Seeker (GB)], 70 k (69 k), ♀, (8 000), Ecurie Les Elegantes (V. Morin), A. Lefeuvre (s)	2
	Imperial Desbois , h, b.f, 4 ans, par Masked Marvel GB et Altesse Desbois (Clety), 70 k, ♀, (8 000), V. Le Roy (A. Gasnier), d'E. Andigne	3
554	Daveast , f, b, 4 ans, par Davidoff GER et East The Mansion (Mansonnien), 70 k (68 k), ♀, (8 000), S. Ruel (M ^{me} E. Dubourg), Ch. Dubourg (s)	4
582	I Love Jo , h, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Wasla [Aussie Rules (USA)], 70 k, ♂ p, (8 000), P. Priollet (S. Paillard), L. Viel (s)	5
	Six Cents , f, 4 ans, 66 k (63 ^{1/2} k), ♀, (6 000), P. Le Gal (T. Dupouy-Bataille), P. Le Gal	6
	Komi , h, 4 ans, 70 k (67 k), ♀, (8 000), Ecurie Prunier (J. Foucher), M ^{me} V. Seignoux	arr
	Igor Des Ongrais , h, 4 ans, 70 k, ♂, (8 000), CH Herpin (s) (P. Denis), CH Herpin (s)	arr
	Lord'S Weakness , h, 4 ans, 68 k (65 k), ♂, (6 000), M ^{me} MA. Levesque (S. Thepaut), M ^{me} MA. Levesque	arr
	Il Mome , h, 4 ans, 70 k (67 k), ♀, (8 000), M ^{me} I. Jupin (M. Rame), P.J. Fertillet	tbé
10 partants; 26 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 164 €		
2 long, 4 long 1/2, courte tête, 3 long, 3 long.		
4800€ – 2400€ – 1400€ – 950€ – 450€		
Primes aux propriétaires:		
432€ <i>Aston D'Enocq</i> .		
216€ <i>Apple Tea</i> .		
126€ <i>Imperial Desbois</i> .		
85€ <i>Daveast</i> .		
40€ <i>I Love Jo</i> .		
Primes aux éleveurs:		
758€ Christian Lhotellier, Yves Collange.		
379€ Armand Lefeuvre, Alexandre Pucheu.		
221€ Earl Guittet-Desbois.		
150€ M ^{me} Laurence Gagneux.		
71€ Pascal Priollet.		
Temps total: 4'21"55"		
Le hongre ASTON D'ENOCQ a subi un prélèvement à l'issue de la course.		

630	3607 PRIX DE LA BOISARDIERE (Haies) (Classe 5)	3 700 m
12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop		
Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 4.000.		
Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.		
Prime propriétaire: 10 %		
Haies, Dist. 3 700 m env.		
464	2 Hozay De Mael , h, b, 5 ans, par Honolulu IRE et Redingote (Kapgarde), 67 k (64 k), ♂, F. Foucher (C. Riou), F. Foucher	1
484	3 Gaudre Du Menil , h, b.f, 5 ans, par Full Of Gold et Catch Me Royale [Ballingarry (IRE)], 68 k (65 k), ♂ p, S. Seignoux (J. Foucher), M ^{me} V. Seignoux	2
	Dario Mio , h, al, 5 ans, par Rio De La Plata USA et Maid Of Orleans [Soldier Of Fortune (IRE)], 67 k (64 k), C. Gicqueau (S. Thepaut), C. Gicqueau	3
522	4 Kaleoraj , h, b, 5 ans, par Rajsaman et Last Harvest [Kahyasi (IRE)], 67 k, ♂ p, M ^{me} MA. Levesque (A. Desvaux), J. Jouin	4
	Happy Maker , f, b.f, 5 ans, par Crillon et Blue Maker [Policy Maker (IRE)], 65 k (66 k), ♂ p, CH Herpin (s) (P. Denis), CH Herpin (s)	5
	Mr Blek Spigao , h, 5 ans, 67 k, ♀, M ^{me} P. Chemin (S. Paillard), CH Herpin (s)	6
	Cycarling , f, 5 ans, 65 k (63 k), Ch. Dubourg (s) (E. Metivier), Ch. Dubourg (s)	7
382	5 Feel Like Winner , f, 5 ans, 67 k (66 k), ♂, M ^{me} MA. Levesque (V. Morin), M ^{me} MA. Levesque	8
8 partants; 23 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 303 €		
Eng. Sup.: <i>Kaleoraj</i>		
2 long 1/2, 4 long 1/2, 5 long 1/2, 4 long 1/2, nez, 4 long 1/2, 2 long.		
5760€ – 2880€ – 1680€ – 1140€ – 540€		
Primes aux propriétaires:		
518€ <i>Hozay De Mael</i> .		
259€ <i>Gaudre Du Menil</i> .		
151€ <i>Dario Mio</i> .		
102€ <i>Kaleoraj</i> .		
48€ <i>Happy Maker</i> .		
Primes aux éleveurs:		
910€ Jean-Yves Le Bras.		
455€ Marcel-Rene Besch, Haras Du Grand Chesnaie.		
265€ Jean-Marie Salhani.		
180€ Ecurie Lafeu, M ^{me} Emilie Lafeu.		
85€ M ^{me} Chantal Alglave, Antoine Alglave.		
Temps total: 4'26"17"		
Le hongre HOZAY DE MAEL a subi un prélèvement à l'issue de la course.		
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Steven THEPAUT en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage irrégulier de la cravache avec coude au dessus de l'épaule à trois reprises dans la ligne d'arrivée.		

MÂCON-CLUNY

dimanche 8 mai 2022

0714 128

Commissaires de courses : Philippe FOURNIER – Stanislas de VILLETTE – Olivier DUORTE – Guy de LABRETOIGNE

626	3609 PRIX KAPGARDE(PRIX DUPAQUIER TRAITEUR) (Steeple-Chase) (Classe 4)	4 000 m
13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop		
Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 6.000 ni été classés 2 ^e d'une course de dotation totale de 21.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.		
Prime propriétaire: 10 %		
Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.		
444	3 Endless Risk , h, b, 5 ans, par No Risk At All et Endless Reverie [Turgeon (USA)], 72 k (69 k), ♀, P. Lamy (G. Meunier), A. Acker	1
546	5 Small Thunder , h, b.m, 5 ans, par My Risk et Douce Irlandaise (Nickname), 67 k (66 k), E. Sayet (H. Tabet), E. Sayet	2
444	Daniar , h, b, 5 ans, par Rail Link GB et Starlin (Sleeping Car), 73 k, ♀, HP. Sorg (B. Gelhay), N. Bellanger (s)	3

Tropeureux, h, b, 5 ans, par Desir D'Un Soir et Sirene Du Rheu (Asctic Silver), 71 k (68 k), ♂, G. Lacombe (A. Seigneul), de A. Boisbrunet (s) 4

546 ² **Hana Cerise**, f, b.f, 5 ans, par Slickly Royal et O'Hana (Nononito), 68 k (67 k), ♂, R. Bagnenault de Puchesse (Tho. Gillet), S. Culin 5

5 partants ; 24 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 659 €
Sans motif : *Eau De Lourdes, Hot Shot Thom, Permafrost, Hymne A La Joie*
2 long ½, 2 long, 6 long, 9 long ½.

6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux propriétaires :

561 € *Endless Risk*.
280 € *Small Thunder*.
163 € *Daniar*.
111 € *Tropeureux*.
52 € *Hana Cerise*.

Primes aux éleveurs :

986 € Olivier Tricot, M^{me} Meline Tricot-Legriffon, Louka Tricot-Legriffon.
493 € Joel Denis, M^{me} Anne Dupont.
287 € Hans-Peter Sorg.
195 € Georges Lacombe, Sebastien Lacombe.
92 € Philippe Hardy.

Le cheval SMALL THUNDER a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

627 ³⁶¹⁰ **PRIX SAONE ET LOIRE GALOP(PRIX MENUISERIE PENIN 4 600 m JOMAIN)**

(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 4)

13 000 € (6240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} juin de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000 en steeple-chase.
Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Prime propriétaire : 10 %

Cross-Country, Dist. 4 600 m env.

Estelle, f, b, 8 ans, par Saddex (GB) et Tes Belle [Shaanmer (IRE)], 67 k (66 k), ♂, E. Sayet (B. Fouchet), E. Sayet 1

443 ³ **Dom Alron**, h, n, 9 ans, par Laveron GB et Marie Des Enceints (Dom Alco), 69 k (66 k), And. Roussel (J. Zerourou), And. Roussel 2

524 ³ **Ici Senam**, h, 6 ans, 69 k, ♂, J. Detre (E. Capdet), de A. Boisbrunet (s) dist

Corentin Collonges, h, 10 ans, 72 k (69 k), ♂, H. Despont (G. Champier), H. Despont tbé

443 ⁴ **Disco De Vaut**, h, 9 ans, 72 k (71 k), ♂, M^{me} A. Parisse (Tho. Gillet), M^{me} A. Parisse tbé

288 ³ **Saint Gaspard**, h, 8 ans, 69 k, ♂, M^{me} D. Aigueperse (B. Gelhay), M^{me} M. Le Gall tbé

431 **Frelon D'Estruval**, h, 7 ans, 69 k (68 k), ♂, A. Sannier (H. Tabet), A. Sannier tbé

339 ⁴ **Go Wilko**, h, 10 ans, 68 k, And. Roussel (A. Roussel), And. Roussel tbé

8 partants ; 27 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 272 €

Sans motif : *Gaz Gaz, Grangousie Chaluzy*

1 long, loin.

6240€ – 3 120€

Primes aux propriétaires :

561 € *Estelle*.
280 € *Dom Alron*.

Primes aux éleveurs :

986 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
493 € M^{me} Audrey Dury, Jean-Luc Fresard.

La jument ESTELLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

A l'issue de la course les Commissaires ont ouvert une enquête d'office pour examiner les circonstances de la chute sur le plat du jockey Gaëtan CHAMPIER 2 (Corentin COLLONGES) à la sortie après le passage du gué.

Après vision du film de contrôle il résulte que la chute n'est imputable à aucun autre concurrent mais à un cheval en liberté.

Les Commissaires ont distancé le cheval numéro 5 ICE SENAM monté par Etienne CAPDET arrivé 3^e me, l'entraîneur A. DE BOISBRUNET n'ayant pas effectué le changement de monte dans les délais fixés par les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 128 et par l'article 129.

Les Commissaires à l'issue de la course ont signifié à Madame Camille BECHAUD représentant de Mr BOISBRUNET qu'il aurait une amende de 150 euros.

VITRÉ

0160 128

dimanche 8 mai 2022

Terrain LEGER

Commissaires de courses : Bernard HUNAUT – Patricia MATHE – Louis-Marcel AULNETTE – Bertrand MOREAU

631 ³⁶⁰⁵ **PRIX LE CHAI D'ANTHON** 3 800 m
(Haies - À réclamer)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. ; pour 11.000 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Prime propriétaire : 10 %

Haies, Dist. 3 800 m env.

Orialki, f, b.f, 9 ans, par Khalkevi IRE et Oratorial [Nashamaa (IRE)], 70 k, ♂, (11 000), C. Lefebvre (s) 1
(C. Lefebvre), C. Lefebvre (s)

481 ³ **Emzo**, h, b, 8 ans, par Spanish Moon USA et Quellemare [Goldneyev (USA)], 72 k (69 k), ♂, (11 000), Ecurie Mme Maryvonne Gilles (Bougon Bougeard), A. Lefebvre (s) 2

Shamblespaix, h, al, 7 ans, par Shamalgan et Blueborg (Cyborg), 68 k (65 k), ♂, (7 000), B. Rochette (Q. Samaria), N. Chevalier 3

Project Fear, h, b, 5 ans, par Intello (GER) et Miss Lech USA (Giant'S Causeway USA), 70 k (67 k), ♂, (11 000), Y. Le Louargant (E. Manceau), W. Menuet (s) 4

447 **Pandoro**, h, al, 6 ans, par Bernebeau et Grana GB (Bahri USA), 68 k (65 k), ♂, (7 000), M^{me} B. Regele (H. da Costa Torres), T. Poché 5

Rial, h, 5 ans, 68 k (64 k), ♂, (9 000), G. Mimouni (M. Sicard), A. Chaille-Chaille 6

Gold Rain, h, 7 ans, 70 k (67 k), (9 000), X. Le Stang (V. Chatellier), X. Le Stang 7

7 partants ; 19 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 106 €

7 long ½, 1 long, 5 long ½, 1 long, 6 long, 7 long.

4 800€ – 2 400€ – 1 400€ – 950€ – 450€

Primes aux propriétaires :

432 € *Orialki*.
216 € *Emzo*.
126 € *Shamblespaix*.
85 € *Project Fear*.
40 € *Pandoro*.

Primes aux éleveurs :

758 € M^{me} Anne-Marie Guillet, Claude Derouet.
379 € Michel Peltier, M^{me} Michel Peltier.
221 € Damien Souchet, Suc. Gilles Souchet.
150 € Snig Elevage.
71 € Ecurie Villebadin.

A l'issue de la course le cheval ORIAKI a fait l'objet d'un contrôle biologique.

632 ³⁶⁰⁴ **PRIX LA CHAUX DE SAINT PIERRE** 3 800 m
(Haies)
(Classe 4)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 2.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Prime propriétaire : 10 %

Haies, Dist. 3 800 m env.

Crazy Touch, f, b, 4 ans, par Manatee GB et Lillee [Green Tune (USA)], 65 k (61 k), ♂, Ecurie Castillon Bloodstock (Q. Gaignard), A. Chaille-Chaille 1

Beroma, f, b.f, 4 ans, par Manatee GB et Benina (Roli Abi), 65 k (64 k), ♂, JP. Colin (T. Gaullier), d'E. Andigne 2

519 ³ **Intra Muros**, f, al, 4 ans, par Noroit GER et Sculture [Shaanmer (IRE)], 66 k (62 k), ♂, R. Cornet (A. Pageot), J. Boisnard (s) 3

Ildream, h, b, 4 ans, par Conillon GER et Lady Rochelaise [Great Palm (USA)], 67 k (63 k), ♂, J. Zuliani (M^{me} B. Zuliani), J. Zuliani 4

380 ¹ **Ina Vanilla**, f, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Lina Vanilla [Tremolino (USA)], 69 k (66 k), ♂, M^{me} E. Touvays (Bougon Bougeard), G. Lassaussaye 5

Instart, h, 4 ans, 67 k (64 k), ♂, J. Gendry (M. Ferron), J. Gendry arr

	Imposeur Dete , h, 4 ans, 67 k (64 k), ♂, J. Planque (s) arr (<i>T. Blainville</i>), J. Planque (s)
457	Gladis Parcs , f, 4 ans, 65 k (63 k), ♀, T. Boivin arr (<i>M. Cypria</i>), T. Boivin
	Isis Loy , f, 4 ans, 65 k (64 k), ♀, M ^{me} C. Brunetti arr (<i>V. Chatellier</i>), M ^{me} C. Brunetti
468	Joy Bay , f, 4 ans, 65 k (66 ^{1/2} k), ♀, F. Fouquet arr (<i>E. Fouquet</i>), F. Fouquet

10 partants ; 40 eng. ; 1 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 694 €
Eng. Sup. : *Isis Loy*
Certif. vétérinaire : *Eager De Chiron*
Sans motif : *Balina Gary*
2 long, 6 long, 6 long, 9 long.
6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux propriétaires :

561 € *Crazy Touch*.
280 € *Beroma*.
163 € *Intra Muros*.
111 € *Ildream*.
52 € *Ina Vanilla*.

Primes aux éleveurs :

986 € S.C.E.A. Des Prairies, Benoit Jeffroy.
493 € Patrick Boiteau, Patrick Fellous.
287 € Vtssse D' Armaille.
195 € Adrien Delaroque, Maxime Desvaux.
92 € Earl Casa Blancaise.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Emmanuel FOUQUET en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids déclaré.

A l'issue de la course le cheval CRAZY TOUCH à fait l'objet d'un prélèvement biologique.

DIEPPE

0404 131

mercredi 11 mai 2022

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Amaury de LENCQUESAING –
Koen HUYBERS – Tony CLOUT – Marie-Josèphe HUET

633	3435 PRIX DU GRAND MAITRE 3 200 m (Haies - Femelles) (Inédits)
------------	--

21 000 € (10 080, 5040, 2940, 1995, 945) – dotation France Galop
Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids: 67 k.**
Les remises de poids, prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.
Prime propriétaire : 10 %
Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 200 m env.

	La Briante , f, b, 3 ans, par Cokoriko et Madonna 1 Du Berlais [Tremolino (USA)], 67 k, ♀, J. Duchesne (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s)
	Jeune Mariee , f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et 2 Bonne A Marier [Dylan Thomas (IRE)], 67 k, ♀, A. Fierz (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)
	Moon Dawn GB , f, b, 3 ans, par Pether'S Moon IRE et 3 Dasina GER (Konigstiger GER), 67 k, M. Rice (<i>O. Jouin</i>), P. & C. Peltier (s)
	Vanina , f, al, 3 ans, par French Fifteen et Cafe Blum 4 [Muhtathir (GB)], 67 k (65 k), ♀, J. Seror (<i>M^{me} N. Desoutter</i>), P. Quinton (s)
	Sinian Enki , f, b, 3 ans, par Buck'S Boum et Popova 5 [Kahyasi (IRE)], 67 k, ♀, Haras Enki (<i>A. Renard</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)
	Banana Shot , f, 3 ans, 67 k, ♀, 6 Ecurie Racing Partners SAS (<i>G. Re</i>), E. Grall (s)
	Pinkmix , f, 3 ans, 67 k, M. Haski (<i>N. Ferreira</i>), K. Herzog 7
	Arcalis Du Ninian , f, 3 ans, 67 k, D. Beaunez 8 (<i>L. Vandamme</i>), Br. Beaunez
	Jeiffel Tour , f, 3 ans, 67 k, JV. Chaignon (<i>T. Vabois</i>), 9 M ^{me} S. Delaroche
	L'Etoile Du Lukka , f, 3 ans, 67 k, ♀, F. Chene arr (<i>de A. Chitray</i>), J. Delaunay
	Pretty Link , f, 3 ans, 67 k, ♀, Ecurie Indigo (<i>Tho. Gillet</i>), arr P&F. Adda & Renault (s)
	Rise And Run , f, 3 ans, 67 k, ♀, Pegasus Farms Ltd tbé (<i>J. Reveley</i>), P.J. Fertillet

12 partants ; 27 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 455 €
8 long, 8 long, courte encolure, 3 long ½, 1 long, encolure, 1 long ¼, 3 long.

10 080€ – 5 040€ – 2 940€ – 1 995€ – 945€

Primes aux propriétaires :
907 € *La Briante*.
453 € *Jeune Mariee*.
179 € *Vanina*.
85 € *Sinian Enki*.Primes aux éleveurs :
1 757 € Neustrian Associates.
878 € Haras De Saint-Voir.
470 € Yorton Farm, prime non attribuée.
347 € Jacques Seror.
164 € Haras Enki.

Temps total : 3'51"80"

La pouliche VANINA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

634	3436 PRIX DU BUISSONNET 3 200 m (Haies - Mâles et Hongres) (Inédits)
------------	--

21 000 € (10 080, 5040, 2940, 1995, 945) – dotation France Galop
Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids: 67 k.****Les remises de poids, prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.****Prime propriétaire : 10 %**

Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 200 m env.

	St Donats , h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Cue 1 To Cue GB (King'S Theatre IRE), 67 k, ♀, WJ. Williams (<i>J. Reveley</i>), H. Merienne (s)
	Edgar Du Berlais , m, b, 3 ans, par Saint Des 2 Saints et Royale Athenia [Garde Royale (IRE)], 67 k, ♀, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (<i>B. Le Clerc</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)
	Lincoln , m, b, 3 ans, par Ulysses IRE et Sloan (IRE) 3 [Silver Frost (IRE)], 67 k, ♀, SARL Groupe KR (<i>A. Renard</i>), J. Delaunay
	Jigtsar Pam , h, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Sandinnar 4 [Sinndar (IRE)], 67 k, E. Papon (<i>J. da Silva</i>), Y. Fouin (s)
	Touzville , h, b, 3 ans, par Rajsaman et Couville [Hurricane 5 Cat (USA)], 67 k, ♀, Ecurie Jean-Michel Carrie (<i>F. Bayle</i>), A. Chaille-Chaille
	Eclat De Choieur , h, 3 ans, 67 k, ♀, J. Andt (<i>C. Lefebvre</i>), 6 Gab. Leenders (s)
	Jospinet , h, 3 ans, 67 k, ♀, Ecurie des M (<i>P. Denis</i>), 7 P. Quinton (s)
	Mister Banjo , h, 3 ans, 67 k, ♀, Ecurie Olivier Piraud 8 (<i>de A. Chitray</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)
	Jivaro De Kerseur , h, 3 ans, 67 k, ♀, arr Ecurie du Haras d'Erable (<i>de F. Giles</i>), P. Quinton (s)
	Argentin , m, 3 ans, 67 k, ♀, M ^{me} RG. Ehrnrooth (<i>B. Meme</i>), arr C. & Y. Lerner (s)

10 partants ; 30 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 663 €

Sans motif : *James Bond Chanay*

5 long, tête, encolure, ¾ long, encolure, 1 long, 2 long.

10 080€ – 5 040€ – 2 940€ – 1 995€ – 945€

Primes aux propriétaires :
907 € *St Donats*.
453 € *Edgar Du Berlais*.
264 € *Lincoln*.
179 € *Jigtsar Pam*.
85 € *Touzville*.Primes aux éleveurs :
1 757 € William John Williams, Suc. Marilyn Williams.
878 € Haras Du Berlais.
512 € Guenther Schmidt.
347 € David Moron, S.C.E.A. Pamadau.
164 € Philippe Brecheteau.

Temps total : 3'49"50"

Le poulain ST DONATS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

635	3440 PRIX MISTIGRI 3 500 m (Steeple-Chase - Femelles) (Classe 4)
------------	--

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) – dotation France GalopPour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 4 ans, 65 k; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.**Prime propriétaire : 10 %**

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° S1 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

	Idylle D'Ainay , f, b, 4 ans, par Authorized IRE et Perle D'Ainay [Dark Moondancer (GB)], 65 k (65 ^{1/2} k), p, EARL Elevage d'Ainay (G. Re), P. & C. Peltier (s)	1
504	Ironie Du Lac , f, b.f, 5 ans, par Kamsin GER et Roue De Secours [Dark Moondancer (GB)], 69 k (65 k), G. Houillon (F. Girard), P. Lenogue	2
451	Ivresse D'Estruval , f, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Uzès D'Estruval (Forestier), 65 k, p, M ^{me} B. Le Gentil (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	3
502	Riskaya , f, al, 4 ans, par No Risk At All et Kayanoura [Kahyasi (IRE)], 69 k (67 k), Δ p, Ecurie des M (M ^{me} N. Desoutter), P. Quinton (s)	4
498	Dafeast , f, b, 5 ans, par Indian Daffodil (IRE) et East The Mansion (Mansonnien), 69 k, p, M ^{me} M. Ponta-Maillard (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s)	5
502	Good Style , f, b, 4 ans, par Style Vendome et Eartha Slick (Slickly), 65 k, p, V. Jouet (L. Brechet), V. Jouet	6
545	Dame Eboshi , f, al, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Shindigger IRE (Whipper USA), 65 k (62 k), Δ, M ^{me} M. Merienne (A. Davodi), J. Merienne	7
427	Carte Verte , f, 5 ans, 69 k (66 k), φ p, A. Delaroque (P. Denis), CH Herpin (s)	8
482	Ostrava Du Berlais , f, 4 ans, 67 k, Δ p, S. Munir (de F. Giles), P. Quinton (s)	9
204	Helomie , f, 5 ans, 69 k, p, E. Leray (s) (L. Salignac), M ^{me} M. Salignac	10
	Histoire Simple , f, 5 ans, 69 k (68 k), p, Ecurie Mirande (M. Camus), M ^{me} I. Pacault	arr
553	Marta Lady , f, 4 ans, 67 k, p, C. Maynard (J. da Silva), S. Dehez (s)	dist
	Psychotique , f, 5 ans, 69 k (68 k), A. Gallo (V. Morin), T. Viel	tbé

13 partants ; 42 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 548 €

¾ long, 2 long ½, 1 long ½, 2 long, ½ long, encolure, 5 long ½, 1 long, 6 long.

9200€ – 4600€ – 2600€ – 1800€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux propriétaires :

828 € *Idylle D'Ainay*.
 414 € *Ironie Du Lac*.
 234 € *Ivresse D'Estruval*.
 162 € *Riskaya*.
 81 € *Dafeast*.
 54 € *Good Style*.
 27 € *Dame Eboshi*.

Primes aux éleveurs :

1604 € Stéphane Milaveau.
 802 € Gilles Houillon.
 453 € M^{me} Bernard Le Gentil, M^{me} Isabelle Le Gentil Lambot.
 313 € Denys Audouard, M^{me} Nathalie Desoutter, Jacques Cruzillac.
 156 € M^{me} Laurence Gagneux, M^{me} Pauline Ehrmann.
 104 € Vincent Jouet, M^{me} Aurélie Poirier.
 52 € M^{me} Marie Merienne, Julien Merienne.

Temps total : 4'29"10"

La pouliche DAFEAST a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les raisons pour lesquelles, le jockey Jérémy DA SILVA ne s'était pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont distancé la pouliche MARTA LADY de la 8^e place, son jockey ne s'étant pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés.

Pour ce motif, ils ont sanctionné le jockey Jérémy DA SILVA par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour.

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition du jockey Jérémy DA SILVA (MARTA LADY), les Commissaires lui ont rappelé son obligation de soutenir son cheval jusqu'au passage de poteau d'arrivée.

636 ³⁴³⁸ **PRIX DOM PASQUINI** **3 400 m**
 (Haies - Mâles et Hongres)
 (Classe 4)

20000 € (9200, 4600, 2600, 1800, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 7.000 (victoires et places). **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.**Prime propriétaire : 10 %****Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %**

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 400 m env.

306 **Losange**, h, gr, 4 ans, par Kendargent et Stormyra (Stormy River), 66 k, Δ p, J. Dubois (G. Re), JPh. Dubois

	Ipop Ville , h, b.f, 4 ans, par Secret Singer et Auvloo Ville (Marshall), 66 k, p, E. Poumaillou (A. Renard), J. Delaunay	2
	Gold , h, b, 4 ans, par Golden Horn GB et Munciadora BRZ (First American USA), 66 k, p, J. Targett (de F. Giles), H. Merienne (s)	3
	Iphis De L'Aunay , h, b.f, 4 ans, par Conillon GER et Athena De L'Aunay (Roli Abi), 66 k, p, M ^{me} L. Seurin (O. Jouin), T. Jouin	4
	Imperial Love , h, b, 4 ans, par Night Wish GER et True Love Mail [Great Pretender (IRE)], 66 k (63 k), p, Ecurie Jean-Michel Carrie (P. Denis), P. & C. Peltier (s)	5
	Grace Bay , h, b, 4 ans, par Palace Episode USA et Grace Of Dubai [Dubai Destination (USA)], 66 k, p, T. Marechal (B. Merme), FX. Belvisi	6
429	Ileny Royale , h, b, 4 ans, par Secret Singer et Royale Canaille (Irish Wells), 68 k, Δ p, Ecu. Ecuries Moise Ohana (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s)	7
448	Iligan , h, 4 ans, 66 k (65 ^{1/2} k), G. Garreau (V. Morin), T. Viel	8
485	Sly Goblin , h, 4 ans, 67 k, p, de CE. Roince (T. Chevillard), N. Paysan	arr
	Crocus Borget , h, 4 ans, 66 k (62 k), p, J. d'Erstu (PA. Grondin), J. Bertran de Balanda (s)	arr
	Illico Des Ongrais , h, 4 ans, 66 k (67 k), p, CH Herpin (s) (J. Reveley), CH Herpin (s)	arr
	Chapka Ponk , h, 4 ans, 66 k (64 k), p, P. Jabot (A. Nail), W. Menuet (s)	arr
	Little Thunder , h, 4 ans, 66 k, φ, M ^{me} du K. Pont de Romemont (de A. Chitray), J. Bertran de Balanda (s)	arr
	Dream Impact , m, 4 ans, 66 k (63 k), ⊗ p, Ecurie Victoria Dreams (T. Vabois), JPh. Dubois	tbé
457	Chrisisim , h, 4 ans, 66 k (65 k), ⊗, C. Barel (A. Lotout), J. Morel	t.j

15 partants ; 51 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 728 €

Certif. vétérinaire : *Gagnant*Chev. élim. : *Instant Precieux, Ixos Des Blins*

9200€ – 4600€ – 2600€ – 1800€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux propriétaires :

828 € *Losange*.
 414 € *Ipop Ville*.
 234 € *Gold*.
 162 € *Iphis De L'Aunay*.
 81 € *Imperial Love*.
 54 € *Grace Bay*.
 27 € *Ileny Royale*.

Primes aux éleveurs :

1604 € Guy Pariente Holding.
 802 € Edouard Poumaillou.
 453 € Earl Haras Du Logis, Alan Parker, Jocelyn Targett, Julian Ince.
 313 € Pascal Reaute.
 156 € Yvonnick Dugue.
 104 € Haras Du Logis Saint Germain.
 52 € David Lumet.

Le hongre GRACE BAY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Les hongres LOSANGE et GRACE BAY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Anthony RENARD, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (8 coups, 2^e infraction).A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Olivier JOUIN, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (3^e infraction)

637 ³⁴³⁷ **PRIX NIGHT AND DAY** **3 400 m**
 (Haies - Femelles)
 (Classe 4)

20000 € (9200, 4600, 2600, 1800, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 7.000 (victoires et places). **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.**Prime propriétaire : 10 %****Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %**

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 400 m env.

453 **Kenote**, f, n.p, 4 ans, par Choeur Du Nord et Kenohio (Kendor), 66 k (63 k), SCEA Ecurie Bader (T. Vabois), M^{me} S. Delaroche

Idole Du Chenet, f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Viva Tchela [Astarabad (USA)], 66 k, p, Suc. M. Bryant (L. Philippéron), M. Rolland (s)

- 457** ⁴ **Kelklas**, f, b, 4 ans, par Martaline GB et Kotkielote [Poliglote (GB)], 69 k (66 k), ♂♂, EC Comte Pierre de Montesson (*M. Duchene*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **3**
- Be A Nice Girl**, f, gr, 4 ans, par Bathyrhon GER et Turgotine [Turgeon (USA)], 66 k (67 k), ♀, Pegasus Farms Ltd (*J. Reveley*), P.J. Fertillet **4**
- 309 Roserose Has**, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Vaibuscar Has [Turgeon (USA)], 66 k, ♂♂, SCEA Hamel Stud (*de A. Chitray*), J. Delaunay **5**
- Autorizia**, f, b, 4 ans, par Authorized IRE et Harvalla [Archange D'Or (IRE)], 66 k (62 k), ♀, Ecurie de La Verte Vallee (*M^{me} L. Suisse*), Y. Fouin (s) **6**
- Honorable Getaway**, f, b, 4 ans, par Getaway GER et Honorable Love (GB) (Highest Honor), 66 k (65 k), P. Taylor (*V. Bernard*), L. Carberry (s) **7**
- Foret Vierge**, f, 4 ans, 66 k, ♂, D. Windrif (*N. Gauffenic*), D. Windrif **8**
- Ivega**, f, 4 ans, 66 k, ♂♂, P. Rives (*C. Lefebvre*), Gab. Leenders (s) **9**
- Lalalande**, f, 4 ans, 66 k, C. Salet (*B. Meme*), F. Bresson (s) **10**
- Alpe National**, f, 4 ans, 66 k (65 k), ♀, V. Devillars (*B. Bourez*), V. Devillars **-**
- 440 Giulietta**, f, 4 ans, 66 k (63 k), ♂♂, V. Devillars (*E. Bonnet*), V. Devillars **arr**
- Indienne D'Ainay**, f, 4 ans, 66 k, ♂, EARL Elevage d'Ainay (*G. Re*), P. & C. Peltier (s) **arr**
- Mosel GER**, f, 4 ans, 66 k (64 k), ♀, P. Hartzler (*A. Gautron*), P.J. Fertillet **arr**
- Miss Flower**, f, 4 ans, 66 k (64 k), ♀, W. Menuet (s) (*A. Nail*), W. Menuet (s) **arr**

15 partants ; 57 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 826 €

Sans motif : *Penthievre GB*

Chev. elim. : *Platina, Romancia*

2 long ½, courte encolure, encolure, 1 long ½, 1 long, 4 long, 2 long ½, 2 long, 1 long.

9200€ – 4 600€ – 2 600€ – 1 800€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux propriétaires :

828 € *Kenote*.
414 € *Idole Du Chenet*.
234 € *Kelklas*.
162 € *Be A Nice Girl*.
81 € *Roserose Has*.
54 € *Autorizia*.
27 € *Honorable Getaway*.

Primes aux éleveurs :

1 604 € Scea Ecurie Bader.
802 € M^{me} Marie-Laure Besnouin.
453 € Haras Des Coudraies.
313 € Pascal Noue, Richard Mark Venn.
156 € Scea Hamel Stud.
104 € Ecurie De La Verte Vallee, M^{me} Delphine Lardot, M^{me} Glwadis Lardot, Alexis Lardot.
52 € Philip Taylor.

Temps total : 4'3"10"

La pouliche PENTHIEVRE a été déclarée non-partante, le terrain étant jugé pas assez souple pour ses aptitudes.

La pouliche IDOLE DU CHENET a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition du jeune-jockey Enzo BONNET, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction pour une durée de 2 jours pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition du jockey Medy DUCHENE, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 3 jours pour avoir eu un comportement fautif en reprenant fortement la pouliche KELKLAS, au deuxième passage devant les tribunes, alors qu'il était en tête du peloton ; mettant ainsi en difficulté plusieurs de ses concurrents.

638 ³⁴⁴¹ **PRIX DE LA VILLE DE ROUXMESNIL BOUTEILLES** **3 900 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

21 000 € (10080, 5040, 2940, 1995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 21.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° S2 : Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

- 411 Grand Art**, h, al, 6 ans, par Evasive GB et Maia Dancer [Danehill Dancer (IRE)], 68 k, ♂♂, Ecurie Victoria Dreams (*de F. Giles*), JPh. Dubois **1**
- Gino Dino**, h, b, 6 ans, par Doctor Dino et Taiji [Antarctique (IRE)], 71 k, ♂, M^{me} J. Ferrero (*N. Gauffenic*), D. Windrif **2**
- Futbolisto**, h, gr, 9 ans, par Blue Bresil et Faraude (Take Risks), 74 k (70 k), ♀, J. Seror (*P. Denis*), P. & C. Peltier (s) **3**
- 501** ⁴ **Gunar**, h, b, f, 7 ans, par Diamond Green et Queen Dream (Spadoun), 68 k, ♀, V. Jouet (*L. Brechet*), V. Jouet **4**
- 523** ² **Calva Du Rib**, h, b, 10 ans, par Kapparde et Cherry Pile [Freedom Cry (GB)], 71 k (68 k), ♀, Ecurie Jumelle (*C. Riou*), J. Delaunay **5**
- 475** ² **Gracieuse Mag**, f, 6 ans, 69 k (65 k), ♂♂, C^{ie} AA. Maggjar (*M^{me} M. Besnard*), E. & G. Leenders (s) **6**
- 504** ² **A Babord**, f, 5 ans, 64 k, ♀, M^{me} P. Papot (*D. Gallon*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **7**
- 581 Tresse**, f, 7 ans, 66 k (64 k), ♂♂, XL. Le Stang (*Q. Defontaine*), XL. Le Stang **8**
- Calcium**, h, 10 ans, 68 k (64 k), ♀, D. Grandin (*M^{me} L. Suisse*), D. Grandin **arr**
- 491 Haut De Forme**, h, 5 ans, 66 k, ♂, A. Incurvaja (*B. Meme*), P. Lenogue **arr**
- 10 partants ; 51 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 842 €
- Sans motif : *Benson*
- 8 long, 1 long ½, 1 long, 1 long ½, 4 long ½, 1 long ½, loin.
- 10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€ – 945€
- Primes aux propriétaires :
- 907 € *Grand Art*.
453 € *Gino Dino*.
264 € *Futbolisto*.
179 € *Gunar*.
85 € *Calva Du Rib*.

Primes aux éleveurs :

1 593 € Jean-Philippe Dubois.
796 € Francois L'Allinec, Jacques Ferrero, M^{me} Jacques Ferrero, M^{me} Sylvie L'Allinec.
464 € Jacques Seror.
315 € Ecurie Biraben.
149 € Ecurie Rib.

Temps total : 4'58"80"

Le hongre GRAND ART a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

639 ³⁴³⁹ **PRIX NID VERT** **3 800 m**
(Haies)
(Classe 3)

21 000 € (10080, 5040, 2940, 1995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 12.000 en courses à obstacles (victoires et places). **Poids : 5 ans ; 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 800 m env.

- 510** ¹ **Placenet**, h, b, 5 ans, par Network GER et Lofte Place [Poliglote (GB)], 71 k, ♀, Ecurie Gabeur (*B. Le Clerc*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- 413 Hurry Mag**, f, b, f, 5 ans, par Falco USA et Orystale Mag (Vertical Speed), 64 k (63 k), C^{ie} AA. Maggjar (*A. Coupu*), A. Couetil (s) **2**
- 504** ⁵ **Anca**, f, b, 5 ans, par French Fifteen et Ampersand GB (Rail Link GB), 68 k, ♂♂, H. Hayoun (*L. Philippéron*), P&F. Adda & Renault (s) **3**
- 449** ⁷ **Clondaw Cian IRE**, h, b, 12 ans, par Gold Well (GB) et Cocktail Bar IRE (Hubbly Bubbly USA), 71 k, ♂♂, G. Thompson (*J. Reveley*), M^{me} S. Leech **4**
- 510 Katana One**, h, al, 7 ans, par Sunday Break JPN et Northern Ocean [Green Tune (USA)], 71 k (70 k), ♀, M^{me} V. Poussier (*B. Bourez*), F. Nicolle **5**
- Chouan**, h, 6 ans, 70 k (68 k), ♂♂, Ecurie de L'Empereur (*F. Bayle*), A. Chaille-Chaille **6**
- 430** ⁴ **Galet D'Oudairies**, h, 6 ans, 69 k, ♂, S. Munir (*T. Chevillard*), A. Le Clerc (s) **7**
- 411 Adjali GER**, h, 7 ans, 69 k, ♂♂, The Has Been'S (*C. Gethings*), M^{me} S. Leech **8**
- 19** ⁶ **Desgarbado**, h, 5 ans, 72 k (69 k), ♂♂, C. Trecco (*G. Meunier*), D. Windrif **9**
- 483** ⁵ **Da Vinci Del Rais**, h, 7 ans, 69 k (65 k), ♀, D. Mahe (*M^{me} L. Lebeurier*), D. Mahe **10**
- Gedeon Madrik**, h, 6 ans, 70 k (69 k), ♂♂, L. Buyl (*Tho. Gillet*), L. Buyl **-**
- Marty Mcfly**, h, 6 ans, 72 k (69 k), ♂♂, J. Buez (*C. Riou*), J. Delaunay **arr**

12 partants ; 55 eng. ; 1 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 1077 €

Eng. Sup. : *Desgarbado*

4 long ½, 1 long ¼, 1 long, 1 long ¼, courte encolure, 3 long ½, 1 long ¾, 1 long ½, ½ long.

10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€ – 945€

Primes aux propriétaires :

907 € *Placenet*.

453 € *Hurry Mag*.

264 € *Anca*.

85 € *Katana One*.

Primes aux éleveurs :

1593 € M^{me} Benoit Gabeur.

796 € Comte Antoine-Audoine Maggjar, M^{me} Antonia Maggjar, Anatole Maggjar, Aristide Maggjar.

464 € Scea Du Haras De Victot.

289 € James Stephenson, M^{me} Carmel Stephenson, prime non attribuée.

149 € Suc. Dominique Lepagney.

Temps total : 4'40"20"

La jument HURRY MAG a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers la droite de la jument HURRY MAG (Antoine COUPU) arrivée 2^e, à environ 20 mètres du poteau d'arrivée, et ses conséquences sur la progression et la performance de la jument ANCA (Ludovic PHILIPPERON) arrivée 3^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la jument ANCA n'aurait pas devancé la jument HURRY MAG lors du passage du poteau d'arrivée, malgré la gêne constatée.

Toutefois les Commissaires ont sanctionné le jockey Antoine COUPU par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir eu un comportement fautif.

AUTEUIL

0006 134

samedi 14 mai 2022

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Gérard HOVELACQUE – Patrick SABAROTS – Koen HUYBERS – Pascal PIGNOT

640 ¹⁰¹ **PRIX GUILLAUME JAVOY** **3 700 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 2)

50000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en steeple-chases à Auteuil, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations.

Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° 34 : Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

- 319** ⁷ **Belle Promesse**, f, b.f, 6 ans, par Fuisse et Promets Moi **1**
[Satri (IRE)], 67 k, Ecurie d'Obstacle XXL (*P. Dubourg*),
M^{me} I. Gallorini
- 504** ¹ **Haute Idée**, f, gr, 5 ans, par Lord Du Sud et Volidee **2**
[Special Kaldoun (IRE)], 66 k, Δ p, PE, Carrillon
(*de F. Giles*), D. Sourdeau de Beauregard (s)
- 558** **St Romain Du Derby**, h, b, 7 ans, par Anabaa Blue (GB) **3**
et Lady Lox (Loxias), 68 k, Δ, MA, Billard (*T. Beaurain*),
F. Foucher
- 411** **Le Petit Nice**, h, gr, 5 ans, par Top Trip (GB) et Old **4**
Beino (Highest Honor), 66 k, φ p, R. Chotard (*J. Reveley*),
M. Seror (s)
- 504** **Bacara Des Bois**, f, b, 9 ans, par Ballingarry IRE et **5**
Equatoriale (Saint Estephe), 70 k, p, T. Bedon (*C. Lefebvre*),
M^{me} S. Jaffrelot-Bedon
- Family Business**, h, 5 ans, 71 k, φ p, Gordon Farr/
Gerry M. Ward (*N. Gauffenic*), RH, Hobson **6**
- 446** ² **Avenue Kennedy**, f, 6 ans, 66 k, p, JL. Alnet (*A. Zuliani*), **7**
F. Nicolle
- 498** ¹ **Fidele Au Poste**, h, 7 ans, 69 k, p, Haras de Saint-Voir **tbé**
(*de A. Chitray*), AS, Pacault (s)
- 520** ⁵ **French Dream**, f, 7 ans, 66 k (65 k), p, M^{me} C. Herisson **tbé**
(*E. Metivier*), Art. Adeline de Boisbrunet

9 partants ; 51 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 2695 €

Eng. Sup. : *Le Petit Nice*

5 long, 1 long, 6 long, ½ long, 1 long, ¾ long.

24000€ – 12000€ – 7000€ – 4750€ – 2250€

Primes aux propriétaires :

2160 € *Belle Promesse*.

1080 € *Haute Idée*.

630 € *St Romain Du Derby*.

427 € *Le Petit Nice*.

202 € *Bacara Des Bois*.

Primes aux éleveurs :

3793 € Jean-Marc Baudrelle.

1896 € Thierry Cypres, Mathieu Alex.

1106 € Les Ecuries Du Derby, Pierre Boulard.

750 € M^{me} Christelle Rebillon.

355 € M^{me} Joelle Brillet.

Temps total : 4'28"53"

Les juments BACARA DES BOIS et BELLE PROMESSE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

641 ⁹⁶ **PRIX DE POUILLY** **3 000 m**
(Haies - Mâles et Hongres)
(Classe 2)

45000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 14.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 4.000.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° 2 : Haies, Dist. 3 000 m env.

- 372** ⁵ **Eden Bleu**, h, b, 3 ans, par Network GER et Victoire **1**
Des Bordes [Antarctique (IRE)], 66 k, p, M^{me} P. Papot
(*B. Lestrade*), F. Nicolle
- 406** **Blade**, h, al, 3 ans, par Muhtathir GB et Apperella **2**
GB (Rainbow Quest USA), 66 k, Δ p, M^{me} SA. Bramall
(*J. Reveley*), D. Sourdeau de Beauregard (s)
- 445** ² **Winteriscoming**, h, b, 3 ans, par Balios IRE et **3**
Dansia GER (Lavirco GER), 67 k, Haras du Hoguenet
(*T. Chevillard*), J. Boissard (s)
- 372** ⁴ **Jolicoeur Du Gouet**, h, b, 3 ans, par Jeu St Eloi et **4**
My Asadore (Kadounor), 67 k, p, J. Detre (*A. Zuliani*),
J. Delaunay
- 493** **Roazhon Park**, h, b, 3 ans, par Doctor Dino et Sizing **5**
Laffite [Ballingarry (IRE)], 66 k, p, Ecurie Herve Guerin
(*C. Lefebvre*), Gab. Leenders (s)
- 493** **Lou Fast**, h, 3 ans, 66 k, V. Martens (*L. Philipperon*), **6**
Rob. Collet (s)
- Mots D'Enfant**, h, 3 ans, 66 k, p, **7**
Ecurie du Haras d'Erable (*de F. Giles*), P. Quinton (s)
- 511** ² **See My Eagle**, h, 3 ans, 67 k (65 k), JPJ. Dubois **8**
(*M^{me} N. Desoutter*), J. Baudron
- 493** ³ **The Dude IRE**, h, 3 ans, 68 k, p, D. Deodato (*G. Re*), **arr**
E. Grall (s)
- Jestin De Kervi**, h, 3 ans, 66 k, V. Le Roy (*D. Mescam*), **arr**
L. Maceli
- Targui**, h, 3 ans, 66 k (62 k), M^{me} N. Langlois (*M. Pelletan*), **tbé**
JL. Pelletan
- Cullinan**, h, 3 ans, 66 k, p, JL. Guerin (*N. Gauffenic*), **tbé**
S. Dehez (s)

12 partants ; 22 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 567 €

3 long ½, 3 long ½, 8 long, 2 long, ¾ long, 1 long, 5 long.

21600€ – 10800€ – 6300€ – 4275€ – 2025€

Primes aux propriétaires :

1944 € *Eden Bleu*.

972 € *Blade*.

567 € *Winteriscoming*.

384 € *Jolicoeur Du Gouet*.

182 € *Roazhon Park*.

Primes aux éleveurs :

3767 € Ecurie Madame Patrick Papot.

1883 € Moussa Mbacke.

1098 € Haras Du Hoguenet.

745 € Thierry Lemoine, Jacques Detre, Haras De Saint-Voir.

353 € Scea L'Aubay, Chauvigny Global Equine Sasu, Ecurie Herve Guerin.

Temps total : 3'35"49"

Le jockey Johnny CHARRON étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre CULLINAN par le jockey Nicolas GAUFFENIC.

Les hongres EDEN BLEU et JOLICOEUR DU GOUET ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Geoffre RE sur la performance du hongre THE DUDE (arrêté).

Le jockey a déclaré que le hongre avait été fortement gêné par la chute du hongre CULLINAN.

642 ¹⁰² **PRIX POT D'OR** **3 700 m**

(Steeple-Chase - Handicap)

62 000 € (27 900, 13 640, 8 060, 5 580, 3 100, 2 170, 1 550)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} Catégorie.

Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, +7; 6 ans et au-dessus, +9.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° 34 : Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

Références : 0 ans, +9,5 ; 1 ans et +, +11,5.

438 ² **Filup**, h, b, 7 ans, par Cokoriko et Quartouche (Ragmar), 69 k, Suc. M. Bryant (*G. Re*), S. Dehez (s) **1****442** ¹ **Blackfield**, f, n, 6 ans, par Great Pretender IRE et Shekira [Medaaly (GB)], 66^{1/2} k, p, T. Seguinotte (*D. Mescam*), M. Mescam (s) **2****508** ² **Kalinski IRE**, h, b, 8 ans, par Kalanisi IRE et Blonde Ambition IRE (Old Vic GB), 66^{1/2} k, p, Boultsbee Brooks Ltd (*J. Reveley*), L. Carberry (s) **3****438** **Funky De La Barre**, h, b, 6 ans, par Maresca Sorrento et Polka De La Barre (Smadoun), 72 k, Δ p, P. Journiac (*O. Jouin*), P. Journiac **4****Foudre Delta**, h, gr, 7 ans, par Diamond Boy et Odeline (Rochesson), 71^{1/2} k, p, Y. Fouin (s) (*J. da Silva*), Y. Fouin (s) **5****356** ³ **Gloretta**, f, b, 5 ans, par Turgeon USA et Belle Griotte [Poliglote (GB)], 69^{1/2} k, p, M^{me} H. Devin (*G. Richard*), F. Nicolle **6****374** **On Your Mark**, h, b.f, 5 ans, par Kamsin GER et Money Humor (IRE) (Distorted Humor USA), 68^{1/2} k, ⊗, J. Finch (*L. Philippéron*), L. Carberry (s) **7****498** ³ **Sin Del Ria**, h, 5 ans, 70^{1/2} k, Δ, J. Boisnard (s) (*T. Chevillard*), J. Boisnard (s) **8****412** ¹ **Hardi Blue Trois**, h, 6 ans, 64^{1/2} k, . Ecurie Couderc (*L. Franzel*), de T. Lauriere **9****593** **Inside Montlioux**, h, 5 ans, 64^{1/2} k (65 k), p, M^{me} C. Beaunez (*T. Beaurnain*), Br. Beaunez **arr**

10 partants ; 38 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 1 785 €
3 long ½, 2 long ½, 3 long ½, 4 long ½, 1 long ½, courte encolure, 3 long ½, 2 long ½.

27 900€ – 13 640€ – 8 060€ – 5 580€ – 3 100€ – 2 170€ – 1 550€

Primes aux propriétaires :

2 511 € *Filup*.
1 227 € *Blackfield*.
502 € *Funky De La Barre*.
279 € *Foudre Delta*.
195 € *Gloretta*.
139 € *On Your Mark*.

Primes aux éleveurs :

4 409 € Earl Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.
2 155 € Thierry Seguinotte.
1 168 € David Harvey, prime non attribuée.
881 € Remi Besnard.
489 € Jean-Michel Feuillet-Besnoin.
342 € M^{me} Henri Devin.
244 € Jeremie Bossert, Benjamin Bossert, Raymond Lustig.

Temps total : 4'29"29"

Le jockey Johnny CHARRON étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre FILUP par le jockey Geoffre RE.

Le hongre FILUP et la jument GLORETTA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Olivier JOUIN, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (4^e infraction).

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Ludovic PHILIPPERON et Lilian FRANZEL, les Commissaires leur ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

643 ⁹⁵ **PRIX DU NIVERNAIS** **3 000 m**

(Haies - Femelles)

(Classe 2)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 14.000. **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° 2 : Haies, Dist. 3 000 m env.

348 ¹ **Risk Belle**, f, b.f, 3 ans, par No Risk At All et Belle **1**Du Berry [Network (GER)], 68 k, p, . Ecurie Couderc (*A. Renard*), J. Delaunay**373** ³ **South Lodge**, f, b, 3 ans, par Milan GB et Rosario Has (Saint Des Saints), 67 k, p, R. Lavillenie (*B. Lestrade*), F. Nicolle **2****507** ² **Batave**, f, b.f, 3 ans, par Saint Des Saints et Bailarina GER (Samum GER), 67 k (66 k), p, P. Detre (*G. Richard*), F. Nicolle **3****398** ² **Triptajika**, f, b, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Triptyka (IRE) (Mastercraftsman IRE), 67 k (63 k), p, M^{me} ML. Gautier (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s) **4****550** **Jouvancelle**, f, al, 3 ans, par Coastal Path GB et Reine De Mai [Fragrant Mix (IRE)], 66 k, C. Lagier (*T. Chevillard*), M. Seror (s) **5****Just A Kiss Sivola**, f, 3 ans, 66 k, p, Haras de Sivola (*G. Re*), E. Grall (s) **6****500** ¹ **Belle Breizh**, f, 3 ans, 68 k, p, Ecurie des Dragons (*de F. Giles*), A. Sanglard **tbé****507** **Jeelo Du Seuil**, f, 3 ans, 66 k, M^{me} MG. Boudot (*J. Reveley*), M. Seror (s) **tbé**

8 partants ; 18 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 472 €

3 long ½, 4 long ½, 9 long, ½ long, 2 long.

21 600€ – 10 800€ – 6 300€ – 4 275€ – 2 025€

Primes aux propriétaires :

1 944 € *Risk Belle*.
972 € *South Lodge*.
567 € *Batave*.
384 € *Triptajika*.
182 € *Jouvancelle*.

Primes aux éleveurs :

3 767 € Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.
1 883 € Thierry Cypres.
1 098 € S.C.E.A. Des Prairies, M^{me} Sylviane Jeffroy, Earl Vb.
745 € Eric Puerari, Patrick Fellous, Jean-Marie Beguigne, Alain Giaoui.
353 € Jean Brest, M^{me} Claire Brest.

Temps total : 3'39"30"

Le jockey Johnny CHARRON étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche JOUVANCELLE par le jockey Theo CHEVILLARD.

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Francois NICOLLE en ses explications, n'ont pas autorisé la pouliche FLYING COLOURS à participer à la course.

Le signalement porté sur le document d'identification de la pouliche FLYING COLOURS ne correspondant pas aux caractéristiques de la pouliche présentée.

Ils ont, en outre, décidé de saisir les Commissaires de France Galop de cette situation.

Les pouliches RISK BELLE et SOUTH LODGE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

644 ¹⁰⁰ **PRIX JASMIN II** **4 400 m**

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

(Classe 2)

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, reçu une allocation de 17.000 en steeple-chase. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 15.000 l'année dernière.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° 45bis : Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

198 ³ **Havanea**, f, b, 5 ans, par Saddler Maker (IRE) et Silverlea [Shaanmer (IRE)], 68 k, Δ p, Ecurie Mme Jacques Cypres (*de F. Giles*), P. Quinton (s) **1****446** ¹ **Honoris Causa**, f, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Reflexion (Discover D'Auteuil), 67 k (66 k), p, HF. Devin (s) (*G. Richard*), F. Nicolle **2****400** ³ **Hakerman**, h, b, 5 ans, par Sinndar IRE et Uvanana (Dom Alco), 68 k (64 k), M. Trinquet (*N. Ferreira*), S. Dehez (s) **3****479** ¹ **Happy De Reve**, h, b, 5 ans, par Voiladenuo et Boucouria [Ballingarry (IRE)], 69 k, A. Gronfier (*A. Renard*), B. Lefevre (s) **4****400** **Hunter**, h, b, 5 ans, par Montmartre et Annaland (Saint Des Saints), 70 k (68 k), φ p, J. Detre (*L. Zuliani*), F. Nicolle **5****Ho La La Forez**, h, 5 ans, 67 k, Δ p, Haras de Saint-Voir (*P. Dubourg*), A. Chaille-Chaille **arr****472** **Heriflo**, h, 5 ans, 67 k (65 k), E. Leray (s) (*Q. Defontaine*), E. Leray (s) **arr****404** **Hercule Collonges**, h, 5 ans, 67 k, p, M.L. Bloodstock Ltd (*R. Julliot*), M^{me} D. Mele **arr**

8 partants ; 16 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 480 €

2 long ½, 1 long, 1 long, 3 long.

24 000€ – 12 000€ – 7 000€ – 4 750€ – 2 250€

Primes aux propriétaires :

2160 € *Havanaea*.
1080 € *Honoris Causa*.
630 € *Hakerman*.
427 € *Happy De Reve*.
202 € *Hunter*.

Primes aux éleveurs :

3793 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
1896 € Francois-Marie Cottin.
1106 € Earl Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.
750 € Jean-Paul Gronfier.
355 € Thierry Cypres.

Temps total : 5'43"26"

La jument HAVANEA et le hongre HAKERMAN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

645⁹⁷ PRIX MIRROR 3 600 m

(Haies)
(L)

78 000 € (35 880, 17 940, 10 140, 7 020, 3 510, 2 340, 1 170)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière, en course de haies, gagné une course de Groupe. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 15.000 cette année et par 25.000 l'année dernière. En outre tout poulain ou pouliche, ayant, en courses de haies, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière, été classé 2^e ou 3^e d'une course de Groupe portera 2 k.

Prime propriétaire : 10 %

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

- 375¹ **Ines Du Chenet**, f, al, 4 ans, par Spanish Moon USA et Orthence [Epervier Bleu (GB)], 66 k, p, Suc. M. Bryant (*L. Philippéron*), M. Rolland (s) 1
- 318 **Hermes De Chamdoux**, h, b, 4 ans, par Cokoriko et Timberland [Hawker'S News (IRE)], 66 k, p, Ecu. Ecurie Beaune (*A. Zuliani*), F. Nicolle 2
- 31⁴ **Kamus**, h, n, 4 ans, par Masked Marvel GB et Karmine GER (Sholokhov IRE), 66 k, p, Suc. M. Bryant (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s) 3
- 544² **Sangho Du Mathan**, h, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Swahilie Du Mathan [Turgeon (USA)], 68 k, Δ p, JM. Baradeau (*P. Dubourg*), A. Chaille-Chaille 4
- 548 **Redneck**, h, b, f, 4 ans, par Jeu St Eloi et Lovely Tender [Great Pretender (IRE)], 67 k, Δ p, Ecurie de Maleissye (*A. Renard*), D. Sourdeau de Beauregard (s) 5
- 85⁷ **Mon Ami Well**, h, b, 4 ans, par Willywell et Lilly Well [Ballingarry (IRE)], 67 k, Δ p, Bourgogne Racing Club (*T. Chevillard*), N. Paysan 6
- 69¹ **Aulko**, h, b, 4 ans, par Balko et Chamberkoe (Chamberlin), 67 k, G. Dumont (*K. Deniel*), G. Dumont 7
- De Bonne Grace**, f, 4 ans, 64 k, Δ p, J. Detre (*L. Zuliani*), F. Nicolle arr

8 partants ; 19 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 881 €

1 long, 1 long, 1/2 long, 1 long, 6 long, 1 long 3/4.

35 880 € – 17 940 € – 10 140 € – 7 020 € – 3 510 € – 2 340 € – 1 170 €

Primes aux propriétaires :

3229 € *Ines Du Chenet*.
1614 € *Hermes De Chamdoux*.
912 € *Kamus*.
631 € *Sangho Du Mathan*.
315 € *Redneck*.
210 € *Mon Ami Well*.
105 € *Aulko*.

Primes aux éleveurs :

6257 € M^{lle} Marie-Laure Besnoin.
3128 € M^{lle} Marie-Helene Cassier.
1768 € Ecurie Elevage Du Gade Scea.
1224 € Jean-Marie Baradeau.
612 € Pierre De Maleissye Melun.
408 € Jean-Pierre Gauvin.
204 € Ecurie Aulko.

Temps total : 4'15"64"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche INES DU CHENET à être munie d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

La pouliche INES DU CHENET et le hongre MON AMI WELL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Antony RENARD, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

646⁹⁹ PRIX REGALIA 3 500 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

24 000 € (11 040, 5 520, 3 120, 2 160, 1 080, 720, 360)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu une allocation de 10.000 en steeple-chases portera 2 k.

Prime propriétaire : 10 %

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° 27 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- 606³ **Numerus Borget**, h, b, 4 ans, par Nicaron GER et Feuille De Route [Sevres Rose (IRE)], 70 k (67 k), φ p, (16 000), Gemini Stud (*E. Bonnet*), D. Cottin (s) 1
- 492³ **Bellissima Girl**, f, b, 4 ans, par Kapgarde et Bellissima De Mai [Pistolet Bleu (IRE)], 70 k (69 k), φ p, (20 000), D. Galt (*A. Ruiz Gonzalez*), D. Satalia 2
- 482⁴ **L'Irlandaise GB**, f, b, 4 ans, par Geordieland et Night Symphonie GB [Cloudings (IRE)], 68 k (64 k), φ, (16 000), M^{lle} I. Peltier (*P. Denis*), P. & C. Peltier (s) 3
- 492² **Rhone**, h, b, 4 ans, par Dark Angel IRE et Lucky Look [Teofilo (IRE)], 71 k (67 k), Δ p, (18 000), M^{lle} de Cl. La Rochebrochard (*PA. Grondin*), J. Bertran de Balanda (s) 4
- 517 **Quick Daddy**, h, b, 4 ans, par Quick Martin et What Cheeky [Cadoudal], 68 k (65 k), ⊗ p, (12 000), M^{lle} M. Artu (*M. Rame*), JY. Artu (s) 5
- 492⁴ **Zinoa**, f, 4 ans, 69 k (66 k), φ p, (18 000), H. Gorecki (*N. Howie*), M. Seror (s) tbé
- 482⁵ **Coulee Verte**, f, 4 ans, 68 k (65 k), (16 000), Ecurie X (*Q. Defontaine*), D. Bressou tbé
- 595 **Idylle Fleurie**, f, 4 ans, 66 k (64 k), φ p, (12 000), Passion Racing Club (*A. Gautron*), P.J. Fertillet tbé
- 595 **Icy Stone**, f, 4 ans, 67 k, φ p, (14 000), M.L. Bloodstock Ltd (*R. Julliot*), M^{lle} D. Mele t.j

9 partants ; 23 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 313 €

2 long 1/2, 1 long, 7 long, 1 long.

11 040 € – 5 520 € – 3 120 € – 2 160 € – 1 080 €

Primes aux propriétaires :

993 € *Numerus Borget*.
496 € *Bellissima Girl*.
194 € *Rhone*.
97 € *Quick Daddy*.

Primes aux éleveurs :

1 925 € M^{lle} Olivia Goupil.
962 € Sarl Chartier Centre Betail.
499 € R. J. Carter, S.A. Carter, prime non attribuée.
376 € Ecurie Haras Du Cadran, Ecurie Patrick Klein.
188 € M^{lle} Magali Redon, M^{lle} Laura Delage.

Temps total : 4'26"94"

Le hongre NUMERUS BORGET a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Paul DENIS, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

647⁹⁸ PRIX JEAN DE LA ROCHEFOUCAULD 3 500 m

(Steeple-Chase)
(Classe 1)

58 000 € (26 680, 13 340, 7 540, 5 220, 2 610, 1 740, 870)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 54.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 7.000 cette année et par 16.000 l'année dernière.

Prime propriétaire : 10 %

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

(Attention conditions modifiées par rapport à 2021)

Parcours n° 27 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- 409¹ **Diamond Carl**, h, b, 4 ans, par Diamond Boy et Sa Carla [Satri (IRE)], 69 k, p, M^{lle} P. Papot (*B. Lestrade*), F. Nicolle 1
- 315⁴ **Mister Champdoux**, h, b, 4 ans, par Coastal Path GB et Miss De Champdoux (Voix Du Nord), 69 k, p, J. Detre (*A. Zuliani*), F. Nicolle 2
- 560⁷ **Sideralis**, f, b, 4 ans, par Kapgarde et Biche D'Oo [Martaline (GB)], 64 k, p, O. Tricot (*G. Saffa*), L. Viel (s) 3
- 551⁴ **Drop The Pilot**, h, b, 4 ans, par Protectionist GER et Droit E Devoir IRE (Oratorio IRE), 67 k, φ p, Ecurie Nosat (*C. Lefebvre*), Gab. Leenders (s) 4
- 318² **Impressive Machin**, h, 4 ans, 66 k, p, F. Deliberos (*L. Zuliani*), de A. Boisbrunet (s) tbé

5 partants ; 18 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 876 €

7 long ½, 3 long ½, 3 long.

26680€ – 13340€ – 7540€ – 5220€

Primes aux propriétaires :

2401 € *Diamond Carl*.
1200 € *Mister Champdoux*.
678 € *Sideralis*.
469 € *Drop The Pilot*.

Primes aux éleveurs :

4652 € M^{me} Laurence Gagneux.
2326 € M^{me} Marie-Helene Cassier, Daniel Beaune.
1314 € Olivier Tricot, M^{me} Meline Tricot-Legriffon, Louka Tricot-Legriffon.
910 € European Bloodstock Management.

Temps total : 4'27"17"

Les hongres DIAMOND CARL et MISTER CHAMPDOUX ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LYON-PARILLY

samedi 14 mai 2022

0712 134

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Cécile BENOIST D'AZY – Marie-Josèphe HUET – Stanislas de VILLETTE

648 3331 **PRIX PAUL VALERIE PERRIN** **3 800 m**
(Haies - Handicap de catégorie)**22 000 €** (9900, 4840, 2860, 1980, 1100, 770, 550) – dotation France GalopPour tous poulains et pouliches de **4 ans**.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.****Prime propriétaire : 10 %****Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %**

Parcours n° H4 : Haies, Dist. 3 800 m env.

Référence : +14.

- 492** ⁷ **Time To Run**, h, n, 4 ans, par American Devil et Okapina [Okawango (USA)], 66 k (66^{1/2} k), ♂, M. Wasyllocha (*K. Nabet*), M. Seror (s) **1**
- 548** **Violet Hill**, f, gr, 4 ans, par Masterstroke USA et Lady Heart (Double Heart), 69^{1/2} k (70 k), H. Gelhay (*B. Fouchet*), H. Gelhay **2**
- 478** ¹ **Juraszek IRE**, h, gr, 4 ans, par Markaz IRE et Am I USA (Thunder Gulch USA), 68^{1/2} k (66 k), ♂, Tenuta Dei Principi (*E. Capdet*), E. Grall (s) **3**
- 545** ⁴ **Anong**, f, b, 4 ans, par Alianthus GER et Daphne GER (Antonius Pius USA), 70 k (67^{1/2} k), ♂, de Eric Kerpezdron (*C. Riou*), J. Delaunay **4**
- 465** ⁶ **Raffles Park**, h, gr, 4 ans, par Martaline GB et Ma Filleule [Turgeon (USA)], 69^{1/2} k (70 k), ♂, S. Munir (*S. Paillard*), J. Planque (s) **5**
- 460** **Ivoire Du Seuil**, f, gr, 4 ans, par Masked Marvel GB et Cibellaly Du Seuil [Martaline (GB)], 69 k (69^{1/2} k), ♂, M^{me} MG. Boudot (*D. Ubeda*), M. Seror (s) **6**
- 482** **Ipsala**, f, b, 4 ans, par Karakter IRE et Vague Secrete (Secret Singer), 67^{1/2} k (64^{1/2} k), ♂, M^{me} M. Juhen-Cypres (*F. Besson*), Gab. Leenders (s) **7**

7 partants ; 21 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 255 €

2 long ½, courte tête, 8 long, 1 long, 1 long.

9900€ – 4840€ – 2860€ – 1980€ – 1100€ – 770€ – 550€

Primes aux propriétaires :

891 € *Time To Run*.
435 € *Violet Hill*.
178 € *Anong*.
99 € *Raffles Park*.
69 € *Ivoire Du Seuil*.
49 € *Ipsala*.

Primes aux éleveurs :

1726 € Ecurie Haras De Quetieville, M^{me} Pascale Sels, M^{me} Isabelle Sels.
844 € Matthieu Sauret.
457 € Fortbarrington Stud, prime non attribuée.
345 € Eric De Kerpezdron.
191 € Simon Munir, Isaac Souede.
134 € M^{me} Marc Boudot, M^{me} Marie-Gabrielle Boudot.
95 € M^{me} Michele Juhen-Cypres, Laurent Juhen, Bertrand Juhen, Thibaut Juhen.

Temps total : 4'38"93"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey Matthieu CHAILLOLEAU en ses explications ne l'ont pas autorisé à se mettre en selle, ce dernier s'étant présenté à la pesée avant la course à un taux d'alcoolémie supérieur à la limite autorisée.

En conséquence, ils ont autorisé son remplacement sur le hongre TIME TO RUN par le jockey Kevin NABET au poids de 66 kg.

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le jeune-jockey Matthieu CHAILLOLEAU par une interdiction de monter de 10 jours et ont transmis le dossier à la Commission Médicale de France Galop.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Dylan UBEDA en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir monté avec des bottes non réglementaires et lui ont demandé de changer de bottes avant de se présenter de nouveau à la pesée et pour ses montes suivantes.

Le hongre TIME TO RUN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

649 3333 **PRIX DU MONT SAINT-RIGAUD** **4 100 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 3)**22 000 €** (10120, 5060, 2860, 1980, 990, 660, 330) – dotation France GalopPour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.500. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.000.**Prime propriétaire : 10 %****Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %**

Parcours n° S3 : Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

- 460** **Twomay**, f, b, 4 ans, par Law Deputy IRE et Verisca (IRE) [Common Grounds (GB)], 65 k (66^{1/2} k), ♂, Ecurie Burgundy Horses (*Tho. Gillet*), M. Pitart **1**
- 454** ⁷ **Cosmos Harmony**, f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Princesse Despoir (Robin Des Champs), 68 k (68^{1/2} k), ♂, F. Nicolle (*S. Paillard*), J. Delaunay **2**
- 517** ⁶ **Imaginaire**, h, n.p., 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Oeuvre D'Art (Robin Des Champs), 68 k (66^{1/2} k), ♂, Ecurie des Dragons (*L. Huteau*), E. Clayeux (s) **3**
- 345** ¹ **Ici Avrilly**, f, gr, 4 ans, par Fly With Me et Souris Blanche (Saint Des Saints), 66 k (66^{1/2} k), ♂, M^{me} AC. Andre (*D. Ubeda*), M. Seror (s) **4**
- 517** ³ **Cedriyannh**, f, b, 4 ans, par Sinnard IRE et Unanime (GB) (Épalo GER), 66 k (66^{1/2} k), ♂, Haras de Saint-Voir (*K. Nabet*), M. Pitart **5**
- 223** **Aimant**, h, b, 4 ans, par Exosphere AUS et Aimante [Dansili (GB)], 67 k (67^{1/2} k), ♂, Ecurie des Mouettes (*B. Fouchet*), J. Baudron **6**
- 544** ³ **Fortasta**, h, 4 ans, 68 k (65^{1/2} k), ♂, SARL Groupe KR (*C. Riou*), J. Delaunay **tbé**
- 345** **Ikare Du Moulin**, h, 4 ans, 68 k (65^{1/2} k), C. Desmard (*S. Bouche*), NP. Littmoden **t.j**

8 partants ; 32 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 515 €

Consignation spéciale : *Duck'S Bouille*

2 long, 6 long ½, 5 long, loin, 1 long.

10120€ – 5060€ – 2860€ – 1980€ – 990€ – 660€

Primes aux propriétaires :

910 € *Twomay*.
455 € *Cosmos Harmony*.
257 € *Imaginaire*.
178 € *Ici Avrilly*.
89 € *Cedriyannh*.
59 € *Aimant*.

Primes aux éleveurs :

1764 € Rene Delalande, Damien Bellanger.
882 € Francois Nicolle, Daniel Torcheux.
498 € Emmanuel Clayeux.
345 € M^{me} Anne-Charlotte Andre, Hubert Alamartine, M^{me} Justine De Lageneste, Haras De Saint-Voir.
172 € Cedric Denis, Haras De Saint-Voir, Yann Denis.
115 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

Temps total : 5'7"77"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey Matthieu CHAILLOLEAU en ses explications ne l'ont pas autorisé à se mettre en selle, ce dernier s'étant présenté à la pesée avant la course à un taux d'alcoolémie supérieur à la limite autorisée.

En conséquence, ils ont autorisé son remplacement sur le hongre IMAGINAIRE (AQ) par le jeune-jockey Lucas HUTEAU au poids de 66 kg.

Le jeune-jockey Etienne CAPDET ne se sentant pas suffisamment bien pour se remettre en selle suite à l'issue du Prix Paul Valérien PERRIN, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche TWOMAY par le jockey Thomas GILLET au poids de 65 kg.

Les Commissaires, ont interdit à la pouliche DUCK'S BOUILLE de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel de la rhinopneumonie dans les conditions fixées par l'article 135 et 136 du Code des Courses au Galop et ont sanctionné l'entraîneur Arnaud CHAILLE CHAILLE par une amende de 150 euros.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune-jockey Lucas HUTEAU et le jockey Thomas GILLET en leurs explications, leur ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction - 2 coups).

La pouliche COSMOS HARMONY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

650 3332 PRIX DES MONTS DU LYONNAIS 3 800 m

(Haies - Handicap de catégorie)

22 000 € (9900, 4840, 2860, 1980, 1 100, 770, 550) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° H4 : Haies, Dist. 3 800 m env.

Références : 0 ans, +16 ; 1 ans et +, +18.

557	¹	Heraliste , h, gr, 5 ans, par Lord Du Sud et Saratoga [Alberto Giacometti (IRE)], 71 k (69 ^{1/2} k), ♂, G. Joulie (F. Bayle), A. Chaille-Chaille	1
515	³	Giotto Des Plachis , h, b, 6 ans, par Nidor et Rometta [Alberto Giacometti (IRE)], 71 k (71 ^{1/2} k), F. Gelhay (B. Fouchet), F. Gelhay	2
447	¹	Dinan , h, al, 9 ans, par Bernebeau et Jivara D'Avril (Trebroke), 70 ^{1/2} k (67 k), ♂, M. Mescam (s) (T. Legay), M. Mescam (s)	3
510	¹	Blekova , f, al, 6 ans, par Blek et Netova [Network (GER)], 71 ^{1/2} k (68 k), ♂, B. Milliere (S. Bouche), M. Pitart	4
		Garde Contre , f, b, 6 ans, par Saddler Maker (IRE) et Albalonga [Freedom Cry (GB)], 72 k (69 ^{1/2} k), ♂, Ecurie Patrick Joubert (C. Riou), J. Delaunay	5
		Dandy Du Seuil , h, b, 9 ans, par Apsis GB et Fee Du Tennis (Lute Antique), 69 ^{1/2} k (70 k), ♂, M ^{me} M. Boudot (D. Ubeda), M. Seror (s)	6
516	⁶	Blekarain , h, al, 5 ans, par Blek et Paradise Rain GB (Compton Place GB), 70 k (67 ^{1/2} k), ♂, Bourgogne Racing Club (L. Huteau), C. Provot	7
461	⁴	Kaprad , f, 7 ans, 66 k (65 ^{1/2} k), JM. Varcin (H. Tabet), S. Eveno	8
471	³	Bankiere , f, 6 ans, 68 k (68 ^{1/2} k), ♂, Ecurie des Dragons (K. Nabet), M. Pitart	9
515	⁴	Sweet Cesaria , f, 5 ans, 64 ^{1/2} k (64 k), M ^{me} E. Himmel (Tho. Gillet), W. Himmel	10
		Graffpink De Kerza , f, 6 ans, 70 ^{1/2} k (67 k), ♂, EARL de Kerza (F. Besson), Gab. Leenders (s)	arr

11 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 668 € Eng. Sup. : *Garde Contre*

2 long 1/2, 6 long 1/2, courte tête, 1 long, 4 long 1/2, encolure, 3 long, 3/4 long, 7 long 1/2.

9900€ – 4840€ – 2860€ – 1980€ – 1 100€ – 770€ – 550€

Primes aux propriétaires :

891 € *Heraliste*.
435 € *Giotto Des Plachis*.
257 € *Dinan*.
178 € *Blekova*.
99 € *Garde Contre*.
69 € *Dandy Du Seuil*.
49 € *Blekarain*.

Primes aux éleveurs :

1564 € Jean-Marie Callier, M^{le} Nathalie Callier, Joseph Heupel.
764 € Guy-Robert Berger.
451 € Francois-Marie Cottin, Gilbert Mesnil.
312 € M^{me} Clarence Signol, Xavier Brelaud.
173 € M^{me} Martine Bordat.
121 € M^{me} Marc Boudot.
86 € Scea Haras Des Chataigniers.

Temps total : 4'30"61"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires, après avoir entendu le jeune-jockey Matthieu CHAILLOLEAU en ses explications ne l'ont pas autorisé à se mettre en selle, ce dernier s'étant présenté à la pesée avant la course à un taux d'alcoolémie supérieur à la limite autorisée.

En conséquence, ils ont autorisé son remplacement sur le hongre DANDY DU SEUIL (AQ) par le jeune-jockey Dylan UBEDA au poids de 69.50 kg.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Baptiste FOUCHET en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction - 2 coups).

Le hongre GIOTTO DES PLACHIS (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

NÎMES

samedi 14 mai 2022

0614 134

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Franck PASCO – Thierry LEPONT – William LEON – Bernard MONTAILLER

651 3611 PRIX SAINT VICTOR DES OULES 3 400 m

(Haies)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant, en course de haies, ni couru trois fois, ni reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Prime propriétaire : 10 %

Haies, Dist. 3 400 m env.

459	³	Oulalah , m, b, 3 ans, par Birchwood IRE et Ouahida [Lando (GER)], 68 k (65 ^{1/2} k), ♂, B. Sitruk (G. Champier), M ^{me} M. Scandella-Lacaille	1
459	¹	Alba , f, b, 3 ans, par Whitecliffsofdover USA et Masaraat FR (Alhaarth IRE), 65 k (64 ^{1/2} k), ♂, J. Piasco (M. Mingant), M ^{me} B. Re-Scandella	2
459	⁴	Joy D'Aubrelle , f, b, 3 ans, par Rail Link GB et Etoile D'Aubrelle [Astarabad (USA)], 66 k (62 ^{1/2} k), ♂, F. Boistier (L. Colson), de A. Boisbrunet (s)	3
487	⁵	Escort Jet , f, 3 ans, 65 k (61 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} C. Brac de La Perriere (M. Behocaray), de A. Boisbrunet (s)	tbé
		Plurielle (IRE) , f, 3 ans, 65 k, ♂, J. Grandchamp des Raux (S. Nailov-Ferhanov), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	tbé

5 partants ; 19 eng. ; 5 part def. – Total des entrées : 258 €

3 long, 1 long.

7 680€ – 3 840€ – 2 240€

Primes aux propriétaires :

691 € *Oulalah*.
345 € *Alba*.
201 € *Joy D'Aubrelle*.

Primes aux éleveurs :

1 213 € Jean-Pierre Garcon, Guillaume Garcon, M^{me} Isabelle Garcon.
606 € Vermeulen (S).
353 € Frederic Boistier.

Temps total : 4'7"21"

La température extérieure enregistré par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les circonstances de la chute des pouliches ESCORT'JET (Maxime BECHOCARAY) et PLURIELLE (IRE) (Sertash NAILOV-FERHANOV) à la sortie du tournant situé à gauche des tribunes, lors du deuxième passage.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Maxime BECHOCARAY et Sertash NAILOV-FERHANOV, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la pouliche ESCORT'JET avait glissé seule sans que cela soit dû à l'irrégularité d'un concurrent et qu'elle avait entraîné dans sa chute la pouliche PLURIELLE (IRE).

Le poulain OULALAH a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

652 3612 PRIX PIOMARES - OBJECTIF GARD 3 800 m

(Steeple-Chase)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles : 1 k par 1.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Prime propriétaire : 10 %

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

546	¹	Reine Vera , f, b, 5 ans, par Mubaarez (GB) et Heidikly (Slickly), 69 k (68 ^{1/2} k), ♂, JP. Vanden Heede (M. Mingant), B. Goudot (s)	1
-----	--------------	---	---

	Genteel Star , h, b.f, 6 ans, par Balko et Koromandel [Numerous (USA)], 69 k (65 ^{1/2} k), ♂ p, M ^{me} D. Chabrier (M. Behocaray), de A. Boisbrunet (s)	2
	Invincible Fighter , h, b.f, 11 ans, par Nickname et Bahama Pearl (Double Bed), 70 k (67 ^{1/2} k), ♀, M ^{me} A. Gourdon (T. Dumouch), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	3
575	5 Scarabi , h, gr, 9 ans, par Vic Toto et Alyssa Song (Kouroun), 77 k (74 ^{1/2} k), ♀, E. Daure (T. Vodrazka), E. Dell'Ova	4
575	Honesta , f, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Iwantyouback [Antarctique (IRE)], 68 k (65 ^{1/2} k), A. Gabryszewski (G. Champier), M ^{me} B. Re-Scandella	5
341	4 Adrastina GER , f, 7 ans, 67 k (64 ^{1/2} k), ♀, M ^{me} B. Re-Scandella (S. Marechal), M ^{me} B. Re-Scandella	arr

6 partants ; 36 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 504 €
courte encolure, 5 long, 6 long, 3 long.
7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€ – 720€

Primes aux propriétaires :

691 € *Reine Vera*.
345 € *Genteel Star*.
201 € *Invincible Fighter*.
136 € *Scarabi*.
64 € *Honesta*.

Primes aux éleveurs :

1213 € Jean-Pierre Vanden Heede.
606 € Maurice Chabrier.
353 € Gilbert Conesa.
240 € Marcel Benavides, Franck Benavides.
113 € Daniel Lassaussaye, Earl Lassaussaye.

Temps total : 4'34"24"

La température extérieure enregistré par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche REINE VERA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Mickael MINGANT en ses explications, l'on sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} inf-7 cps).

DAX

0516 135

dimanche 15 mai 2022

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Philippe VORNIERE – André de COORDE – Jean-Pierre DARTENUCQ – Sylvie DARTENUCQ

653	3442 PRIX L. MOYNAC	3 500 m
	(Haies)	
	(Inédits)	

18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais couru. Poids : 67 k.

Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 500 m env.

	Jamaicka , f, b, 3 ans, par Gentlewave (IRE) et Bloane [Dano Mast (GB)], 65 k (65 ^{1/2} k), ♀, J. Detre (A. Zuliani), F. Nicolle	1
	Besan D'Or , h, b, 3 ans, par No Risk At All et Quadriviae (Kapgarde), 67 k (67 ^{1/2} k), ♀, Ecurie de Maleissye (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
	Joker D'Estruval , h, b, 3 ans, par Bathyrhon GER et Cabale D'Estruval [Alberto Giacometti (IRE)], 67 k (67 ^{1/2} k), ♀, M ^{me} B. Le Gentil (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	3
	Fricotin , h, b, 3 ans, par Cokoriko et Flambeuse (GB) (Cape Cross IRE), 67 k (65 ^{1/2} k), ♀, Lord Daresbury (M ^{me} C. Prichard), F. Nicolle	4
	Gaara , h, b, 3 ans, par Koropick IRE et Iqtidaa USA (Kingmambo USA), 67 k (67 ^{1/2} k), M ^{me} D. Andre (M. Mingant), C. Bonin (s)	5
	Tengri , h, 3 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), Ecurie Patrick Klein (A. Seigneul), M ^{me} I. Gallorini	6

6 partants ; 26 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 304 €
3 long 1/2, 5 long 1/2, tête, 1 long, 2 long.
8640€ – 4320€ – 2520€ – 1710€ – 810€

Primes aux propriétaires :

777 € *Jamaicka*.
388 € *Besan D'Or*.
226 € *Joker D'Estruval*.
153 € *Fricotin*.
72 € *Gaara*.

Primes aux éleveurs :

1506 € Patrick Moulin, Arnaud Poirier.
753 € Pierre De Maleissye Melun.
439 € M^{me} Bernard Le Gentil.
298 € Jacques Cypres, Nicolas Cypres, M^{me} Fanny Cypres, Arthur Cypres.
141 € Simone Esposito, M^{me} Nikola Bockova.

Temps total : 4'13"40"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte, d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, la pouliche JAMAICKA (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

654	3443 PRIX DES REMPARTS	3 500 m
	(Haies)	
	(Classe 4)	

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 2.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 500 m env.

488	Sombreuil , h, b.f, 4 ans, par Saint Des Saints et Thyflori [Apsis (GB)], 67 k (63 ^{1/2} k), ♀, Ecurie de L'Empereur (Q. Gaignard), A. Chaille-Chaille	1
	Inconnito , h, b, 4 ans, par Jeu St Eloi et Farinha (Ramouncho), 67 k (63 ^{1/2} k), D. Marchand (R. Fourcade), de T. Lauriere	2
505	Ixos Des Blins , h, b, 4 ans, par Axxos GER et Filly Of Win [Ungaro (GER)], 67 k (64 ^{1/2} k), ♂ p, XL. Le Stang (D. Salmon), XL. Le Stang	3
247	Balikal , f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Baie [Green Tune (USA)], 65 k (62 ^{1/2} k), ♂ p, F. Rohaut (s) (A. Beaudoire), JP. Daireaux	4
556	5 L'Ange Vert , h, al, 4 ans, par Network GER et Joly Berengere [Policy Maker (IRE)], 68 k (65 ^{1/2} k), ♀, JF. Cuenca (Q. Samaria), JF. Cuenca	5
	Anticosti , f, 4 ans, 65 k (64 ^{1/2} k), ♀, SCEA Haras du Ma (E. Capdet), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	6
488	Timon D'Athènes , h, 4 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} I. Montenegro (P. Blot), RC. Montenegro	7
	Anima Mea , f, 4 ans, 65 k (62 ^{1/2} k), ♀, V ^{me} d'J. Indy (A. Bouille), JP. Daireaux	8
574	Galya Al Ashai , f, 4 ans, 65 k (64 ^{1/2} k), M ^{me} A. Desmiers (T. Vodrazka), C. Chenu (s)	9
488	3 Katchi , f, 4 ans, 66 k (65 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} C. Cazaux (M. Mingant), C. Bonin (s)	10
	Issart , h, 4 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), ♂ p, D. Morisson (s) (B. Fouchet), D. Morisson (s)	arr
	Mon Cher Ami GB , h, 4 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), ♀, F. Nicolle (A. Zuliani), F. Nicolle	arr
	La Villa Rose , f, 4 ans, 65 k (66 k), ♀, K. Boudra (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	arr
248	Elise , f, 4 ans, 65 k (62 ^{1/2} k), ♀, J. Ortet (s) (M. Zitiou-Collonges), J. Ortet (s)	arr

14 partants ; 41 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 438 €

3 long, 4 long 1/2, 1/2 long, 3 long 1/2, courte encolure, 3 long, 3 long 1/2, 1 long 1/2, 9 long.

7680€ – 3840€ – 2240€ – 1520€ – 720€

Primes aux propriétaires :

691 € *Sombreuil*.
345 € *Inconnito Aa*.
201 € *Ixos Des Blins*.
136 € *Balikal*.
64 € *L'Ange Vert*.

Primes aux éleveurs :

1339 € Franck Leblanc, Ecurie De L'Empereur.
669 € M^{me} Marie Chiampo, Yvon Chiampo, M^{me} Frederique Chiampo.
390 € Jean-Denis Communier, M^{me} Evelyne Communier.
264 € M^{me} Karine Perreau, Francois Rohaut.
125 € Ecurie Madame Patrick Papot.

Temps total : 4'18"40"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte, d'une livre pour l'ensemble

des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, le poulain INCONNITO (AA) a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

655 ³⁴⁴⁶ **PRIX JEAN PIERRE DARTENUCC** **3 500 m**
(Steeple-Chase - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)
(Classe 3)

Réservée F.E.E.

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 12.000, ni reçu 30.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° S1 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- Garry De La Brunie**, h, al, 6 ans, par Feel Like Dancing GB et Utopy De La Brunie (Dan Music), 65 k (65^{1/2} k), p, JR. Vidal (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- Hireine De Lagarde**, f, al, 5 ans, par Fairplay Du Pecos et Reine Lauteix (Jebeland Pontadour), 63 k (61^{1/2} k), Δ p, . Ecurie Couderc (*F. Bayle*), A. Chaille-Chaille **2**
- Lizzano**, h, n.m, 6 ans, par Ilbarritz et Larvichou [Lavrico (GER)], 70^{1/2} k (70 k), φ p, M^{me} H. Cadot (*M. Mingant*), L. Cadot **3**
- Lorca Malpic**, f, b, 6 ans, par Last Train GB et Ashtar (Fast), 67 k (67^{1/2} k), M. Nicolau (*P. Blot*), M. Nicolau **4**
- Gerico De Palmas**, h, gr, 6 ans, par Nom De D'La et Jaylande Pontadour (Fast), 68 k (68^{1/2} k), p, F. Covinhas (*B. Fouchet*), F. Cellier **5**
- Yllico**, m, 6 ans, 63 k (61^{1/2} k), p, D. Poinsignon (*D. Salmon*), M^{me} C. Courtade **arr**

6 partants ; 10 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 499 €

encolure, 4 long 1/2, 3/4 long, 7 long 1/2.

9 120 € – 4 560 € – 2 660 € – 1 805 € – 855 €

Primes aux propriétaires :

820 € *Garry De La Brunie Aa.*
410 € *Hireine De Lagarde Aa.*
239 € *Lizzano Aa.*
162 € *Lorca Malpic Aa.*
76 € *Gerico De Palmas Aa.*

Primes aux éleveurs :

1 441 € Jacques Crouzillac, M^{me} Martine Crouzillac, M^{lle} Marie Crouzillac, M^{lle} Laura Crouzillac.
720 € Sc Ecurie Couderc.
420 € Pierre J. Delage, Jean-Louis Riffaud.
285 € Pierre Pasquet.
134 € M^{me} Manon Ramadier.

Temps total : 4'22"90"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte, d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, le hongre GARRY DE LA BRUNIE (AA) a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

656 ³⁴⁴⁴ **PRIX J. ET L. PELLETIER** **3 500 m**
(Haies)
(Classe 4)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- Risk Du Brizais**, h, al, 5 ans, par No Risk At All et Diane Du Brizais [Tremolino (USA)], 68 k (68^{1/2} k), Δ p, Haras de Magouet (*P. Dubourg*), A. Chaille-Chaille **1**
- Raskolnikov**, h, b, 5 ans, par Bathyrhon GER et Helsinki [Pennekamp (USA)], 66 k (63^{1/2} k), p, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (*T. Dumouch*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**
- Tilin Talan**, h, b, 5 ans, par Rail Link GB et Infusion GB (Efisio GB), 68 k (65^{1/2} k), M^{me} L. Saint Martin (*A. Beaudoire*), JP. Daireaux **3**

- 561 Sir Becquaille**, h, b.f, 5 ans, par Manduro GER et Becquamour [Septieme Ciel (USA)], 69 k (66^{1/2} k), p, M^{me} V. Becquart (*D. Salmon*), O Trigodet (s) **4**
- Hamilton D'Ygrande**, h, b.f, 5 ans, par American Post GB et Lady Shuffle [Big Shuffle (USA)], 66 k (66^{1/2} k), p, F. Lagarde (*P. Blot*), F. Lagarde **5**
- 394** ³ **Blacklist**, h, 5 ans, 67 k (66^{1/2} k), p, M^{me} K. Bataille (*M. Mingant*), J. Ortet (s) **lj**

6 partants ; 17 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 222 €

1 long 1/2, 3/4 long, 1 long, 2 long 1/2.

7 680 € – 3 840 € – 2 240 € – 1 520 € – 720 €

Primes aux propriétaires :

691 € *Risk Du Brizais.*
345 € *Raskolnikov.*
201 € *Tilin Talan.*
136 € *Sir Becquaille.*
64 € *Hamilton D'Ygrande.*

Primes aux éleveurs :

1 213 € Haras De Magouet.
606 € Thierry Grandsir, Xavier Lippens.
353 € Scea Montigny, M^{lle} Caroline Brunaud.
240 € Bernard Becquart, Robert Schlienger, Jean-Paul Mesnard, Paul Schlienger.
113 € Aj Entreprises.

Temps total : 4'15"50"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte, d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, le hongre RASKOLNIKOV a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

657 ³⁴⁴⁵ **PRIX DU JARDIN D'ABESSE** **3 500 m**
(Steeple-Chase - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)
(Classe 4)

Réservée F.E.E.

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas reçu en steeple-chase, les 4 ans 20.000 (victoires et places), les 5 ans 10.000. **Poids: 4 ans, 66 k ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.000. Les poulains et les pouliches comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° S1 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- 171** ⁵ **Elene De Larachi**, f, b.f, 4 ans, par Carghese Des Landes et Prairie Moon GB (Halling USA), 63 k (62^{1/2} k), Δ p, M. Nicolau (*M. Mingant*), M. Nicolau **1**
- 171 Kappa Green**, h, b, 4 ans, par Diamond Green et Omega De Foissac (Fast), 66 k (63^{1/2} k), p, Ecurie Biraben (*R. Fourcade*), JP. Daireaux **2**
- Isisdelagarde**, h, b.f, 4 ans, par Jeu St Eloi et Prisma De Lagarde (Zeffir), 66 k (64^{1/2} k), F. Lagarde (*T. Vodrazka*), F. Lagarde **3**
- 171 Vegas De La Serre**, f, b, 4 ans, par Carghese Des Landes et May Monroe [Aussie Rules (USA)], 63 k (61^{1/2} k), p, L. Mapas (*A. Beaudoire*), M^{me} AL. Guildoux **4**
- 522** ⁵ **Florico Du Mont**, h, al, 5 ans, par Kap Rock et Flore Du Mont (L'Escalator), 69 k (69^{1/2} k), p, M^{me} M. Benoit (*P. Blot*), F. Lagarde **5**

5 partants ; 6 eng. ; 1 eng. sup. ; 5 part def. – Total des entrées : 193 €

Eng. Sup. : *Florico Du Mont*

1 long 1/4, 1 long 3/4, 4 long 1/2, 5 long.

7 680 € – 3 840 € – 2 240 € – 1 520 € – 720 €

Primes aux propriétaires :

691 € *Elene De Larachi Aa.*
345 € *Kappa Green Aa.*
201 € *Isisdelagarde Aa.*
136 € *Vegas De La Serre Aa.*
64 € *Florico Du Mont Aa.*

Primes aux éleveurs :

1 339 € Scea De L'Arachi.
669 € Vincent Corp, Timeo Corp, M^{lle} Elodie Bellet.
390 € Philippe Couderc.
264 € M^{lle} Sandrine Boyer, Adelino Goncalves Rosa, M^{me} Nathalie Dupuy.
125 € Pierre Taguet.

Temps total : 4'27"50"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte, d'une livre pour l'ensemble

des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, la jument ELENE DE LARACHI (AA) a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

MÉRAL

0225 135

dimanche 15 mai 2022

Commissaires de courses : Anthony GIRARD – Nathalie PAYSAN –
Thierry BLAVET – Jean-Louis SAUVAGE

658³⁶¹⁹ PRIX DE L'OUDON 3 800 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids: 67 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k., pour 11.000, 4 k.

Prime propriétaire : 10 %

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- | | | | |
|-----|---|--|-----|
| 582 | 1 | Saturne Pelem , h, b.f, 4 ans, par Stormy River et Meshadora Pelem [Meshaheer (USA)], 71 k (67 k), ϕ p, (11 000), J. Juillet (<i>A. Nail</i>), W. Menuet (s) | 1 |
| 482 | 1 | Ronchette , f, b, 4 ans, par Manatee GB et Sybilla GER (Spectrum IRE), 69 k (66 k), p, (11 000), Chauvigny Global Equine SASU (<i>G. Siaffa</i>), L. Viel (s) | 2 |
| 582 | 3 | Tresor De Chiron , h, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Perle Deux Mille [French Glory (IRE)], 67 k (63 k), Δ p, (7 000), T. Poché (<i>D. Thomas</i>), T. Poché | 3 |
| 590 | 4 | Cavani Kaizen , h, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Candle In The Wind [Lope De Vega (IRE)], 69 k, p, (9 000), J. Marion (s) (<i>S. Paillard</i>), J. Marion (s) | 4 |
| 582 | 5 | Prince Des Iles , h, b, 4 ans, par Thewayouare USA et Island Lady (Cardoun), 69 k (66 k), \otimes p, (9 000), M. Thepot (<i>E. Manceau</i>), W. Menuet (s) | 5 |
| 632 | | Instart , h, 4 ans, 67 k (64 k), p, (7 000), J. Gendry (<i>B. Messina</i>), J. Gendry | 6 |
| | | Ange L'Hermitage , h, 4 ans, 71 k (67 k), Δ p, (11 000), W. Menuet (s) (<i>C. Gousse</i>), W. Menuet (s) | tbé |

7 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 260 €

Eng. Sup. : *Ronchette*

2 long 1/2, loin, 1 long, loin, loin.

4 800 € – 2 400 € – 1 400 € – 950 € – 450 €

Primes aux propriétaires :

432 € *Saturne Pelem.*

216 € *Ronchette.*

126 € *Tresor De Chiron.*

85 € *Cavani Kaizen.*

40 € *Prince Des Iles.*

Primes aux éleveurs :

758 € Joel Juillet, M^{me} Fanny Juillet, Gregoire Juillet.

379 € Gerard L. Ferron, Marc Cochet.

221 € Stephane Boullais, Pierre Jemin.

150 € S.C.E.A. De Belinval.

71 € Joel Denis.

Temps total : 3'28"72"

Les Commissaires ont ouvert une enquête d'office à l'arrivée sur la chute du hongre ANGE L'HERMITAGE survenue dans le virage après 700 mètres de course.

Les Commissaires après avoir entendu l'apprenti Corentin GOUSSE en ses explications et après vision du film de contrôle, ont maintenu l'arrivée.

Ce dernier ayant chuté suite à une glissade des postérieurs de son cheval. Aucune sanction n'a été retenue.

Le hongre SATURNE PELEM a été défendu par son propriétaire pour la somme de 11 780 euros.

La pouliche RONCHETTE a été défendue par son propriétaire pour la somme de 12 109 euros.

Le hongre SATURNE PELEM a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

659³⁶²⁰ PRIX HANDI CHEVAL MAYENNE 3 800 m

(Steeple-Chase)

€)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas reçu 4.500 en steeple-chases (victoires et places), depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et 2.500 l'année dernière.

Prime propriétaire : 10 %

ANNULEE, REPORTEE AU 29/05/2022 A SEGRE

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

partants ; 18 eng.

Les Commissaires ont neutralisé la course après 2 500 mètres suite à la chute de l'apprentie Manon CHANUT due à une glissade de la jument MISS DEL'RAIS dans le virage.

L'apprentie est restée allongée sur la piste et a été prise en charge par le service médical.

Les Commissaires, après avoir reçu les entraîneurs ou leurs représentants, ont décidé de ne pas recourir la course n'ayant pas les 50 % des concurrents restants.

MORLAIX

0136 135

dimanche 15 mai 2022

Terrain BON

Commissaires de courses : Robert CRASSIN – Daniel TURQUETIL –
Fabienne LEBRETON

660³⁶¹³ PRIX JEAN PORZIER (PRIX DES BENEVOLES) 3 500 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)
(Classe 4)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, gagné une course de dotation totale de 18.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Prime propriétaire : 10 %

Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- | | | | |
|-----|---|--|-----|
| 579 | 2 | Intello County , h, b, 4 ans, par Petillo et Osmazome [Ungaro (GER)], 68 k (65 k), ϕ , G. Le Cam (<i>M. Bonsergent</i>), B. Lefevre (s) | 1 |
| | | Iris De Beauchene , f, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Etoilede Beauchene [Ballingarry (IRE)], 65 k (66 k), p, C. Hautbois (<i>A. Desvoux</i>), J. Planque (s) | 2 |
| 297 | | Isoline D'Alene , f, n.p, 4 ans, par Coastal Path GB et Passion D'Alene (Video Rock), 65 k (63 k), p, L. Couteaudier (<i>K. Ouvrier</i>), E. & G. Leenders (s) | 3 |
| 590 | | Instant Decisif , h, al, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Vamp De Mirande [Goldneyev (USA)], 72 k (69 k), ϕ p, J. Marion (s) (<i>T. Vabois</i>), J. Marion (s) | 4 |
| 468 | 3 | Indila Up , f, b, 4 ans, par Boris De Deauville (IRE) et Of Heaven Up [East Of Heaven (IRE)], 66 k (64 k), Δ p, P. Le Manac'H (<i>Q. Defontaine</i>), XL. Le Stang | 5 |
| 451 | | Isidor , h, 4 ans, 74 k (71 k), Δ p, M ^{me} C. Hennequin (<i>Y. Follin</i>), M. Siron (s) | 6 |
| 142 | | Igloo Igloo , h, 4 ans, 67 k (65 k), Gil. Chaignon (<i>L.P. Dory</i>), Gil. Chaignon | arr |
| 463 | 1 | Illico Du Quartier , h, 4 ans, 73 k (70 k), p, M ^{me} C. Bernier (<i>P. Denis</i>), D. Bernier | tbé |
| 463 | 5 | Iranka De Thaix , h, 4 ans, 67 k, ϕ p, Ecurie Etoile N.V. (<i>L. Brechet</i>), M ^{me} D. Mele | tbé |

9 partants ; 24 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 222 €

loin, 5 long 1/2, 1/2 long, 1 long, encolure.

6 240 € – 3 120 € – 1 820 € – 1 235 € – 585 €

Primes aux propriétaires :

561 € *Intello County.*

280 € *Iris De Beauchene.*

163 € *Isoline D'Alene.*

111 € *Instant Decisif.*

52 € *Indila Up.*

Primes aux éleveurs :

986 € Alain Jollivet, Claude Lecomte.

493 € Raymond Bellanger.

287 € M^{me} Florence Couteaudier.

195 € Haras De Mirande.

92 € Paul Le Manac'H, M^{me} Giulia Le Manac H.

Temps total : 4'6"90"

Le cheval IRIS DE BEAUCHENE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Le cheval IRANKA DE THAIX a été euthanasié, le prélèvement n'a pas été effectué avant l'euthanasie.

661³⁶¹⁴ PRIX PEN AR BED 3 500 m

(Steeple-Chase)
(Classe 4)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas reçu 6.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les

sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500, cette année et par 2.500 l'année dernière.

Prime propriétaire : 10 %

Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- 541** ² **Sorrenko**, h, b.f, 5 ans, par Maresca Sorrento et Dankoe [Dano Mast (GB)], 69 k (66 k), ♂, J. Marion (s) **1**
(*T. Vabois*), J. Marion (s)
- 602** **Babaorum**, h, b, 5 ans, par Sommerabend GB et Estrelja GER (Desert Prince IRE), 70 k (66 k), ♂, XL. Le Stang **2**
(*Q. Defontaine*), XL. Le Stang
- 479** **He'S A Kauto**, h, b, 5 ans, par Balko et Twinkle Kauto **3**
(Bonbon Rose), 67 k, A. Guinoiseau (*L. Solignac*), B. Letourneux
- Gibraltar Valley**, f, b, 5 ans, par Prince Gibraltar et Fast Valley (Tel Quel), 65 k (64 k), Gil. Chaignon (*L.P. Dory*), Gil. Chaignon **4**
- 533** ⁵ **Coquine De Ballon**, f, b, 5 ans, par Doctor Dino et Bonheur De Stara [Astarabad (USA)], 65 k, ♂, M^{me} C. Savare (*O. Jouin*), W. Menuet (s) **5**
- 472** ⁵ **Herria Banbou**, f, 5 ans, 70 k (67 k), ♂, M^{me} E. Banchereau (*K. Ouvrier*), S. Zuliani (s) **tbé**
- Hindouiste**, f, 5 ans, 65 k (64 k), ♂, Ecurie Mirande (*M. Camus*), M^{me} I. Pacault **t.j**

7 partants ; 19 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 235 €

Sans motif : *General Desjy*

courte tête, 1 long, 1 long, 5 long ½.

6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux propriétaires :

- 561 € *Sorrenko*.
280 € *Babaorum*.
163 € *He'S A Kauto*.
111 € *Gibraltar Valley*.
52 € *Coquine De Ballon*.

Primes aux éleveurs :

- 986 € Ecurie Aulko.
493 € M^{me} Larissa Kneip, Earl La Dariole.
287 € Jean-Philippe Aubert.
195 € M^{me} Sophie Köcher.
92 € M^{me} Robert Gasche-Luc.

Temps total : 4'17"60"

Le cheval HE'S A KAUTO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

662 ³⁶¹⁵ **PRIX RENE COUETIL - CHALLENGE DE L'OBSTACLE WTW HIPCOVER** **3 900 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie - Cavaliers & Gentlemen-Riders)

13 000 € (6240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicaieur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Pour Gentlemen-riders et Cavaliers, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

Prime propriétaire : 10 %

Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

Références : 0 ans, +15 ; 1 ans et +, +17.

- 432** ³ **Zlatan Des Dunes**, h, b.f, 9 ans, par Saint Des Saints et Crystal Spark [Northern Crystal (GB)], 63 k, ♂, Ecurie des Dunes (*L. Brechet*), P. Quinton (s) **1**
- 467** ³ **Wakisashi One**, h, b, 6 ans, par Rajsaman et Northern Ocean [Green Tune (USA)], 72 k (69 k), Ecurie Racing Partners SAS (*M. Havart*), E. Grall (s) **2**
- 536** ¹ **Frimousse**, f, b, 7 ans, par Kapgarde et Lafeline (Video Rock), 70 k (67 k), M^{me} F. Herissay de Laitre (*T. Foucher*), F. Foucher **3**
- 591** ⁴ **Bally Stone**, h, b, 8 ans, par Ballingarry IRE et Backstone Slate (Sleeping Car), 68 k, ♂, T. Poché (*F. Tett*), T. Poché **4**
- 578** ⁴ **Fee Camazenne**, f, al, 7 ans, par Full Of Gold et O'Callie [Ungaro (GER)], 69^{1/2} k (67^{1/2} k), ♂, W. Menuet (s) (*M^{me} T. Menuet*), W. Menuet (s) **5**
- 552** **Gag Du Boulay**, h, 6 ans, 72 k, ♂, O. Couffon (*R. Lemiere*), B. Lefevre (s) **6**
- 479** **Hun Ange Vint**, h, 5 ans, 69 k, ♂, M^{me} L. Seurin (*T. Guineheux*), T. Jouin **arr**

7 partants ; 40 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 393 €

1 long ¾, 7 long, encolure, 1 long, 1 long.

6240€ – 3 120€ – 1 820€ – 1 235€ – 585€

Primes aux propriétaires :

- 561 € *Zlatan Des Dunes*.
280 € *Wakisashi One*.
163 € *Frimousse*.
111 € *Bally Stone*.
52 € *Fee Camazenne*.

Primes aux éleveurs :

- 986 € Ecurie Des Dunes.
493 € Suc. Dominique Lepagney.
287 € Elevage Laitre Scea.
195 € Regis Barault, M^{me} Jeanine Barault, Thierry Poche.
92 € Claude Jouteau, Vincent Jouteau.

Temps total : 4'38"20"

Le cheval ZLATAN DES DUNES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

NANCY-BRABOIS

dimanche 15 mai 2022

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Pierre LAURENT – Sébastien LITZELMANN – Serge CANTIN

663 ³²⁹⁶ **PRIX VOSGES MATIN** **3 800 m**
(Haies)
(Classe 3)

21 000 € (9660, 4830, 2730, 1890, 945, 630, 315) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni reçu une allocation de 8.500, ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de dotation totale de 34.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Prime propriétaire : 10 %

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 800 m env.

- 364** ³ **Le Patron**, h, b, 4 ans, par Balko et La Loute (Saint Des Saints), 68 k, ♂, Ecurie Artsam (*de A. Chitray*), de A. Boisbrunet (s) **1**
- Platina**, f, b, 4 ans, par Manduro GER et Pikardie FR (Sholokhov IRE), 66 k (63 k), ♂, DS Pegas (*N. Ferreira*), D. Torok **2**
- 516** ⁴ **L'Intello**, h, b.f, 4 ans, par Intello (GER) et L'Invincible [Invincible Spirit (IRE)], 72 k (69 k), ♂, M^{me} E. Caux (*G. Champier*), M^{me} S. Marsch **3**
- Brett ITY**, h, b, 4 ans, par Arcano IRE et Brentana ITY (Intikhab USA), 70 k, Scuderia Aichner SRL (*J. Bartos*), J. Vana Jr **4**
- Idole D'Allier**, f, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Porta Romana [American Post (GB)], 67 k, ♂, V. Le Roy (*de F. Giles*), M. Pitart **5**
- 429** **Humble Bee**, f, 4 ans, par Planteur (IRE) et Dayna (GB) (Toboug IRE), 65 k (64 k), ♂, A. Sannier (*J. Zerourou*), A. Sannier **6**
- 573** ¹ **Sky Glory**, h, 4 ans, 70 k, ♂, Ecurie des Mouettes (*J. Reveley*), S. Culin **arr**
- Walali Walala**, h, 4 ans, 67 k (66 k), ♂, E. Mounoussamy Parvedy (*K. Deniel*), G. Fabre **arr**
- Inconito Collonges (FR)**, h, 4 ans, 67 k (66 k), ♂, ♂, SCEA Haras du Ma (*B. Claudic*), H. Merienne (s) **t.j**

9 partants ; 31 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 428 €

5 long, 2 long, 5 long, 1 long, loin.

9660€ – 4830€ – 2730€ – 1890€ – 945€ – 630€

Primes aux propriétaires :

- 869 € *Le Patron*.
434 € *Platina*.
245 € *L'Intello*.
85 € *Idole D'Allier*.
56 € *Humble Bee*.

Primes aux éleveurs :

- 1684 € Scea Ecurie Domaine De Baune, Francois Thomas, Suc. Gaetan Gilles.
842 € Jiri Travnickec.
476 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
302 € , prime non attribuée.
164 € Michel Larobe, Philippe Thiriet, Vincent Le Roy.
109 € Andre Sannier, Ecurie Des Vives Terres.

Temps total : 4'31"19"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu le jockey James REVELEY en ses explications sur le comportement du hongre SKY GLORY arrêté avant la dernière haie.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre avait fait une faute après le saut de la première haie de la ligne d'en face et qu'ayant perdu son action, il avait jugé préférable de l'arrêter à la sortie du dernier tournant. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

La pouliche PLATINA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

664 ³²⁹⁷ **PRIX DE LA PLACE D'ALLIANCE** **3 800 m**
(Haies)
(Classe 3)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en courses à obstacles, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et 6.000 l'année dernière.

Prime propriétaire: 10 %

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

- Gangster De Coddès**, h, b, 6 ans, par Secret Singer et Tosca De Coddès (Dear Doctor), 68 k, Scuderia Aichner SRL (*J. Bartos*), J. Vana Jr **1**
- Gremlin Du Large**, h, al, 6 ans, par Kapgarde et Pollinie [Poliglote (GB)], 68 k, p, M^{me} SA. Bramall (*J. Reveley*), H. Merienne (s) **2**
- 368 Permafrost**, h, b, 5 ans, par Magadan IRE et Perlieglote [Poliglote (GB)], 69 k (68 k), Δ p, CE. Cayeux (*K. Deniel*), CE. Cayeux **3**
- 461 Eklat**, f, al, 6 ans, par Kap Rock et Lucky Saddle [Roman Saddle (IRE)], 67 k, p, N. Campos (*de F. Giles*), M. Pitart **4**
- 515 One Call Away**, f, al, 6 ans, par Naaqoos (GB) et Sea Away [Gold Away (IRE)], 67 k (66 k), p, M^{me} V. Frison (*H. Tabet*), M^{me} V. Frison **5**
- High In The Sky (FR)**, h, 5 ans, 66 k (63 k), DS Pegas (*N. Ferreira*), D. Torok **6**
- Ferking Autrechene**, h, 8 ans, 68 k (64 k), Δ, JL. Linger (*S. Garcia*), A. Acker **7**
- 515** ⁷ **Master One**, h, 6 ans, 71 k (68 k), p, M^{me} S. Marsch (*G. Champier*), M^{me} S. Marsch **arr**
- Sambrillon**, f, 6 ans, 66 k (64 k), p, A. Sannier (*J. Zerourow*), A. Sannier **arr**
- 290 Maketa**, f, 6 ans, 66 k, Δ, M^{me} D. Domminger (*A. Rousset*), M^{me} D. Domminger **tbé**

10 partants; 35 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 516 €

8 long, loin, 1 long, courte encolure, 1 long, loin.

10 080 € – 5 040 € – 2 940 € – 1 995 € – 945 €

Primes aux propriétaires:

907 € *Gangster De Coddès*.
453 € *Gremlin Du Large*.
264 € *Permafrost*.
179 € *Eklat*.
85 € *One Call Away*.

Primes aux éleveurs:

1 593 € M^{me} Michele Juhen-Cypres, M^{me} Claire Juillet-Mailly.
796 € Pascal Noue.
464 € Claude Righi.
315 € Gaec Campos.
149 € Earl Detouillon Raphael Frederique, M^{me} Anne Dupont.

Temps total: 4'27"18"

Le hongre GANGSTER DE CODDES (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

PONTIVY

0146 135

dimanche 15 mai 2022

Terrain LEGER

Commissaires de courses : Gildas HAYS – Jérôme DALIBERT – Stéphane LE COURTOIS – Jean-Pierre PENHOUE

665 ³⁶¹⁶ **PRIX PONTIVY COMMUNAUTE** **3 800 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 5)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 3.500. **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Prime propriétaire: 10 %

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- 521** ⁵ **Votez Bien**, h, b, f, 4 ans, par Great Pretender IRE et A Vote [Turgeon (USA)], 67 k (64^{1/2} k), φ, A. Bocquet (*V. Chatellier*), S. Foucher **1**
- 476** ⁵ **Maresa Des Bois**, f, b, 4 ans, par Maresca Sorrento et Ella Des Bois [With The Flow (USA)], 67 k (63 k), Δ p, M^{me} J. Brillet (*D. Lecomte*), P. Journiac **2**
- 473** ⁴ **Business Speak IRE**, h, b, 4 ans, par Dawn Approach IRE et Yes Oh Yes USA (Gone West USA), 66 k, p, Ecurie Equus Racing (*A. Renard*), J. Delaunay **3**
- 580** ² **Illusion Du Large**, f, b, 4 ans, par Martaline GB et Kayagua [Kahyasi (IRE)], 66 k (65 k), p, P. Noue (*A. Lotout*), P. & C. Peltier (s) **4**
- 590** **Life Is Too Short**, h, b, 4 ans, par Pomellato GER et Onirique (IRE) (Teofilo IRE), 68 k (66 k), Δ p, T. Ribou (*A. Gautron*), P.J. Fertillet **5**
- Iluso Du Mou**, h, 4 ans, 66 k, P. Vannereux (*C. Lefebvre*), F. Vannereux **arr**
- 476** ² **Amour D'Un Jour**, h, 4 ans, 68 k (65 k), p, J. Jouin (*M. Cypria*), J. Jouin **tbé**

7 partants; 25 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 354 € Eng. Sup.: *Business Speak IRE*

7 long 1/2, 8 long 1/2, 1 long, 3 long.

5 760 € – 2 880 € – 1 680 € – 1 140 € – 540 €

Primes aux propriétaires:

518 € *Votez Bien*.
259 € *Maresa Des Bois*.
102 € *Illusion Du Large*.
48 € *Life Is Too Short*.

Primes aux éleveurs:

910 € Ecurie Cap Orne, Emmanuel Toucas.
455 € M^{me} Joelle Brillet, M^{me} Florence Ye, M^{me} Margot Ye, M^{me} Celeste Ye.
243 € James S. Bolger, prime non attribuée.
180 € Pascal Noue.
85 € Boutin (S).

Temps total: 4'31"14"

L'entraîneur F. VANNEREUX a signalé aux Commissaires qu'il avait informé FRANCE GALOP des ratures qui existaient sur la page des vaccinations du document du hongre ILUSO DU MOU (No207).

Les Commissaires ont pris note de cette information et ont joint la copie du document d'accompagnement.

La pouliche MARESA DES BOIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

666 ³⁶¹⁷ **PRIX DE LA VILLE DE NOYAL PONTIVY** **3 800 m**
(Steeple-Chase - Femelles)
(Classe 5)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) – dotation France Galop

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 5 ans, 65 k.; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Prime propriétaire: 10 %

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- 471** ¹ **Gaya De Rouhet**, f, b, 6 ans, par Falco USA et Ophelia Des Isles (Passing Sale), 70 k, PH. Lefevre (*C. Lefebvre*), F. Vannereux **1**
- 424** ⁴ **Baby Turf**, f, b, 7 ans, par Konig Turf GER et Something Fine [Baby Turk (IRE)], 75 k (72 k), ⊗, Art. Adeline de Boisbrunet (*T. Dupouy-Bataille*), Art. Adeline de Boisbrunet **2**
- 589** ³ **Gaia Sacree**, f, b, 6 ans, par Samum GER et Toscane Sacree (Dear Doctor), 74 k, p, C. Masle (*R. Julliot*), F. Vannereux **3**
- 419** **Finnda Dancer**, f, b, 7 ans, par Dragon Dancer GB et Linda De Solzen (Passing Sale), 67 k (64 k), φ, G. Dumont (*D. Lecomte*), G. Dumont **4**
- 520** **Doctor Idole**, f, al, 11 ans, par Doctor Dino et Idole Des Cotieres [Vilhez (USA)], 67 k (63 k), S. Foucher (*A. Lepage*), S. Foucher **5**
- 464** **Falisca**, f, 7 ans, 71 k (68 k), φ p, J. Gendry (*J. Foucher*), J. Gendry **6**

6 partants; 12 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. – Total des entrées: 214 € Eng. Sup.: *Baby Turf*

1/2 long, 1 long, 1 long, 3 long, 3 long.

5 760 € – 2 880 € – 1 680 € – 1 140 € – 540 €

Primes aux propriétaires:

518 € *Gaya De Rouhet*.
259 € *Baby Turf*.
151 € *Gaia Sacree*.
102 € *Finnda Dancer*.
48 € *Doctor Idole*.

Primes aux éleveurs :

910 € François De La Beraudiere, Xavier Gilberton.
 455 € M^{me} Ingrid Desagnat.
 265 € Christophe Masle.
 180 € Suc. Louis Aulinette, M^{me} Catherine Ricous-Guerin, Jacques Guerin.
 85 € Marcel Basset.

Temps total : 4'29"54"

La pouliche GAYA DE ROUHET a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

667 ³⁶¹⁸ GRAND PRIX DE LA VILLE DE PONTIVY 3 800 m

(Steeple-Chase)
(Classe 3)

13 000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Prime propriétaire : 10 %

Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- 585 ¹ **Gard Feel**, h, b, 6 ans, par Feel Like Dancing GB et Une Dame De Fer (Useful), 73 k, Δ♂, JY. Hode (A. Renard), J. Delaunay 1
- 631 ¹ **Orialki**, f, b.f, 9 ans, par Khalkevi IRE et Oratorial [Nashamaa (IRE)], 74 k, Δ♂, C. Lefebvre (s) (C. Lefebvre), C. Lefebvre (s) 2
- Daltarock**, h, b, 13 ans, par Della Francesca USA et Daltacina [Daltabad (IRE)], 69 k (66 k), ♂, J. Gendry (J. Foucher), J. Gendry 3
- Foniqui**, h, b, 7 ans, par Tonitruant USA et Quidole [Nashamaa (IRE)], 69 k (65 k), S. Foucher (A. Lepage), S. Foucher 4

- 539 ³ **Ludella**, f, 6 ans, 68 k (66 k), Δ♂, Pier Baudouin dist
(A. Gautron), PJ. Fertillet

- 540 ² **Don Iron**, h, 10 ans, 70 k (67 k), X. Le Stang (V. Chatellier), tbé
X. Le Stang

6 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. ; 6 part def. – Total des entrées : 382 €

Eng. Sup. : Gard Feel

2 long, 2 long, 1 long.

6240€ – 3120€ – 1820€ – 1235€

Primes aux propriétaires :

561 € Gard Feel.
 280 € Orialki.
 163 € Daltarock.
 111 € Foniqui.

Primes aux éleveurs :

986 € Jean-Yves Hode.
 493 € M^{me} Anne-Marie Guillet, Claude Derouet.
 287 € Cyril Morineau, Suc. Charles-Eric Logeais.
 195 € Jean-Louis Mangeard, M^{me} Annie Mangeard.

Temps total : 4'24"90"

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les raisons pour lesquelles le jockey Alexis GAUTRON (No6) ne s'était pas présentée à la pesée après la course dans les délais fixés.

L'intéressé a indiqué être rentré aux vestiaires et avoir omis de se présenter à la pesée.

Les Commissaires ont enregistré ses explications et ont distancé la pouliche LUDELLA de la 3^e place son jockey ne s'étant pas présentée à la pesée après la course dans les délais fixés.

Le classement est, en conséquence devenu le suivant :

- 1^{er} GARD FEEL
 2^e ORIALKI
 3^e DALTA ROCK
 4^e FONIQUI

Pour ce motif, ils ont sanctionné le jockey Alexis GAUTRON par une amende de 300.00 euros.

Le hongre GARD FEEL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

COMPIÈGNE

lundi 16 mai 2022

Terrain COLLANT

0880 136

Commissaires de courses : Gérald SAUQUE – Nicole BRAEM –
 Gérard LAVOINE – Nicolas MACON

668 ³²⁵³ PRIX GACKO 3 200 m

(Haies - Mâles et Hongres)
(Classe 3)

44 000 € (21 120, 10560, 6160, 4180, 1980) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 10.000 ni reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 200 m env.

- 459 ¹ **Speed Emile**, h, b, 3 ans, par Estejo GER et Emily Strange (IRE) (Ballingarry IRE), 67 k, ♂, J. Bisson (J. Reveley), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 1
- 512 ² **Bonito Cavallo**, h, b, 3 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Masako IRE (High Chaparral IRE), 67 k, ♂, M^{me} A. Boisnard (T. Chevallard), J. Boisnard (s) 2
- 511 ³ **Kap Nonantais**, h, n.p, 3 ans, par Kapgarde et Divine Nonantaise [Divine Light (JPN)], 67 k, ♂, J. Andt (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 3
- 445 ⁴ **Captain Du Berlais**, h, b, 3 ans, par Kapgarde et Clea Du Berlais [Tremolino (USA)], 66 k, ♂, S. Munir (G. Masure), F. Nicolle 4
- 596 **Vision Du Rheu**, h, b.f, 3 ans, par Choeur Du Nord et Gwel Du Rheu (Vision D'Etat), 66 k, Δ♂, J. Detre (A. Zuliani), J. Delaunay 5
- 543 ³ **Start In Front**, h, 3 ans, 67 k, ♂, K. Tavares (de F. Giles), K. Tavares 6
- Hevel**, h, 3 ans, 66 k, ♂, Haras d'Etreham (D. Ubeda), M. Seror (s) 7
- 437 ⁵ **Rock Teen**, h, 3 ans, 66 k, ♂, D. Belaich (B. Lestrade), S. Dehez (s) arr
- Jibril Des Mottes**, h, 3 ans, 66 k (64 k), EARL Ecurie des Mottes (L. Zuliani), F. Nicolle arr

9 partants ; 24 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 721 €

1 long, courte tête, 2 long ½, courte encolure, 2 long, 8 long.

21 120€ – 10560€ – 6160€ – 4180€ – 1980€

Primes aux propriétaires :

1900 € Speed Emile.
 950 € Bonito Cavallo.
 554 € Kap Nonantais.
 376 € Captain Du Berlais.
 178 € Vision Du Rheu.

Primes aux éleveurs :

3683 € Franck Van Haaren.
 1841 € Haras De Saint Julien, Patrick Chedeville.
 1074 € Philippe Goupil, Jeannot Andt.
 728 € Haras Du Berlais.
 345 € Suc. Claude Duval.

Temps total : 4'2"59"

Le hongre SPEED EMILE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

A l'issue de la course les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Gaëtan MASURE sur la performance du hongre CAPTAIN DU BERLAIS, arrivé 4^e.

Le jockey a déclaré qu'il avait été victime d'un problème de harnachement après le saut de la deuxième haie de la ligne opposée.

669 ³²⁵⁴ PRIX EL PASO III 3 600 m

(Haies - Autres Que Pur Sang)
(Classe 3)

46 000 € (21 160, 10580, 5980, 4140, 2070, 1380, 690) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant, en course à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Prime propriétaire : 10 %**Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %**

Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 600 m env.

- 505 ² **Ivkarozh**, h, n.p, 4 ans, par Falco USA et Toscane Du Roc [Khalkevi (IRE)], 69 k, ♂, Y. Longepe (D. Gallon), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 1
- 505 ⁵ **In Capri**, f, gr, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Toscane [Shaanmer (IRE)], 65 k, ♂, Ecurie Mme Jacques Cypres (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s) 2
- 429 ¹ **Igor**, h, b, 4 ans, par Maresca Sorrento et Une Dame De Fer (Useful), 71 k, ♂, JY. Hode (A. Renard), J. Delaunay 3
- 429 ⁴ **Imago Di Jean**, h, b, 4 ans, par Vision D'Etat et Ultima (Vatori), 67 k, ♂, M. Rolland (s) (L. Phillipperon), M. Rolland (s) 4
- Isatis Macalo**, f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Victoire De Forme [Sabrehill (USA)], 65 k (62 k), Δ♂, M^{me} S. Chevrin (S. Bouche), M. Pitart 5

384	⁴ Issu Des Planches , h, b.f, 4 ans, par Axxos GER et Quaty Des Planches [Bricassar (USA)], 67 k, p, CH Herpin (s) (<i>O. Jouin</i>), CH Herpin (s)	6
451	In Victis , h, 4 ans, 69 k, p, JM. Callier (<i>B. Lestrade</i>), S. Dehez (s) Irwaniste , h, 4 ans, 67 k, Δ p, JM. Callier (<i>T. Lemagnen</i>), A. Chaille-Chaille Indonezien , h, 4 ans, 67 k, p, D. Hanin (<i>B. Le Clerc</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s) Invictus D'Alene , h, 4 ans, 67 k, p, Ecurie des Dragons (<i>de F. Giles</i>), M. Pitart Ibis Rose , h, 4 ans, 67 k (63 k), Δ p, M ^{me} J. Picard (<i>M^{me} B. Zuliani</i>), J. Zuliani	arr
	11 partants ; 36 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 1 186 € Certif. vétérinaire : <i>Interdit De Jeu</i> 1 long ½, 2 long ½, 7 long, 5 long, 5 long. 21 160 € – 10 580 € – 5 980 € – 4 140 € – 2 070 € – 1 380 € Primes aux propriétaires : 1 904 € <i>Ivkarozh</i> . 952 € <i>In Capri</i> . 538 € <i>Igor</i> . 372 € <i>Imago Di Jean</i> . 186 € <i>Isatis Macalo</i> . 124 € <i>Issu Des Planches</i> . Primes aux éleveurs : 3 690 € Yves Longepe. 1 845 € Jacques Cypres, Laurent Couetil. 1 042 € Jean-Yves Hode. 721 € Gerard Masbou. 360 € M ^{me} Sylvie Bouchanville. 240 € Earl Pestour, M ^{me} Delphine Pestour, M ^{me} Anne-Laure Boisson. <i>Temps total : 4'23"80"</i> Le hongre IVKAROZH a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course. A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Anthony RENARD, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 3 ^e infraction).	
670	³²⁵⁷ PRIX LA BATE (Haies - Handicap de catégorie)	3 600 m
	48 000 € (21 600, 10 560, 6 240, 4 320, 2 400, 1 680, 1 200) Pour tous les chevaux de 5 ans et au-dessus . Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicauteur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 55 k. Prime propriétaire : 10 % (Attention conditions modifiées par rapport à 2021) Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 600 m env. Références : 0 ans, +15 ; 1 ans et +, +17.	
491	³ Eximia GB , f, al, 5 ans, par Nathaniel IRE et Marcha Fresca GB (Medicean GB), 69 ^{1/2} k, Δ p, Ecurie Brillantissime (<i>T. Chevillard</i>), M. Seror (s)	1
404	⁵ Grain De Bonheur , h, gr, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Vrai Bonheur [Lavrco (GER)], 69 k, ⊗, M ^{me} C. Martineau-Corcros (<i>J. Reveley</i>), J. Bertran de Balanda (s)	2
561	Mansionsa , f, b, 8 ans, par Satri IRE et East The Mansion (Mansonnien), 69 k, Δ p, C. Trecco (<i>N. Gauffenic</i>), D. Windrif	3
430	⁵ Courch Vireenne , f, b, 7 ans, par Turgeon USA et Mavireenne (Mansonnien), 72 k, p, P. Journiac (<i>O. Jouin</i>), P. Journiac	4
404	² Apollo Creed , h, b, 8 ans, par On Est Bien (IRE) et Goldance [Goldneyev (USA)], 70 k, p, Ger. Lecomte (<i>R. Julliot</i>), Ger. Lecomte	5
600	³ Cima Well , h, gr, 7 ans, par Cima De Triomphe IRE et Isarwelle GER (Sternkoenig IRE), 66 k (62 k), p, Ch. Plisson (s) (<i>D. Carre</i>), Ch. Plisson (s)	6
515	² Salt Rock , h, gr, 5 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Yellow Edge GB (Nayef USA), 67 k, φ p, J. Erhardt (<i>T. Beaurain</i>), M. Rulec (s)	7
513	Blain , f, 6 ans, 71 k, φ p, A. Maubert (<i>D. Mescam</i>), H. Merienne (s)	8
552	⁵ Assad Lawal , h, 7 ans, 66 ^{1/2} k, ⊗, S. Jeddari (<i>C. Lefebvre</i>), S. Jeddari	9
441	Dill Des Fresnes , h, 9 ans, 62 k (62 ^{1/2} k), φ, JP. Carnel (<i>T. Blainville</i>), JP. Carnel	10
	Galileo De Viette , h, 6 ans, 72 k (69 k), p, Ger. Lecomte (<i>D. Thomas</i>), Ger. Lecomte	-
594	Life'S A Breeze IRE , h, 6 ans, 66 k, φ, ME. Uzan (<i>D. Ubeda</i>), G. Collet	-
503	³ Baliland , f, 6 ans, 70 ^{1/2} k (66 ^{1/2} k), M ^{me} S. Pelletan (<i>M. Pelletan</i>), JL. Pelletan	arr
179	³ Un Amour De Risk , h, 8 ans, 69 k (67 k), M ^{me} A. Baudrelle (<i>M^{me} N. Desoutter</i>), M ^{me} A. Baudrelle	arr

19	³ Furimix , h, 5 ans, 69 k (68 k), φ p, Ecurie Club Des Etoiles (<i>R. Mayeur</i>), Butel & Beaunez (s)	arr
600	Monfalcon , h, 5 ans, 66 k, H. de Waele (<i>L. Philipperon</i>), P. Lenogue	arr
589	² Houra De Sivola , f, 5 ans, 65 k (62 k), p, M ^{me} V. Bayon de Noyer (<i>G. Meunier</i>), Y. Fouin (s)	arr
	17 partants ; 42 eng. ; 18 part def. – Total des entrées : 1 564 € Sans motif : <i>Enola Gay</i> 3 long ½, ¾ long, 2 long, 1 long ¼, 1 long ¼, ½ long, 3 long, 8 long, 2 long. 21 600 € – 10 560 € – 6 240 € – 4 320 € – 2 400 € – 1 680 € – 1 200 € Primes aux propriétaires : 950 € <i>Grain De Bonheur</i> . 561 € <i>Mansionsa</i> . 388 € <i>Courch Vireenne</i> . 216 € <i>Apollo Creed</i> . 151 € <i>Cima Well</i> . 108 € <i>Salt Rock</i> . Primes aux éleveurs : 3 132 € West Stow Stud Ltd, prime non attribuée. 1 668 € M ^{me} Karine Perreau, Louis Colson. 986 € M ^{me} Laurence Gagneux, M ^{me} Melanie Pezavent, Bertrand Pezavent, M ^{me} Pauline Ehrmann. 682 € Claude Coue, M ^{me} Henri Devin, M ^{me} Colette Coue. 379 € Elie Lellouche. 265 € Gildas Vaillant. 189 € Gerard Thomas Ryan. <i>Temps total : 4'19"87"</i> La jument EXIMIA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
671	³²⁵² PRIX NIVOLET (Haies - Femelles) (Classe 2)	3 200 m
	48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160) – dotation France Galop Pour pouliches de 3 ans , n'ayant pas reçu en courses de haies une allocation de 12.400. Poids : 65 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000. Prime propriétaire : 10 % Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 200 m env.	
550	² Isaline De Chandou , f, b, 3 ans, par Martaline GB et Miss De Champdoux (Voix Du Nord), 68 k, Δ p, Ecu. Ecurie Beaunez (<i>J. Reveley</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	1
405	Joika D'Herodiére , f, b, 3 ans, par Voiladenuo et Myrtille D'Herodiére [Rifapour (IRE)], 65 k, p, J. Detre (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	2
550	³ Jolie Ville , f, gr, 3 ans, par Martaline GB et Quieville (Ragmar), 66 k, p, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	3
543	¹ Nikatee Jac , f, n.p, 3 ans, par Manatee GB et Caliballe (Balko), 67 k (64 k), K. Tavares (<i>J. Franze</i>), K. Tavares	4
570	³ Senna , f, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Anastra GER (Seattle Dancer USA), 67 k, p, Le Haras de La Gousserie (<i>D. Ubeda</i>), M. Seror (s)	5
281	Chambolle , f, 3 ans, 65 k, p, SARL Carion E.M.M. (<i>T. Chevillard</i>), F. Nicolle	6
436	Sniper Point , f, 3 ans, 65 k, R. Bruni (<i>D. Mescam</i>), H. Merienne (s)	7
	7 partants ; 23 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 444 € Eng. Sup. : <i>Isaline De Chandou</i> 5 long, 7 long, 1 long, 1 long, 5 long, loin. 23 040 € – 11 520 € – 6 720 € – 4 560 € – 2 160 € Primes aux propriétaires : 2 073 € <i>Isaline De Chandou</i> . 1 036 € <i>Joika D'Herodiére</i> . 604 € <i>Jolie Ville</i> . 410 € <i>Nikatee Jac</i> . 194 € <i>Senna</i> . Primes aux éleveurs : 4 018 € M ^{me} Marie-Helene Cassier, Daniel Beaunez. 2 008 € Andre Fremont, M ^{me} Pierrette Fremont, M ^{me} Beatrice Fremont, M ^{me} Sonia Fremont. 1 171 € Thierry Cypres. 795 € Jacques Grandchamp Des Raux, M ^{me} Laurence Grandchamp Des Raux. 376 € M ^{me} Barbara Moser. <i>Temps total : 3'59"70"</i> La pouliche ISALINE DE CHANDOU a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

672 ³²⁵⁶ **PRIX DU CHER** **3 800 m**
 (Haies)
 (L)

75 000 € (36 000, 18 000, 10 500, 7 125, 3 375) – dotation France Galop

 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 5 ans, 65 k.; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées et limitées à 6 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 21.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 44.000 du 1^{er} juillet 2020 inclus au 31 décembre 2020 inclus.

Prime propriétaire: 10 %

Parcours n° H4: Haies, Dist. 3 800 m env.

- | | | |
|-------------------------|--|------------|
| 450 | Roberta Has , f, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Roll On Has [Policy Maker (IRE)], 65 k, ♀, SCEA Hamel Stud (A. Zuliani), F. Nicolle | 1 |
| 549 ¹ | Astadame , f, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et Astaradame [Astarabad (USA)], 65 k, ♂, R. Corveller (T. Lemagnen), A. Chaille-Chaille | 2 |
| 552 ² | Mot Pour Mot , h, b, 5 ans, par Martaline GB et Maia Eria [Volochine (IRE)], 67 k, ♀, Ecurie Victoria Dreams (de F. Giles), JPh. Dubois | 3 |
| 513 | Lord Chart , h, gr, 5 ans, par No Risk At All et Ho Good Lord Has (Lord Du Sud), 66 k, ♂, S. Ruel (B. Dubourg), Ch. Dubourg (s) | 4 |
| 513 | Mambosun , h, b, 5 ans, par Masterstroke USA et Gnoof USA (Kingmambo USA), 66 k, ♂, JP. Leseigneur (O. Jouin), J. Marion (s) | 5 |
| 358 ¹ | Bernardo Bellotto (IRE) , h, 7 ans, 69 k, ♀, C. Marzocco (B. Lestrade), F. Nicolle | 6 |
| 558 | Karuso De Gruchy , h, 5 ans, 69 k, ♂, Y. Fouin (s) (J. da Silva), Y. Fouin (s) | 7 |
| 552 ⁴ | Fret D'Estruval , h, 7 ans, 69 k, ♂, S. Munir (M ^{me} N. Desoutter), P. Quinton (s) | 8 |
| 498 ² | Champagne Mystery IRE , h, 8 ans, 68 k, ♀, The Français Partnership (J. Reveley), T. George | 9 |
| 317 ¹ | Voila Pourquoi , h, 5 ans, 66 k, B. Pizzorni (T. Andrieux), Y. Fouin (s) | arr |

 10 partants; 21 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 810 €
 6 long, 8 long, 1 long $\frac{3}{4}$, enclure, 7 long, 5 long, 8 long, 6 long.
 36 000 € – 18 000 € – 10 500 € – 7 125 € – 3 375 €

Primes aux propriétaires:

 3240 € Roberta Has.
 1620 € Astadame.
 945 € Mot Pour Mot.
 641 € Lord Chart.
 303 € Mambosun.

Primes aux éleveurs:

 5 689 € Scea Hamel Stud.
 2 844 € Richard Corveller.
 1 659 € Jean-Philippe Dubois.
 1 126 € Noel Dubief, Stephane Ruel.
 533 € Jean-Pierre Leseigneur.

Temps total: 4'35"14"

Les Commissaires ont autorisé le hongre CHAMPAGNE MYSTERY à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

La jument ROBERTA HAS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

673 ³²⁵⁸ **PRIX COLLINS** **3 450 m**
 (Steeple-Chase)
 (Classe 2)

52 000 € (23 920, 11 960, 6 760, 4 680, 2 340, 1 560, 780) – dotation France Galop

 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu une allocation de 12.500 en steeple-chase. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000.

Prime propriétaire: 10 %
Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 3 450 m env.

- | | | |
|-------------------------|--|----------|
| 553 ⁴ | Alce , f, al, 4 ans, par Saddex (GB) et Pretty Du Kalon [Nicobar (GB)], 66 k (64 k), ♂, M. Delaunay (M ^{me} N. Desoutter), P. Quinton (s) | 1 |
| 502 ¹ | Cybernetic , h, b, f, 4 ans, par Great Pretender IRE et Cazon Royale [Goldneyev (USA)], 71 k, ♀, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) | 2 |
| 571 ¹ | Tempo Du Mathan , h, gr, 4 ans, par Martaline GB et Groove Du Mathan [Network (GER)], 67 k, ♂, JM. Baradeau (T. Lemagnen), A. Chaille-Chaille | 3 |
| 306 ⁶ | Greyhound , h, al, 4 ans, par Creachadoir IRE et Beautiful (IRE) [Montjeu (IRE)], 67 k, ♀, Ecurie Mme Lynne MacLennan (A. Zuliani), J. Delaunay | 4 |

548 ¹ **Le Garlaban**, h, al, 4 ans, par Martinborough JPN et Pleasant Afternoon (IRE) (Muhtathir GB), 67 k, ♀, C. Trecco (N. Gauffenic), D. Windrif **5**
506 ⁴ **Javado**, h, b, 4 ans, par Vadamos et Jacqueline Jouliac GB (Oasis Dream GB), 67 k, ♂, R. Zueger (C. Lefebvre), J. Boissard (s) **6**
409 ⁵ **Kanbo**, h, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Castor Celeste [Astarabad (USA)], 67 k (63 k), ♀, Ecurie Louis Fagalde (N. Ferreira), S. Dehez (s) **7**

 7 partants; 37 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 1 638 €
 Consition spéciale: Zaky

 $\frac{3}{4}$ long, $\frac{1}{2}$ long, 1 long, 7 long, 3 long, 4 long.

23 920 € – 11 960 € – 6 760 € – 4 680 € – 2 340 € – 1 560 € – 780 €

Primes aux propriétaires:

 2 152 € Alce.
 1 076 € Cybernetic.
 608 € Tempo Du Mathan.
 421 € Greyhound.
 210 € Le Garlaban.
 140 € Javado.
 70 € Kanbo.

Primes aux éleveurs:

 4 171 € Jerome Gandon.
 2 085 € Julien Merienne.
 1 178 € Jean-Marie Baradeau.
 816 € Manuel Martinez, Luciano Urano.
 408 € M^{me} Brigitte Re-Scandella.
 272 € Ecurie Des Monceaux, Framont Limited, M^{me} Lisa Martin, Beauregard Bloodstock.
 136 € Louis Fagalde.

Temps total: 4'23"31"

Les Commissaires, après avoir entendu le représentant de l'entraîneur Miroslav RULEC en ses explications, n'ont pas autorisé le hongre ZAKY à participer à la course, les mentions de vaccinations apposées sur le document d'identification, ne permettant pas d'établir qu'il avait reçu les injections de rappel contre la grippe, et ont sanctionné l'entraîneur Miroslav RULEC par une amende de 150 euros.

La pouliche ALCE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

 A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Tristan LEMAGNEN, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

674 ³²⁵⁹ **PRIX COLONEL BERNARD MARLIN** **3 900 m**
 (Steeple-Chase - À réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) – dotation France Galop

 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu une allocation de 10.000 en steeple-chase portera 2 k.

Prime propriétaire: 10 %

Parcours n° S6: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

601 ¹ **Defi D'Oudairies**, h, b, 9 ans, par Vision D'Etat et Iroise D'Oudairies (Passing Sale), 74 k (70 k), ♀, (17 000), Ecurie Racing Partners SAS (T. Legay), M. Mescam (s) **1**
Texard, h, b, 7 ans, par Kapgarde et Textuelle [Roakarad (IRE)], 70 k (67 k), ♀, (13 000), T. Marechal (N. Ferreira), FX. Belvisi **2**
563 ⁷ **Hextravel Du Porto**, f, b, f, 5 ans, par Saddex (GB) et Atorsix [Network (GER)], 70 k (67 k), ♀, (21 000), G. Laroche (N. Howie), M. Seror (s) **3**
567 **La Comtesse Bleu**, f, n, p, 5 ans, par Turgeon USA et Fellingarie [Linnigari (IRE)], 68 k, ♀, (17 000), D. Dahan (D. Ubeda), M. Seror (s) **4**
540 ³ **Djin De La Roque**, h, b, 9 ans, par Cut Quartz et Belle Saga (Sagamix), 69 k (65 k), ♀, (11 000), J. Zuliani (M^{me} B. Zuliani), J. Zuliani **5**
Graal Du Seuil, h, 6 ans, 69 k (66 k), (11 000), JL. Bertin (D. Thomas), JL. Bertin **arr**
396 ⁵ **Cote D'Albatre**, f, 5 ans, 66 k, ♀, (13 000), M^{me} N. Langlois (G. Re), JL. Pelletan **arr**
Wajdam, h, 6 ans, 70 k (66 k), ♀, (13 000), Ecurie Burgundy Horses (S. Bouche), M. Pitart **tbé**

8 partants; 20 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 570 €

Eng. Sup.: Texard

 $\frac{1}{2}$ long, 3 long, 3 long, 2 long $\frac{1}{2}$.

11 040 € – 5 520 € – 3 220 € – 2 185 € – 1 035 €

Primes aux propriétaires :

993 € *Defi D'Oudairies*.
496 € *Texard*.
289 € *Hextrawel Du Porto*.
196 € *La Comtesse Bleu*.
93 € *Djin De La Roque*.

Primes aux éleveurs :

1744 € Comte Michel De Gigou.
872 € Jean-Dominique Missoffe, M^{me} Baudouin De La Motte Saint-Pierre.
508 € Earl Du Porto, Alban Ore, Jehan Ore, M^{me} Emerencie Ore.
345 € Alain Cucheval, David Dahan.
163 € M^{me} Robert Mongin.

Temps total : 5'11"40"^{***}

Les hongres DEFI D'OUDAIRIES et TEXARD ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

675 3255 **PRIX QUOMODO** **3 800 m**
(Haies)
(Classe 2)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, en courses de haies, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 13.000.

Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° H4 : Haies, Dist. 3 800 m env.

- 397** **Virgo Celestin**, h, b, 5 ans, par No Risk At All et Brune Virginia (Nickname), 71 k, p, M^{me} P. Papot (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- Hipster Paradise**, h, b, 5 ans, par American Devil et Balnutz (Balco), 67 k (63 k), p, SCEA des Sens (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s) **2**
- 411** **Pamela Des Mottes**, f, b, 5 ans, par Kapparde et Ewing Des Mottes [Nikos (GB)], 70 k, p, . Ecurie Couderc (*T. Chevillard*), F. Nicolle **3**
- Parimix**, h, al, 5 ans, par Gemix et Midnight Of Paris [Mastercraftsman (IRE)], 70 k (68 k), p, Gemini Stud (*L. Zuliani*), F. Nicolle **4**
- 558** **Pinnacle**, h, al, 5 ans, par Anodin (IRE) et Private Riviera GB (Stormy River), 69 k, Δ, M. Boisnard (*C. Lefebvre*), J. Boisnard (s) **5**
- 513** ³ **Battle Wish**, h, 5 ans, 71 k (70 k), Couetil Elevage (*A. Coupu*), A. Couetil (s) **6**
- Maillot Blanc GB**, h, 5 ans, 67 k, Happy Daze Racing Syndicate (*C. Gethings*), M^{me} S. Leech **7**
- 225** **Maranni (GB)**, h, 5 ans, 67 k (64 k), φ, T. Doumen (*D. Thomas*), T. Doumen **arr**
- 594** **Wald'Or**, h, 5 ans, 67 k (64 k), p, S. Jeddari (*M. Ben Amor*), S. Jeddari **arr**
- Hermes Des Marais**, h, 5 ans, 67 k, p, M^{me} J. Potier (*A. Zuliani*), S. Zuliani (s) **arr**

10 partants ; 31 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 940 €

1 long, 2 long, 1 long ¾, 1 long, 7 long, 1 long.

21 600 € – 10 800 € – 6 300 € – 4 275 € – 2 025 €

Primes aux propriétaires :

1944 € *Virgo Celestin*.
972 € *Hipster Paradise*.
567 € *Pamela Des Mottes*.
384 € *Parimix*.
182 € *Pinnacle*.

Primes aux éleveurs :

3413 € Haras Du Hoguenet, Gilles Le Baron.
1706 € Scea Des Sens.
995 € Earl Ecurie Des Mottes.
675 € Gemini Stud, Michel Haski.
320 € Haras D'Haspel.

Temps total : 4'49"85"^{***}

Le hongre VIRGO CELESTIN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

LE LION D'ANGERS

mercredi 18 mai 2022

0218 138

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Maxime PELTIER –
François COUETOUX du TERTRE – Laurent THIBAUT – André MARTIN

676 3404 **GRAND STEEPLE ALAIN DU BREIL - PRIX DE L'ASSELCO** **4 600 m**
(Steeple-Chase - Handicap)
(L)

65 000 € (29 250, 14 300, 8 450, 5 850, 3 250, 2 275, 1 625) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.

Des récompenses seront offertes à l'entourage du cheval gagnant par Monsieur Pierric ROUXEL, Président de l'ASSELCO.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° S4 : Steeple-Chase, Dist. 4 600 m env.

Références : 0 ans, +10,5 ; 1 ans et +, +12,5.

- 447** ³ **Demon De Fleur**, h, gr, 9 ans, par Ange Gabriel et Fleur D'Anjou (Roli Abi), 68^{1/2} k (69 k), D. Le Breton (*R. Julliot*), N. Chevalier **1**
- 513** ⁴ **Charmino**, h, al, 7 ans, par Doctor Dino et Charmetie Phantom (Charming Groom), 71^{1/2} k (72 k), φ p, X. Huet (*G. Re*), P. & C. Peltier (s) **2**
- 299** ⁵ **Magic Magician**, h, b, 8 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Brillante Etoile [American Post (GB)], 69^{1/2} k (70 k), p, W. Menuet (s) (*T. Chevillard*), W. Menuet (s) **3**
- 608** ⁵ **Hellena**, f, b.f, 5 ans, par Choeur Du Nord et Jolila [Layman (USA)], 63 k (63^{1/2} k), S. Salmon (*L. Brechet*), S. Foucher **4**
- 601** ⁶ **Garibal**, h, b, 6 ans, par Masked Marvel GB et Loumie [Loup Solitaire (USA)], 70^{1/2} k (71 k), Δ p, JP. Guillet (*D. Salmon*), N. Paysan **5**
- 549** ⁵ **Granitiere**, f, al, 6 ans, par Martaline GB et Sharonne (Robin Des Champs), 70^{1/2} k (71 k), Δ p, Ecurie Nosat (*C. Lefebvre*), Gab. Leenders (s) **6**
- 591** ² **Coeur Nantais**, h, b.f, 6 ans, par Linda'S Lad (GB) et Nana Nantaise (Saint Cyrien), 68 k (68^{1/2} k), p, P. Philippe (*A. Gautron*), P.J. Fertillet **7**
- 438** ⁶ **Zurekin IRE**, h, 6 ans, 72 k (72^{1/2} k), p, J. Finch (*J. Reveley*), M^{me} S. Leech **8**
- 609** **Ballinsco**, h, 8 ans, 68^{1/2} k (69 k), Δ p, A. Chaille-Chaille (*L. Lemagnen*), A. Chaille-Chaille **tbé**
- 601** **Rovanthus**, h, 6 ans, 66^{1/2} k (67 k), p, SCEA Ecurie Bader (*T. Vabois*), M^{me} S. Delaroche **tbé**

10 partants ; 25 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 1 566 €

Sans motif : *Ecoute En Tete*

8 long, 2 long, 3 long, tête, 1 long, 6 long, ½ long.

29 250 € – 14 300 € – 8 450 € – 5 850 € – 3 250 € – 2 275 € – 1 625 €

Primes aux propriétaires :

2 632 € *Demon De Fleur*.
1 287 € *Charmino*.
760 € *Magic Magician*.
526 € *Hellena*.
292 € *Garibal*.
204 € *Granitiere*.
146 € *Coeur Nantais*.

Primes aux éleveurs :

4 622 € Arnaud Chaille-Chaille.
2 260 € S.C.E.A. La Plante.
1 335 € M^{me} Françoise Perree.
924 € Daniel Lassaussaye, Earl Lassaussaye.
513 € M^{me} Josette Lasseur.
359 € Alexandre Robert, Raphael Robert, Paul-Marie Robert, M^{me} Eugénie Robert.
256 € Suc. Michel Bodiguel, Patrick Philippe.

Temps total : 6'0"41"^{***}

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Suite au retard pris dans la première course, les départs des courses de la réunion ont été décalés de 30 minutes.

Le départ de la 4^e a été donné à 18h45.

Le hongre DEMON DE FLEUR (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

677 3403 **PRIX ETIENNE FOUCHER** **3 700 m**
(Haies - Femelles)
(Classe 2)

26 000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) – dotation France Galop

Des Primes de 3 240, 1 800, 960 seront offertes par le Fonds Européen de l'Elevage respectivement attribuées aux trois premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders' Cup et inscrits au F.E.E.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500.

Prime propriétaire : 10 %

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 700 m env.

203	⁵	Isagirl , f, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Kapgirl (Kapgarde), 69 k (66 ^{1/2} k), p, . Ecurie Couderc (C. Riou), J. Delaunay	1
453		Martine Bow , f, b.f, 4 ans, par Martinborough JPN et Glitter Bow [Turtle Bowl (IRE)], 67 k (66 ^{1/2} k), SCEA Ecurie Bader (V. Morin), M ^{me} S. Delaroche	2
448		Romancia , f, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Rova (Vatori), 67 k (64 ^{1/2} k), SCEA Ecurie Bader (T. Vabois), M ^{me} S. Delaroche	3
		Iris Des Vignaux , f, b, 4 ans, par Muhaymin USA et Vallee Des Vignaux [Martaline (GB)], 67 k (67 ^{1/2} k), p, Y. Bothamy (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s)	4
468	¹	Idylle De Thaix , f, b, 4 ans, par Sri Putra GB et Nona Allegrina [Scribe (IRE)], 69 k (66 ^{1/2} k), Δ, Soc. Bourgneuf (M. Bonsergent), A. Fouassier	5
618	⁵	Saint Symphonie , f, b, 4 ans, par No Risk At All et Saintejoie [Poliglote (GB)], 68 k (68 ^{1/2} k), EARL Haras de L'Hotelierie (S. Paillard), J. Boissard (s)	6
590		Reine De Pail , f, b, 4 ans, par Creachadoir IRE et Sauveterre [Turgeon (USA)], 67 k (63 ^{1/2} k), Δ p, T. Poché (D. Thomas), T. Poché	7
505	³	Rolie Star , f, 4 ans, 68 k (68 ^{1/2} k), Δ p, P. Journiac (O. Jouin), P. Journiac	8
606	¹	Ming Zhu Enki , f, 4 ans, 69 k (66 ^{1/2} k), φ, L. Fertillet-Leroy (G. Meunier), A. Fouassier	9
607		Ila Del Sol , f, 4 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), ⊗ p, R. Lavillenie (A. Renard), D. Sourdeau de Beauregard (s)	10
		Coeur Divine , f, 4 ans, 67 k (64 ^{1/2} k), p, D. Cadot (s) (E. Manceau), D. Cadot (s)	arr
		Daradame , f, 4 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), Δ p, R. Corveller (T. Lemagnen), A. Chaille-Chaille	arr
519	¹	Ine Gloire D'Anjou , f, 4 ans, 68 k (68 ^{1/2} k), Δ p, Mustang SARL (de A. Chitray), M. Solier	tbé
448	⁵	Eudream , f, 4 ans, 67 k (64 ^{1/2} k), J. Guilleux (D. Carre), M ^{me} C. Lequien	tbé

14 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. ; 16 part def. – Total des entrées : 730 €

Eng. Sup. : *Ming Zhu Enki*

Consition spéciale : *I Like Your Spirit*

Certif. vétérinaire : *Iridia*

¾ long, 2 long ½, 8 long, 4 long, 2 long, 1 long ½, ½ long, ¾ long, loin.

11 960 € – 5 980 € – 3 380 € – 2 340 € – 1 170 € – 780 € – 390 €

Primes aux propriétaires :

1 076 € *Isagirl*.
538 € *Martine Bow*.
304 € *Romancia*.
210 € *Iris Des Vignaux*.
105 € *Idylle De Thaix*.
70 € *Saint Symphonie*.
35 € *Reine De Pail*.

Primes aux éleveurs :

2 085 € Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.
1 042 € Scea Ecurie Bader.
589 € Scea Ecurie Bader.
408 € Yvonnick Bothamy, Jean-Paul Bothamy.
204 € Michel Bourgneuf, M^{me} Agnes Maurice.
136 € Amedee Choupeault, M^{me} Chantal Choupeault, M^{me} Marie-Elisabeth Rineau.
68 € Ecurie Pignon M&M.

Primes F.E.E. :

3 240 € *Isagirl*.
1 800 € *Martine Bow*.
960 € *Romancia*.

Temps total : 4'23"26"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Suite au retard pris dans la première course, les départs des courses de la réunion ont été décalés de 30 minutes.

Le départ de la 7^e a été donné à 20h17.

La pouliche I LIKE YOUR SPIRIT s'étant retournée dans le rond de présentation, les Commissaires l'ont déclaré non partante.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les circonstances de la chute, survenue dans le deuxième tournant de la pouliche INE GLOIRE D'ANJOU (AQ) (Alain DE CHITRAY).

Après examen du film de contrôle et audition du jockey, Alain DE CHITRAY, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que ladite pouliche avait glissé seule et était tombée sans qu'aucune faute ne soit imputable à l'un de ses concurrents.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Chritopher RIOU en ses explications, l'ont sanctionné par une

interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 7 coups).

La pouliche ROMANCIA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

678 ³⁴⁰² **PRIX MON MOME** **3 700 m**
(Haies)
(Classe 3)

21 000 € (10080, 5040, 2940, 1995, 945) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 11.000. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k par 2.500.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° H2 : Haies, Dist. 3 700 m env.

512	³	El Pedro , h, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et Qualida [Falco (USA)], 68 k (68 ^{1/2} k), p, M ^{me} I. Peltier (G. Re), P. & C. Peltier (s)	1
		Zenita , f, b, 3 ans, par Doctor Dino et Zenitude [Zanzibari (USA)], 65 k (65 ^{1/2} k), p, M ^{me} H. Devin (A. Zuliani), F. Nicolle	2
		Kingflow , h, b, 3 ans, par The Anvil IRE et Lady Flow [With The Flow (USA)], 67 k (64 ^{1/2} k), p, Haras du Grand Chesnaie (J. Foucher), M ^{me} V. Seignoux	3
		Joly De Ciergues , f, b, 3 ans, par Blek et Fragante Royale [Fragrant Mix (IRE)], 65 k (66 k), p, J. Jouin (A. Desvieux), J. Jouin	4
		Liberty March , f, b, 3 ans, par Kapgarde et Indian Lizzy GB [Toboug IRE], 65 k (62 ^{1/2} k), p, JP. Lemelletier (G. Siaffa), L. Viel (s)	5
348		Diamondex , m, 3 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), φ, Suc. A. Pigeon (C. Lefebvre), J. Boissard (s)	tbé

6 partants ; 23 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 321 €

4 long, 2 long, 8 long, loin.

10 080 € – 5 040 € – 2 940 € – 1 995 € – 945 €

Primes aux propriétaires :

907 € *El Pedro*.
453 € *Zenita*.
264 € *Kingflow*.
179 € *Joly De Ciergues*.
85 € *Liberty March*.

Primes aux éleveurs :

1 757 € M^{me} Isabelle Peltier.
878 € M^{me} Henri Devin.
512 € Stephane Seignoux.
347 € Jean-Louis Devillard.
164 € Jean-Paul Lemelletier, Poulinieres. Com.

Temps total : 4'22"48"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Suite au retard pris dans la première course, les départs des courses de la réunion ont été décalés de 30 minutes.

Le départ de la 8^e a été donné à 20h50.

A l'issue de la course, les Commissaires, ont entendu, au sujet d'un mouvement survenu à la sortie du dernier tournant, les jockeys Angelo ZULIANI (ZENITA) arrivé 2^e et Alban DESVAUX (JOLY DE CIERGUES) arrivé 4^e et Jérôme FOUCHER (KINGFLOW) arrivé 3^e.

Après examen du film de contrôle et audition des intéressés, il ressort que la pouliche ZENITA avait contrarié un court instant la pouliche JOLY DES CIERGUES en se rapprochant de la lice intérieure malgré les efforts de son jockey pour la garder en droite ligne.

Le mouvement constaté n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Le hongre EL PEDRO et le poulain DIAMONDEX ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

STRASBOURG

0907 138

mercredi 18 mai 2022

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN – Benjamin BOSSERT – Marc FREYSZ – Pierre GELDREICH

679 ³³⁷⁷ **PRIX UCELLO DU LAC** **5 200 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 3)

21 000 € (10080, 5040, 2940, 1995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 8.000, ni été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 30.000. **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° C1 : Cross-Country, Dist. 5 200 m env.

- 538** ¹ **Bingo De L'Aunay**, h, b, 7 ans, par Dream Well et Grace De L'Aunay (Denham Red), 75 k (75^{1/2} k), ♂, JC. Auvrai (T. Beaurain), A. Fouassier **1**
- 534** ³ **Poonam**, h, b, 11 ans, par Trempolino USA et Pepples Beach GER (Lomitas GB), 70 k (66^{1/2} k), ♂, Suc. P. van der Linden (Q. Defontaine), XL. Le Stang **2**
- 603** **Flavius**, h, n.p., 7 ans, par Saint Des Saints et Rapide [Assessor (IRE)], 71 k (71^{1/2} k), ♂, V. Langenais (de F. Giles), P. Quinton (s) **3**
- 538** ² **Danse Plinn**, f, gr, 9 ans, par Lord Du Sud et Javenez (Rajpoute), 70 k (69^{1/2} k), ♀, XL. Le Stang (E. Metivier), XL. Le Stang **4**
- 627** **Frelon D'Estruval**, h, gr, 7 ans, par Cachet Noir USA et Nouvelle D'Estruval (Saint Preuil), 68 k (67^{1/2} k), ♂, A. Sannier (H. Tabet), A. Sannier **5**
- As Des Fresnes**, h, 12 ans, 68 k (65^{1/2} k), ♂, JP. Carnel (T. Blainville), JP. Carnel **6**
- 627** ² **Dom Alron**, h, 9 ans, 70 k (67^{1/2} k), And. Roussel (J. Zerourou), And. Roussel **arr**
- 627** **Go Wilko**, h, 10 ans, 68 k (68^{1/2} k), And. Roussel (A. Roussel), And. Roussel **arr**

8 partants ; 22 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 277 €
encolure, 1 long, 8 long, 5 long, 2 long.

10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€ – 945€

Primes aux propriétaires :

907 € *Bingo De L'Aunay*.
453 € *Poonam*.
264 € *Flavius*.
179 € *Danse Plinn*.
85 € *Frelon D'Estruval*.

Primes aux éleveurs :

1593 € Jean-Christophe Auvrai.
796 € Gestut Park Wiedingen.
464 € Michel Parreau-Delhoté.
315 € Suc. Gerard Gilot, Ewen Caillebot.
149 € M^{me} Bernard Le Gentil.

Temps total : 6'54"47"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Quentin DEFONTAINE (POONAM), arrivé 2^e, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir laissé pencher son cheval dans les 150 derniers mètres sous l'action de la cravache.

Le hongre POONAM a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

680 ³³⁷⁶ **PRIX ALEXANDRE LE GRAND** **4 200 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

22000 € (9900, 4840, 2860, 1980, 1 100, 770, 550) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.500.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapecap aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° S3 : Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

Références : 0 ans, +15 ; 1 ans et +, +17.

- 489** ³ **Cutting King**, h, b, 10 ans, par Kingsalsa USA et Cutting Edge (Kapgarde), 63 k (62^{1/2} k), ♂, A. Vieira Carvalho (H. Tabet), A. Vieira Carvalho **1**
- 470** ³ **Gloria Du Morvan**, f, gr, 6 ans, par Lord Du Sud et Pipelette (Ragmar), 71 k (67^{1/2} k), ♂, C. Masle (N. Baillou), F. Vannereux **2**
- 489** **Zuckerprinz**, h, b, 9 ans, par Yeats IRE et Zuckerpuppe GER (Seattle Dancer USA), 64^{1/2} k (62^{1/2} k), M^{me} K. Kaczmarek (Mme S. Daroszewski), U. Schwinn **3**
- 452** ⁵ **Deal Baie**, h, b, 9 ans, par Crillon et Matriochka [Art Bleu (GB)], 68 k (67^{1/2} k), ♂, M^{me} M. Boudot (B. Bourez), M. Seror (s) **4**
- 547** ⁴ **Baron Gueulatis**, h, gr, 11 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Orphie Du Moulin (Sleeping Car), 65^{1/2} k (63^{1/2} k), ♂, G. Hyvernmat (J. Zerourou), C. Ligerot **5**

- 489** **Dufou D'Airy**, h, b, 9 ans, par Legolas JPN et Lafolie D'Airy (Oblat), 64^{1/2} k (62^{1/2} k), GC. Rudolf (N. Ferreira), GC. Rudolf **6**
- 589** ¹ **Elliott De Balme**, h, al, 8 ans, par Cachet Noir USA et Jonquille De Balme (Mansonnien), 66 k (66^{1/2} k), JL. Henry (D. Mescam), A. Acker **7**
- 593** **Galopin Des Obeaux**, h, 6 ans, 72 k (72^{1/2} k), ♂, M^{me} S. Marsch (T. Beaurain), M^{me} S. Marsch **arr**
- 501** **Eureu Du Boulay**, h, 8 ans, 70 k (70^{1/2} k), ♂, J.P. Sheppard/R. Hobson (N. Gauffenic), RH. Hobson **arr**
- 32** **Here He Comes**, h, 7 ans, 69 k (66^{1/2} k), M. Gonzalez (E. Bonnet), M. Seror (s) **arr**
- Heclypse Blue**, h, 5 ans, 68^{1/2} k (69 k), ♂, Ecurie du Haras d'Erable (de F. Giles), P. Quinton (s) **arr**
- 489** ⁴ **Upsong**, h, 6 ans, 67 k (67^{1/2} k), ♂, Lokotrans (J. Faltejssek), L. Urbanek **tbé**
- 489** **Vent Du Soir**, h, 6 ans, 63 k (62^{1/2} k), ♂, A. Vieira Carvalho (S. Garcia), A. Vieira Carvalho **tbé**

13 partants ; 41 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 587 €

1 long, 1 long, 8 long, 4 long, 2 long 1/2, loin.

9900€ – 4840€ – 2860€ – 1980€ – 1 100€ – 770€ – 550€

Primes aux propriétaires :

891 € *Cutting King*.
435 € *Gloria Du Morvan*.
257 € *Zuckerprinz*.
178 € *Deal Baie*.
99 € *Baron Gueulatis*.
69 € *Dufou D'Airy*.
49 € *Elliott De Balme*.

Primes aux éleveurs :

1564 € Nicolas Madamet, Ian Kellitt.
764 € Christophe Masle, David Bongard.
451 € M^{me} Traute Reinke, M^{me} Erika Mader.
312 € Andre-Jean Belloir.
173 € Centre D'Elevage Gueulatis, M^{me} Amelie Chauvot.
121 € Claude-Yves Pelsy.
86 € Jean-Luc Henry.

Temps total : 5'17"14"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, après avoir entendu le jockey Hakim TABET en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 1 jour pour avoir fait un usage abusif de la cravache (7 coups/2^e infraction).

Le hongre CUTTING KING a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

681 ³³⁷⁵ **PRIX DE LA FEDERATION DE L'EST** **3 600 m**
(Haies)
(Classe 3)

21000 € (10080, 5040, 2940, 1995, 945) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu une allocation de 8.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Prime propriétaire : 10 %

Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 600 m env.

- Amazing Filly**, f, b, 5 ans, par American Devil et Fleur Des Indes [Ganges (USA)], 65 k (61^{1/2} k), G. Durot (N. Baillou), F. Vannereux **1**
- 515** ⁵ **Ete De Carl**, h, b.f, 5 ans, par Sommerabend GB et Sa Carla [Satri (IRE)], 71 k (67^{1/2} k), ♂, KT. Lange (N. Ferreira), S. Dehez (s) **2**
- 490** ³ **Molly Power GER**, h, b, 5 ans, par Soldier Hollow GB et Molly Dancer GER (Shareef Dancer USA), 68 k (68^{1/2} k), F. Fuchs (J. Faltejssek), M^{me} P. Bastova **3**
- 490** ⁵ **Lauretta**, f, gr, 5 ans, par Lauro GER et Loin De Toi [Martaline (GB)], 66 k (66^{1/2} k), Stall Hexenberg (D. Mescam), MF. Weissmeier **4**
- Rate**, h, b.m, 5 ans, par Reliable Man (GB) et Ragazza Mio (IRE) (Generous IRE), 67 k (67^{1/2} k), ♂, DS Pegas (P. Slozil), D. Torok **5**
- 490** **Flying Red**, h, 5 ans, 67 k (64^{1/2} k), ♂, A. Blanpin (T. Blainville), A. Blanpin **6**
- 516** **Milk Run**, h, 5 ans, 67 k (64^{1/2} k), P. Hartzler (E. Bonnet), A. Acker **arr**
- Huit Cent Douze**, f, 5 ans, 65 k (64^{1/2} k), ♂, A. Kleindienst (H. Tabet), A. Kleindienst **arr**
- 490** **Toscano (FR)**, h, 5 ans, 67 k (66^{1/2} k), ♂, M. Monstein (B. Bourez), C. Fey (s) **t.j**

9 partants ; 26 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 371 €

8 long, 8 long, 5 long, 5 long, 3 long.

10080€ – 5040€ – 2940€ – 1995€ – 945€

Primes aux propriétaires :

907 € *Amazing Filly*.

453 € *Ete De Carl*.

179 € *Lauretta*.

85 € *Rate*.

Primes aux éleveurs :

1593 € Sca Elevage De Tourgeville, M^{me} Hilary Erculiani, Franck Champion.

796 € M^{me} Laurence Gagneux.

426 € Gestut Auenquelle, prime non attribuée.

315 € Patrick Joubert, Pascal Deshayes.

149 € Fair Salinia Ltd.

Temps total : 4'20''25''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jeune jockey Swann GARCIA s'étant accidenté dans le Prix Alexandre Le Grand, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jeune jockey Enzo BONNET sur le hongre MILK RUN au poids de 64 kilos.

La jument LAURETTA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

- A Babord**, f, 5 ans, Balko et Border Line, 638
- ***Adjali GER**, h, 7 ans, Kamsin GER et Anabasis GER, 639
- ***Adrastina GER**, f, 7 ans, Kamsin GER et An Angel GER, 652
- ***Agar Fan IRE**, f, 5 ans, Rio De La Plata USA et Alpha Media GER, 600
- Aimant**, h, 4 ans, Exosphere AUS et Aimante, 649/6
- Al Inea**, f, 4 ans, Cokoriko et Al Gane, 610
- Alba**, f, 3 ans, Whitecliffsofdover USA et Masaraat FR, 651/2
- Alice**, f, 4 ans, Saddex (GB) et Pretty Du Kalon, 673/1
- Alien**, f, 3 ans, Helmet AUS et Almilea GER, 605/3
- Alpe National**, f, 4 ans, National Flag IRE et Alpe D'Huez GER, 637
- Amazing Filly**, f, 5 ans, American Devil et Fleur Des Indes, 681/1
- American Park**, h, 4 ans, Waldpark GER et Tres American Girl, 613/3
- Amour D'Un Jour**, h, 4 ans, Polarix (GB) et La Laita, 665
- Anabako Du Bearn**, h, 6 ans, Anabaa Blue (GB) et Izoko, 621
- Anca**, f, 5 ans, French Fifteen et Ampersand GB, 639/3
- Ange L'Hermitage**, h, 4 ans, High Rock (IRE) et Vakarade Talisker, 658
- Anima Mea**, f, 4 ans, Choeur Du Nord et Gloria Tua, 654
- Anong**, f, 4 ans, Alianthus GER et Daphne GER, 648/4
- Anoutroi**, f, 3 ans, American Devil et Coudree, 605/4
- Anticosti**, f, 4 ans, Night Wish GER et Loïn De Moi, 654
- Apollo Creed**, h, 8 ans, On Est Bien (IRE) et Goldance, 670/5
- Apple Tea**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et La Berchiere, 629/2
- Arcalis Du Ninian**, f, 3 ans, Le Houssais et Florival (IRE), 633
- Argentin**, m, 3 ans, Mastercraftsman IRE et Above Limits IRE, 634
- As De Carpat**, h, 6 ans, Top Trip (GB) et Gryonne, 594
- As Des Fresnes**, h, 12 ans, Michel Georges GB et Rageuse Des Fresne, 679
- Assad Lawal**, h, 7 ans, Bernebeau et Tardoune, 670
- Astadame**, f, 5 ans, Poliglote (GB) et Astaradame, 672/2
- Aston D'Enocq**, h, 4 ans, Martinborough JPN et Mermaids Quay IRE, 629/1
- Aulko**, h, 4 ans, Balko et Chamberkoe, 645/7
- Autorizia**, f, 4 ans, Authorized IRE et Harvalla, 637/6
- Aven Joa**, h, 6 ans, Evasive GB et An Alarc'H IRE, 594
- Avenue Kennedy**, f, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Circus Key (IRE), 640
- Baba Stone**, h, 13 ans, Robin Des Pres et Pierre Rousse, 603/5
- Babaorum**, h, 5 ans, Sommerabend GB et Estrelja GER, 602, 661/2
- Baby Foot**, h, 4 ans, Kapgarde et Baby Flaw, 611
- Baby George**, h, 3 ans, George Vancouver USA et Borynga, 615
- Baby Turf**, f, 7 ans, Konig Turf GER et Something Fine, 666/2
- Bacara Des Bois**, f, 9 ans, Ballingarry IRE et Equatoriale, 640/5
- ***Bajan GER**, h, 3 ans, Tai Chi GER et Bebe Mutama GER, 596
- Balikar**, f, 4 ans, Karakter IRE et Baie, 654/4
- Baliland**, f, 6 ans, Ballingarry IRE et Land Of Soprani, 670
- Ballinsco**, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Pascolie, 609, 676
- Bally Stone**, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Backstone Slate, 662/4
- Banana Shot**, f, 3 ans, Montmartre et Cinqieme Set, 633
- Bankiere**, f, 6 ans, Balko et Blue Surge (IRE), 650
- Baron Gueulatis*, h, 11 ans, Fragrant Mix (IRE) et Orphie Du Moulin, 680/5
- Batave**, f, 3 ans, Saint Des Saints et Bailarina GER, 643/3
- Battle Wish**, h, 5 ans, Falco USA et Over Tercah, 675
- Be A Nice Girl**, f, 4 ans, Bathyrhon GER et Turgotine, 637/4
- Beaumont En Auge**, h, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Carmelixa (IRE), 600/7
- Beautiful Maulde**, f, 6 ans, Balko et Victoire De Maulde, 625/2
- Beautiful Secret**, h, 7 ans, Agent Secret IRE et Brouhaha, 624/4
- Belle Breizh**, f, 3 ans, Elm Park GB et Danse Quatz, 643
- Belle Promesse**, f, 6 ans, Fuisse et Promets Moi, 640/1
- Bellissima Girl**, f, 4 ans, Kapgarde et Bellissima De Mai, 646/2
- Beni Gods**, h, 6 ans, Spirit One et Briere, 625/3
- Bernardo Bellotto (IRE)**, h, 7 ans, Declaration Of War USA et Dealbata (IRE), 672
- Beroma**, f, 4 ans, Manatee GB et Benina, 632/2
- Beryl Baie**, h, 11 ans, Crillon et Shah Gun Blue, 601/3
- Besan D'Or**, h, 3 ans, No Risk At All et Quadriviae, 653/2
- Bille Polaire*, f, 11 ans, Kap Rock et Opaline Vallis, 620
- Bingo De L'Aunay**, h, 7 ans, Dream Well et Grace De L'Aunay, 679/1
- Black'N Roses**, h, 8 ans, Bach IRE et Kadisten, 603/1
- Blackfield**, f, 6 ans, Great Pretender IRE et Shekira, 642/2
- Blacklist**, h, 5 ans, Kheleyf USA et Mueva, 656
- Blade**, h, 3 ans, Muhtathir GB et Apperella GB, 641/2
- Blain**, f, 6 ans, Blek et Henriette, 670
- Blekarain**, h, 5 ans, Blek et Paradise Rain GB, 650/7
- Bleкова**, f, 6 ans, Blek et Netova, 650/4
- Bonheur Du Sud**, h, 3 ans, Lord Du Sud et Caribea, 596
- Bonito Cavallo**, h, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Masako IRE, 668/2
- Bougie Has**, f, 5 ans, Great Pretender IRE et Bournie, 608/1
- Boy Ocean**, h, 5 ans, Diamond Boy et Line Salsa, 612/3
- ***Brett ITY**, h, 4 ans, Arcano IRE et Brentana ITY, 663/4
- Brionnais**, h, 10 ans, Soldier Of Fortune IRE et Une Pivoine, 609
- Brunch Royal**, h, 9 ans, Sunday Break JPN et Princess D'Orange, 603
- Bucefal*, h, 11 ans, Pistolero (IRE) et Miryade, 603
- ***Business Speak IRE**, h, 4 ans, Dawn Approach IRE et Yes Oh Yes USA, 665/3
- Calcium*, h, 10 ans, Gris De Gris (IRE) et Kalgary, 638
- Calinight**, h, 8 ans, Califet et Gazelle De Nuit, 625/1
- Call Me Dino**, h, 4 ans, Doctor Dino et Calling All Angels, 611/3
- Calva Du Rib**, h, 10 ans, Kapgarde et Cherry Pile, 638/5
- Cambrioleur**, h, 4 ans, Fly With Me et La Pepite, 613
- Captain Du Berlais**, h, 3 ans, Kapgarde et Clea Du Berlais, 668/4
- Carmelia**, f, 3 ans, Montmartre et Uriela Jin, 616/4
- Carte Verte**, f, 5 ans, Sunday Break JPN et Dallas Des Mottes, 635
- Casey**, h, 3 ans, Whipper USA et My Vanessa, 615/2
- Castellet**, h, 3 ans, Recorder GB et Last Cast, 596/5
- Cavani Kaizen**, h, 4 ans, It'S Gino GER et Candle In The Wind, 658/4
- Cedriyannh**, f, 4 ans, Sinndar IRE et Unanime (GB), 649/5
- Celtior**, h, 10 ans, Racering et Gazelle De Nuit, 624/7
- Cesar Du Lemo**, h, 7 ans, Della Francesca USA et Melody Du Lemo, 601
- Chambolle**, f, 3 ans, No Risk At All et Achere, 671
- ***Champagne Mystery IRE**, h, 8 ans, Shantou USA et Spanker GB, 672
- Chapka Ponk**, h, 4 ans, Spanish Moon USA et Vale Of Honor, 636
- Charmino**, h, 7 ans, Doctor Dino et Charmetie Phantom, 676/2
- Chinon**, h, 4 ans, Great Pretender IRE et La Ville Aux Dames, 598
- Chouan**, h, 6 ans, Kapgarde et Margaux And Co, 639
- Chrisiisim**, h, 4 ans, Dabirsim et Chrisiida GER, 636
- Cima Well**, h, 7 ans, Cima De Triomphe IRE et Isarwelle GER, 600/3, 670/6
- Cityclair**, h, 8 ans, Soul City IRE et Naramoun, 603
- ***Clondaw Cian IRE**, h, 12 ans, Gold Well (GB) et Cocktail Bar IRE, 639/4
- Coeur Divine**, f, 4 ans, Full Of Gold et Divine Soleil, 677
- Coeur Nantais**, h, 6 ans, Linda'S Lad (GB) et Nana Nantaise, 676/7
- Coko Boy**, h, 3 ans, Cokoriko et Santa Girl, 615/1
- Cokytho**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Domidale, 597/4
- Come First**, f, 3 ans, Al Wukair IRE et Lina First, 604
- Cooper Des Ongrais**, h, 10 ans, Crillon et Jolie Note, 603/3
- Coquine De Ballon**, f, 5 ans, Doctor Dino et Bonheur De Stara, 661/5
- Corentin Collonges*, h, 10 ans, Fragrant Mix (IRE) et Flicka Collonges, 627
- Cosmos Harmony**, f, 4 ans, Doctor Dino et Princesse Despoir, 649/2
- Cote D'Albatre**, f, 5 ans, Authorized IRE et Cote Vermelle (GB), 674
- Coulee Verte**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Cite Martignac, 646
- Courch Vireenne**, f, 7 ans, Turgeon USA et Mavireenne, 670/4
- Crack Math*, h, 10 ans, Vendangeur (IRE) et Pegase Des Roses, 621/2
- Crazy Touch**, f, 4 ans, Manatee GB et Lilliee, 632/1
- Crocus Borget**, h, 4 ans, Dariyan et Bella Donna Borget, 636

- Crystal D'Un Jour**, h, 11 ans, Great Journey JPN et Crystal Royal, **625/7**
- Cullinan**, h, 3 ans, Prince Gibraltar et Diamond Star IRE, **641**
- Cutting King**, h, 10 ans, Kingsalsa USA et Cutting Edge, **680/1**
- Cuzco De Pingui**, h, 10 ans, Turgeon USA et Rainbow Muhtatir, **620/5**
- Cybernetic**, h, 4 ans, Great Pretender IRE et Cazon Royale, **673/2**
- Cycarling**, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Cyretson Du Pic, **630**
- Da Vinci Del Rais**, h, 7 ans, Domedriver (IRE) et Rolli Touz, **639**
- Dafeast**, f, 5 ans, Indian Daffodil (IRE) et East The Mansion, **635/5**
- Daltarock**, h, 13 ans, Della Francesca USA et Daltacina, **667/3**
- Dame Eboshi**, f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Shindigger IRE, **635/7**
- Dandy Du Seuil**, h, 9 ans, Apsis GB et Fee Du Tennis, **650/6**
- Danier**, h, 5 ans, Rail Link GB et Starlin, **626/3**
- Danse Avec Jersey**, h, 9 ans, Spanish Moon USA et Myrtille Jersey, **601/7**
- Danse Plinn**, f, 9 ans, Lord Du Sud et Javenez, **679/4**
- Daradame**, f, 4 ans, Kapgarde et Fiestine, **677**
- Dario Mio**, h, 5 ans, Rio De La Plata USA et Maid Of Orleans, **630/3**
- Daveast**, f, 4 ans, Davidoff GER et East The Mansion, **629/4**
- De Bonne Grace**, f, 4 ans, Vision D'Etat et Santa Bamba, **645**
- Deal Baie**, h, 9 ans, Crillon et Matriochka, **680/4**
- December**, h, 8 ans, Noroit GER et Bayonnelle, **628/2**
- Defi D'Oudairies**, h, 9 ans, Vision D'Etat et Iroise D'Oudairies, **601/1, 674/1**
- Demon De Fleur**, h, 9 ans, Ange Gabriel et Fleur D'Anjou, **676/1**
- Desgarbado**, h, 5 ans, Martaline GB et Nantilde, **639**
- *Desiro POL**, h, 4 ans, Silvaner GER et Decossa POL, **598**
- Diable D'Auteuil**, h, 6 ans, Crillon et Passion Du Berlais, **612/2**
- Diam'S De Bersy**, f, 9 ans, Ballingarry IRE et Ondine De Bersy, **628/1**
- Diamond Carl**, h, 4 ans, Diamond Boy et Sa Carla, **647/1**
- Diamond Little Boy**, h, 4 ans, Diamond Boy et Comedie Divine, **613**
- Diamondex**, m, 3 ans, Diamond Green et Laydex Du Frene, **678**
- Dill Des Fresnes**, h, 9 ans, Diamond Boy et Venus Du Berlais, **670**
- Dinan**, h, 9 ans, Bernebeau et Jivara D'Avril, **650/3**
- Dinomix**, h, 4 ans, Doctor Dino et Star Lovina, **598/4**
- Disco De Vaut**, h, 9 ans, Pirateer IRE et Ketty De Vaut, **627**
- Dixit Du Granit**, h, 9 ans, Great Pretender IRE et Reine Du Granit, **620/3**
- Djin De La Roque**, h, 9 ans, Cut Quartz et Belle Saga, **674/5**
- Doctor Idole**, f, 11 ans, Doctor Dino et Idole Des Cotieres, **666/5**
- Dom Alron**, h, 9 ans, Laveron GB et Marie Des Enceints, **627/2, 679**
- Don Iron**, h, 10 ans, Iron Mask USA et Donna Mister, **667**
- Dream Impact**, m, 4 ans, Martinborough JPN et Green Delight IRE, **636**
- Drop The Pilot**, h, 4 ans, Protectionist GER et Droit E Devoir IRE, **647/4**
- Dufou D'Airy**, h, 9 ans, Legolas JPN et Lafolie D'Airy, **680/6**
- Duo D'Enfer**, h, 9 ans, Linda'S Lad (GB) et Odyssee Du Cellier, **601**
- Eadream**, f, 4 ans, Montmartre et Evitta, **677**
- Eclat De Choeur**, h, 3 ans, Choeur Du Nord et Sainte Ecaline, **634**
- Ecrinrose**, h, 8 ans, Full Of Gold et Rose Beryl, **622/4**
- Eden Bleu**, h, 3 ans, Network GER et Victoire Des Borde, **641/1**
- *Edgar Best IRE**, m, 5 ans, Mastercraftsman IRE et Lady Montjeu IRE, **608**
- Edgar Du Berlais**, m, 3 ans, Saint Des Saints et Royale Athenia, **634/2**
- Eklat**, f, 6 ans, Kap Rock et Lucky Saddle, **664/4**
- El Pedro**, h, 3 ans, Pedro The Great USA et Qualida, **678/1**
- Elene De Larachi**, f, 4 ans, Carghese Des Landes et Prairie Moon GB, **657/1**
- Elise**, f, 4 ans, Elusive City USA et Belle Et Polie, **654**
- Elixir Pearl**, h, 8 ans, Archange D'Or (IRE) et Golden Gyp, **624**
- Elliot De Balme**, h, 8 ans, Cachet Noir USA et Jonquille De Balme, **680/7**
- Emzo**, h, 8 ans, Spanish Moon USA et Quellemare, **631/2**
- Endless Risk**, h, 5 ans, No Risk At All et Endless Reverie, **626/1**
- Enjoy Your Life**, h, 5 ans, Bathyrhon GER et Madoudal, **594/3**
- Escort'Jet**, f, 3 ans, Gentlewave (IRE) et Escort'Woman, **651**
- Esprit De Quartier**, h, 8 ans, Network GER et Pertinente, **622/1**
- Estelle**, f, 8 ans, Saddex (GB) et Tes Belle, **627/1**
- Ete De Carl**, h, 5 ans, Sommerabend GB et Sa Carla, **681/2**
- Eureu Du Boulay**, h, 8 ans, Della Francesca USA et Idole Du Boulay, **680**
- *Eximia GB**, f, 5 ans, Nathaniel IRE et Marcha Fresca GB, **670/1**
- Expresso Collonges**, h, 8 ans, Anzillero GER et Quadrette Collonges, **625/6**
- Exupery**, h, 7 ans, Desir D'Un Soir et Sirene Du Rheu, **614/3**
- Falisca**, f, 7 ans, Della Francesca USA et Lalie, **666**
- Family Business**, h, 5 ans, Kitkou et Santa Senam, **640**
- Fast And Famous**, h, 8 ans, Axxos GER et Dionisa, **609**
- Fee Camazenne**, f, 7 ans, Full Of Gold et O'Callie, **662/5**
- Fee Sacree Nolimit**, f, 3 ans, Jeu St Eloi et Fee Ludique, **616**
- Feel Like Winner**, f, 5 ans, Feel Like Dancing GB et Dimoito, **630**
- Ferking Autrechene**, h, 8 ans, Kingsalsa USA et Ferrat IRE, **664**
- Fidele Au Poste**, h, 7 ans, Saint Des Saints et Posh Lady IRE, **640**
- Fillup**, h, 7 ans, Cokoriko et Qartouche, **642/1**
- Finistere Madrik**, h, 7 ans, Sageburg (IRE) et Skandia, **594/2**
- Finnda Dancer**, f, 7 ans, Dragon Dancer GB et Linda De Solzen, **666/4**
- Flavius**, h, 7 ans, Saint Des Saints et Rapide, **603, 679/3**
- Fleur De Brueyre**, f, 8 ans, Denham Red et Loutte De Brueyre, **621/1**
- Florico Du Mont**, h, 5 ans, Kap Rock et Flore Du Mont, **657/5**
- Flying Red**, h, 5 ans, Amarillo IRE et American Angel, **681**
- Follow Me Soldier**, h, 9 ans, Soldier Of Fortune IRE et Ringshaan, **599/6**
- Foniqui**, h, 7 ans, Tonitruant USA et Quidole, **667/4**
- Foret Vierge**, f, 4 ans, Kapgarde et La Foret, **637**
- Formule Un**, f, 7 ans, Coastal Path GB et More Fun GER, **622**
- Fortasta**, h, 4 ans, Turgeon USA et Gwaien, **649**
- Forza Conti**, f, 7 ans, Khalkevi IRE et Orne Saosnoise, **603**
- Foudre Delta**, h, 7 ans, Diamond Boy et Odeline, **642/5**
- Fraggle Rock**, f, 3 ans, Kap Rock et The Cutting Edge, **605/2**
- Fransleen**, h, 7 ans, No Risk At All et Quristine, **622**
- Frelon D'Estruval**, h, 7 ans, Cachet Noir USA et Nouvelle D'Estruval, **627, 679/5**
- French Dream**, f, 7 ans, French Fifteen et Shinydream, **640**
- Fret D'Estruval**, h, 7 ans, No Risk At All et Udine D'Estruval, **672**
- Fricotin**, h, 3 ans, Cokoriko et Flambeuse (GB), **653/4**
- Frimousse**, f, 7 ans, Kapgarde et Lafeline, **662/3**
- Fuego De Somoza**, h, 7 ans, Speedmaster GER et Goldwin De Somoza, **624/2**
- Funky De La Barre**, h, 6 ans, Maresca Sorrento et Polka De La Barre, **642/4**
- Furimix**, h, 5 ans, Gemix et Firuza (GB), **670**
- Futbolisto**, h, 9 ans, Blue Bresil et Faraude, **638/3**
- Gaara**, h, 3 ans, Koropick IRE et Iqtidaa USA, **653/5**
- Gaelik First**, f, 7 ans, Blue Bresil et Gaelika (IRE), **594/5**
- Gag Du Boulay**, h, 6 ans, Dunkerque et Idole Du Boulay, **662**
- Gaia Sacree**, f, 6 ans, Samum GER et Toscane Sacree, **666/3**
- Gaillard Mag**, h, 6 ans, Montmartre et Cluny, **621/3**
- Galet D'Oudairies**, h, 6 ans, Racerger et Suite D'Oudairies, **639**
- Galileo De Viette**, h, 6 ans, Gemix et Innamorata, **670**
- Galopin Des Obeaux**, h, 6 ans, Spanish Moon USA et Almeria Des Obeaux, **680**
- Galya Al Ashai**, f, 4 ans, Toccata IRE et Satanica USA, **654**
- Gamine Apple'S**, f, 6 ans, Saddler Maker (IRE) et Rosa Apple'S, **622**
- Gangster De Coddess**, h, 6 ans, Secret Singer et Tosca De Coddess, **664/1**
- Garalui De Balme**, h, 6 ans, Blue Bresil et Jonquille De Balme, **624/3**
- Garasil**, h, 9 ans, Blue Bresil et Niagara L'Amandour, **599/4**
- Gard Feel**, h, 6 ans, Feel Like Dancing GB et Une Dame De Fer, **667/1**
- Garde Contre**, f, 6 ans, Saddler Maker (IRE) et Albalonga, **650/5**
- Gardons La**, f, 4 ans, Kapgarde et Dance For Me, **610/6**
- Garibal**, h, 6 ans, Masked Marvel GB et Loumie, **601/6, 676/5**
- Garry De La Brunie**, h, 6 ans, Feel Like Dancing GB et Utopy De La Brunie, **655/1**
- Gasby Des Planches**, h, 6 ans, Maresca Sorrento et Rosee Des Planches, **622/2**
- Gasconne**, f, 6 ans, Peer Gynt JPN et Bastide, **602/4**
- Gateau Chocolat**, h, 4 ans, Lord Du Sud et Toutonne, **597**
- Gaudre Du Menil**, h, 5 ans, Full Of Gold et Catch Me Royale, **630/2**
- Gaya De Rouhet**, f, 6 ans, Falco USA et Ophelia Des Isles, **666/1**
- Gazelle Mail**, f, 6 ans, Poliglote (GB) et True Love Mail, **602**
- Gedeon Madrik**, h, 6 ans, Turgeon USA et Skandia, **639**
- Geelong Sport**, f, 6 ans, No Risk At All et Australia Sport, **599/5**
- Gelville**, f, 6 ans, No Risk At All et Rousquille, **628/4**
- Genteel Star**, h, 6 ans, Balko et Koromandel, **652/2**
- Gentle Mag**, h, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Katerinette, **622/3**

- Geof**, h, 3 ans, Scissor Kick AUS et Sleekfonteine, 596
- Georgia Parcs**, f, 6 ans, My Risk et Tistairly, **609/5**
- Gerico De Palmas**, h, 6 ans, Nom De D'La et Jaylande Pontadour, **655/5**
- Gibraltar Du Lys**, f, 6 ans, Masked Marvel GB et Une Sainte Du Lys, **628/5**
- Gibraltar Valley**, f, 5 ans, Prince Gibraltar et Fast Valley, **661/4**
- Gigolo Des Mottes**, h, 6 ans, Barastraight (GB) et Omance, **620/2**
- Gino Dino**, h, 6 ans, Doctor Dino et Taiji, **638/2**
- Ginota**, f, 4 ans, It'S Gino GER et Free Sky, **610/7**
- Giotto Des Plachis**, h, 6 ans, Nidor et Rometta, **650/2**
- Giulietta**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Garyline, 637
- Gladis Parcs**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Ella Parcs, 632
- Gloretta**, f, 5 ans, Turgeon USA et Belle Griotte, **642/6**
- Gloria Du Morvan**, f, 6 ans, Lord Du Sud et Pipelette, **680/2**
- Go Wilko**, h, 10 ans, Voix Du Nord et Rivatune, 627, 679
- Go'N Win**, f, 8 ans, No Risk At All et Esteraza, **603/4**
- Godomar**, h, 6 ans, Samum GER et Bonjour Madame, 621
- Gold**, h, 4 ans, Golden Horn GB et Muniadora BRZ, **636/3**
- Gold Allen**, h, 6 ans, No Risk At All et Fleche D'Or, 614
- Gold For Nizzy**, f, 4 ans, American Devil et Gold For Tina, **606/5**
- Gold Rain**, h, 7 ans, Evasive GB et Goldfeber GER, 631
- Golden Dawn**, f, 5 ans, Doctor Dino et Goldflake, 602
- Goldeneye Vision**, f, 6 ans, Vision D'Etat et Reine De Louisiere, 628
- *Gonamira GER**, f, 4 ans, Maxios (GB) et Gonara GER, **610/4**
- Gondor De Kerker**, h, 6 ans, Vendangeur (IRE) et Saphina De Kerker, 614
- Good Style**, f, 4 ans, Style Vendome et Eartha Slick, **635/6**
- Gospel D'Alene**, h, 6 ans, Rail Link GB et Ocarina D'Alene, **621/4**
- Graal Du Seuil**, h, 6 ans, Fuisse et Victoria Du Seuil, 674
- Grace Bay**, h, 4 ans, Palace Episode USA et Grace Of Dubai, **636/6**
- Gracieuse Mag**, f, 6 ans, Kapgarde et Crystale Mag, 638
- Graffpink De Kerza**, f, 6 ans, Racerger et Urane De Kerza, 650
- Grain De Bonheur**, h, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Vrai Bonheur, **670/2**
- Gran Diose**, h, 6 ans, Planteur (IRE) et Noanoa, **599/1**
- Grand Art**, h, 6 ans, Evasive GB et Maia Dancer, **638/1**
- Grandioso**, h, 6 ans, Samum GER et Quaresca, **601/5**
- Granitiere**, f, 6 ans, Martaline GB et Sharonne, **676/6**
- Gremlin Du Large**, h, 6 ans, Kapgarde et Pollinie, **664/2**
- Greyhound**, h, 4 ans, Creachadoir IRE et Beautiful (IRE), **673/4**
- Gumpchop**, h, 5 ans, Kheleyf USA et Indiana Chope, 625
- Gunar**, h, 7 ans, Diamond Green et Queen Dream, **638/4**
- Gyalco**, h, 6 ans, Falco USA et Toscane Du Roc, 601
- Hachasson**, h, 5 ans, Choeur Du Nord et Veltava, 612
- Hacienda**, f, 5 ans, Saddler Maker (IRE) et Tieville, 599
- Haddexa Des Obeaux**, f, 5 ans, Saddex (GB) et Halisa Des Obeaux, **608/4**
- Hakerman**, h, 5 ans, Sinndar IRE et Uvanana, **644/3**
- Halleluia**, f, 5 ans, Martaline GB et Under, **595/4**
- Hallydini**, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Kaberdini, 628
- Hamilton D'Ygrande**, h, 5 ans, American Post GB et Lady Shuffle, **656/5**
- Hana Cerise**, f, 5 ans, Slickly Royal et O'Hana, **626/5**
- Happy De Reve**, h, 5 ans, Voiladenuo et Boucouria, **644/4**
- Happy Maker**, f, 5 ans, Crillon et Blue Maker, **630/5**
- Happyday**, h, 5 ans, Coastal Path GB et Terenice, **612/1**
- Hard Roc De Kerker**, h, 5 ans, Fuisse et Roquette De Kerker, **602/2**
- Hardi Blue Trois**, h, 6 ans, Anabaa Blue (GB) et Hase Trois, 642
- Haresca Du Tabert**, f, 5 ans, Maresca Sorrento et Vahinee Du Tabert, 617
- Harissa Douce**, f, 5 ans, Balko et Aigre Douce, **595/5**
- Harmonie D'Ainay**, f, 5 ans, Masterstroke USA et Perle Du Bocage, **595/2**
- Harmonie Du Chenet**, f, 5 ans, Martaline GB et Viviane Royale, 608
- Harold Du Berlais**, h, 6 ans, Saint Des Saints et Royale Athenia, **600/6**
- Harpon D'Oudairies**, h, 5 ans, Waldpark GER et Alkia D'Oudairies, **601/2**
- Harquency**, h, 3 ans, Le Havre (IRE) et Hocquigny, **615/5**
- Haut De Forme**, h, 5 ans, Fuisse et Rotonde, 638
- Haute Idee**, f, 5 ans, Lord Du Sud et Volidee, **640/2**
- Havanaea**, f, 5 ans, Saddler Maker (IRE) et Silverlea, **644/1**
- Hayao**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Van Catskill (IRE), **623/7**
- Hayrtone**, h, 5 ans, Fuisse et Stormy Snow, 619
- He'S A Kauto**, h, 5 ans, Balko et Twinkle Kauto, **661/3**
- Heclypse Blue**, h, 5 ans, Bathyrhon GER et Sky Of Blue, 680
- Helicine**, f, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Platine, 608
- Hellena**, f, 5 ans, Choeur Du Nord et Jolila, **608/5**, **676/4**
- Helomie**, f, 5 ans, Falco USA et Ruade, 635
- Heloy Delabriere**, h, 5 ans, Choeur Du Nord et Aletsch, **614/1**
- Hepzibah**, f, 4 ans, Masterstroke USA et Hasna, **610/2**
- Heraliste**, h, 5 ans, Lord Du Sud et Saratoga, **650/1**
- Hercule Collonges**, h, 5 ans, Saddler Maker (IRE) et Saturne Collonges, 644
- Here He Comes**, h, 7 ans, Loup Breton (IRE) et Seule A Paris, 680
- Here I Am**, h, 5 ans, Born To Sea IRE et Khazina, 612
- Heriflo**, h, 5 ans, Fuisse et Scarole, 644
- Hermes De Chamdoux**, h, 4 ans, Cokoriko et Timberland, **645/2**
- Hermes Des Marais**, h, 5 ans, Voiladenuo et Thursday'S, 675
- Hermes Sacre**, h, 5 ans, Saddler Maker (IRE) et Fatima Iii, **619/2**
- Hermitage**, h, 5 ans, Manduro GER et Skarina, **608/2**
- Heroine Smart**, f, 5 ans, Elusive City USA et Algrey Saintmartin, **608/3**
- Herria Banbou**, f, 5 ans, Saddler Maker (IRE) et Salsa Banbou, 661
- Hevel**, h, 3 ans, Nathaniel IRE et Havaianas USA, 668
- Hextrawel Du Porto**, f, 5 ans, Saddex (GB) et Atorsix, **674/3**
- *High In The Sky (FR)**, h, 5 ans, Manduro GER et Partoutatou, 664
- High King**, h, 6 ans, Turgeon USA et King'S Crystal GB, **625/4**
- Hilton Chop**, h, 3 ans, Panis USA et Pippa Chope, **615/4**
- Hindouiste**, f, 5 ans, Diamond Boy et Catholique, 661
- Hipomee**, f, 5 ans, Choeur Du Nord et Baltic Speed, **619/3**
- Hipster Paradise**, h, 5 ans, American Devil et Balnutz, **675/2**
- Hireine De Lagarde**, f, 5 ans, Fairplay Du Pecos et Reine Lauteix, **655/2**
- Hirson**, h, 5 ans, Red Dubawi (IRE) et Eau Et Sable, **617/1**
- Histoire Simple**, f, 5 ans, Konig Turf GER et Vamp De Mirande, 635
- Histoire Vraie**, f, 5 ans, Al Namix et Nasseuse, **619/1**
- Ho La La Forez**, h, 5 ans, Saddler Maker (IRE) et Pourkoipa Du Forez, 644
- Ho La Voila**, f, 5 ans, Coastal Path GB et A Dormir Debout, **621/5**
- Hocham Kergador**, f, 5 ans, Honolulu IRE et Unam Kergador, **619/4**
- Hockney Vallis**, h, 5 ans, Saint Des Saints et Toccata Vallis, **612/5**
- Honesta**, f, 5 ans, Choeur Du Nord et Iwentyouback, **652/5**
- Honorable Getaway**, f, 4 ans, Getaway GER et Honorable Love (GB), **637/7**
- Honoris Causa**, f, 5 ans, Saint Des Saints et Reflexion, **644/2**
- Hoola Hoop**, f, 5 ans, Barastraight (GB) et Tadjike, 619
- Hoplaboutm**, f, 5 ans, Buck'S Boum et Ombre Jaune, **595/6**
- Hotel Dieu**, h, 5 ans, Rail Link GB et Paula, **612/4**
- Hourra De Sivola**, f, 5 ans, Noroit GER et Gaspatri, 670
- Hozay De Mael**, h, 5 ans, Honolulu IRE et Redingote, **630/1**
- Hozora**, f, 5 ans, Masterstroke USA et Alidee, **602/1**
- Huerta**, f, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Toundra, **617/2**
- Huit Cent Douze**, f, 5 ans, Legolas JPN et Deuxcentdixuit IRE, 681
- Hultip**, f, 5 ans, Lauro GER et Vultip, 595
- Humble Bee**, f, 4 ans, Planteur (IRE) et Dayna (GB), **663/6**
- Hun Ange Vint**, h, 5 ans, Sinndar IRE et Soupe Angevine, 662
- Hunion Delablaire**, h, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Huzalsa, **623/6**
- Hunter**, h, 5 ans, Montmartre et Annaland, **644/5**
- Hurricane De Palmas**, f, 5 ans, Diamond Green et Wivenhoe UAE, **609/4**
- Hurrick Des Obeaux**, h, 5 ans, Saddex (GB) et Quick Des Obeaux, **617/3**
- Hurry Mag**, f, 5 ans, Falco USA et Crystale Mag, **639/2**
- Hyalin De Kerza**, h, 5 ans, Alianthus GER et Urane De Kerza, **622/5**
- Hyghliner Great**, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Txamantxoia, **617/4**
- I Love Jo**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Wasla, **629/5**
- I Love You Sivola**, h, 4 ans, Le Fou (IRE) et Suave De Sivola, **613/2**
- I'M Walkin'**, h, 5 ans, Martaline GB et Tango Lima, 602
- Iako**, h, 4 ans, Montmartre et Belle Du Luy, **611/7**
- Ibis Rose**, h, 4 ans, Hello Sunday et Toprose, 669
- Ibiza Des Mottes**, f, 4 ans, Blue Bresil et Sun Des Mottes, **618/4**
- Ibiza Du Chenet**, f, 4 ans, Manduro GER et Tanais Du Chenet, 610
- Ici Avrilly**, f, 4 ans, Fly With Me et Souris Blanche, **649/4**
- Ici Senam**, h, 6 ans, Saint Des Saints et Tetiaroa, 627
- Icy Stone**, f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Capstone, 595, 646
- Ideal De Choisel**, h, 4 ans, Kapgarde et Beautiful Choisel, 598
- Ideale Du Livet**, f, 4 ans, Nidor et Janithie, **607/4**
- Idole D'Allier**, f, 4 ans, Muhtathir GB et Porta Romana, **663/5**

- Idole Du Chenet**, f, 4 ans, Doctor Dino et Viva Tchela, **637/2**
- Idole Du Gite**, f, 4 ans, Kandidate GB et Nuri De St Sulpice, **618/2**
- Idylle D'Ainay**, f, 4 ans, Authorized IRE et Perle D'Ainay, **635/1**
- Idylle De Thaix**, f, 4 ans, Sri Putra GB et Nona Allegrina, **677/5**
- Idylle Fleurie**, f, 4 ans, My Risk et Tiree D'Affaire, 595, 646
- Igloo Igloo**, h, 4 ans, Gemix et Joslaine, 660
- Igor**, h, 4 ans, Maresca Sorrento et Une Dame De Fer, **669/3**
- Igor Des Ongrais**, h, 4 ans, Crillon et Tessa Des Ongrais, 629
- Ikare Du Moulin**, h, 4 ans, Karakter IRE et Quickly De Belcaro, 649
- Il Mome**, h, 4 ans, Slickly Royal et Lamoune, 629
- Ila Del Sol**, f, 4 ans, Vision D'Etat et Annaland, 607, 677
- Ildream**, h, 4 ans, Conillon GER et Lady Rochelaise, **632/4**
- Ile O Vent**, f, 4 ans, Karakter IRE et Moskoville, **607/1**
- Ileny Royale**, h, 4 ans, Secret Singer et Royale Canaille, **636/7**
- Ilico Presto**, h, 4 ans, Rail Link GB et Tieville, 623
- Iligan**, h, 4 ans, Bathyrhon GER et Queyras, 636
- Iliwa Des Obeaux**, f, 4 ans, Lord Du Sud et Almeria Des Obeaux, 607
- Ilico Des Ongrais**, h, 4 ans, Conillon GER et Pretty Des Ongrais, 636
- Ilico Du Quartier**, h, 4 ans, Boris De Deauville (IRE) et Ok Du Quartier, 660
- Illusion Du Large**, f, 4 ans, Martaline GB et Kayagua, **665/4**
- Illustre Allen**, f, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Une Epoque, **607/5**
- Illustree**, f, 4 ans, Coastal Path GB et Programme, **607/3**
- Iluso Du Mou**, h, 4 ans, Karakter IRE et Urraca Du Mou, 665
- Ivientdela Baie**, h, 4 ans, Crillon et Montaraza, **597/3**
- Image De Marque**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Rien De Plus, **595/5**
- Imaginaire**, h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Oeuvre D'Art, **649/3**
- Imago Di Jean**, h, 4 ans, Vision D'Etat et Ultima, **669/4**
- Imoona De Belair**, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Strip Tease, 618
- Impec**, h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Reine De Mai, **623/4**
- Imperial De Thaix**, h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Victoire De Thaix, 606
- Imperial Desbois**, h, 4 ans, Masked Marvel GB et Altesse Desbois, **629/3**
- Imperial Love**, h, 4 ans, Night Wish GER et True Love Mail, **636/5**
- Imposeur Dete**, h, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Augri, 632
- Impressive Machin**, h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Sixty Star, 647
- Impudent**, f, 4 ans, Voiladenuo et Sagadoune, 607
- In Capri**, f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Toscane, **669/2**
- In Victis**, h, 4 ans, Lord Du Sud et Creatina, 669
- Ina Vanilla**, f, 4 ans, Choeur Du Nord et Lina Vanilla, **632/5**
- *Inconito Collonges (FR)**, h, 4 ans, Vision D'Etat et Senorita Collonges, 663
- Inconnito**, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Farinha, **654/2**
- Indienne D'Ainay**, f, 4 ans, Elvstroem AUS et Myliseme, 637
- Indila Up**, f, 4 ans, Boris De Deauville (IRE) et Of Heaven Up, **660/5**
- Indonezien**, h, 4 ans, Bathyrhon GER et Messine, 669
- Ine Gloire D'Anjou**, f, 4 ans, Sinndar IRE et Nottingham Palace, 677
- Ines Du Chenet**, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Orthenche, **645/1**
- Ingrandes**, f, 4 ans, Voiladenuo et Silver For Apple'S, **607/2**
- Inside Montlioux**, h, 5 ans, Tiberius Caesar et Mermaids Quay IRE, 642
- Instant Decisif**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Vamp De Mirande, **660/4**
- Instart**, h, 4 ans, Full Of Gold et Atsila Favardy, 632, 658
- Intello County**, h, 4 ans, Petillo et Osmazome, **660/1**
- Interro Surprise**, f, 4 ans, Karakter IRE et Maitresse De Maison, **610/5**
- Intra Muros**, f, 4 ans, Noroit GER et Sculpture, **632/3**
- Intrinseque**, h, 10 ans, Davidoff GER et Jeepee'S Dream (IRE), 594
- Invictice**, h, 4 ans, Authorized IRE et Vixice, **598/2**
- Invictus D'Alene**, h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Serbanne, 669
- Invincible Fighter**, h, 11 ans, Nickname et Bahama Pearl, **652/3**
- Inzeo Du Gouet**, h, 4 ans, Rail Link GB et Dolly Du Gouet, **606/4**
- Ip Up**, f, 4 ans, Secret Singer et Upisland, **595/3**
- Iphis De L'Aunay**, h, 4 ans, Conillon GER et Athena De L'Aunay, **636/4**
- Ipop Ville**, h, 4 ans, Secret Singer et Auvloo Ville, **636/2**
- Ipsala**, f, 4 ans, Karakter IRE et Vague Secrete, **648/7**
- Iranka De Thaix**, h, 4 ans, Network GER et Verka De Thaix, 660
- Ire Light**, f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Or Light, 618
- Iris De Beauchene**, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Etoilede Beauchene, **660/2**
- Iris Des Vignaux**, f, 4 ans, Muhaymin USA et Vallee Des Vignaux, **677/4**
- Iris Du Gouet**, f, 4 ans, Jeu St Eloi et Querida De Ferbet, **618/3**
- Iroise Vallis**, f, 4 ans, Saint Des Saints et Oreade Vallis, 607
- Ironie Du Lac**, f, 5 ans, Kamsin GER et Roue De Secours, **635/2**
- Irwaniste**, h, 4 ans, Tirwanako et Saratoga, 669
- Isagirl**, f, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Kaggirl, **677/1**
- Isaline De Chandou**, f, 3 ans, Martaline GB et Miss De Champdoux, **671/1**
- Isatis Macalo**, f, 4 ans, Karakter IRE et Victoire De Forme, **669/5**
- Isidor**, h, 4 ans, Nidor et Couleur Bernebeau, 660
- Isis Loy**, f, 4 ans, Hello Sunday et Faradella, 632
- Isidelagarde**, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Prisma De Lagarde, **657/3**
- Islandka**, f, 4 ans, Karakter IRE et Kindirra, 607
- Islandshast**, f, 4 ans, Boris De Deauville (IRE) et Iroquoise li, 607
- Isoline D'Alene**, f, 4 ans, Coastal Path GB et Passion D'Alene, **660/3**
- Ispano Star**, h, 4 ans, Spanish Moon USA et Taguy Star, **597/1**
- Issam**, h, 4 ans, Nicaron GER et Venus De Re, **623/1**
- Issart**, h, 4 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Gamela SPA, 654
- Issu Des Planches**, h, 4 ans, Axxos GER et Quaty Des Planches, **669/6**
- It'S Easy**, f, 4 ans, Kapparde et Indietra USA, 597
- Italene**, f, 4 ans, Doctor Dino et Bejca, **610/3**
- Itours Brun**, f, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Valgardena, **595/1**
- Ivega**, f, 4 ans, Network GER et Sivega, 637
- Ivkarozh**, h, 4 ans, Falco USA et Toscane Du Roc, **669/1**
- Ivoire Du Seuil**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Cibellaly Du Seuil, **648/6**
- Ivresse D'Estruval**, f, 4 ans, Bathyrhon GER et Uzes D'Estruval, **635/3**
- Ixos Des Blins**, h, 4 ans, Axxos GER et Filly Of Win, **654/3**
- Iyoko**, f, 4 ans, Cokoriko et Alystok, **610/1**
- Jamaicka**, f, 3 ans, Gentlewave (IRE) et Bloane, **653/1**
- Jane Calamity**, f, 3 ans, Free Port Lux (GB) et Redwin, **604/4**
- Javado**, h, 4 ans, Vadamos et Jacqueline Jouliac GB, **673/6**
- Jeelo Du Seuil**, f, 3 ans, Montmartre et Victoria Du Seuil, 643
- Jeiffel Tour**, f, 3 ans, Racinger et Joslaine, 633
- Jeloi Des Epeires**, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Maline Des Epeires, **611/5**
- Justin De Kervi**, h, 3 ans, Magneticjim (IRE) et Vie Ail Pi, 641
- Jeu Tentant**, h, 3 ans, Elm Park GB et Avec Classe, **615/3**
- Jeune Mariee**, f, 3 ans, Saint Des Saints et Bonne A Marier, **633/2**
- Jewel De Cerisy**, h, 6 ans, Planteur (IRE) et Polyquest IRE, **600/4**
- Jibril Des Mottes**, h, 3 ans, Feel Like Dancing GB et Sepia Des Mottes, 668
- Jigtsar Pam**, h, 3 ans, Galiway (GB) et Sandinnar, **634/4**
- Jimble Moon**, h, 6 ans, Spanish Moon USA et Jimkale, 612
- Jivaro De Kerker**, h, 3 ans, Gris De Gris (IRE) et Saphina De Kerker, 634
- Jogo De La Serre**, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Alix De Kerker, **597/6**
- Joika D'Herodiere**, f, 3 ans, Voiladenuo et Myrtille D'Herodiere, **671/2**
- Joker D'Estruval**, h, 3 ans, Bathyrhon GER et Cabale D'Estruval, **653/3**
- Jolicoeur Du Gouet**, h, 3 ans, Jeu St Eloi et My Asadore, **641/4**
- Jolie Ville**, f, 3 ans, Martaline GB et Quieville, **671/3**
- Joly De Ciergues**, f, 3 ans, Blek et Fragante Royale, **678/4**
- Jospinet**, h, 3 ans, Castle Du Berlais et Tendresse Sivola, 634
- Josubie**, f, 3 ans, Pastorius GER et Shabady, 605
- Jour De Fete**, f, 3 ans, Cokoriko et Chasse Gardee, **605/5**
- Journee Continue**, f, 3 ans, Cokoriko et Escort'Elite, 605
- Jouvancelle**, f, 3 ans, Coastal Path GB et Reine De Mai, **643/5**
- Joy Bay**, f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Stiren Bay, 632
- Joy D'Aubrelle**, f, 3 ans, Rail Link GB et Etoile D'Aubrelle, **651/3**
- *Juraszek IRE**, h, 4 ans, Markaz IRE et Am I USA, **648/3**
- Just A Kiss Sivola**, f, 3 ans, Nom De D'La et Miss Justice, 643
- *Kaleb IRE**, h, 4 ans, Sir Percy GB et Kalane IRE, **598/3**
- Kaleoraj**, h, 5 ans, Rajsaman et Last Harvest, **630/4**
- *Kalinski IRE**, h, 8 ans, Kalanisi IRE et Blonde Ambition IRE, **642/3**
- Kamelito**, h, 3 ans, Ultra IRE et Formalite, 615
- Kamus**, h, 4 ans, Masked Marvel GB et Karmine GER, **645/3**
- Kanbo**, h, 4 ans, Muhtathir GB et Castor Celeste, **673/7**
- Kap Nonantais**, h, 3 ans, Kapparde et Divine Nonantaise, **668/3**
- Kappa Green**, h, 4 ans, Diamond Green et Omega De Foissac, **657/2**
- Kaprad**, f, 7 ans, Kapparde et Layrad, 650
- Kardinal**, h, 5 ans, Kapparde et Ardina, 600
- Karuso De Gruchy**, h, 5 ans, Montmartre et Knout, 672
- Katana One**, h, 7 ans, Sunday Break JPN et Northern Ocean, **639/5**
- Katchi**, f, 4 ans, Olympic Glory IRE et Super Nana, 654
- Kelkias**, f, 4 ans, Martaline GB et Kotkieglote, **637/3**

- Kenote**, f, 4 ans, Choeur Du Nord et Kenohio, **637/1**
- Kidman D'Ycy**, h, 9 ans, Domedriver (IRE) et Korigane D'Ycy, **620/1**
- Kingflow**, h, 3 ans, The Anvil IRE et Lady Flow, **678/3**
- Kitchako**, h, 4 ans, Kappgarde et Kotkicha, 598
- Kolina Has**, f, 5 ans, Saint Des Saints et Kotkibed, **599/2**
- Komi**, h, 4 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Knout, 629
- L'Ange Vert**, h, 4 ans, Network GER et Joly Berengere, **654/5**
- L'Etoile Du Lukka**, f, 3 ans, Willywell et Halbina De Juilley, 633
- L'Intelto**, h, 4 ans, Intelto (GER) et L'Invincible, **663/3**
- ***L'Irlandaise GB**, f, 4 ans, Geordieland et Night Symphonie GB, **646/3**
- La Briante**, f, 3 ans, Cokoriko et Madonna Du Berlais, **633/1**
- La Comtesse Bleu**, f, 5 ans, Turgeon USA et Felingarie, **674/4**
- La Danza**, f, 5 ans, Masked Marvel GB et La Sorelle, **599/3**
- La Petillante**, f, 4 ans, Petillo et Sainte Whitney, 610
- La Sonnambula**, f, 4 ans, Montmartre et Natacha Hilda, 610
- La Villa Rose**, f, 4 ans, Walzertakt GER et Lui Jo GB, 654
- Ladysunshine**, f, 3 ans, Arakan USA et Abbey GER, 605
- Lalalande**, f, 4 ans, Davidoff GER et Placedesvictoires, 637
- Lamalink**, f, 5 ans, Rail Link GB et Khaylama IRE, 608
- Laro De Liaf**, h, 6 ans, Roli Abi et Lara Blon, 620
- Lauretta**, f, 5 ans, Lauro GER et Loin De Toi, **681/4**
- Law Of Attraction**, m, 5 ans, Doctor Dino et School Of Thought, 612
- Le Garlaban**, h, 4 ans, Martinborough JPN et Pleasant Afternoon (IRE), **673/5**
- Le Huron**, h, 6 ans, Montmartre et My Destination, **624/1**
- Le Patron**, h, 4 ans, Balko et La Loute, **663/1**
- Le Petit Nice**, h, 5 ans, Top Trip (GB) et Old Beino, **640/4**
- Le Roi David**, h, 3 ans, Bathyrhon GER et Felingarie, **596/4**
- Less Nous Rever**, h, 6 ans, Shakespearian IRE et Less Crazy, **609/3**
- Liberty March**, f, 3 ans, Kappgarde et Indian Lizzy GB, **678/5**
- Life Is Too Short**, h, 4 ans, Pomellato GER et Onirique (IRE), **665/5**
- ***Life'S A Breeze IRE**, h, 6 ans, Gale Force Ten GB et Aubusson IRE, 594, 670
- Lincoln**, m, 3 ans, Ulysses IRE et Sloan (IRE), **634/3**
- Lion De Lisboa**, h, 5 ans, Indian Daffodil (IRE) et Gamine De Lisboa, **619/5**
- Little Thunder**, h, 4 ans, Blek et Agoreta, 636
- Little Winner**, f, 5 ans, Alex The Winner USA et Little Royale, **602/3**
- Lizzano**, h, 6 ans, Ilbarritz et Larvichou, **655/3**
- Lorca Malpic**, f, 6 ans, Last Train GB et Ashtar, **655/4**
- Lord Chart**, h, 5 ans, No Risk At All et Ho Good Lord Has, **672/4**
- Lord Dragon**, h, 6 ans, Dragon Dancer GB et She'S My Lady, 601
- Lord'S Weakness**, h, 4 ans, Lord Du Sud et Dimoito, 629
- Lorddelouest**, h, 4 ans, Lord Du Sud et Huzyreine, **611/4**
- Losange**, h, 4 ans, Kendargent et Stormyra, **636/1**
- Lou Fast**, h, 3 ans, Rajsaman et Lou Wonderful, 641
- Loup Nonantais**, h, 5 ans, Choeur Du Nord et Loupaline, **624/6**
- Love Today**, f, 3 ans, Martaline GB et Katouchka, **605/1**
- Ludella**, f, 6 ans, Rajsaman et Salon Musique GER, 667
- Ma Vision Berval**, f, 4 ans, Vision D'Etat et Ma Marie, **613/5**
- Mademoiselle Flag**, f, 4 ans, Diamond Boy et Cup And Flag, **613/7**
- Magic Cliff**, h, 3 ans, Whitecliffsofdover USA et Madiraine, **604/3**
- Magic Magician**, h, 8 ans, Soldier Of Fortune IRE et Brillante Etoile, **676/3**
- ***Maillot Blanc GB**, h, 5 ans, Sulamani (IRE) et Santoria, 675
- Maketa**, f, 6 ans, Kamsin GER et Make Second GER, 664
- Mambosun**, h, 5 ans, Masterstroke USA et Gnoof USA, **672/5**
- Mansionsa**, f, 8 ans, Satri IRE et East The Mansion, **670/3**
- Maranni (GB)**, h, 5 ans, Le Havre (IRE) et Maralika, 675
- Maresa Des Bois**, f, 4 ans, Maresca Sorrento et Ella Des Bois, **665/2**
- Marta Lady**, f, 4 ans, Martaline GB et Ourville'S Lady, 635
- Martine Bow**, f, 4 ans, Martinborough JPN et Glitter Bow, **677/2**
- Marty Mclfy**, h, 6 ans, Brave Mansonnien et Singapore Guest, 639
- Master One**, h, 6 ans, Masterstroke USA et Vittorie, 664
- Match Play**, h, 3 ans, Dream Ahead USA et Mashka (IRE), **604/5**
- Mercy Cherry**, f, 4 ans, Martillo GER et Mayflair GER, 618
- Milk Run**, h, 5 ans, Martillo GER et Mayflair GER, 681
- Ming Zhu Enki**, f, 4 ans, Buck'S Boum et Cozumel Island, **606/1**, 677
- Miss Del'Rais**, f, 9 ans, Anabaa Blue (GB) et Miss Night (IRE), 620
- Miss Flower**, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Hermosita, 637
- Miss Gino**, f, 4 ans, It'S Gino GER et Mascarpone, 598
- Mister Banjo**, h, 3 ans, Elm Park GB et Dix Neuf Six GB, 634
- Mister Champdoux**, h, 4 ans, Coastal Path GB et Miss De Champdoux, **647/2**
- ***Molly Power GER**, h, 5 ans, Soldier Hollow GB et Molly Dancer GER, **681/3**
- Mon Ami Well**, h, 4 ans, Willywell et Lilly Well, **645/6**
- ***Mon Cher Ami GB**, h, 4 ans, Pether'S Moon IRE et Nicknack, 654
- Mon Turf**, h, 6 ans, Konig Turf GER et Maladiva, 600
- Monfalcon**, h, 5 ans, Rajsaman et Palmeria, 600, 670
- Monochrome**, f, 4 ans, Muhtathir GB et Florence Farr IRE, **606/2**
- ***Monphi IRE**, h, 4 ans, Shantou USA et Run Fly Run IRE, **613/1**
- Montechaboy**, h, 4 ans, Diamond Boy et Nouvelle Donne, 611
- ***Moon Dawn GB**, f, 3 ans, Pether'S Moon IRE et Dasina GER, **633/3**
- ***Mosel GER**, f, 4 ans, Earl Of Tinsdal GER et Memel GER, 637
- Mot Pour Mot**, h, 5 ans, Martaline GB et Maia Eria, **672/3**
- Mots D'Enfant**, h, 3 ans, Montmartre et Creole Beach, 641
- Mr Blek Spigao**, h, 5 ans, Blek et Monde Beaute, 630
- Musikaa**, f, 5 ans, Muhtathir GB et Darae, **617/5**
- ***My Way CZE**, h, 4 ans, Ruten USA et Morgenrote GER, **598/7**
- Myboy**, h, 9 ans, American Post GB et Mamitador (GB), **594/4**
- Neli Has**, f, 5 ans, Kappgarde et Jolie De Ballon, **614/5**
- Nice Ballade (GB)**, h, 4 ans, Danon Ballade JPN et Pinnacle Whisper USA, 623
- Nikatee'Jac**, f, 3 ans, Manatee GB et Caliballe, **671/4**
- Notre Virenne**, f, 8 ans, Ballingarry IRE et Legende Vireenne, **628/3**
- Nuits Premier Cru**, h, 10 ans, Buck'S Boum et Fee Magic, **603/2**
- Numerus Borget**, h, 4 ans, Nicaron GER et Feuille De Route, **606/3**, **646/1**
- Oklandy**, h, 7 ans, Marshall et Aurea Du Verger, 621
- ***Omega GER**, h, 4 ans, Adlerflug GER et Ormita GER, 623
- On Your Mark**, h, 5 ans, Kamsin GER et Money Humor (IRE), **642/7**
- ***On Your Marks GB**, h, 5 ans, Showcasing GB et White House GB, **600/5**
- One Call Away**, f, 6 ans, Naaqoos (GB) et Sea Away, **664/5**
- Orialki**, f, 9 ans, Khalkevi IRE et Oratorial, **631/1**, **667/2**
- Osaxa**, f, 7 ans, Cokoriko et Elle S'Envole, **620/4**
- Ostrava Du Berlais**, f, 4 ans, Kappgarde et Crystal Du Berlais, 635
- Oulahid**, m, 3 ans, Birchwood IRE et Ouahida, **651/1**
- Out Of Risk**, f, 4 ans, No Risk At All et Best Exit, **611/6**
- Pacha Senam**, h, 6 ans, Masked Marvel GB et Saga De Senam, **614/2**
- Pamela Des Mottes**, f, 5 ans, Kappgarde et Ewing Des Mottes, **675/3**
- Pandoro**, h, 6 ans, Bernebeau et Grana GB, **631/5**
- Para**, h, 3 ans, Prince Gibraltar et Painted Girl, **596/1**
- Parimix**, h, 5 ans, Gemix et Midnight Of Paris, **675/4**
- Parovna**, f, 3 ans, Walzertakt GER et Pavlovna, **616/1**
- ***Passion Return IRE**, h, 6 ans, Casamento IRE et Fillthegobletagain IRE, **609/2**
- Pearl Tree**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Prairie Pearl, **598/1**
- Permafrost**, h, 5 ans, Magadan IRE et Perlieglote, **664/3**
- ***Petit Palais GB**, h, 7 ans, Champs Elysees GB et Galicuix (GB), **609/1**
- ***Pinaclouddown IRE**, h, 6 ans, Battle Of Marengo IRE et Saffa Garden IRE, 600
- Pinkmix**, f, 3 ans, Gemix et La Rosa, 633
- Pinnacle**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Private Riviera GB, **675/5**
- Placenet**, h, 5 ans, Network GER et Lofte Place, **639/1**
- Platina**, f, 4 ans, Manduro GER et Pikardie FR, **663/2**
- Plurielle (IRE)**, f, 3 ans, Al Wukair IRE et Plumba (GB), 651
- Polly Shine**, f, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Sienna May USA, 606
- Poonam**, h, 11 ans, Trempolino USA et Pepples Beach GER, **679/2**
- Poplar Square**, h, 5 ans, Turgeon USA et Polimka, **625/5**
- Pretty Link**, f, 3 ans, Rail Link GB et Pretty Soon, 633
- Prince Des Iles**, h, 4 ans, Thewayyouare USA et Island Lady, **658/5**
- Project Fear**, h, 5 ans, Intelto (GER) et Miss Lech USA, **631/4**
- Psychotique**, f, 5 ans, Full Of Gold et Superpratique, 635
- Purprod Boiz**, h, 4 ans, Triple Threat et Signe Pierji, **611/1**
- Quali Dancer**, h, 4 ans, Prince Gibraltar et Qualita GER, **597/2**
- Quick Daddy**, h, 4 ans, Quick Martin et What Cheeky, **646/5**
- Rabbouni**, h, 5 ans, Top Trip (GB) et Bleusaille, 608

- Raffles Park**, h, 4 ans, Martaline GB et Ma Filleule, **648/5**
- Rasango**, h, 11 ans, Astarabad USA et Ravna, **594/1**
- Raskolnikov**, h, 5 ans, Bathyrhon GER et Helsinki, **656/2**
- Rate**, h, 5 ans, Reliable Man (GB) et Ragazza Mio (IRE), **681/5**
- Red Circle**, h, 4 ans, Sidestep AUS et Red Smart, 598
- Redneck**, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Lovely Tender, **645/5**
- Reine De Pail**, f, 4 ans, Creachadoir IRE et Sauveterre, **677/7**
- Reine Vera**, f, 5 ans, Mubarez (GB) et Heidikly, **652/1**
- Reve De Fee**, f, 5 ans, Turgeon USA et Malaga, **602/5**
- Reve Fou**, h, 5 ans, Dream Well et Wild Lady, 609
- Rhone**, h, 4 ans, Dark Angel IRE et Lucky Look, **646/4**
- Rial**, h, 5 ans, Sholokhov IRE et Palapa GB, 631
- Rim Fire (GB)**, h, 5 ans, Mastercraftsman IRE et Catalyst IRE, 601
- Rise And Run**, f, 3 ans, Kapparde et Roche Rose (IRE), 633
- Risk Belle**, f, 3 ans, No Risk At All et Belle Du Berry, **643/1**
- Risk D'Aimer**, f, 5 ans, No Risk At All et Liberte D'Aimer, 617
- Risk Du Brizais**, h, 5 ans, No Risk At All et Diane Du Brizais, **656/1**
- Riskaya**, f, 4 ans, No Risk At All et Kayanoura, **635/4**
- Roazhon Park**, h, 3 ans, Doctor Dino et Sizing Laffitte, **641/5**
- Roberta Has**, f, 5 ans, Saint Des Saints et Roll On Has, **672/1**
- Rock And Roll**, h, 4 ans, Oasis Dream GB et Motivation, **598/5**
- Rock D'Opale**, h, 7 ans, Kap Rock et Opale Jolie, **601/4**
- Rock Teen**, h, 3 ans, Kap Rock et Sainte Borgue, 668
- Roi D'Oudalle**, h, 8 ans, Linda'S Lad (GB) et Gnoof USA, **600/2**
- Rolie Star**, f, 4 ans, Cokoriko et Rolie De Vindecy, 677
- Romancia**, f, 4 ans, Choeur Du Nord et Rova, **677/3**
- Ronchette**, f, 4 ans, Manatee GB et Sybillia GER, **658/2**
- Ronde Bleue**, f, 3 ans, Buck'S Boum et Katkodile, **616/5**
- Roserose Has**, f, 4 ans, Martaline GB et Vaibuscar Has, **637/5**
- Rovanthus**, h, 6 ans, Alianthus GER et Rova, 601, 676
- Ruda D'Ange**, f, 3 ans, Magneticijm (IRE) et Ruda SPA, 604
- Saga Du Berlais**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Legende Du Luy, 610
- Saint Gaspard**, h, 8 ans, Saint Des Saints et Qualia Grandchamp, 627
- Saint Louis Blues**, h, 3 ans, Saint Des Saints et Let'S Do It, **596/3**
- Saint Pair**, h, 5 ans, Saint Des Saints et That'S Nellie, **624/5**
- Saint Sire**, h, 4 ans, Saint Des Saints et Sierra Nevada, **597/5**
- Saint Symphonie**, f, 4 ans, No Risk At All et Saintejoie, **618/5, 677/6**
- Saint Turgeon**, h, 6 ans, Turgeon USA et Sainte Nono, 612
- Salt Rock**, h, 5 ans, Jukebox Jury (IRE) et Yellow Edge GB, **670/7**
- Sambrillon**, f, 6 ans, Crillon et Odessa De La Roque, 664
- Samousa Nolimit**, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Bryanka, 605
- Sampark**, h, 11 ans, Walk In The Park IRE et Sampaguita, 612
- Sangho Du Mathan**, h, 4 ans, Bathyrhon GER et Swahilie Du Mathan, **645/4**
- Santo Domingo**, h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Aroma Bella, 617
- Saturne Pelem**, h, 4 ans, Stormy River et Meshadora Pelem, **658/1**
- Scarabi**, h, 9 ans, Vic Toto et Alyssa Song, **652/4**
- Sedhiou**, h, 4 ans, Martaline GB et La Politique, **623/5**
- See My Eagle**, h, 3 ans, Wings Of Eagles et See You Me, 641
- Senna**, f, 3 ans, Galiway (GB) et Anastra GER, **671/5**
- Shamblespaix**, h, 7 ans, Shamalgan et Blueborg, **631/3**
- Shenta**, f, 4 ans, Prince Gibraltar et Shentala, 606
- Sideralis**, f, 4 ans, Kapparde et Biche D'Oo, **647/3**
- Sin Del Ria**, h, 5 ans, Sinndar IRE et Naromdia, 642
- Sindarbueno**, h, 9 ans, Sinndar IRE et La Grande Dame, 620
- Singel Malt (IRE)**, h, 5 ans, Makfi GB et Fragancia (IRE), 624
- Sinian Enki**, f, 3 ans, Buck'S Boum et Popova, **633/5**
- Sir Becquaille**, h, 5 ans, Manduro GER et Becquamour, **656/4**
- Sirlight**, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Silky Steps IRE, 597
- Six Cents**, f, 4 ans, Intello (GER) et Picayune GER, 629
- Sky Glory**, h, 4 ans, Olympic Glory IRE et Ski Lift GB, 663
- Sly Goblin**, h, 4 ans, Puit D'Or IRE et Dominelle, 636
- Small Thunder**, h, 5 ans, My Risk et Douce Irlandaise, **626/2**
- Sniper Point**, f, 3 ans, Pastorius GER et Ejina, 671
- Sombreuil**, h, 4 ans, Saint Des Saints et Thyflori, **654/1**
- Sorrennko**, h, 5 ans, Maresca Sorrento et Dannkoe, **661/1**
- South Lodge**, f, 3 ans, Milan GB et Rosario Has, **643/2**
- Speed Emile**, h, 3 ans, Estejo GER et Emily Strange (IRE), **668/1**
- Speed Lucky**, h, 4 ans, Saint Des Saints et Luckystar Du Frene, **598/6**
- Spes Milidino**, f, 4 ans, Doctor Dino et Milita Has, **623/2**
- Spirou De Lune**, h, 7 ans, Spirit One et Tikidoun, 601
- St Donats**, h, 3 ans, Saint Des Saints et Cue To Cue GB, **634/1**
- St Romain Du Derby**, h, 7 ans, Anabaa Blue (GB) et Lady Lox, **640/3**
- Start In Front**, h, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Extra Terrestrial, 668
- Stop The Count**, h, 3 ans, French Fifteen et Gwenmina, **596/2**
- Sulamanzor**, h, 3 ans, Almanzor et Suertez USA, **604/2**
- Suroit**, h, 8 ans, Linda'S Lad (GB) et Suzuka, **614/4**
- Sweet Cesaria**, f, 5 ans, Tiberius Caesar et Sweet Storm, 650
- Tacares**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Summer Lemons USA, **613/4**
- Tactique D'Etat**, f, 4 ans, Vision D'Etat et Terebella, **611/2**
- Targui**, h, 3 ans, Free Port Lux (GB) et Tina Conti, 641
- Tempo Du Mathan**, h, 4 ans, Martaline GB et Groove Du Mathan, **673/3**
- Tengri**, h, 3 ans, Montmartre et Coastal Beach, 653
- Texard**, h, 7 ans, Kapparde et Textuelle, **674/2**
- *The Dude IRE**, h, 3 ans, Bobby'S Kitten USA et Miss Chaumiere GB, 641
- The Reckoning**, h, 8 ans, Enrique (GB) et Upside Down Cake (GB), 600
- Tigress Dargent**, f, 3 ans, Kendargent et Tarsia (GER), **616/2**
- Tilin Talan**, h, 5 ans, Rail Link GB et Infusion GB, **656/3**
- Time To Run**, h, 4 ans, American Devil et Okapina, **648/1**
- Timon D'Athenes**, h, 4 ans, Top Trip (GB) et Sottovoce GB, 654
- Tomorrowland**, h, 3 ans, Whipper USA et Tenue D'Orage, 596
- *Toscano (FR)**, h, 5 ans, Youmzain IRE et Tesia GER, 681
- Touzville**, h, 3 ans, Rajsaman et Couville, **634/5**
- Tresor De Chiron**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Perle Deux Mille, **658/3**
- Tresse**, f, 7 ans, Kapparde et Katria GER, 638
- Triple Alliance**, h, 5 ans, Saint Des Saints et Fleur Des Villes, 600
- Triptajika**, f, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Triptyka (IRE), **643/4**
- Tropeureux**, h, 5 ans, Desir D'Un Soir et Sirene Du Rheu, **626/4**
- Trust In Clem**, h, 3 ans, Elvstroem AUS et Try With Me (IRE), 604
- Twomay**, f, 4 ans, Law Deputy IRE et Verisca (IRE), **649/1**
- Un Amour De Risk**, h, 8 ans, No Risk At All et Road To Perdition GB, 670
- Upsong**, h, 6 ans, Authorized IRE et Symphonie D'Anjou, 680
- Valenteene**, f, 5 ans, Saint Des Saints et Turteene, 617
- Vanina**, f, 3 ans, French Fifteen et Cafe Blum, **633/4**
- Vegas De La Serre**, f, 4 ans, Carghese Des Landes et May Monroe, **657/4**
- Vent Du Soir**, h, 6 ans, Turgeon USA et Sparkling Elisa, 680
- Vesroli**, h, 9 ans, Rolli Abi et Vesnora, 600
- Victoria Bourbon**, f, 4 ans, Balko et Astre Eria, 606
- Violet Hill**, f, 4 ans, Masterstroke USA et Lady Heart, **648/2**
- Vip**, f, 3 ans, Soul City IRE et Armelle D'Haguenet, **616/3**
- Virgo Celestin**, h, 5 ans, No Risk At All et Brune Virginia, **675/1**
- Vision Du Rheu**, h, 3 ans, Choeur Du Nord et Gwel Du Rheu, 596, **668/5**
- Voila Pourquoi**, h, 5 ans, Sri Putra GB et Dix Neuf Six GB, 672
- Votez Bien**, h, 4 ans, Great Pretender IRE et A Vote, **665/1**
- Wajdam**, h, 6 ans, Saint Des Saints et Linadame, 674
- Wakisashi One**, h, 6 ans, Rajsaman et Northern Ocean, **662/2**
- Walali Walala**, h, 4 ans, French Fifteen et Tiptonia USA, 663
- Wald'Or**, h, 5 ans, Waldpark GER et Folidor, 594, 675
- Wind Gold**, h, 8 ans, Hurricane Cat USA et Keeping Gold, **600/1**
- Wingsuiter**, m, 3 ans, Walzertakt GER et Kathy La Belle, **604/1**
- Winteriscoming**, h, 3 ans, Balios IRE et Dansia GER, **641/3**
- Wiskalina**, f, 4 ans, No Risk At All et Wicalina, **618/1**
- Yelahiah**, f, 5 ans, Saddex (GB) et Citydanse, 617
- Yllico**, m, 6 ans, Carghese Des Landes et Free Teuz, 655
- Youtwo Glass**, h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Sea Glass, 614
- Zenita**, f, 3 ans, Doctor Dino et Zenitude, **678/2**
- Zertakt**, h, 4 ans, Walzertakt GER et Qualivie, **623/3**
- Zinoa**, f, 4 ans, Nicaron GER et Sindara, 646
- Zirochka**, f, 4 ans, Zarkatala IRE, **613/6**
- Zlatan Des Dunes**, h, 9 ans, Saint Des Saints et Crystal Spark, **662/1**
- Zuckerprinz**, h, 9 ans, Yeats IRE et Zuckerpuppe GER, **680/3**
- *Zurekin IRE**, h, 6 ans, Martaline GB et Fleur D'Ainay, 676